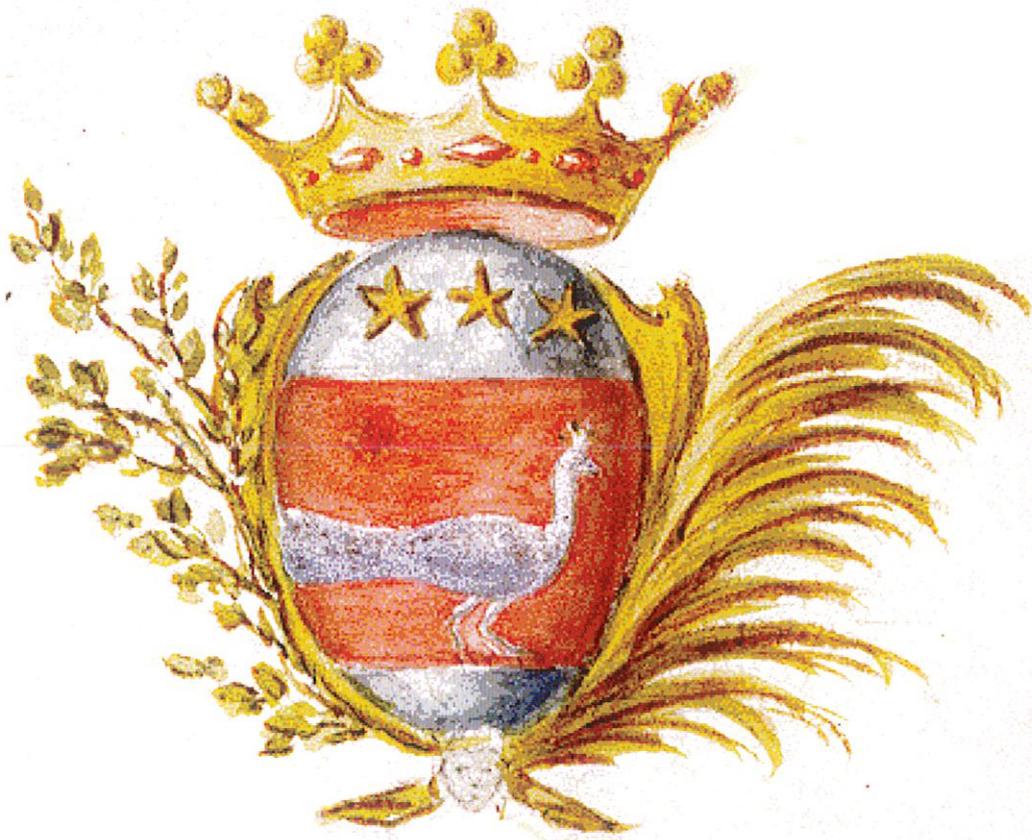


Philippe et Bernadette ROSSIGNOL

LA FAMILLE POYEN



tome I : généalogie

Le Pecq 2013

Philippe et Bernadette ROSSIGNOL

LA FAMILLE POYEN

Le blason de la couverture est celui joint à l'acte d'anoblissement conservé à la Bibliothèque nationale.

Le paon est tourné vers la droite et devrait être dit « contourné passant ».

La description donnée dans l'acte le dit « passant » c'est-à-dire tourné vers la gauche. Les différents blasons conservés dans la famille le montrent « passant ».

tome I : généalogie

Le Pecq 2013

Copyright Philippe Rossignol
Pavillon 23
12 Avenue Charles de Gaulle
78230 Le Pecq

SOMMAIRE

PRÉFACE	2
REMERCIEMENTS.....	3
AVANT PROPOS.....	4
SOURCES, SIGLES GÉNÉALOGIQUES ET ABRÉVIATIONS	5
Contrat de mariage passé le 23 mai 1645	6
Ascendance en Côte d'Or	
Les sœurs JOBIN.....	8
Les POYEN de Nuits.....	9
DE SAINT AFFRIQUE À BORDEAUX EN PASSANT PAR LA GUADELOUPE : LA FAMILLE POYEN	15
DESCENDANCE AGNATIQUE	29
LES HABITATIONS DES POYEN À LA GUADELOUPE, JUSQU'AU XIX^e SIÈCLE.....	111
LISTE DES SOURCES DES TOMES I ET II	117
DOCUMENTS	123
INDEX DES PERSONNES CITÉES.....	184

PRÉFACE

Parmi les familles installées, dès le XVII^e siècle, aux Antilles, et, plus particulièrement à la Guadeloupe, la famille Poyen est l'une des plus connues, des plus marquantes et des plus intéressantes à étudier. C'est donc tout naturellement que les deux fondateurs de *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*, Philippe et Bernadette Rossignol, ont souhaité lui consacrer un ouvrage particulier, remarquablement documenté, qui révèle, notamment, des origines bourguignonnes inconnues jusqu'ici.

Du XVIII^e au XX^e siècle, nombreux sont les Poyen qui se sont illustrés, notamment dans le domaine intellectuel. Il convient de citer plus particulièrement Jean Baptiste, qui fait paraître, en 1792, l'un des premiers livres imprimés à la Guadeloupe, un traité sur la canne et le sucre. Une dizaine d'années plus tôt, Jean Baptiste et son oncle, Jean Baptiste Gabriel, sont tous les deux cités de façon élogieuse par le poète Léonard passé dans leurs résidences de Capesterre (l'une Sainte-Marie, l'autre Bois-Debout), dans sa *Lettre sur un voyage aux Antilles*. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, Henry et René sont connus, l'un, artilleur, comme historien militaire et l'autre, professeur à l'université de New-York, comme l'un des premiers spécialistes de la langue créole. Enfin, citons, pour la première moitié du XX^e siècle, Louis, administrateur des colonies, gouverneur par intérim du Tchad et de l'Oubangui-Chari.

Cette belle étude va donc intéresser tous les amateurs d'histoire antillaise et de généalogie. Elle vient compléter le travail déjà si impressionnant de Philippe et Bernadette Rossignol, marqué par la publication de vingt six numéros de la revue *Ancêtres antillais* de 1977 à 1982 et, surtout, de deux cent quarante deux numéros de la revue *Généalogie et Histoire de la Caraïbe* de 1989 à 2010 (revue qui se poursuit à travers un site Internet). Chacun peut donc mesurer la gratitude due à ces deux auteurs.

Jean-Paul Hervieu

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à :

M. Guy Ffrench qui nous avait demandé de faire cette recherche ;
M. Jean-Louis Tixier qui n'a cessé de nous encourager à faire cette publication ;
M. et Mme Guy de Poyen et leur fille pour la mine de renseignements fournis ;
M. et Mme de Falguerolles qui nous ont ouvert les archives de Ladeveze ;
Le commandant Paul-Louis Coÿne qui nous a communiqué de nombreux renseignements trouvés dans les Archives notariales de Bordeaux ;
M. Jean-Paul Hervieu directeur des Archives de la Guadeloupe ;
M. et Mme Philippe de Poyen qui nous ont communiqué des actes fondamentaux pour l'origine de cette famille.

Et à toutes les personnes qui, au fil des années, nous ont fourni des renseignements :

Mmes Marcelle Cabane, Marily Gouyé-Petrelluzzi, Pierre Guillaume, Guy Imbert, Cristiane Kert, G. Le Naviose, Jean Secco, Huguette Voillaume, Elisabeth Escalle.
MM. Jean-Michel André, Pierre Bardin, Eugène Bruncau-Latouche, Pierre Charroppin, le docteur Marcel Chatillon, Pierre Demas, Devillard, Jacques Duhamel, Fournier-Laroque, Adrien Gallet de Saint Aurin, Jean Gartner, Jean Claude Germain, Bertrand Guillot de Suduiraut, Wolfgang Henninger, Henry B. Hoff, Gérard Lafleur, Jacques de Monsabert, Jacques Petitjean Roget, Raymond Philip de Lus, Patrick Puech, François Schoeller, Yves Seitz, Jean-Louis Tixier, Felix Valoise

Le personnel des Archives de France
Le personnel du Centre des Archives d'Outre-Mer
Le personnel des Archives de l'Aveyron.
Le personnel des Archives de la Gironde
Le personnel des Archives de l'Hérault
Le personnel des Archives de la Haute Marne
Le personnel des Archives municipales de Bordeaux
Le personnel des Archives municipales de Puylaurens
Le personnel de la bibliothèque de Castres

Et à toutes les personnes que nous avons omis de citer ici et qui nous ont communiqué des renseignements.

AVANT PROPOS

Cette étude commencée en 1984 à la demande du regretté Guy Ffrench nous a emmenés beaucoup plus loin et a duré beaucoup plus longtemps que nous ne le prévoyions.

La recherche amenait des rebondissements qu'il fallait exploiter. Le dernier en date, et pour nous le point final à cette recherche, était la communication par M. et Mme Philippe de Poyen d'une copie du contrat de mariage du premier ancêtre connu jusque là et qui nous conduisait à Nuit Saint Georges et Dijon.

La recherche généalogique moderne est grandement facilitée par la mise des registres sur Internet. Cela a permis de remonter deux générations qui à notre grande surprise étaient très catholiques.

Nous tenons l'explication de l'absence de mentions familiales dans les actes de Saint-Affrique.

Une rapide expédition à Dijon pour consulter le notariat nous a permis de compléter les renseignements puisés dans les registres.

Pour la descendance quatre sources principales nous ont guidés dans notre travail : deux arbres généalogiques provenant de la Guadeloupe, un arbre conservé aux archives d'Agen et un arbre, le plus complet et le plus sûr, venant de M. Guy de Poyen et dont le double nous a été donné par son épouse et sa fille. Cet arbre est le fruit de recherches nombreuses effectuées dans différents fonds d'archives dont une partie des résultats se trouve dans le fonds d'Anglade aux Archives municipales de Bordeaux.

Bien sûr nous avons consulté les registres paroissiaux et, en partie, d'état civil de la Guadeloupe et de la Martinique. Notre regret reste de ne pas avoir exploité systématiquement le notariat de ces deux îles mais l'époque tardive, 1776, à partir de laquelle il est conservé ne nous aurait pas éclairés sur les origines, ce qui nous intéressait le plus. D'autres pourront donc compléter ce travail qui, pour important qu'il soit, ne peut être exhaustif.

Comme nous n'avons pas pu vérifier tous les renseignements que nous avons glanés de part et d'autre, nous espérons que le lecteur ne nous tiendra pas rigueur d'erreurs ou d'inexactitudes et qu'il nous fera parvenir compléments et corrections. Nous nous sommes efforcés de confronter toutes les sources, ce qui ne donne pas toujours de résultats probants.

Cette publication est une première partie qui fournit les éléments trouvés en Côte d'Or, puis une brève histoire telle qu'elle a paru dans le *Bulletin du Centre des Espaces Atlantiques*, nouvelle série n° 5, 1990, suivie de la généalogie commençant à Saint-Affrique et enfin de la liste des sources.

Souhaitons pour finir que cette généalogie, soit continuée et qu'elle serve à (re)tisser des liens entre cousins.

Philippe et Bernadette Rossignol
Le Pecq juin 2013

SOURCES, SIGLES GÉNÉALOGIQUES ET ABRÉVIATIONS

une ou deux lettres entre parenthèses indique la source de l'information.

La liste des sources est donnée en fin d'ouvrage.

! cité(e) le

/1645 avant 1645

1645/ après 1645

1645/1646 entre 1645 et 1646

+ décédé(e) le ou décès. Il peut s'agir de l'inhumation dans les registres paroissiaux ou de la déclaration du décès dans les actes d'état civil.

+ feu ou feue si ce sigle est devant le nom d'une personne.

(+) inhumé(e) le ou inhumation

(+)p inhumation protestante

^_+ mort au champ d'honneur

? renseignement douteux

* illégitime

ca environ (circa)

o né(e) le ou naissance

b baptisé(e) le ou baptême

bc baptême catholique

bp baptême protestant

x marié(e) le ou mariage (en général catholique avant l'état civil)

ax 1er mariage

bx 2ème mariage

cx 3ème mariage

xc mariage catholique

xp mariage protestant

Cm contrat de mariage

d. déclaré(e) le

ec écuyer

m marraine

p parrain

Sgr ou sgr Seigneur

Sr ou sr sieur

tm témoin

Tm Testament

A.D. Archives départementales.

A.M. Archives municipales.

A.N. Archives nationales.

A.N.S.O.M. Archives nationales Section Outre-Mer, maintenant ANOM

B.N. Bibliothèque nationale.

C.A.O.M. Centre des Archives d'Outre-Mer, maintenant ANOM.

R.P. Registres paroissiaux

R.P.R. Religion prétendue réformée. Mention dans les actes catholiques.

Contrat de mariage Passé le 23 Mai 1645

entre Jean POYEN et Bernade TOURNESY devant
Me François FLORAN, notaire de Saint-Affrique ¹

Pactes de mariage ont été accordés par parole de présent entre le Sieur Jean POYEN, marchand, natif de Nuits en Bourgogne, fils de feu Me Jean Poyen, vivant Receveur au grenier à sel de Dijon, et de Jeanne Joubin, procédant à faire ce qu'il s'en suit, tant en conséquence de l'attestation à lui expédiée, faite devant les échevins et syndic dudit Nuits du vingt deuxième d'Avril dernier que du pouvoir à lui donné par Règne Alix, son aïeule maternelle, Jean Poyen, notaire et greffier du Grenier à sel, Claude Poyen, marchand dudit Nuits, que autres ses parents nommés à l'acte du vingt troisième dudit Avril, reçu par Me Maselier, notaire dudit Nuite, cesdits deux actes par lui exhibés originellement demeurés en mon pouvoir, d'une part,

et Bernade TOURNESY, veuve de Pierre SENEGAS, fille légitime du Sr François Tournesy, marchand de cette ville, et de Jeanne Bouyssière mariés, d'autre part.

A cette cause ce jourd'hui, mardi vingt troisième du mois de Mai mil six cent quarante cinq après midi, régnant Louis par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, au Faubourg du Griffon de la Ville de Saint-Affrique, diocèse de Vabres, sénéchaussée de Rouergue, maison d'habitation dudit Tournesy, devant moi notaire royal sous-signé et témoins bas-nommés, ont été présents les susdits POYEN et TOURNESY, futurs mariés, lesquels de gré, ladite Tournesy duement autorisée à passer ce contrat dudit Tournesy son père, aussi présent et consentant, ont promis mutuellement l'un à l'autre de se prendre et épouser en vrai et légitime mariage, en la forme de la Religion prétendue réformée, à la première réquisition de l'un d'eux, préalablement les formalités en pareil cas y accoutumées observées.

De plus a été présente la susdite Jeanne Bouyssière, laquelle pareillement autorisée de son mari, a volontairement donné et constitué à la dite Tournesy sa fille, épouse, en faveur de ce mariage et pour tous droits lui comptant de présent ou à l'avenir sur ses biens, la somme de deux cent livres et six linceuls, six nappes, douze chemises, un seau (de) cuivre pesant avec son ance (de) fer neuf livres, une robe burate faite et ouvrée selon la qualité des futurs mariés aux dépens du constituant, une couverte (de) lit de Montpellier de la moyenne sorte et un garniment (de) lit, courtine et rideaux (en) cadis de Lodève. Cela à elle payable, savoir les meubles à sa volonté et les deux cent livres par l'hérédité de la constituante, dans l'an du décès d'icelle constituante, moyennant quoi et demeurant en la forme prédite [.....], la dite épouse, elle sera tenue de quitter ainsi que fait maintenant, dûement à ce faire l'autorisant son époux [.....] tous les droits maternels sus-exprimés, promis pour raison d'iceux ne rien jamais plus demander sur sa future succession [.....] Comme aussi icelle Tournesy s'est constitué en dot audit Poyen son époux avec tous et chacun ses autres biens et droits quelconques, meubles et immeubles, présents et futurs le faisant du tout seigneur et maître pour en jouir comme des biens dotaux. Et pour que le dit Poyen entre en héritage, l'épouse sera tenue de lui reconnaître sur tous ses biens tout ce qu'il apportera et emploiera pour la liquidation d'iceux s'il se trouve bien dû pour lui être rendu et restitué, ou à autres à qui de droit il appartiendra. Le cas y échéant, dans l'an après ledit cas de restitution [.....]

¹ Cet acte nous a été communiqué par M. et Mme Philippe de Poyen-Bellisle en mai 2012. Cet acte avait été communiqué en 1999 à M. Pierre de Poyen-Bellisle par M. Bernard de Bousquet de Florian, à Saumur (EA). Nous donnons ici la transcription faite par M. Bernard de Bousquet de Florian. Nous avons respecté la présentation.

promet ledit époux d'en faire à son épouse [.....] Il n'aura rien de la propriété desdits biens dotaux ou de ce qui lui a été ci-dessus constitué par sa mère pour le droit [.....] Icelui époux a donné à sa dite épouse, pour en faire et disposer à tous ses plaisirs et volonté, tant en la vie qu'en la mort, la somme de trois cent livres et de plus, outre ce, toutes les robes, bagues, bijoux et autres menus [.....] dont elle se trouvera saisie. Et pour même droit que dessus icelle épouse en a donné à son époux la somme de cent cinquante livres à prendre en cas de prédécès par le survivant, seulement sur les biens du pré-mourant dans l'an du prédécès [.....] parties contractantes respectivement l'une envers l'autre comme les concerne ont obligé et hypothéqué tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles, présents et à venir qu'ont soumis à toute rigueur de justice pour y être contraints [.....]

[.....]

[.....]

par moi dit notaire ainsi comme toutes parties, sous réciproque stipulation et acceptation, promis et juré.

Présents : les sieurs Jean Fabre, David Dumon son-beau-fils, marchand, Pierre Tournesy, fils de feu Guillaume, Jean Galun, David Triadou, Jean Fraissignes, autre Pierre Tournesy, fils dudit François, Paul Sabatier, cardeur de laine et Raymond Floran, écolier, habitants dudit Saint-Affrique, soussignés ceux qui savent, avec ledit Poyen, époux.

Les autres parties contractantes ont dit ne savoir. Et de moi François Florand, notaire royal
Suivent les noms des signataires

ainsi signé à l'original duquel cet extrait a été tiré et dument collationné par moi Antoine Ramès. notaire royal de ladite ville, à la requête dudit Sieur François Poyen, fils au susdit Jean, exhibé et retiré ledit original par Mr Pierre Peyre, prêtre et curé de [.....], gardien des notes dudit feu Me Floran. et après deux collations faites sur iceluy, j'ai délivré le présent audit Poyen qui ne pourra s'en servir en justice sans être expédié sur Parchemin timbré à Saint-Affrique, ce dixième jour du mois de juillet mil six cent quatre vingt treize.

signé : Ramès, notaire royal

La ville de Nuits est orthographiée Nuys dans les actes des XVIIe, XVIIIe siècle, appelée Nuits sous Beaune au XIXe siècle, enfin Nuits Saint Georges par décret de 1892. Nous écrivons ci-après « Nuits ».

Ses registres paroissiaux commencent, pour les baptêmes, en 1596, avec des lacunes (en particulier 1612-1627) ; les premiers mariages et décès ne sont que de 1654.

Aux Archives départementales à Dijon nous avons vu tous les actes de Me Claude Mazelier à Nuits (1632-1652), 4E 54, 245-252². L'acte du 23/04/1645 n'y figure pas. mais plusieurs actes concernent le notaire Jean Poyen et quelques-uns Règne Alix veuve Jobin et ses filles.

² Il y a plusieurs études contemporaines de notaire à Nuits, certaines beaucoup plus importantes, non consultées, comme : Me Oudin JOLYOT, 1632-1642, 4E 54, 82-85 ; Me Jacques LESCIVAIN, 1629-1675, 4E 54, 348-362 et 369-403 ; Me Hector MICAUT, 1629-1669, 4E 54, 526-550 ; Me Claude MOUCHEVAIRE 1601-1631, 4E 54, 237-243 ; Me Antoine NYOT, 1610-1629, 4E 54, 482-484 et 497-510 ; etc. !

Ascendance en Côte d'Or

Les sœurs JOBIN

Nous commencerons par les sœurs de Jeanne JOBIN, filles de Regne ALIX, veuve du pâtissier de Nuits et grand-mère maternelle de Jean Poyen à qui elle envoie sa procuration et son autorisation en 1645 pour son mariage à Saint Affrique dans le Rouergue, Jean étant alors orphelin de père et de mère.

1 **Claude JOBIN**, pâtissier à Nuits

+ /1645

x Regne (Reyne ?) **ALIX**

+ 1645/

d'où (ordre inconnu pour les deux premières) :

1 **Jeanne JOBIN**

+ /1645

Cm 16/09/1614 Nuits ³

x 1614 **Jean POYEN**, futur receveur du grenier à sel de Dijon

+ /1645

2 **Catherine JOBIN**

x /1628 Roch **LAVAUDET**, maître tonnelier à Nuits ⁴

d'où au moins

Nicolas b ../10/1628 Nuits ; p Nicolas Lebeuf pâtissier à Nuys ; m Catherine Dupuis

3 **Alix JOBIN**

b 08/10/1602 Nuits ; p honorable Jean Girard, marchand à Quincy ; m dame Alix Vauldry femme de Me Antoine Nyot, notaire royal à Nuits

Cm 08/07/1618 ⁵

ax 1618 Nicolas **LEBEUF**, pâtissier à Nuits

Cm 02/04/1644 Nuits, Me Mazelier ⁶

bx 1644 Jacques **ROYER**, procureur au bailliage de Nuits, fils de + Pierre, notaire royal et procureur au bailliage de Nuits, et + dame Anne **FREMY**, de l'avis de Mr Chrestien Mouchevaire, procureur au parlement de Dijon, son cousin germain

4 **Marie JOBIN**

b 28/05/1604 Nuits ; p Jean Trouset, marchand papetier à Nuits ; m Marie Melasson femme de Pierre (Chaubreud ??), de Dijon

x /1633 Nicolas **GARNIER**, maître boulanger à Nuits ⁷

d'où au moins :

1 Jean Baptiste b 01/03/1633 ⁸; 2 Louis b 22/04/1634 ; 3 Denise b 03/09/1636

³ 4E54-499 acte relevé par Antoine Petit pour le site notaires21 des Cm de Côte d'Or de Philippe Duchatel ; registre non communicable ; photo de l'acte envoyée par Alix Noga de l'entraide Geneweb.

⁴ témoin en 1643 au Cm d'Alix Jobin

⁵ 4^E54-239 (notaires21)

⁶ 4^E54-249 ; en présence de sa mère et de Claude Desnavenne procureur au bailliage son cousin germain

Un contrat de mariage précédent : 05/09/1643 Nuits, Me Mazelier 4E54-249 : François **SARON**, fils de + François, marchand à Magny proche Saint Jean de Losne, et Renée **SIREJAN** ; mais en marge du contrat le 30/01/1644, il est écrit qu'ils y renoncent.

⁷ témoin en 1643 au Cm d'Alix Jobin.

⁸ p Jean Mathieu Leboys, bourgeois de Nuys ; m Reyne Alix.

Les POYEN de Nuits

Nous avons consulté la notice POYEN de l'armorial du Nuiton, dans les Mémoires de la Société d'histoire, archéologie et littérature de l'arrondissement de Beaune, 1893, p. 381-84, numérisé par Gallica (coté ci-après DZ).

1 Prudent POYEN

maître cordonnier puis marchand à Nuits ; reçut 8 écus pour son service comme canonnier dans la batterie organisée par le duc de Nemours au siège de Gilly lès Cîteaux en 1591 ; inscrit au tableau des maîtres de Saint Symphorien en 1628 ; échevin en 1603 ; recteur de l'hospice en 1637 (DZ)⁹

+ 01/11/1635 (DZ)

(+) Nuits, chapelle Saint Jean Baptiste de Saint Symphorien (DZ)
ax Marguerite ROY

+ 29/04/1594 (DZ)

(+) tombe de famille au cimetière Saint Symphorien de Nuits (DZ)

bx /1596 **Symphorienne FILLEUL**

+ 10/01/1628 (DZ)

(+) tombe de famille au cimetière Saint Symphorien de Nuits (DZ)

1a Descendance de Prudent POYEN ax /1588 Marguerite ROY

1 Nicolas POYEN

o ca 1588

+ 1608 jour de Saint André, 21^e année de son âge (DZ)

(+) tombe de famille au cimetière Saint Symphorien de Nuits (DZ)

1b Descendance de Prudent POYEN bx /1596 Symphorienne FILLEUL

9 enfants du second lit d'après (DZ) qui ne connaît donc pas l'aîné, ce qui s'explique : premiers baptêmes après sa naissance, premiers mariages avant le sien, naissance de son fils dans les lacunes du registre, décès à Dijon ! Grâce soient rendues à Philippe Martinet et sa précieuse base notaires21, à Bernard Petit qui a relevé le contrat de mariage de 1614 et à Alix Noga, de l'entraide Geneweb, qui nous en a envoyé la photo numérisée, acte très pénible à lire mais qui donne la filiation.

1 Jehan POYEN

o /1596 (début des registres de baptêmes de Nuits) + /1645

Cm 16/09/1614 Nuits, Me Antoine Nyot¹⁰

x 1614 **Jeanne JOBIN**, fille de Claude, marchand pâtissier à Nuits, et **Règne ALIX**

+ /1645

2 Jeanne POYEN

b 25/06/1596 Nuits (par erreur : Jeanne Royer, mais corrigé en titre Poyen et signature Prudent Poien) ; p Me Nicolas Joudrillot, apothicaire de Nuys ; m Jeanne Poyen de Beaulieu (dernier mot peu sûr)

⁹ En contradiction avec son année de décès : il doit s'agir d'un fils.

¹⁰ 4^E54-499 (relevé par Antoine Petit pour le site notaires21 des Cm de Côte d'Or de Philippe Duchatel ; registre non communicable ; photo de l'acte envoyée par Alix Noga de l'entraide Geneweb)

1b Descendance de Prudent POYEN bx /1596 Symphorienne FILLEUL (suite)

3 Claude POYEN ¹¹

maître cordonnier (1629) puis marchand à Nuits (DZ)

b 17/07/1598 Nuits ; p Claude Jobin pâtissier à Nuys ; m Denise Marchand femme de Me Pierre Coquille

+ 1645/

x /1638 Claude LEBEUF

4 Élisabeth POYEN

b 07/02/1602 Nuits ; p Claude Dubois, greffier secrétaire au grenier à sel ; m Elisabeth Folleret femme de Jean Thibault, tous deux de Nuits

5 Jacques POYEN

capucin à Nuits, dit père François de Nuits, prédicateur et définiteur de l'ordre (DZ)

b 06/04/1603 Nuits ; p honnête fils Jacques Tribolet fils de Claude, greffier fermier au bailliage de Nuits ; m dame Alix Vauldry femme de Me Antoine Guyot notaire royal à Nuits (en marge avant ses prénom et nom, mention « capucin »)

+ 26/03/1673 (DZ)

6 Claude POYEN

b 30/06/1605 Nuits ; p honorable Claude Robert ; m Henriette Pigné, tous habitants de Nuits

7 Jean POYEN

sergent royal à Nuits (DZ)

b 24/12/1606 Nuits ; p Jean Thibault ; m Françoise Charchault (?) femme de Philippe Nuis (?)

x /1638 Bernarde DUHAYNE (lecture peu sûre)

8 Élisabeth POYEN

b 25/09/1610 Nuits ; p Me Denys Briffet, marchand ; m dame Elisabeth Filleul, tous de Nuys
Cm 22/07/1627 Nuits ¹²

x 1627 honorable François COLLET, maître menuisier à Dijon

9 Jean POYEN

docteur en théologie, curé de Chambolle en 1664, nommé au mépart de Saint Symphorien en 1665 (DZ)

10 Jean POYEN ¹³

notaire royal à Nuits et greffier de la chambre du conseil de Nuits et à la prévôté royale (1633) puis notaire et greffier au grenier à sel de Nuits (1642) puis notaire royal et commis au grenier à sel de Nuits (1656) puis bailli en la prévôté d'Argilly et commis au grenier à sel de Nuits

+ 02/1670 Nuits ; conseiller du roi et son commis à sel à Nuits

(+) église en présence de Denis Poyen, praticien, son fils, de ?? Ménestrier et Nicolas Belin

Cm 05/04/1626 Nuits ¹⁴

ax Pernette TISSIER

Cm 02/07/1632 Nuits ¹⁵

bx 1632 Denise BELIN, fille d'un notaire de Nuits

9 enfants des deux mariages (DZ) :

¹¹ lacunes du registre des baptêmes 1612-1627. Il est cité dans le contrat de mariage de 1645

¹² 4^e:54-242 (mari prénommé Bénigne) (notaires21)

¹³ lacunes du registre des baptêmes 1612-1627. Il est cité dans le contrat de mariage de 1645

¹⁴ 4^e:54-241 Me Claude Mouchevaire (notaires21)

¹⁵ 4^e:54-373 Me Jacques Lécivain (notaires21)

Prudent POYEN eut donc 4 fils prénommés Jean. Cela n'est pas exceptionnel et dû au fait que c'est le parrain (ou la marraine) qui donnait le prénom, le plus souvent le sien, comme il est possible de le vérifier par les parrainages dans les baptêmes retrouvés.

Nous verrons l'importante descendance subsistante du fils unique, apparemment, de Jean l'aîné parti pour Dijon.

Un des fils était capucin (couvent des capucins de Nuits fondé en 1633) et un autre prêtre docteur en théologie.

Un seul des fils continue la filiation à Nuits.

1b.10a Descendance de Jean POYEN ax 1626 Pernette TISSIER

1 Nicolas POYEN

b 04/02/1627 Nuits ; p Nicolas Lebeuf, maître pâtissier à Nuits ; m Louise fille Elisabeth Poyen (sic ; signature Elizabeth Poyen)

2 Claude POYEN

frère François Marie de Nuys, novice au couvent de Saint André des Capucins à Lyon en 1648

était écolier étudiant à Dijon en 1643

b 10/02/1629 Nuits ; p Claude Rosse marchand représenté par Claude Poyen maître cordonnier ; m Louise Elizabeth Filleul

Testament Me Mazelier 06/04/1643 ; codicille le 13/02/1648 à Lyon, Me Nardouin + 1648/1649 ?

1b.10b Descendance de Jean POYEN bx 1632 Denise BELIN

1 Pernette POYEN

b 20/04/1633 Nuits ; p Prudent Poyen, marchand ; m honnête Pernette Chapuis

2 Denys POYEN

(ou peut-être son frère, baptisé en 1645 ? dit âgé de 60 ans au décès, soit né vers 1641) praticien à Nuits (parrain en 1666 ; 1668) ; juge aux prévôté et châtelet royal d'Argilly (1671) ; notaire royal à Nuits (1673), ayant les minutes de Jean Poyen, notaire royal¹⁶ ; châtelain d'Argilly et notaire royal à Nuits (1683) ; secrétaire en la chambre de ville (1698, 1700) ; portait « d'azur à un cygne d'argent, tenant en son bec un lys d'or » (DZ)

b 12/08/1638 Nuits ; p Denys Buffet marchand à Nuits ; m honnête Elizabeth Poyen femme d'honnête François Collet maître menuisier à Dijon

+ 05/05/1702 Nuits (+) église ; notaire royal, secrétaire de la ville et châtelain d'Argilly ; 60 ans

Cm 19/01/1665 Nuits¹⁷

x 1665 Anne TRIVIER

3 Jeanne POYEN

b 04/02/1642 Nuits ; p Jean Baptiste Germain ; m Jeanne Medan fille de Pierre souvent marraine à Nuits avant son mariage (1656-1658)

x 02/04/1660 Claude LORANCHET, bourgeois de Beaune, fils d'Antoine et Louise NAVETIER¹⁸

¹⁶ Les minutes de Denis Poyen sont conservées de 1680 à 1702 (4¹54 ; lacunes 1667-1679)

¹⁷ 4¹54-393 Jacques Lécivain (site notaires21)

¹⁸ Pierfit sur Geneanet

1b.10b Descendance de Jean POYEN bx 1632 Denise BELIN (suite)

4 Denis POYEN

(peut-être le notaire royal baptisé en 1638 ?)

b 25/05/1645 Nuits ; p honnête Denys Ménestrier fils + Daniel marchand à Nuits ; m honnête Jeanne Tribolet femme de Nicolas Belin aussi marchand à Nuits

5 Pierrette POYEN

b 09/06/1646 Nuits ; p Tribolet bourgeois à Nuits ; m dlle Pierrette Dauray femme de Mr Belin commis au grenier à sel de Bellegarde

x 05/02/1668 Dijon (Notre-Dame) ¹⁹ Didier SIMON (signe SYMOND), marchand à Dijon, fils de Nicolas aussi marchand et + Jeanne (GUNONNET ?), de la paroisse Notre Dame ca 1640 (27 ans au mariage)

6 Anne POYEN

o ca 1647

+ 20/03/1707 Nuits (+) chapelle Saint Jean de l'église paroissiale ; 60 ans ; en présence de Rémond Poyen, prêtre, son neveu sans alliance

7 Félix POYEN

b mars 1650 ²⁰

8 François POYEN

b 22/07/1652 (DZ) ²¹

Jean Poyen, le notaire royal de Nuits, eut donc 10 enfants, comme son père, de deux épouses, comme lui.

Parmi eux on trouve aussi un capucin et un seul fils, une fois encore, continue la filiation à Nuits. Denis reprend la charge de notaire royal de son père.

1b.10b.2 Descendance de Denys POYEN x 1665 Anne TRIVIER

10 enfants (DZ) ; nous en trouvons 11 :

1 Jean POYEN

b 14/02/1666 Nuits ; p Jean Poyen, notaire royal d'Illy et d'Argilly et commis au grenier à sel ; m honnête Jeanne Menestrier veuve de Mre Jean Trivier parrain en 1679 avec Jeanne de leur sœur Jeanne

2 Jeanne POYEN

ursuline au monastère de Sainte Ursule dans le faubourg de Nuits marraine en 1679 de sa sœur Jeanne

+ 04/08/1737 Nuits, Jeanne Marie Poyen de Saint Charles, religieuse professe du chœur du monastère ; 75 ans 6 mois et quelques jours

(+) 05/08 « dans le cimetière intérieur du monastère de Sainte Ursule devant la première arcade du cloître proche la porte de la sacristie »

¹⁹ Acte trouvé grâce aux relevés de mariages déposés par Jean-Pierre Lambert dans les Collections Gencanet. Merci !

²⁰ d'après table fin année ; page 206 oubliée à la numérisation.

²¹ Néant à cette date dans les registres dans la table fin année.

1b.10b.2 Descendance de Denys POYEN x 1665 Anne TRIVIER (suite)

3 Denys POYEN

b 09/01/1669 Nuits ; p vénérable Denys Ménestrier, prêtre résident à ?? représenté par Jean Sonoys (?) marchand à Nuits son beau-frère ; m Denise Belin femme de Mr Jean Poyen notaire royal à Nuits
+ 14/03/1669 Nuits

4 Jean POYEN

o et + janvier 1670 ²²

5 Rémond POYEN

prêtre chanoine de Saint Denis, mépartiste de Saint Symphorien, aumônier de la compagnie d'arquebuse de Nuits ; parrain en 1732 de la 3^e cloche de Saint Symphorien (DZ)
b 11/02/1671 Nuits ; p Rémond Morin avocat en parlement fils d'Hugues, conseiller secrétaire du roi ; m dame Foy Thérèse Borot femme de Mr Rigolet seigneur de la ??
+ 1732/

6 Pierrette POYEN

b 16/04/1673 Nuits ; p Claude Loranchet, bourgeois de Beaune ; m demoiselle Pierrette Poyen femme de Didier Simon, marchand à Dijon
Cm 07/02/1703 Nuits ²³

témoins au mariage ses frères Rémond Poyen, prêtre mépartiste, et Claude Poyen, secrétaire de la ville

x 08/01/1703 Nuits (29 ans) noble Philibert MACAULT, conseiller du roi trésorier receveur et payeur des gages des officiers de la Chambre des Comptes cour des aides domaines et finances du comté de Bourgogne, fils de + Me Nicolas, procureur aux cours royales de Chalons, et Claudine AUBERT, présente
o ca 1677 (25 ans au mariage)

7 Claude POYEN puis POYEN de La MOTHE

bourgeois maître et sieur de La Mothe (1698) ; secrétaire de la chambre de ville (1702) et châtelain d'Argilly (1702, 1703) ; conseiller du roi prévôt châtelain royal d'Argilly (1705) ; un des principaux bienfaiteurs de l'hôpital de Nuits (DZ)

p avec Pierrette en 1684 de leur sœur Pierrette
+ 07/10/1731 Argilly

(+) chapelle Saint Jean de l'église Saint Symphorien de Nuits (DZ) ²⁴

mort sans postérité, ses 11 enfants étant morts jeune, il légua à l'hospice de Nuits son domaine de Boncourt la Ronce et autres propriétés estimées 60 000 francs ²⁵

Cm 05/06/1694 Villy le Moutier ²⁶

x 1694 Françoise ROUILLER (famille originaire de Mazerotte, commune de Corgengoux ; armes de sable à une roue d'or ²⁷

d'où 11 enfants dont 1 fille morte à 8 ans, 1 mort-né et 9 morts à environ 1 an (DZ) dont :

Jean b 1698, + 1699 ; François o 1700, + 1701 ; Pierre o et + 1703 ; Etienne o et + 1705 ; Philibert o et + 1708 ; Françoise Melchior o 1710 + 1719 ; Jean o et + 1713 ; Anne o 1714 vue 270 ; Jean o 1718 ; Pierre + 1719 à 3 mois

²² se trouve dans la table en fin année ; pages oubliées au microfilmage

²³ 4^e:54-619 Me Jean Clément (notaires21)

²⁴ acte non trouvé

²⁵ Mémoires de la société bourguignonne de géographie et d'histoire, 1892, tome 8, p. 201 et AD21, C 2366.

²⁶ 4^e:54-815 (notaires21).

²⁷ (DZ) p. 385.

1b.10b.2 Descendance de Denys POYEN x 1665 Anne TRIVIER (suite)

8 Chrétienne POYEN

b 07/11/1677 Nuits ; p Nicolas Belin (??) ; m Chrétienne Royer femme de Mr Denis Barber marchand à Dijon (lecture peu sûre)

+ 28/11/1678 Nuits ; en présence de sa mère

9 Jeanne POYEN

b 27/03/1679 Nuits ; p Jean Poyen ; m Jeanne Poyen ; « enfants du dit sieur Denis Poyen et de Anne Trivier » ; ils signent.

10 Françoise POYEN

b 10/05/1683 Nuits²⁸ ; p Mr Claude Leclet fils de + Mr Jean Cleyt conseiller du roi contrôleur ?? de Bourgogne à ?? ; m dlle Françoise Pignet fille de + Mr Pierre Pignet ??

11 Pierrette POYEN

ursuline à Nuits

b 25/07/1684 Nuits ; p Claude Poyen ; m Pierrette Poyen ses frère et sœur (ne savent signer de ce enquis)

+ 24/08/1763 Nuits, mère Pierrette Poyen de Sainte Claire, 79 ans, 58 ans de profession

(+) 25/08, monastère des ursulines de Nuits

Denis et son fils Claude ont eux aussi une dizaine d'enfants.

Deux filles de Denis sont ursulines (le couvent des ursulines de Nuits a été fondé en 1634) et un fils est prêtre.

Claude finit sa vie, très notable, comme châtelain d'Argilly, commune située à une dizaine de km au sud-est de Nuits Saint Georges. Mais ses 11 enfants meurent tous à la naissance ou à quelques mois ! Ainsi se termine la lignée Poyen de Nuits Saint Georges.

Notre regret est de n'avoir trouvé ni le baptême de Jean, fils de Jean et Jeanne JOBIN, ni mention de frère ou de sœur. Les lacunes du registre des baptêmes de Nuits de 1612 à 1627 en sont la cause.

En détaillant cette généalogie des POYEN de Nuits nous constatons qu'il s'agit d'une famille très catholique, qui a donné à l'église des religieuses ursulines et des prêtres et religieux capucins.

Or Jean POYEN, sa belle-famille TOURNEZY à Saint Affrique et ses enfants sont tous protestants ou, comme on disait alors, de la « Religion prétendue réformée » (RPR). Contrairement à ce que nous pensions, Jean Poyen n'était pas d'une famille protestante mais d'une famille catholique et soit il a quitté Dijon parce qu'il était passé à la RPR soit il est devenu protestant à l'occasion de son mariage.

Ce ne serait donc pas seulement l'éloignement géographique qui a rompu tout lien entre la Bourgogne et le Rouergue mais la différence de religion...

²⁸ acte très difficile à lire.

DE SAINT AFFRIQUE À BORDEAUX EN PASSANT PAR LA GUADELOUPE : LA FAMILLE POYEN

Article paru dans le *Bulletin du Centre des Espaces Atlantiques*, nouvelle série n° 5, 1990 , p. 137-156. Nous en donnons ici la version originale. Nous n'avions pas connaissance à l'époque du contrat de mariage de 1645.

Introduction

Retracer l'histoire d'une famille n'est généralement pas chose aisée mais lorsque cette famille se trouve à cheval entre plusieurs régions de métropole et la Guadeloupe, avec des ramifications dans plusieurs pays d'Europe, cela devient une gageure.

Les traits caractéristiques de la famille Poyen sont la nationalité française, la religion protestante, le commerce, la culture de la canne et le raffinage; mais il est impossible de dégager le facteur déterminant.

On peut suggérer que sa réussite est l'exemple ou la conséquence de la politique de Colbert visant à détourner le commerce colonial de la Hollande vers les ports de métropole.

Mais si le régime de l'exclusif se trouve toujours en toile de fond des activités de cette famille il n'en subit pas moins de nombreuses entorses : commerce interlope et relations suivies avec les principaux refuges protestants, Hollande, Suisse et Angleterre.

Sur le plan politico-religieux cette famille apporte la preuve que, malgré la Révocation de l'Edit de Nantes, il était possible de rester protestant et français mais là encore avec quelques aménagements : mariages célébrés loin de la Guadeloupe pour éviter les démêlés avec les religieux, tentation de collaborer avec l'ennemi anglais ou hollandais.

L'anoblissement conféré tardivement ne sera que la juste reconnaissance de l'importance de cette famille tant dans le domaine militaire où le nombre d'officiers de milice est important, que dans le domaine économique par la culture de la canne à sucre où la famille se distingua y compris par la publication d'un ouvrage sur le sujet.

Notre étude s'arrête aux années 1770 bien que les documents soient beaucoup plus nombreux par la suite, en particulier à la Guadeloupe où le notariat n'a été conservé qu'à partir de 1776. Il est important de signaler à ce propos que s'il existe de nombreuses études sur les relations entre St Domingue et Bordeaux elles portent surtout sur la deuxième moitié du 18ème siècle et sont faites à partir de documents conservés en métropole par les propriétaires qui n'étaient que rarement sur leurs plantations. Il n'en était pas de même de la Guadeloupe ni de la Martinique où les habitants résidaient sur leurs terres et passaient la plupart de leurs actes sur place.

Bien sûr nous sommes loin des fabuleuses fortunes d'une famille Pellet mais il y a la pérennité depuis la deuxième moitié du 17ème siècle jusqu'à nos jours à travers plus de dix générations ayant laissé à Bordeaux le nom d'une rue et à Capesterre de Guadeloupe le marquisat de Sainte Marie, petite ironie pour une famille protestante.

DE SAINT-AFFRIQUE A LA GUADELOUPE (1650 - 1675)

Comme toujours lors de recherches généalogiques il faut faire commencer l'histoire d'une famille au premier document connu au moment où l'on écrit l'étude. C'est frustrant et cela donne mauvaise conscience : quel fonds a-t-on oublié, quelle information a-t-on négligé d'exploiter, quel document découvrira-t-on dans l'avenir ?

Ce n'est donc qu'à St Affrique dans l'Aveyron que commence actuellement l'histoire de la famille Poyen par un acte du 11 janvier 1648 chez Me Peyre (1), où est passée une obligation de 20 livres 10 sous par Pierre Rayssat, charpentier à Courbel (2) en faveur de Jean Poyen, marchand à St Affrique, "pour achat de marchandises à payer moitié à St Jean-Baptiste et moitié à St Michel prochain".

Plusieurs obligations sont ainsi passées d'un montant d'une vingtaine de livres pour des marchandises et en 1649 (3) nous apprenons ainsi qu'il est associé à François Thourmesy. C'est donc dans les années 1646 que nous pouvons situer l'établissement du premier Poyen à St Affrique et le mariage de Jean I avec Bernarde Tournesy, fille de François et Jeanne Boyssière.

C'est en effet la famille Tournesy qui est originaire de St Affrique, protestante et marchande. Le 6 2 1656 (4) dans le contrat de mariage de Guillaume Thourmesy fils de Jean, marchand cellier, et Catherine Carcassonne, avec Marie Mazille sont cités comme témoins François Tournesy, cousin, ainsi que Pierre Tournesy, marchand drapier et Jean Poyen. Ce Pierre, probablement aussi cousin ou neveu de François, avait 3 sœurs : Judith épouse de Hugues Gibbert, maître serrurier à St Affrique, Marie épouse d'Antoine Fonvielhe, marchand drapier à St Affrique et enfin Jeanne épouse de Philippe Lebeau, marchand confiseur à Castres.

En 1654 une obligation de 80 livres par François Asnier, marchand de Lencout (5) nous apprend que Jean Poyen est absent et qu'il est représenté par François Aribert "son facteur". Ce dernier est son beau-frère qui émigrera lors de la Révocation.

En 1655 autre obligation d'un marchand d'Ayssesne (6), Jean Durand, à Jean Poyen absent représenté par François Aribert "son compagnon", pour un montant de 286 livres.

Au fil des années on voit de nombreuses obligations et quittances qui témoignent de l'activité commerciale de Jean I Poyen que nous qualifierons de marchand de demi-gros et qui était probablement en relations suivies avec le milieu commerçant de Nîmes, où il se trouve en 1666 (7) et sur la route de Bordeaux à Marseille, Lyon et Genève. Mais rien n'indique dans le notariat de St Affrique où Jean Poyen achetait ses marchandises. Ses nombreux déplacements devaient avoir pour cause ses achats, mais était-ce à Millau, à Castres, à Bordeaux ou à La Rochelle ? C'était très certainement en tous cas dans le milieu protestant.

Outre de nombreuses obligations "pour marchandise" souscrites par des habitants de St Affrique on peut relever celles souscrites par d'autres personnes de la région et en particulier des marchands :

Noble Olivier de Banquet, seigneur de Murasson pour 887 livres (8)

David Cere, marchand à St Affrique pour 131 livres (9)

Pierre Rouch de Monmeian (10) pour 20 livres (11)

Honorat Galtier, marchand d'Aissene pour 10 livres (11)

Adam Fournier, marchand à Lacaune (Tarn) pour 300 livres (12)

Peu d'actes qui ne soient pas en relation avec "la boutique". Seulement la location d'une métairie appartenant à sa femme et située à Tiergues, à 5 km de St Affrique.

Louée pour 8 setiers de blé vers 1657 (13) elle est affermée en 1662 (14) contre la moitié des blés et légumes, mais Jean Poyen paiera les tailles, crues et cens de la métairie. En 1678 (15) Bernarde Thourmezy elle-même l'afferme pour 6 cettiers de froment et enfin en 1684 (16) pour "6 cettiers de fromant, 2 cettiers de milhun, 1 cettier de palmoule et 3 cettiers d'avoine par an".

D'autre part dans une déclaration de janvier 1677 (17) Bernarde Tournesy mentionne qu'elle fit en 1666, "conjointement avec Isaac Solié du Pont de Camares agent du sieur Poyen son mari la levée et exaction des rentes et revenus que Messire Pierre de Montcalm du Gouzon, Sgr. et baron de St Veran, St Victor, Gouzon et autres lieux" (18).

Les relations familiales

A St Affrique on retrouve plusieurs familles en relation avec les Antilles.

C'est tout d'abord la famille Rouvellet avec Guillaume, marchand, cité en 1648 comme l'un des "créanciers de la Religion" et dont le fils Jean sera sieur de Taurin puis de Montégut. Nous ne savons pas quelle relation il peut avoir avec le commis général de la Compagnie des Indes Occidentales à la Martinique et à la Guadeloupe (19) en 1665 mais il est certain que son neveu Jean épousera en 1672 Suzanne fille de Jean I Poyen et la dot de Suzanne s'éleva à 1.200 livres (20). La plupart des membres de cette famille resteront à St Affrique mais des branches iront à la Martinique, à St Eustache et, bien sûr, à la Guadeloupe. Les liens entre les deux familles subsisteront au moins jusqu'en 1769 où un François Rouvellet, négociant à l'île de St Eustache, est témoin au mariage Poyen-Séjour dans cette même île.

On rencontre ensuite la famille Pellet de Millau dont un descendant Jean, fera fortune à Bordeaux (21). Nous verrons plus loin les relations qui ont existé aux Antilles et à Bordeaux avec cette famille.

Il y a enfin les familles Bonnaffé et Boyer avec lesquelles les Poyen entretiendront de nombreuses relations mais, semble-t-il plus tardivement car nous n'avons pas trouvé trace d'actes notariés à St Affrique pour cette période.

Nous réserverons une mention spéciale au baptême le 31 12 1659 à St Affrique d'un "enfant bastart de Françoise DELFAU, de Trébas (?), servante de Monsieur Poyen; le nom de Jean lui a esté donné... Il est à remarquer que les huguenots voulaient baptiser cet enfant au prêche, ce qui étant venu à ma notice, je suis allé chercher led. enfant avec M. le procureur du Roy à la maison de Jacques Fournier". C'est probablement lui qui se trouve âgé de 26 ans en 1687 à Capesterre de Guadeloupe dans le recensement des protestants, sous le nom de Jean Dufau.

A St Affrique il est inutile de consulter les registres catholiques avant 1686 car il sont vierges de tout acte sur ces familles et après les parents des baptisés sont le plus souvent "absents".

PROTESTANTISME, CULTURE ET COMMERCE (1675 - 1705)

S'il est certain que c'est à la Guadeloupe que la famille Poyen établit sa fortune et sa notoriété, il est difficile d'avancer une date précise pour son arrivée. Dans les actes de St Affrique Jean I Poyen n'apparaît plus après décembre 1673; c'est toujours Bernarde Tournezy "femme du sieur Jean Poyen marchand de St Affrique" qui agit. En 1675 cependant sont mentionnés comme témoins "Jean Pouren père et fils" (22). Sont-ce les Poyen ?

Dans un mémoire fort tardif (23) il est dit que Jean II Poyen "passa fort jeune à la Guadeloupe ayant déjà servi en France en qualité de cornette de cavalerie...". Né en 1649 ou 1650 ce "fort jeune" nous amènerait dans les années 1665, ce qui semble peu probable. Nous pensons plutôt qu'il arriva vers 1675 après avoir appris le commerce soit à Bordeaux, soit à La Rochelle soit même en Hollande. En effet il ne figure ni au recensement de 1664 ni à celui de 1671 à la Guadeloupe (24), pas plus qu'à ceux de la Martinique ou de St Christophe.

En revanche le 17 décembre 1680 devant Me Deferrand, notaire à Bordeaux (25) est passé un acte entre les "sieurs Jean et Jesban Lacam, frères et Jacob Ratier, bourgeois et marchands de Bourdeaux" d'une part et "sieur François Poyen faisant pour et au nom de sieurs Jean et autre Jean Poyen ses père et frère, marchands demeurant en l'isle de la Guadeloupe l'une des isles françaises de l'Amérique" pour arrêter "le compte et traité de tout capital et de tous profits des carguesons que lesd. sieurs Lacam et Ratier ont envoyés auxd. sieurs Poyen et de tout le commerce et négoce qu'ils ont fait ensemble depuis l'année 1675 jusques à présent". Les Poyen doivent 45.600 livres "sans toutefois comprendre la moitié des 3 septièmes parties des profits qu'il y peut avoir sur la raffinerie du Baillif ...réservés auxd. sieurs Lacam et Ratier, et excepté les 9.000 livres qu'ils ont de capital dans lad. raffinerie". Cette dette devra être réglée de la façon suivante : 15.600 livres en 1681 et 10.000 livres en 1682, 1683 et 1684. On apprend aussi que 19.917 livres représentent le capital investi et 4.663 livres le solde du compte courant. Cette dette de 45.600 livres ne sera entièrement réglée qu'en 1706.

C'est donc en 1675 au Baillif, dont les registres ont malheureusement disparu pour cette période, qu'il faut situer le véritable établissement de la famille Poyen. Il est cependant possible que Jean II ait précédé son père de deux ou trois ans.

D'ailleurs cette date concorde avec un Arrest du Conseil d'Etat du roy portant règlement pour les sucres raffinez des Isles Françaises... du 20 janvier 1693 (26) dans lequel Jacob Rattier, Isaac Lacam, marchands raffineurs de sucre à Bordeaux et Jean Arnaud la Croix, aussi marchand de Bordeaux font valoir que "depuis plus de vingt cinq ans les marchands de Bordeaux se sont attachés à faire venir des sucres bruts des Isles françaises de l'Amérique pour être raffinés à Bordeaux". Ces sucres étaient ensuite réexportés vers Genève en passant par Lyon.

Cet établissement s'est donc fait en association avec des marchands de Bordeaux mais très probablement il existait des liens avec la Hollande. En effet en 1678, Jean II Poyen épouse Lucretse Van Ganspoël, d'une importante, sinon la plus importante, famille hollandaise réfugiée du Brésil en 1656 et établie à Capesterre de Guadeloupe avec l'aide intéressée de Houel le gouverneur-propriétaire de l'époque (27). En effet la famille Van Ganspoël a très certainement été à l'origine du développement de cette culture à la Guadeloupe en y apportant les techniques utilisées au Brésil (28). Nous pouvons même supposer que le R.P. Labat (29) qui est la référence en matière de culture de la canne et du raffinage du sucre a pu faire ses observations sur l'habitation Poyen à Capesterre. Nous aurons l'occasion d'évoquer ses démêlés avec cette famille.

Généalogie de la famille Poyen

Pas plus qu'on ne trouve trace du mariage de Jean II, on ne trouve celui de son frère Pierre qui épouse probablement en 1680 Pauline Alette Classen ou Classe, d'une autre famille de réfugiés hollandais du Brésil et tout aussi protestante que la famille Van Ganspoël. Pauline Alette se remariera avant 1687 à Moïse Petit, protestant originaire de La Rochelle.

Et arrive l'année 1687 où les protestants sont "invités" à abjurer et sont recensés (30).

On voit alors que la Guadeloupe a servi de refuge à plusieurs parents et alliés de la famille. C'est d'ailleurs le premier document où se trouvent cités les Poyen :

Marchand :	François Poyen natif de Ste Affrique en Rouergue	26 ans
	Mr Isaac Laccan natif de Bordeaux	26 ans
	Domestique : Louis Bertin	30 ans
	2 nègres	
Marchand :	Le Sieur Jean Poyen père, marchand, aagé de	65 ans
	Etienne Polet natif de Milleaut	32 ans
	Jcan Poulin	17 ans
	Leonard Migron	21 ans
	1 nègre ; 1 negresse ; 1 negritte	
Sucrier :	Le Sieur Jean Poyen, capitaine d'une compagnie de cavalerie, marié, natif de Sainte Affrique en Rouergue aagé de	37 ans
	Demoiselle Lucesse Ganspouille, sa femme	30 ans
	Pauline Poyen, sa fille	7 ans
	Bernarde Poyen	6 ans
	Jean Poyen	3 ans
	Catherine Poyen	1 an
	Domestiques	
	Robert Godeffroy, mulastre, commandeur, aagé de	35 ans
	Pierre Morel, engagé, aagé de	23 ans
	22 nègres ; 24 négresses ; 8 negrillons ; 6 négrittes	
Sucrier :	Le Sicur Moyse Petit, pour les héritiers de feu Nicolas Classen natif de La Rochelle, aagé de	33 ans
	Paulline Allette Classen sa femme aagé de	22 ans
	Samuel Classen son frère	19 ans
	Corneille Classen son frère	12 ans
	Nicolas Poyen fils de la ditte	6 ans
	Marie Constance Classen	16 ans
	Anne Elisabeth Classen	14 ans
	Domestiques	
	Adrien Laurant, maistre descolle	41 ans
	Jean Berin, gascon, tonnelier	51 ans
	53 nègres ; 55 negresses ; 14 negrillons ; 10 negrittes	

Cette communauté protestante est bien organisée et la présence d'un maître d'école montre bien l'importance attachée à l'enseignement, au moins pour la lecture, l'écriture et l'arithmétique si nécessaires pour les relations commerciales.

Généalogie de la famille Poyen

Les femmes semblent être restées en métropole pour "sauver les meubles". Nous sommes loin de l'affirmation de M. Jean Cavignac, par ailleurs si bien documenté, disant "qu'Etienne Pellet (figurant sous le nom de Polet) partit en 1687 avec son beau-père âgé de 65 ans et son beau-frère, François âgé de 26 ans pour les îles" (31). Il s'était plutôt réfugié auprès d'une famille bien établie et qui ne subissait pas aux Antilles les persécutions qui étaient le lot des Réformés en métropole. Il est d'ailleurs curieux de constater que si l'on trouve l'abjuration à Capcsterre de bon nombre de protestants, on leur confie des religionnaires du Vivarais... dont la trace se perd immédiatement : ils sont passés dans les îles anglaises, en Hollande ou aux Etats Unis (32).

Mais la guerre avec l'Angleterre va bouleverser les choses. St Christophe tombe aux mains des Anglais et le 2 juillet 1691 le gouverneur de la Guadeloupe, Hinselin, écrit au ministre (33) : "...les ennemis ont brûlé Marie Galante, il ne reste plus que quelques habitants qui tiennent les bois avec leurs nègres." Et les protestants sont désignés comme responsables :

"Codrington (le général anglais) a des liens avec les religionnaires : de Brissac et Tauvet ont dit que leurs frères accueilleraient les anglais si Codrington voulait tenir la parole que le prince d'Orange leur avait fait porter par Ganspouille (34), créole de cette même île. Ce jeune homme se trouva durant la guerre en Hollande et ayant passé en Angleterre dans le temps que le prince d'Orange faisait son armement pour la conquête des îles il conçut le dessein de trahir son pays, porté à cette perfidie par le seul désordre de ses affaires. Aussi par le moyen de ses parents qui sont puissants en Hollande il trouva accès auprès du prince d'Orange qui l'écoutait avec plaisir et lui promit sa protection si bien que Ganspouille (s'engagea) à plus qu'il ne pouvait, s'obligeant de faire entrer les anglais dans la Guadeloupe et de les en rendre maître par les intelligences qu'il y avait avec ses parents, tous nouveaux convertis et des créoles ses camarades."

Quoique Ganspouille ne soit pas de son expédition Codrington fait sonder ses parents et amis de la Guadeloupe par Tauvet : celui ci envoie un de ses nègres de Marie Galante qui, pris, avoue "qu'on l'avait envoyé pour parler au sieur Poyen, capitaine de cavalerie et dans l'alliance du dit Ganspouille dont il a épousé la sœur". Il était chargé de dire à Poyen que quand Codrington aurait débarqué en Guadeloupe il fallait qu'il se joigne à lui comme tous les nouveaux convertis et que leurs biens leur seraient conservés.

Mais par les "sentiments d'honneur et de fidélité dont cet officier quoique nouveau converti" fait preuve, il porte la lettre à Hinselin. Le nègre est pendu. Hinselin enferme dans le fort 10 ou 12 nouveaux convertis et prie Poyen de se joindre à eux quand Codrington débarquera.

Et le plus fort de l'orage étant passé un autre fils de Jean I Poyen, François se marie à Bordeaux avec Suzanne Marie Lacan, fille de Gesban et de Marie Anne Ratier, familles dont les fonds ont permis l'établissement à la Guadeloupe. Enfin David, autre fils se marie à la Martinique avec Madeleine Verdier dont le père, Jacob, marchand à la Martinique, retournera finir sa vie à Bordeaux et refusera en 1710 (se prénommant alors Jacques), de remplir la charge de trésorier de l'hôpital St André "ayant atteint sa 75ème année" (35).

Martinique, Guadeloupe, Hollande, Angleterre où la famille Van Ganspoel a des appuis, et la métropole avec Bordeaux, La Rochelle, St Affrique, Millau... un grand réseau de relations toutes dans le milieu protestant.

En 1699 Jean II Poyen achète "l'établissement de St Sauveur (sucrierie) à la Montagne St Sauveur, habitation établie par M. Houel père, échue à M. Houel aîné par partage, vendue par lui en 1699 à M. Devarenne qui l'a revendu la même année au sieur Poyen" (36). Cette

habitation deviendra la propriété de Pierre, fils de Jean II, et donnera le nom de branche de sa descendance.

Cette même année 1699 Jean II meurt, quelques années après son père et son frère Pierre. François est à Bordeaux et David l'y rejoint en 1701 et il vont faire des affaires entre eux et avec leurs beaux-pères, mais la troisième génération est déjà à l'œuvre. A partir de 1698 les alliances, au nombre de quatre, avec la famille Gressier vont entraîner des remous religieux importants.

Si le mariage de Pauline avec André Gressier à Trois Rivières semble passer facilement il n'en est pas de même de celui de Bernarde avec Jean Gressier.

A Capesterre où ils sont établis les Poyen ne font pas preuve d'une grande assiduité aux offices catholiques et les religieux dominicains qui ont la charge de cette paroisse n'apprécient pas du tout ce comportement ni la protection au moins tacite dont ils jouissent de la part des autorités par leur fortune et leur position sociale car ils sont officiers dans les milices.

Du 20 mars au 18 mai 1703 les anglais occupent la Basse-Terre et les Poyen font célébrer le mariage de Bernarde et Jean Gressier par un prêtre qui n'est pas le déservant officiel de la paroisse. Le Père Labat, qui fournit de nombreux détails sur cette affaire (37), soutient que cet abbé Signer avait reçu 67 louis d'or pour célébrer ce mariage. Les dominicains refusent de considérer ce mariage comme valide et font des démarches auprès des autorités. Mais l'abbé Signer est devenu aumônier du gouverneur général de Machault et celui-ci essaye d'étouffer l'affaire. Une première dispense en Cour de Rome est obtenue mais refusée par les dominicains qui se plaignent toujours du peu de pratique des deux familles et du fait qu'on n'avait point exposé dans la demande de dispense "qu'il y avait eu un mariage clandestin, célébré et tellement consommé, que la fille était déjà accouchée". Après bien des péripéties une deuxième dispense est obtenue et c'est le Père Labat lui-même qui, en février 1705, fait faire une nouvelle abjuration aux mariés et les renvoie au curé de Capesterre pour la célébration du mariage. En conclusion le père Labat note : " C'est ainsi que se termina cette affaire qui avait attiré beaucoup de mauvais traitements à notre Mission, et qui ne cessèrent pas, quoique nous eussions fait beaucoup plus que nous ne devons pour avoir la paix et pouvoir vivre en repos : mais il y a longtemps que les missionnaires sont accoutumés à souffrir des traverses quand ils veulent s'acquitter de leur devoir".

Deux ans avaient été nécessaires pour régulariser cette situation et cela servit certainement de leçon car les mariages des autres enfants se feront soit à Bordeaux soit "en Guadeloupe" mais pas à Capesterre où l'on ne retrouve pas ces actes. Mais il faudra encore réhabiliter le mariage de Suzanne Poyen et Hubert Gressier en 1725 alors qu'il a été célébré une première fois en 1721. Pour en terminer avec ces mariages à épisodes il faut signaler que les enfants de Jean III Poyen et Anne Gressier se marieront tous en métropole ou à l'île St Eustache, évitant soigneusement Capesterre !

Il faut bien dire aussi que les inhumations étaient loin d'être "catholiques" car on ne trouve que très peu de ces actes dans les registres paroissiaux en Guadeloupe.

L'état des religionnaires et nouveaux convertis dressé en 1711 (38) ne laisse aucun doute :
Martinique :

Etienne Pellet : fait ses devoirs extérieurement mais pas de sacrements.

Guadeloupe :

Sr. Gressier a abjuré deux fois et ne fait nul exercice de religion.

Sa femme en use de même.

Veuve Poyen, Sr. Estienne Besnard, Samuel Classen, Dlle Alette Classen veuve du Sieur Nicolas Poyen : ne font pas les devoirs de catholiques.

Sr. Poyen fait quelques fonctions catholiques.

FORTUNE ET HONNEURS (1705 - 1770)

En ces premières années du 18^e siècle on trouve la famille Poyen et ses alliés bien établie en Guadeloupe et à Bordeaux mais aussi en Martinique grâce à l'alliance Pellet. De son premier mariage avec Jeanne Poyen, Etienne Pellet a eu deux fils, Jacques qui sera raffineur à Bordeaux et Etienne établi à la Martinique et dont la descendance de son mariage avec Laurence Biron Dufresche sera très nombreuse en particulier par la famille Chesnelong (39).

Les bordelais

Deux couples sont donc établis à Bordeaux : David Poyen, qualifié même de marchand banquier et Madeleine Verdier d'une part et François époux de Suzanne Marie Lacan d'autre part. Le fonds d'Anglade à la bibliothèque municipale de Bordeaux recense un grand nombre d'actes passés à Bordeaux tant dans les registres religieux que dans le notariat depuis le début du 18^e siècle et c'est là que nous avons puisé les éléments bordelais.

Liens avec la Martinique.

En janvier 1704 on voit David recruter pour 50 livres par an un tonnelier "pour travailler sur l'habitation de M. Verdier, son beau-père à la Martinique au quartier de la Basse-Pointe", puis en mai avec son beau-père, son beau-frère Pierre et sa femme, il fait vente au sieur François Hackart et Dlle Catherine Lebourg son épouse d'une habitation située à la Martinique pour 91.000 livres.

Au mois de juin c'est la vente d'un magasin sis au bourg St Pierre à Mathieu Prunel, lieutenant de milices, pour 3.000 livres.

Cependant les affaires avec la Martinique ne s'arrêtent pas pour autant : en 1706 Jacques Verdier père cède à Jacob Rattier père et François et David Poyen frères tous les fonds de la société contractée avec les Srs. Pierre Hugon fils et Jean Rouvellet. Cette Société créée le 3 avril 1706 avait pour but de faire commerce "tant des îles françaises de l'Amérique, celle de la Martinique que d'Europe". Verdier avait investi les 2/3 soit 20.000 livres.

Des biens en Martinique restaient possession de la famille puisque le 19 juin 1708 Guillaume Reoussec, marchand de Beziers s'engage envers Jacob Rattier et Poyen frères de s'embarquer pour la Martinique et régir leurs biens pendant 4 ans pour 600 livres par an.

En août 1710 c'est au tour de François Poyen de partir pour la Martinique. Il mourra sur "le vaisseau du Roi l'Elisabeth en allant à la Martinique" et le 12 mars 1711 sa veuve, Marie Lacan fera une procuration à Guillaume Rieusset, probablement le Reoussec de 1708, en compagnie de Jacob Rattier et David Poyen "pour recevoir et retirer tout ce qui revient à la société aux îles de la Martinique et Guadeloupe".

La raffinerie et la savonnerie.

C'est très certainement à cette raffinerie qu'est dû le nom de la rue Poyenne située aux Chartrons. Malheureusement les actes sont rares.

Le 30 janvier 1704 on relève que Charles Grichere est au service des Srs Jacob Rattier père, François et David Poyen frères dans leur maison et raffinerie en qualité de garçon de cabinet.

Le 21 juin 1706 Jacob Delbosc, raffineur demeurant aux Chartrons dans la raffinerie des Srs Jacob Rattier père, François et David Poyen frères s'engage envers ces derniers en qualité de Me. raffineur pour 3 ans pour 300 livres par an plus nourriture et blanchissage.

Cette raffinerie semble avoir cessé ses activités en 1711, mais nous n'avons pas fait de recherches sur le sujet.

Notons seulement que le 16 mai 1724 est passé un contrat pour la savonnerie de la Rue Poyenne entre Madeleine Verdier veuve de David Poyen et Jean Barrié, maître savonnier, et Jacob Balguerie son commis. D'après l'ouvrage de Louis Desgraves : *Evocation du Vieux Bordeaux* , le 17 août 1753 les jurats autorisèrent la dame Verdier à rétablir la savonnerie mais l'entreprise échoua.

Les armements.

En 1701 Jacob Rattier père, François et David Poyen, frères, André et Jean Gressier, frères, Besnard et Godet de la Guadeloupe s'associent pour l'achat du vaisseau "la Françoise et Phelypeaux" qui fit jusqu'à fin 1704, 3 voyages de la Guadeloupe à Bordeaux.

Le 8 novembre 1704 ce sont des actes concernant la prise du "St Mathieu" armé pour Cayenne et la Martinique par Jacob Rattier, François et David Poyen, assuré pour 70.850 livres et la prise de "la Joly" armée pour la Martinique, assurée 7.550 livres pour les 2/3.

Le 5 avril 1709, vente par Jacques Mourejean marchand de Nantes pour 1800 livres du 1/4 des intérêts dans le navire "la Belle Canadienne", maintenant "l'Espérance de Paix" de 160 tx à Jacob Rattier et Poyen frères. Les trois autres quarts du navire avaient dû aussi être rachetés puisque le 8 avril 1709 il est revendu 9.334 livres à Marie Gaussines, veuve de Jean Boyer.

Enfin le 24 mars 1711 les mêmes vendent à Pierre Gomes Silva le vaisseau "l'Espérance" de 150 tx et 10 canons pour 7.500 livres.

Outre un contrat d'association entre David Poyen et Jacques Pellet daté du 7 mai 1713 on relève parmi les relations commerciales : Arnaud Beyermann de Rotterdam (1708) pour 5 tonneaux de colle, Jacques André Saladin, banquier à Genève (1709); et pour les produits : du gingembre de la Martinique (1708), des armes et munitions en 1709 "Sa Majesté ayant ordonné un armement", du sucre vers Genève (1713 et 1714), du cacao et des eaux de vie.

Les générations suivantes

Sur les 12 enfants de David Poyen et Madeleine Verdier nous ne connaissons que 3 filles mariées dont deux avec des marchands : Isaac Louis Roberdeau et Antoine Toucas de Goussolles, d'une famille de négociant de Marseille. Ils ne semblent pas avoir été mêlés aux affaires de la famille Poyen.

Quant à la descendance de François et Suzanne Marie Lacan elle semble s'être éteinte avec le seul fils Etienne, négociant à St François de Basse Terre. Lui non plus ne semble pas avoir participé aux affaires de la famille.

Par contre parmi les 10 enfants de Jean II et Lucrette Van Ganspoël on retrouve à Bordeaux des actes concernant Pauline épouse d'André Gressier, bourgeois et marchand aux Chartrons, qui a des intérêts avec son beau-frère Jean tant à la Guadeloupe avec des habitations à Trois Rivières et au Carbet, sur la frégate "l'Alliance", allant de Bordeaux à la Martinique en 1712.

C'est d'ailleurs dans la maison de Pauline que le 9 septembre 1713 seront ratifiés les articles de mariage passé aux Trois Rivières le 25 avril 1712 entre Jean III Poyen et Anne Agnès Gressier.

Généalogie de la famille Poyen

Nous n'entrerons pas dans les détails de la descendance de Jean II Poyen et Lucesse de Ganspoël qui est très abondante et donnera lieu à la publication d'une généalogie. Nous noterons seulement que les alliances se font dans le milieu protestant principalement avec des marchands ou des nobles du sud de la France : Duval de Lancre en 1723, de Carbon Ferrière en 1733 et 1775, de Noir de Cambon (dot de 40.000 livres) et de Ligonnier en 1743 (dot de 40.000 livres), Boyer en 1746, de Bedos de Campan en 1748 (dot de 60.000 livres), Sylvestre de Ferron en 1765 (dot de 50.000 livres), de Gineste de Najac en 1775 (dot de 150.000 livres).

Pour ce qui est des alliances avec des Guadeloupéens on relèvera seulement : Hurault de Ligny (1775).

Une exception doit être faite pour la descendance de Pierre Poyen Saint Sauveur qui avait épousé en 1712 Thérèse Chevallié, d'une famille catholique et dont le père était conseiller au Conseil Souverain. En effet cette branche aura des alliances presque exclusivement à la Guadeloupe avec des familles catholiques et bien établies : Van Schalkwyck Classe en 1739 et 1768, Charroppin en 1741, de Saillans d'Escland en 1751, de Vipart de Neuilly en 1760 et 1772, de Bordenave en 1762, Fafou de La Framboise en 1765, Rouve de la Perelle en 1771.

Les honneurs

En 1766 Jean III Poyen achète le marquisat de Sainte Marie à Capesterre de Guadeloupe avec Pierre Bouscaren et en février 1770 c'est la consécration avec l'acte d'anoblissement qui "nous a paru justement méritée par notre cher et bien Amé le Sr. Jean Poyen ancien commandant du quartier de la Capesterre en notre Isle Guadeloupe. Il s'est trouvé en qualité de volontaire au siège de cette Isle fait au commencement de ce siècle par Cadrington qui y fut repoussé; il a servi à celui de St Christophe sous les ordres du Sr. de Chavagnac et à celui de Nieves sous ceux du Sr. d'Iberville; il était commandant du quartier de la Capesterre pendant le dernier siège de la Guadeloupe, il y avait même formé des retranchements à ses dépens pour la deffense de la Colonie (41). A ces considérations se réunit le souvenir que nous lui conservons du service que rendit son grand-père maternel en apportant aux Isles du Vent les premiers plans de Cannes à Sucre et des bons et louables services de son Grand-père paternel qui fut le premier Capitaine de Cavalerie des milices de la Guadeloupe..." (42)

Le 23 février 1770 D'Hozier de Serigny enregistre et règle les Armoiries de la famille Poyen : Un écu de Gueules à un Paon d'Argent passant sur une Terrasse de Sinople et un Chef d'Azur chargé de trois Etoiles d'or.

C'est donc pour faits militaires et ... culture de la canne que l'anoblissement a été conféré. En effet la famille a toujours servi dans les milices qui, aux Antilles, ont joué souvent un rôle plus important que les troupes réglées. Pour s'en convaincre il n'est que de consulter un état des milices :

Capesterre:

Pierre POYEN o Capesterre, major 1765, quitte 1769, + 1773

Jean Baptiste POYEN o Capesterre, Compagnie des mousquetaires gris 1765, capitaine en second de la compagnie de dragons 1770, major 1776, retiré en 1779

Grand Cul de sac :

Pierre Robert POYEN SAINT SAUVEUR o St François Grande Terre 26 7 1740, démission pour infirmités 1 2 1783, capitaine d'une compagnie de dragons en 1765

Denis POYEN SAINT SAUVEUR, sous lieutenant d'une compagnie d'infanterie Lamentin 1767, lieutenant d'une compagnie d'infanterie Ste Rose 1777

Généalogie de la famille Poyen

Denis Joseph ROCHEMONT POYEN o Lamentin 14 8 1750, sous lieutenant de dragons
1783

Mancenillier :

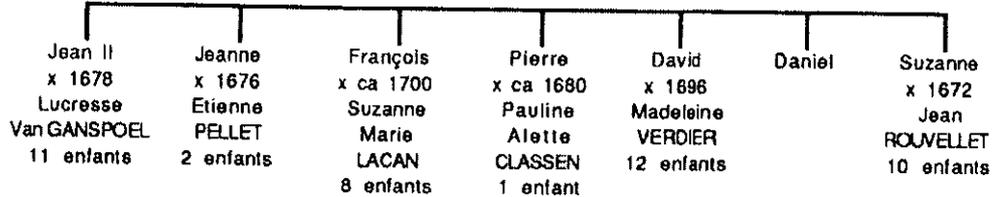
François Hubert POYEN SAINT SAUVEUR, sous lieutenant 1780, lieutenant 1782

Une seule anomalie : le nombre très faible de chevaliers de St Louis par rapport au nombre d'officier de milices le plus souvent capitaines. Cela s'explique par la religion de la famille Poyen car cette décoration était réservée aux catholiques.

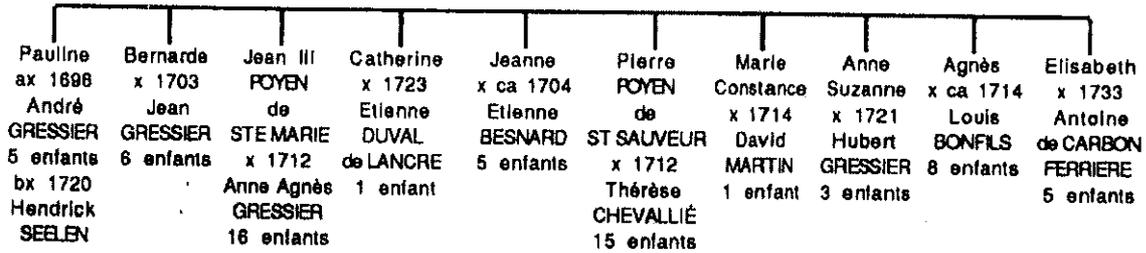
Généalogie de la famille Poyen

ANNEXE

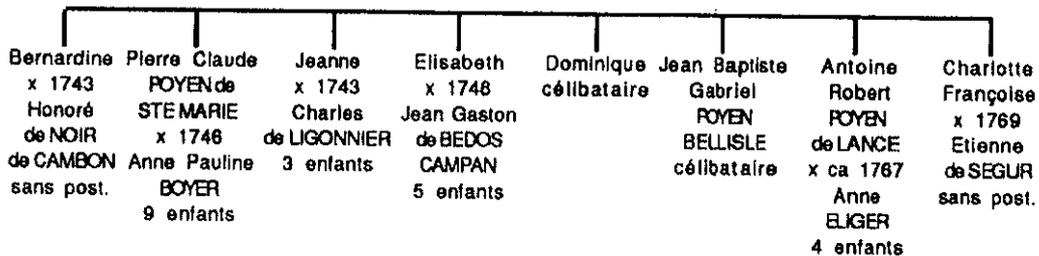
Jean I POYEN
x ca 1648
Bernarde
TOURNEZY



Jean II
x 1678
Lucretse
Van GANSPOEL



Jean III
POYEN
de
STE MARIE
x 1712
Anne Agnès
GRESSIER



NOTES

- 1 - A.D. Aveyron 3E 15648.
- 2 - Nous n'avons pas localisé ce lieu.
- 3 - A.D. Aveyron 3E 15648 Me Peyre 20/4/1649.
- 4 - A.D. Aveyron 3E 15623 Me Pomarede.
- 5 - A.D. Aveyron 3E 15648 Me Peyre 8/6/1654. Le 19/8/1654 nouvelle obligation de François Asnier pour 166 livres comprenant les 80 l. précédentes.
- 6 - A.D. Aveyron 3E 15653 Me Peyre 7/4 et 10/4/1655.
- 7 - A.D. Aveyron 3E 15664 Me Peyre 1677 : "en 1666 le Sr. Jean Poyen ... se trouvant en prévention devant nos seigneurs de la Chambre des Grands Jours de la ville de Nismes... "
- 8 - A.D. Aveyron 3E 15653 Me Peyre 16/11/1661.
- 9 - A.D. Aveyron 3E 15653 Me Peyre 20/11/1661.
- 10 - Nous n'avons pas pu localiser ce lieu.
- 11 - A.D. Aveyron 3E 15653 Me Peyre 9/12/1661. Nous n'avons pas pu localiser Monmeian.
- 12 - A.D. Aveyron 3E 15653 Me Peyre 7/9/1662.
- 13 - A.D. Aveyron 3E 15653 Me Peyre 5/10/1661.
- 14 - A.D. Aveyron 3E 15653 Me Peyre 9/6/1662.
- 15 - A.D. Aveyron 3E 15665 Me Peyre 14/9/1678.
- 16 - A.D. Aveyron 3E 15667 Me Peyre 29/4/1684.
- 17 - Probablement Camarès à 30 km au sud de Saint-Affrique.
- 18 - St Victor et Gozon sont situés à 16 km au nord de Saint-Affrique.
- 19 - Public Record Office H.C.A. 30 carton 648 part II; lettre datée de juillet 1665 de Le Correux, commis de la Compagnie à St Christophe où il est mentionné que le sieur Rounelet, commis général de la Compagnie à la Guadeloupe, a changé de religion. Le R.P. Dutertre dans son *Histoire générale des Antilles habitées par les Français* : réédition des Horizons Caraïbes. 1973. D'après l'édition de Th. Jolly de 1667-1671, tome III, p. 138 indique: "Les commis généraux (de la compagnie) furent pour la Martinique les sieurs Du Buc et Romelet tous deux de la Religion Prétendue Réformée ; mais Monsieur Romelet se convertit et fit abjuration de son hérésie à la Martinique, ainsi qu'il l'avait promis en partant de La Rochelle". Dans le même ouvrage, p. 141 il est appelé Rovelet.
- 20 - Testament de Suzanne Poyen le 18/3/1719 Me Antoine Rames. A.D. Aveyron, 2C 24-86.
- 21 - Sur cette famille voir Jean Cavignac: - "Jean Pellet, marchand à Bordeaux 1694-1772". *Revue du Rouergue*, 1962, XVI p. 149-157.
- "*Jean Pellet commerçant de gros 1694-1772, contribution à l'étude du négoce bordelais au XVIII^e siècle*", Ecole pratique des hautes études, 6^e section, SEVPEN C.I.D. 131 Bd St Michel.
- 22 - A.D. Aveyron 3E 14544 Me Lafleur. Cm 25/2/1675 de Pierre Valery, bourgeois de Bédarieux, et Isabeau de Rouvellet.
- 23 - A.N. Colonies E 340. Mémoire de 1777 de Jean Baptiste Gabriel Poyen Bellisle.
- 24 - Centre des Archives d'Outre-Mer à Aix en Provence: G1-468, G1-469.
- 25 - A.D. Gironde 3E 4100 folio 1088 et suivants. Nos remerciements vont au commandant P.L. Coÿne qui nous a communiqué cet acte important.
- 26 - Ce document nous a été signalé par M. Jacques Petitjean Roget.
- 27 - Du Tertre *op. cité*
- 28 - ROSSIGNOL Ph. et B. : Famille Van Ganspoël, Pays Bas, Allemagne, Guadeloupe; *Cahier N° 6 du Centre de Généalogie et d'Histoire des Isles d'Amérique*, janvier 1984.

Généalogie de la famille Poyen

- 29 - R.P. LABAT: *Nouveau voyage aux Isles d'Amérique 1742*, Fort de France. Edition des Horizons Caraïbes, 1972.
- 30 - Centre des Archives d'Outre-Mer à Aix en Provence: G1 469, recensement des personnes de la religion prétendue réformée 3, 4 et 5 mars 1687.
- 31 - Jean Cavignac, *op. cité*, p. 280.
- 32 - Voir LAFLEUR Gérard. *Les protestants aux Antilles françaises du vent sous L'Ancien Régime*, Basse-Terre: Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1988.
- 33 - A.N. C7 B1 dossier 1 pièce 2.
- 34 - Il s'agit de David Van Ganspoël, beau-frère de Jean II Poyen.
- 35 - A.D. Gironde Me Roberdeau 7/8/1710, d'après le fonds d'Anglade aux A.M. de Bordeaux.
- 36 - A.N. F3 221 folio 829 à 836. Partage entre Charles et Pierre Houel.
- 37 - R.P. LABAT. *Nouveau voyage aux Isles d'Amérique 1742*, Fort de France, édition des Horizons Caraïbes, 1972. p. 316, 317, 324, 325 et 381.
- CHATILLON M. Le Père Labat à travers ses manuscrits. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe* n° 40-42. p. 130, 138, 145, 146, 175 et 177.
- 38 - A.N. C8-A18 fo 141, 9/7/1711 état des religionnaires et nouveaux convertis.
- 39 - Sur les familles de la Martinique voir Jacques Petitjean ROGET et Eugène BRUNEAU-LATOCHE. *Personnes et familles à la Martinique au XVII^e siècle*. Fort de France, édition d'Histoire de la Martinique, 1983.
- 40 - BN. Nouveau d'Hozier 274-6281. Acte retranscrit et communiqué aimablement par M. Pierre Bardin.
- 42 - C.A.O.M. G1-497 : 27/3/1686. Contribution aux fortifications: Capesterre : Les Srs Petit et Poyen tuteurs des cohéritiers de feu M. Classe : 10 000 livres de sucre. Sr Poyen : 6 000 livres de sucre.
- La première compagnie de cavalerie créée à la Guadeloupe le fut, probablement en partie sur ses deniers, par Jean II Poyen. Rappelons qu'un capitaine de compagnie n'était pas rémunéré et s'il avait une exemption d'impôt pour quelques esclaves il devait veiller à l'entretien de sa compagnie et au besoin participer au financement de celle-ci.
- 43 - C.A.O.M. D2 C 86 état des milices.

LA FAMILLE POYEN

DESCENDANCE AGNATIQUE

Avertissement

Pour respecter le droit à la vie privée nous avons limité cette étude aux personnes nées avant 1912.

Il a été impossible de vérifier tous les renseignements figurant dans cette généalogie. La variété des sources utilisées, en particulier les arbres généalogiques et les renseignements fournis par des correspondants, peuvent être entachés d'erreurs. Par ailleurs n'étant pas spécialistes de la noblesse nous ne pouvons pas garantir que l'utilisation des particules et des titres soit en conformité avec la législation de l'Ancien Régime. Toute correction ou complément seront les bienvenus.

I Jean I POYEN

Marchand bourgeois à Saint Affrique (Aveyron)²⁹

o 1621/1622 (A) Nuits-Saint-Georges (Côte d'Or) (EB)

+ 14 12 1687/9 7 1693³⁰

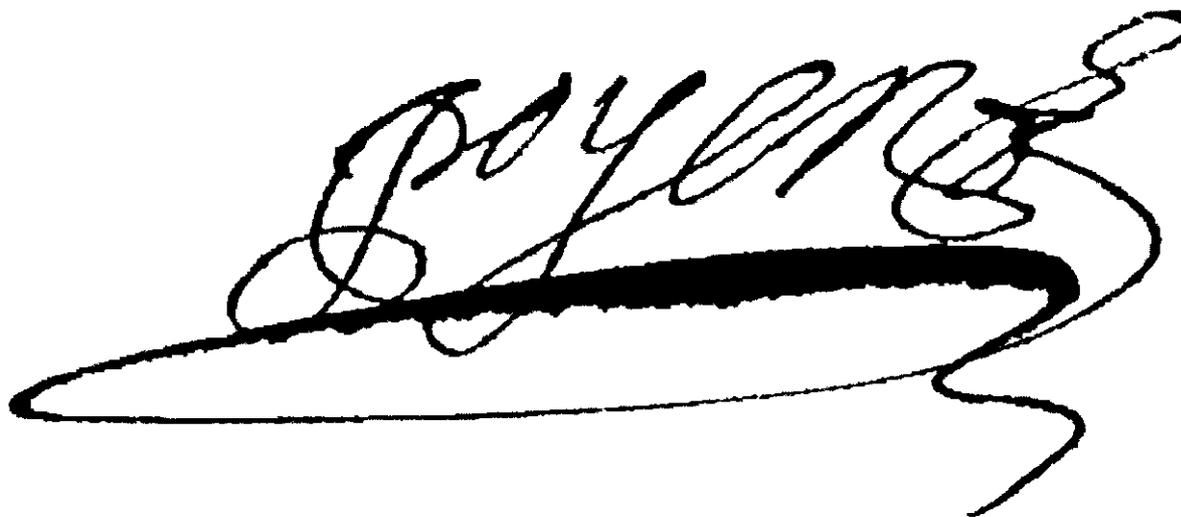
Cm 23 5 1645 Me François Floran, notaire de Saint-Affrique (EB)

x Bernarde **TOURNESY**³¹ fille de François, marchand à Saint Affrique, et Jeanne BOYSSIERE

ax Pierre SENEGAS (EB)

+ 14 12 1687/9 7 1693

d'où au moins 7 enfants qui suivent en II



Signature de Jean I Poyen

²⁹ La généalogie Pellet (E), page 280, dit que : "Etienne Pellet partit en 1687 avec son beau-père âgé de 65 ans et son beau-frère, François âgé de 26 ans pour les îles, sans doute pour la Guadeloupe. Il n'y resta pas longtemps et rentra à Millau après avoir perdu sa femme" En note il est indiqué : "Cela se voit par « une liste des religionnaires arrivés aux îles » dont un extrait est aux Archives de la France d'Outre-Mer, G, fonds Hulot de Collart". En fait cette liste doit être le recensement G1-469 (A) relevé par Hulot de Collart (fonds AP 5). Dans les actes relevés chez les notaires de St Affrique, Jean Poyen n'apparaît plus après le 25 12 1673 (Me Peyre). Par la suite c'est toujours Bernarde Tournesy, "femme du Sieur Jean Poyen marchand de St Affrique", qui agit. Il apparaît clairement (BB) que Jean Poyen père et fils étaient à la Guadeloupe en 1675. Peut-être avaient-ils fait un premier voyage en 1674 ou plus probablement étaient-ils à Bordeaux où ils se sont intéressés aux Antilles pour partir à la Guadeloupe après février 1675.

En effet dans un contrat de mariage très peu lisible, passé chez Me Lafleur (AM) le 25 2 1675 il semble que Jean Poyen père et fils étaient présents.

Par ailleurs M. Pierre Bardin a retrouvé un acte du 3 janvier 1680 (CZ) où Jean Poyen, probablement le père, est associé à Nicolas Jamain pour récupérer des créances de la Compagnie des Indes Occidentales.

Le 1er acte connu de Jean Poyen à St Affrique est du 11 1 1648 (Me Peyre).

³⁰ Voir acte de Me Rames notaire à St Affrique le 9 7 1693 (AM) qui laisse supposer que Jean I Poyen et Bernarde Tournesy sont décédés avant le 21 3 1689.

³¹ Voir Famille TOURNEZY. Le prénom est Benade en (EB)

II Descendance de Jean I POYEN x 1645 Bernarde TOURNEZY

1 Jean II POYEN

1^{er} capitaine de cavalerie de milice de la Guadeloupe (B)

Habitant sucrier (A); arrivé à la Guadeloupe vers 1675 (BB)

Commandant du quartier de la Capesterre en avril 1684 (CN)

o 1649/1650 Saint Affrique (Aveyron)

+ 1699³²

Abjure le 10 4 1687 à Capesterre de Guadeloupe (D)

Cm 29 10 1678³³

x ca 1678³⁴ Lucrèce VAN GANSPOEL³⁵ fille de Samuel et Pauline VANDEVENNE.

b 3 11 1656 Capesterre ; p (blanc) ; m Jacqueline Saut femme de Denis Huve dit Le Comte, catholique

+ 13 4, déclarée le 15 12 1735 Capesterre, 79 ans

(+) "comme tout le monde sait, dans son jardin, n'ayant jamais pu la faire revenir de la secte calviniste dans laquelle elle est morte"

Descendance 1.1

2 Jeanne POYEN (E)

+ /21 3 1689³⁶

x 20 12 1676³⁷ (E) Etienne PELLET³⁸, marchand, fils de Jacques et Pierette SARRET

o 31 12 1653⁸

+ 26 11 1731 Millau (Aveyron) (E)

bx 6 9 1691 Millau (Aveyron), Isabeau COMBETTE (E), fille de Pierre, négociant à Marseille, et Marthe RICARD (AR)

Descendance : Famille PELLET

³² Le dossier E 91 (B) donne pour date du décès de Jean I Poyen 1699 or l'acte de Me Rames du 9 7 1693 laisse bien supposer qu'il est déjà mort à cette date et il est certain que Jean II est décédé avant le 25 12 1702 comme il apparaît dans l'acte de baptême de Pauline Rouvellet (voir famille Rouvellet) dont la marraine est Pauline Ganspoel "veuve de Jean Poyen". Cependant il faut remarquer que le 17 juillet 1700 à Capesterre est baptisé Elisabeth Thérèse Poyen, fille légitime de Mr. Jean Poyen, capitaine de cavalerie, et de Lucrèce Ganspoel.

D'autre part l'achat de l'habitation Saint-Sauveur se fait le 15/10/1699 (Moreau de Saint Méry ANOM F3 18, f^o 78). Nous avons tendance à penser que le décès eu lieu en novembre ou en décembre 1699 et que dans l'acte de baptême mentionné plus haut la copie faite en 1776 a oublié le "feu" ou a mis Mr au lieu de feu.

³³ cité dans l'inventaire de succession de Jean Baptiste Gabriel Poyen Bellisle par Me Vauchelet le 10 5 1815 (pièce 475).

³⁴ Le mariage aurait du être célébré à Capesterre mais il ne figure pas dans les registres, bien qu'à cette époque il ne semble pas y avoir eu de refus pour raison de religion. Il est possible que le mariage ait été célébré au Baillif dont les registres ont disparu et où Jean II Poyen était probablement établi depuis 1675. Mais l'on peut aussi supposer que, les Van Ganspoël étant originaires de Hollande, c'est peut-être là que le mariage aurait été célébré. Il resterait à vérifier l'hypothèse selon laquelle Jean Poyen serait parti jeune (N) non à la Guadeloupe mais en Hollande. En effet de nombreux commerçants français, souvent protestants, étaient établis en Hollande ou y avaient des correspondants car le commerce avec les Antilles passait beaucoup par là, au moins jusque vers 1670. Il est par ailleurs curieux que "arrivé jeune" (N) il ne figure pourtant pas dans le recensement de 1671 de la Guadeloupe. Reste aussi l'hypothèse d'un mariage à l'île hollandaise de St Eustache.

³⁵ Voir Famille VAN GANSPOEL.

³⁶ Voir acte de Me Rames à St Affrique le 9 7 1693 (AM).

³⁷ Certainement à Millau, bien que la généalogie Pellet (E) ne le précise pas.

³⁸ Un Etienne Pelé est recensé en 1664 à la Guadeloupe, âgé de 26 ans, case de Laurent Lemoine, chirurgien case 88, Montagne de Bellevue.

II Descendance de Jean I POYEN x 1645 Bernarde TOURNESY (suite)

3 François POYEN

Marchand à la Martinique

o 1660/1661 Saint Affrique (Aveyron) (A)

+ 3 8 1710/12 3 1711 "sur le vaisseau du Roi l'Elisabeth en allant à la Martinique" (F)

Abjure le 10 4 1687 à Capesterre (D)

Cm 10 8 1697 Me Jacques Dufau à Bordeaux (CO) ³⁹

x Bordeaux ⁴⁰, Suzanne Marie LACAM ⁴¹, fille de Gesban ⁴² et Marie Anne RATIER

o 31 8 b 5 9 1675 Bordeaux, Temple de Bègles ; p Isaac Lacam, frère ; m Suzanne Lacam, sœur (G)

Tm 21 6 1751

+ 28 1 1752 Bordeaux ⁴³

Descendance 1.3

4 Pierre POYEN ⁴⁴

+ /mars 1687 (A)

x ca 1680 ⁴⁵ Pauline Alette CLASSEN ⁴⁶, fille de Nicolas et Agnès VAN GANSPOEL

b 13 8 1665 Capesterre ; p M. le gouverneur du Lion ; m Mlle de la Forge (signe Marie Roux)

bx /mars 1687 Moïse PETIT (A)

o 1653/1654 La Rochelle (A)

+ /1711

Descendance 1.4

³⁹ 3^E 5059

⁴⁰ M. P.L. Coÿne n'a pas pu retrouver l'acte de mariage à Bordeaux car les actes de la paroisse Saint Michel, où habitaient les deux époux et où a dû être célébré le mariage, manquent de 1693 à 1699.

⁴¹ Voir Famille LACAM.

⁴² M. P.L. Coÿne retient le prénom de Gesban et l'arbre Poyen du fonds d'Anglade ainsi que l'arbre (CN), Izaac.

⁴³ Voir actes des 7 et 14 8 1755 Me Guy à Bordeaux (G). D'après (CN) et Paul Meller dans "Les familles protestantes de Bordeaux" cité par J. Petitjean Roget dans la Revue d'Histoire des Colonies page 264, le décès serait du 6 1 1752.

⁴⁴ Le prénom de Pierre est donné dans l'acte de Me Rames, notaire à St Affrique le 9 7 1693 (AM). L'état des religionnaires de 1711 (H) qui donne Nicolas est certainement erroné et fait probablement une confusion avec le fils qui d'ailleurs n'est pas nommé.

⁴⁵ Là encore aucune trace du mariage à Capesterre.

⁴⁶ Voir Famille CLASSEN.

II Descendance de Jean I POYEN x 1645 Bernarde TOURNESY (fin)

5 David POYEN

Négociant à la Martinique puis à Bordeaux (I), marchand banquier ⁴⁷

o Saint Affrique (Aveyron) (I)

+ 6 7 1723 Castres (Gironde) ⁴⁸ (J) : habitant de Bordeaux, paroisse Saint Rémy, 57 ans, paralytique du côté droit, mort à l'auberge après plusieurs convulsions ; corps porté à Bordeaux le lendemain 7 « à la réquisition des agents du dit sieur »

Cm 16 5 1696 Me Lemoine à Basse Pointe (Martinique) ⁴⁹

x Madeleine **VERDIER** ⁵⁰ fille de Jacques ou Jacob, marchand, et Françoise SERMAGNE

o 13 5 1682 Basse Pointe (Martinique)

+ 28 5 1757 Bordeaux, 75 ans environ

(+) Eglise des R.P. Carmes à Bordeaux ⁵¹

bx Thomas DAIRAUD ⁵², docteur en médecine

Descendance 1.5

6 Daniel POYEN

Bourgeois et marchand à Saint Affrique ⁵³

+ 30 5 1719/

7 Suzanne POYEN ⁵⁴

Tm 11 2 1710 Me Antoine Rames

+ 28 9 1713

Cm 12 4 1672 Me Lafleur à Saint Affrique

x Jean **ROUVELLET**, marchand à Saint Affrique, fils de + Jean et Suzanne de SALVAN

+ 14 7 1719/

Descendance : Famille ROUVELLET

⁴⁷ Cité le 27 7 1714 au baptême de son fils Jean Joseph (G). Il devait beaucoup voyager... ou ne pas vouloir mettre les pieds à l'église catholique car il est absent au baptême de plusieurs de ses enfants.

⁴⁸ Il y a plusieurs confusions dans les arbres généalogiques entre Castres-Gironde à côté de Bordeaux et Castres dans le Tarn. Il s'agit bien de la paroisse Saint Martin de Castres en Gironde.

⁴⁹ Nous devons au commandant Coÿne la copie du contrat de mariage conservé aux A.D. de la Gironde (CM). D'après le fonds d'Anglade (G) le mariage aurait été célébré le 6 5 1696 à Bordeaux, le jour du contrat de mariage reçu par Me Lemoine notaire à Bordeaux, confusion avec le notaire de Basse Pointe. D'après Gazin le mariage aurait été célébré au Prêcheur !

⁵⁰ Voir Famille VERDIER.

⁵¹ Voir Me Guy 12 5 1757 (G).

⁵² Voir Me Roberdeau 31 10 1728 (G). Le nom est aussi écrit DEYRAUT.

⁵³ Voir Me Roberdeau 30 5 1719 (G).

⁵⁴ Voir Me Roberdeau 14 7 1719 (G) et 18 3 1719 Insinuation de St Affrique 2C 24-86 (AN). Malheureusement aucun des actes cités ne se trouvent déposés aux Archives de l'Aveyron.

III 1.1. Descendance de Jean II POYEN x ca 1678 Lucrèce VAN GANSPOEL

1 Pauline POYEN

o 1679/1680 (A)

ax 20 4 1698 Trois Rivières, André **GRESSIER**, bourgeois et marchand de Bordeaux, fils de + André et + Anne SAUVAGE

Tm 31 7 1710 Me Le Moine (G)

+ 6 8 1710 Bordeaux (G) ⁵⁵

bx Cm 8 10 1720 Me Bernard à Bordeaux (G) ⁵⁶, Hendrick **SEELLEN**, bourgeois et négociant de Bordeaux, majeur, fils de Dirck et + Sofie DEGROD

o Rotterdam (Hollande)

Descendance : Famille GRESSIER

2 Bernarde POYEN ⁵⁷

o 1680/1681 (A)

+ 1739/1746

x 20 3/18 5 1703 (AX), réhabilité 9/14 3 1705 (AX), Jean **GRESSIER** ⁵⁸ fils d'André et Anne SAUVAGE

o ca 1664/1671

+ /1739

ax ca 1690, Elisabeth Anne CLASSEN ⁵⁹, fille de Nicolas et Agnès de GANSPOEL

o 1672/1673 (A)

? ax 23 11 1688 Capesterre Mathurin VAN SUSTEREN

Descendance : Famille GRESSIER

⁵⁵ Pour le décès et le testament voir Me Roberdeau 16 4 1711, 3 6 1713 et inventaire 9 2 1718 (G).

⁵⁶ Me Henri Bernard, 3^e 13538 ?

⁵⁷ Témoin au contrat de mariage de Jean III (1.1.3) avec Anne Agnès Gressier le 9 9 1713 Me Roberdeau (G).

⁵⁸ Ce mariage créa de grandes difficultés entre le gouverneur général et les Dominicains. L'histoire en est racontée par Labat (AX). Voir descendance féminine : Famille GRESSIER.

⁵⁹ Voir Famille CLASSEN.

III 1.1. Descendance de Jean II POYEN x ca 1678 Lucrèce VAN GANSPOEL (suite)

3 Jean III POYEN

Capitaine de cavalerie de milice (1745) (N) **Co-Seigneur de Sainte Marie** (BO). Anobli le 23 2 1770 par Louis XV à Versailles; titres enregistrés le 3 7 1770 (B) (U) (BP) (BQ) (BR)

o 1683/1684 (A)

+ 7 4 1775, déclaration des témoins 14 4, enregistrée 6 5 1775 Capesterre Guadeloupe (+) 8 4 sur son habitation, 92 ans, écuyer, ancien commandant du quartier ; « notoriété publique que mondit sieur Jean Poyen était de la religion prétenduc réformée »

Cm 25 4 1712 Me Duchesne à la Guadeloupe ⁶⁰

x 14 9 1713 Bordeaux (G), Anne Agnès **GRESSIER** ⁶¹, fille de Jean et Anne Elisabeth CLASSEN

o et b 1 8 1696 Trois Rivières ; p Cardin Loysel ; m Thérèse Lepinay

+ 22 1 déclaré 13 2 1769 Capesterre

(+) sur son habitation

Descendance 1.1.3

4 Catherine POYEN ⁶²

o 1685/1686 (A)

? + 31 7 1748 Bordeaux, Ste Eulalie, 62 ans ⁶³

Cm 29 8 1723 Me Roberdeau (G)

x 12 9 1723 Bordeaux (J), à Etienne **DUVAL de LANCRE** chevalier, Sgr des GAUTS et de CASTETS ⁶⁴, fils de Pierre et Marie Anne de SPENS d'ESTIGNOLS de LANCRE (G)

o 12 3 1697 Bordeaux, St André

Descendance : Famille DUVAL de LANCRE

⁶⁰ Me Roberdeau 9 9 1713 (G).

⁶¹ Voir Me Roberdeau 16 4 1711, 3 6 1713 et inventaire 9 2 1718 (G).

⁶² Témoin au contrat de mariage de Jean (I.1.3) avec Anne Agnès Gressier le 9 9 1713 Me Roberdeau (G). L'arbre (CN) confond 4 et 7.

⁶³ L'acte concerne Marie POYEN épouse DUVAL BELHER qui s'identifie, d'après l'âge au décès, à Catherine. Il faudrait identifier ce Duval Belher pour être sûr qu'il s'agit de son mari Etienne Duval de Lancre. Dans les documents du Désert à Bordeaux Mlle Escalle a relevé le 31 7 1748 le décès de Marie Poyen, 61 ans, épouse Duval Beller, écuyer, tante par alliance de Jean BORIE de POMARÈDE.

⁶⁴ de LANCRE d'après le fonds d'Anglade, de LANDE d'après Gazin AB XIX 3519.

Etienne DUVAL de LANCRE, Sgr des GOTS et de CASTETS, o 12 3 1697 Bordeaux St André de Pierre et Marie Anne de SPENS d'ESTIGNOLS de LANCRE, x 12 3 1723 Catherine POYEN o 1686 Guadeloupe de Jean commandant Capesterre. Il dépose ses titres de noblesse au Conseil Supérieur de la Martinique le 11 9 1734.

Sources : Pierre Meller *familles protestantes du bordelais, essais généalogique* ; Hulot de Collard ANOM A.P. 5 ; D'Hozier B.N.; Archives de la Martinique, fonds du Conseil Souverain 11 9 1734. Renseignements aimablement communiqués par Mme P. Guillaume.

III 1.1. Descendance de Jean II POYEN x ca 1678 Lucrèce VAN GANSPOEL
(suite)

5 Jeanne POYEN ⁶⁵

o Mars 1687/ (A)

+ 1745/ ? + 25 12 1755 Petit Canal "Mme veuve Benard, 60 ans"

x /1705 Paris ⁶⁶, Etienne **BESNARD** ⁶⁷, marchand, fils de Nicolas ? ⁶⁸

+ /8 5 1716 (fils posthume)

Descendance : Famille BESNARD

6 Thérèse POYEN

b 21 5 1688 Capesterre ; p Charles d'Hellissart; m Thérèse d'Hellissart

+ 5 2 1689 Capesterre, environ 8 mois

7 Pierre POYEN **SAINT SAUVEUR** ⁶⁹ aide major au régiment d'Amonville (?)

b 24 6 1689 Capesterre de Guadeloupe; p Pierre Martiel; m Beatrix de Villers

+ 17 (+) 18 9 1757 Petit Canal, "66 ans, ancien capitaine de milices commandant en ce quartier,... a reçu tous les sacrements des mourants"

x 22 4 1712 Capesterre, Dlle Thérèse Françoise **CHEVALLIÉ** ⁷⁰, fille de + M. Robert, conseiller au Conseil souverain et Dame Thérèse Claire de **VILLERS AU TERTRE**

o ca 1696

+ 31 1 1764 Petit Canal, 68 ans

Descendance 1.1.7

8 Marie Constance POYEN ⁷¹

S'établit à Saint Hippolyte après la mort de son mari (AC)

b 5 11 1691 Capesterre ; p Sr. Jean Dufau, lieutenant de compagnie ; m Dame Morandé

Cm 11 2 1714 Me Galopin (Guadeloupe) ⁷², David **MARTIN** marchand banquier de la ville de Saint Hippolyte en Languedoc ⁷³, fils de défunt le sieur Jean Martin, maire perpétuel de Saint Hippolyte, et de dame Angélique **ASTRUBE** (EC)

o Saint Hippolyte du Fort (EC) + / février 1718 ⁷⁴

Descendance : Famille MARTIN

⁶⁵ Témoin au contrat de mariage de Jean (1.1.3) avec Anne Agnès Gressier le 9 9 1713 Me Roberdeau (G).

⁶⁶ D'après l'arbre (CN) le mariage eut lieu à Paris, sans autre précision.

⁶⁷ Témoin au contrat de mariage de Jean (1.1.3) avec Anne Agnès Gressier le 9 9 1713 Me Roberdeau (G).

⁶⁸ Archives personnelles.

⁶⁹ dit Saint Sauveur 3 9 1715. Le nom venait de l'habitation sucrerie de la Capesterre achetée en 1699 par Jean II à la famille Houel. Cette branche en est partie pour Lamentin, Sainte Rose et Grande Terre.

⁷⁰ Voir Famille CHEVALLIÉ.

⁷¹ Témoin au contrat de mariage de Jean (1.1.3) avec Anne Agnès Gressier le 9 9 1713 Me Roberdeau (G).

L'arbre (CN) la confond avec Catherine n° 4.

⁷² Voir acte Me Roberdeau 3 7 1714 et 22 9 1716 (G). La date nous a été fournie par M. Gartner. Le mariage religieux a dû être célébré en France, peut-être à Bordeaux où s'était marié son frère Jean en 1713 pour éviter les « frictions » avec les Dominicains, comme pour le mariage de sa sœur Bernarde en 1705. Le 3 7 1714 devant Me Roberdeau le Sr David Martin, bourgeois et marchand de la ville de Saint Hippolyte en Languedoc actuellement chez Dlle Pauline Poyen veuve d'André Gressier, déclare qu'en sus de la dot constituée à Dlle Marie Poyen, son épouse, dans leur contrat de mariage, il a reçu 15 vaches, 11 moutons appartenant à Marie Poyen "et dont elle faisait commerce particulier et séparé d'avec celui de Dlle Lucresse Gaspouel sa mère" Vendus 2000 lt

⁷³ Saint Hippolyte du Fort (Gard).

⁷⁴ Inventaire de la succession le 12 2 1718 Me Roberdeau (G).

III 1.1. Descendance de Jean II POYEN x ca 1678 Lucrece VAN GANSPOEL (fin)

9 Anne Suzanne POYEN ⁷⁵

o 2 11 (AW) b 4 11 1693 Capesterre ; p le sieur Pierre Després ; m Dlle de Bouillon

+ 26 9 d. 24 12 1776 Capesterre (AW)

(+) à la Carangaise ⁷⁶ sur ses terres; de la R.P.R.; veuve (AW)

x 18 5 1721 Guadeloupe ⁷⁷

abjuration avec son mari le 9 4 1725

x réhabilitation 9 4 1725 Capesterre avec dispense du Pape pour le 2ème au 3ème degré de consanguinité ⁷⁸, Hubert **GRESSIER** fils de M. Jean et Dlle Anne Elisabeth CLASSE

o 5 b 14 6 1695 Trois Rivières (Guadeloupe) ; p Jean Pinson ; m Anne Andrieux

+ 1745/1776

Descendance : Famille GRESSIER

10 Agnès POYEN ⁷⁹

b 26 9 1697 Capesterre : p M. de Villers ; m Dlle Pauline de Ganspoel

+ 19 6 1781 Goyave (Guadeloupe), décès inscrit au greffe de la sénéchaussée

de Guadeloupe par deux témoins : Vaultier de Moyencourt et Juston de Belleville et

transcrit sur ordre de M. Patriat, procureur du Roi, par le curé de Goyave le 13 10 1781

"pour servir à constater la mort". ⁸⁰

x /1715, Louis **BONFILS**, capitaine réformé de cavalerie

o La Rochelle

+ 17 6 1754 Capesterre "mort dans la religion protestante"

(+) sur son habitation

Descendance : Famille BONFILS

11 Elisabeth Thérèse POYEN ⁸¹

b 17 7 1700 Capesterre ; p Samuel Ganspoel ; m Thérèse Ganspoel

+ 1778 Millau (DA)

x 17 11 1733 Bordeaux (J), Jean Antoine Barthélemy de **CARBON-FERRIÈRE**, officier ⁸², fils de Barthélemy et Marthe de VATAS

o 1706 Millau (P)

+ 18 1 1793 (P)

Descendance : Famille de CARBON-FERRIÈRE

⁷⁵ Témoin au contrat de mariage de Jean (1.1.3) avec Anne Agnès Gressier le 9 9 1713 Me Roberdeau (G).

⁷⁶ La Carangaise est un lieu-dit situé sur la commune de Capesterre à une quinzaine de kilomètres au nord de la ville; il existe aussi une ravine du même nom.

⁷⁷ Le mariage célébré à la Guadeloupe le 18 5 1721 par un carme, 2ème au 3ème degré, à refaire (AP).

⁷⁸ Le consul de France à Rome a payé la dispense 130 écus romains à réclamer à M. Gressier (ANOM B 47 Versailles 8 2 1724).

⁷⁹ Témoin au contrat de mariage de Jean (1.1.3) avec Anne Agnès Gressier le 9 9 1713 Me Roberdeau (G).

Agnès Suzanne Jeanne d'après Gazin (J) erreur ?

⁸⁰ Renseignement aimablement communiqué par M. Valoise.

⁸¹ Témoin au contrat de mariage de Jean (1.1.3) avec Anne Agnès Gressier le 9 9 1713 Me Roberdeau (G).

⁸² Officier d'infanterie au régiment de Vermandois (DA).

IV 1.1.3. Descendance de Jean III POYEN x 1713 Anne Agnès GRESSIER ⁸³

1 Anne POYEN ⁸⁴

b 6 11 1714 Trois Rivières ; p M. Pierre Després ; m Dlle Thérèse Chevallié épouse St Sauveur

? + 21 6 1741 Bordeaux registres du Désert, "Anne Poyen 26 ans" ⁸⁵

2 Bernardine dite Didine POYEN (AC)

b 27 1 1716 Trois Rivières ; p M. Pierre Poyen de Saint Sauveur ; m Dlle la veuve Mamiel (Marie Reverchon)

+ 1744 (AC)

Cm 16 11 1743 Paris Me Rabouine ⁸⁶

x Honoré Jean de **NOIR de CAMBON** ⁸⁷, écuyer, Seigneur de CASTRES (Tarn) et LACROUZETTE, capitaine au régiment de Navarre ⁸⁸ fils d'Urbain et Isabeau de PEROL

b 22 11 1714 Roquecourbe (Tarn); p Noble Honoré de Bouffart; m Dlle Marion de Pérol

Cm 14 2 1746 Paris Me Giraut (AC)

+ 18 11 1772, 9 h. Castres (Tarn) environ 60 ans, dans une maison appartenant au Sr de Saint Amants, ancien capitaine au régiment de Navarre (AL)

bx Jeanne Esther de ROTOLP de LADEVEZE fille de Louis, Sgr de Ladèze et DES FARGUETTES, et Marie Marguerite de LIGONIER ⁸⁹

Sans postérité ⁹⁰

⁸³ D'après l'arbre (CN) il y aurait eu une fille : Anne Marie Jeanne, o 1716 à Bordeaux et + 26 6 1742. C'est probablement une confusion avec 1.5.1.

⁸⁴ Gazin (J) fait de Anne la femme de Louis Alexandre Sylvestre de Terron, écuyer, sans indiquer ni lieu ni date ce qui est certainement une confusion avec Anne Jeanne (1.1.3.4.1).

⁸⁵ Renseignement aimablement communiqué par Mlle E. Escalle.

⁸⁶ Dans un "état des différentes sommes qui étaient dues à l'héritié de feu Messire Honoré de Noir de Cambon et de La Crouzette mort à Castres le 18 Novembre 1772" et daté du 15 Avril 1778 (AC) on relève :

"à déduire :

Payé à M. Poyen la dernière partie de la dot de la première femme
de mon père 25.000 lt

contrôle de paiement 113 lt 8 d

frais de la quittance de la dite somme de 25.000 lt 78 lt 14 d

Par ailleurs, toujours dans les archives de Ladeveze (AC) se trouve une lettre d'Honoré de Noir de Cambon adressée à M. de Ladevèze (Louis de Rotolp son futur beau-père) datée de Paris le 6 11 1745 dans laquelle il est dit : "...M. Poyen l'aîné (certainement Jean II Poyen beau-père d'Honoré et père de Jeanne Poyen épouse de Ligonier) est à Amsterdam. Vous me faites plaisir de l'apprendre à Madame de Montcuquet qui a coup seur en sera charme. Il a écrit à M. Terral et ne mende point le sujet de son voyage. J'auray l'honneur de le voir icy.

⁸⁷ Le nom est souvent orthographié Le Noir dans les registres.

⁸⁸ Un extrait des états de service militaire fait le 7 5 1877 à Versailles et conservé à Ladevèze (AC) donne : "CAMBON (sans autre indication) (sic).

Détails des services :

lieutenant en second au régiment de Navarre infanterie le 1er Janvier 1734

lieutenant le 4 février 1735

sans renseignement ultérieur (sic)"

⁸⁹ D'après la généalogie de Ligonier (AK) il y eut 9 enfants de ce mariage.

Esther de Rotolp décéda à Castres le 17 8 1771 à environ 88 ans.

⁹⁰ D'après les archives de Ladevèze (AC), il y eut un enfant o 1744 + début 1745.

IV 1.1.3. Descendance de Jean III POYEN x 1713 Anne Agnès GRESSIER
(suite)

3 Jean Hubert POYEN

o 14 b 25 2 1717 Capcsterre ; p Jean Baptiste Després ; m Dlle Thérèse Després

4 Pierre Claude POYEN ⁹¹, écuyer, **co-Seigneur de SAINTE MARIE** ⁹²

capitaine de cavalerie (1747), major (1765) quitte le service en 1769 (AD)

o 31 12 1718 b 14 1 1719 Capesterre ; p Claude Le Roux La Perelle, commissaire
d'artillerie ; m Thérèse Després

+ 15 3 1773 Capesterre ⁹³ "Pierre Poyen... les témoins m'ont sommé d'inscrire cette mort sur
mes registres et m'ont déclaré l'avoir vu enterré sur son habitation" ⁹⁴

Cm 15 1 1746 Paris Me Girault le jeune (AQ)

x 21 1 1746 Paris St Landry ⁹⁵, Anne Pauline **BOYER** ⁹⁶, fille de Jean Jacques BOYER de
L'ETANG et Anne GRESSIER;

o ca 1725 Bordeaux

Tm 2 12 1774 Bordeaux Me Rideau (G), 49 ans ⁹⁷

+ 4 12 1774 Bordeaux, registres du Désert, veuve, 49 ans

Descendance 1.1.3.4

5 fille ⁹⁸

+ 13 11 1727 Capesterre 6 à 7 ans (+) chapelle du Rosaire

6 Jeanne Marie Anne POYEN

b 10 7 1721 Capesterre; p Sr Ganspoel; m Marie Anne Dupont

+ 11 9 1805 (CN) 12 9 1805 Roquepique (DA) ⁹⁹

Cm 16 11 1743 ¹⁰⁰ Paris Me Rabouine (AQ)

x /1744 Castres (Tarn), Charles de **LIGONIER** Seigneur de **MONTCUQUET** et de **LA**
NAUZE ¹⁰¹ fils d'Abel ¹⁰² et Louise de BOILEAU de CASTELNAU (AK)

o et b 18 6 1712 Castres (Tarn), N.D. de la Platé

+ 27 12 1780 l h. Castres (Tarn), environ 68 ans (AL)

Descendance : Famille de LIGONIER (AK)

⁹¹ Il signe régulièrement Poyen fils aux mariages de ses enfants.

⁹² Avec Pierre Bouscaren, voir Descendances féminines : famille BOUSCAREN.

⁹³ Gazin (J) donne le 25 5 1775 sans lieu; voir aussi fonds d'Anglade (G).

⁹⁴ Renseignement aimablement communiqué par M. Valoise.

⁹⁵ Acte retranscrit à Capesterre en fin 1746.

⁹⁶ Voir Famille GRESSIER.

⁹⁷ Renseignement aimablement communiqué par M. Jean Tixier. Dans les notes de Mlle Lucile Bourrachot (DA)
le décès est daté du 5 décembre 1774.

⁹⁸ Il peut s'agir de Suzanne Thérèse notée en 7.

⁹⁹ Déclaration de succession à Tonneins le 8 mars 1806. Elle laissait seulement des biens mobiliers, rentes, etc.
évalués 40.666 fr. Information communiquée par Mlle Lucile Bourrachot.

¹⁰⁰ 16 9 1743 d'après Romanc-Musculus (AK).

¹⁰¹ de LIGONIER, écuyer, Sgr de LANAUZE et de MONTINQUET d'après acte de Me Guy le 28 10 1749 (G).
Il sera élu tuteur de sa nièce Anne de Bedos; voir actes de Me Girault le jeune les 17 et 19 9 1772 (Q)

¹⁰² Castres 21 7 1769 décès de noble Abel de Ligonier Sgr de Moncuquet environ 90 ans, dans son hôtel rue des
Pradals.

IV 1.1.3. Descendance de Jean III POYEN et Anne Agnès GRESSIER (suite)

7 Suzanne Thérèse POYEN

o 1 b 17 1 1723 Capesterre ; p Richard Coutance, capitaine de milice ; m Dlle Thérèse Poyen de St Sauveur

8 Marie Louise Catherine Elisabeth^{103 104} POYEN

b 30 7 1724 Capesterre ; p Claude de Roux de la Perelle, commissaire d'artillerie ;
m Marie Louise Françoise Houdin Dorillac
+ 1 6 1758¹⁰⁵

Cm 24 6 1748 Paris Me Girault le jeune (AQ)

x 25 6 1748 Paris St Roch¹⁰⁶, Jean Gaston **de BEDOS** Seigneur **de CAMPAN**¹⁰⁷, fils
d'André Sr. de CAMPAN, PAULHIVIAU et SAINT SERNIN et Marguerite de SAÏX
o 1718

Tm 13 5 1769 Puylaurens Me Martin, ouvert le 15 6 1769

+ 15 5 1769 Puylaurens

? ax NN. GAUTIER¹⁰⁸

Descendance : Famille BEDOS.¹⁰⁹

9 Agnès POYEN

o 27 6 b 9 7 1725 Capesterre ; p M. Romain Le Dausseur, directeur du Domaine ;
m Susanne Poyen

10 Elisabeth Angélique POYEN

o 23 7 b 12 8 1726 Capesterre ; p Etienne Duval de Lancre, chevalier, Sgr de Castet en
Dorse (?) ; m Dlle Marie Françoise Poyen de Saint Sauveur
+ 1727 (Q)

11 André Henri POYEN

o 11 b 29 10 1727 Capesterre ; p Henry Jean Baptiste Piché, lieutenant d'une compagnie du
régiment de la Marine ; m Mme Marie Anne Millet de la Perelle
+ 1746/¹¹⁰

¹⁰³ Marie Louise Catherine d'après l'acte de baptême; Marie Louise Elisabeth d'après acte de Me Guy 4 12 1766 (G).

¹⁰⁴ M. Jean-Michel André nous a signalé une donation entre vifs le 21 10 1749 entre Marie Louise Elisabeth et Jean (son père ?) (AD Bordeaux 2c/549 Vol. 18 Fo 136-137) Nous ne l'avons pas consulté.

¹⁰⁵ C'est G. Widman (CD) qui cite cette date sans donner le lieu. Il s'agit probablement de Puylaurens.

¹⁰⁶ Renseignement aimablement communiqué par M. Denis Grando.

¹⁰⁷ Voir 4 12 1766 Me Guy (G). Le nom est aussi écrit CAMPANS qui est l'orthographe du lieu situé près de Castres.

¹⁰⁸ Bien qu'il figure dans des arbres généalogiques nous n'avons trouvé aucune trace de ce mariage qui n'a certainement pas eu de postérité.

¹⁰⁹ Le 5 4 1776 les héritiers de Bedos Campan vendent l'habitation sucrerie Richeval aux Grands Fonds du Petit Canal, au comte de Ségur. Le 7 6 1785 devant Me Regnault le marquis de Ségur, époux de Charlotte Françoise Poyen (I.1.3.16), revend Richeval. En 1821 il reste toujours 534.000 lt à payer aux héritiers de Bedos Campan et 97.568 lt au marquis de Ségur (ANOM Me Vincent à Pointe à Pitre : 14 et 19 12 1821).

¹¹⁰ Il est témoin aux contrats de mariage de son frère Pierre Claude et de sa sœur Jeanne. Il habite peut-être alors Paris.

IV 1.1.3. Descendance de Jean III POYEN et Anne Agnès GRESSIER (suite)

12 Pauline POYEN

o 3 b 24 12 1729 Capesterre ; p Pierre Poyen de Saint Sauveur ; m Pauline Poyen St Sauveur
+ 2 3 1747 Bordeaux registres du Désert, 17 ans ¹¹¹

13 Marie Dominique dite Mimi POYEN

o 20 2 b 5 4 1732 Capesterre ; p Pierre François Després officier d'infanterie ; m Marie
Rigolet Declieu
+ 12 1 1793 Montserrat "Mimi Poyen, célibataire, de Capesterre, sœur de M. Poyen Belle
Isle de la Guadeloupe" ¹¹²
Sans alliance

14 Messire Jean Baptiste Gabriel **POYEN BELLISLE** ¹¹³

écuyer, **dit le chevalier de Poyen** (CN)

Emigré à la Martinique (CB)

o 18 1 b 1 2 1734 Capesterre ; p M. de Ligny, major de l'île ; m Mme Pauline Ganspoel
Giraud

Tm olographe 25 10 1814 Capesterre (Guadeloupe) (A1)

+ 28 11 1814 Capesterre, 81 ans, sur son habitation du Bois Debout ¹¹⁴

Inventaire après décès Me Vauchelet 26 12 1814

Sans alliance ¹¹⁵

¹¹¹ Renseignement aimablement communiqué par Mlle E. Escalle.

¹¹² Il s'agit de la tante Mimi dont la liquidation des droits des héritiers fut faite par jugement à Basse Terre le 8 9 1822 (AC). Son décès figure dans le registre de catholicité de l'île de Montserrat (1793-1796) conservé à l'évêché de Roseau (Dominique), et dont un microfilm est aux A.D. de la Guadeloupe.

¹¹³ Il demanda l'érection de sa terre en marquisat ce qui fut refusé par le Roi parce que « il ne convenait pas d'étendre dans les colonies les titres des terres » et il n'a pas trouvé « dans le mémoire du sieur Poyen des motifs suffisants pour lui accorder une faveur qui tirerait trop à conséquence » (ANOM B 160/2 f) 76 v° et 77 r°, 31 10 1777). Aimablement communiqué par M. Pierre Bardin.

¹¹⁴ Déclarent le décès : ses neveux Messire Pierre Sylvestre Garnier de Lamelouse, habitant 52 ans, et Jean Etienne Poyen Bellisle, habitant et gérant de l'habitation Bois Debout.

¹¹⁵ Son testament instituant comme héritiers ses neveux et petits neveux, donnera lieu à une nombreuse correspondance dont une partie est conservée à Ladeveze (AC) : « La justice retirera plus de cette succession que les héritiers qui sont très nombreux ». Il y avait en effet une quarantaine d'héritiers d'après une correspondance conservée dans la famille de Gînceste et aimablement communiquée par M. Jean Gartner. La succession fut réglée vers 1826.

IV 1.1.3. Descendance de Jean III POYEN et Anne Agnès GRESSIER (fin)

15 Antoine Robert POYEN de LANCE ¹¹⁶

o 4 b 15 12 1735 Capesterre ; p Robert Poyen St Sauveur ; m Thérèse Poyen St Sauveur
+ 10 5 1772 à 6 h du soir sur son habitation; d. 11 5 1772 Capesterre

(+) sur son habitation

x 27 6 1766 île Saint Eustache (église réformée hollandaise) ¹¹⁷, Anne **HEYLIGER** ¹¹⁸, fille
de Johannes, commandant de Saint Eustache de 1743 à 1752, et Judith ZIMONSZ
DONCKER

o 17 5 b ? 7 1751 île Saint Eustache

+ 13 9 1796 (+) Londres (Eglise réformée Austin Friars)

Cm 24 11 1774 ¹¹⁹

bx 26 11 1774, Samuel **THOMPSON**, habitant de l'île de Sainte Croix, fils de Thomas et
Elinor

+ 9 4 1794 St. James Westminster, Londres ¹²⁰

Descendance 1.1.3.15

16 Charlotte Françoise ¹²¹ POYEN

o 8 b 24 4 1737 Capesterre ; p M. Mongommier Després ; m Françoise Elisabeth Dothemare
+ 1788/1793

x 9 12 1769 île Saint Eustache ¹²², Etienne, marquis **de SÉGUR** ¹²³, capitaine au régiment
de Médoc infanterie en garnison au Fort Royal de la Martinique ¹²⁴, fils de + Messire
Simon et dame Anne de LA JONIE

o 24 b 27 5 1731 Sainte Croix en Périgord

+ 11 d 12 brumaire XI (1 et 2 11 1802) Vieux Fort de Marie Galante « Jean Etienne Ségur,
habitant propriétaire du quartier du Vieux Fort, européen, environ 60 ans »

Sans postérité ¹²⁵

¹¹⁶ Dans les actes, notariés ou d'état civil, on trouve Poyen de l'Ance et Poyen Delance. D'après Denise et Henri Parisi l'habitation sucrerie achetée par Jean II à la famille Houel en novembre 1699 s'appelait "L'ance Saint Sauveur" (ance orthographe de l'époque pour anse). Par la suite cette sucrerie a appartenu à Jean III et son fils Pierre Robert qui en était gèreur du vivant de son père l'a reçue en héritage d'où son nom de branche Poyen de L'ance.

¹¹⁷ Parmi les témoins : Pierre Claude Poyen et Anne Pauline Poyen née Boyer.

¹¹⁸ Les renseignements concernant Anne Heyliger et sa famille nous ont été aimablement communiqués par M. Henry B. Hoff, en partie grâce à d'un article paru dans le n° 27 de "Jaarboek van het Centraal Bureau voor Genealogie" par M.R.H. Calmeyer : "H et Geslacht Heyliger : Planters, reders en regenten op de Bovenwilde Antillen" et à la consultation du microfilm des registres de Saint-Eustache, difficiles à lire .

Dans l'arbre Poyen on trouve ELILIGER et à la Guadeloupe ELIGER, HELIGER ou HEYLIGER. En 1771 Abraham Heleyger et Elisabeth Zedoukic sont parrain et marraine de Gabrielle Marie Elisabeth Poyen de Lance . D'après M. Hoff, Zedoukic vient de ZIMONSZ DONCKER souvent abrégé en Z. Doncker.

¹¹⁹ Cité dans Vestindiske Sager vol. 5 (1773-1786) p 517-519 (microfilm 426, 943 Salt Lake City).

¹²⁰ Cité 14 4 1785 dans le testament et les codicilles de Samuel Thomson et de sa femme Anne Heyliger (Prerogative Court of Canterbury, PCC 286, Angleterre, 24 11 1796).

¹²¹ Marie Françoise Charlotte dans l'arbre Poyen (Q).

¹²² Acte retranscrit à Capesterre le 24 12 1769. L'arbre Poyen (Q) indique Paris St Eustache !

¹²³ Voir page précédente la note sur la vente de l'habitation Richeval.

¹²⁴ De religion protestante : E 368 bis, Jean Étienne de Ségur de Bouzelly ; contient aussi ses états de service ; en 1785 commandant particulier à Marie Galante. En mars 1777 il envoya au ministre ses *Observations d'un habitant[...]* qui a commencé à travailler à l'agriculture avec des nègres nouveaux (AN colonies F4 12 I)

¹²⁵ Héraldique et Généalogie 105, octobre-décembre 1987, p. 445 et Histoire de la maison de Ségur... par Victor comte de Ségur Cabanac, 1908, numérisé par Gallica.

V 1.1.3.4 Descendance de Pierre Claude POYEN x 1746 Anne Pauline BOYER ¹²⁶

1 Anne Jeanne POYEN ¹²⁷

o 25 2 b 14 3 1747 Capesterre ; p M. Pierre Dumont, négociant au Fort St Pierre de la Martinique ; m Dlle Maric Jeanne Lepinar veuve Morax
 + 20 1 1821 Tonneins (Lot et Garonne) (Q)
 Cm 24 9 1765 Bordeaux ¹²⁸
 x 26 9 1765 Bordeaux ¹²⁹, Louis Alexandre **SYLVESTRE de FERRON**, écuyer, avocat ¹³⁰, fils de Pierre Henry, avocat, et Suzanne CLARMONT
 o ca 1724 Tonneins (Lot et Garonne) (EN)
 + 13 12 1800 Tonneins (Lot et Garonne) (76 ans) (EN)
 sans postérité (EN)

2 Jean Baptiste **POYEN de SAINTE MARIE** ¹³¹

Mousquetaire du Roi (1765) ; major du bataillon de Capesterre (1776), commandant des volontaires de dragons retiré en 1779 ¹³², co-seigneur du marquisat de Sainte Marie (1785), écuyer. Joua un rôle important au début de la Révolution (CB)
 o 28 1 b 14 2 1748 Capesterre; p M. Jean-Baptiste Carra de La Villarde, directeur du Domaine en cette isle; m Dame Catherine Pauline Duquerry épouse du dit M. de La Villarde demeurant à Basse Terre
 + 27 8 1796 Fort Royal (Martinique) "Messire Jean Baptiste Poyen, chevalier, seigneur du marquisat de Ste Marie à la Capesterre de Guadeloupe, environ 50 ans"
 Inventaire après décès et partage du 4 au 12 12 1813 Me Vauchelet
 Cm 14 8 1775 Bordeaux Me Rideau (G) ¹³³
 xp 23 8 1775 Bordeaux registres du Désert ¹³⁴
 xc 14 10 1775 Paris Saint Benoît ¹³⁵, Marianne Lucrèce ¹³⁶ **BOYER de LETANG** ¹³⁷, fille de Jean Jacques, major de milice au bataillon de Baie Mahault, et Jeanne Françoise GRESSIER
 + 21 1 1830 Tonneins (Lot et Garonne) ¹³⁸
 Descendance 1.1.3.4.2

¹²⁶ Leurs portraits (ou ceux de Jean-Baptiste et Anne Lucrèce Boyer) sont conservés dans la famille de Gineste.

¹²⁷ Anne Jeanne Justine dans l'arbre Poyen (Q).

¹²⁸ A.D. Gironde 3E 21683, Me Martin de Rauzan. Renseignement communiqué par M. Paul Butel.

¹²⁹ Registres du désert AD Gironde. L'arbre Poyen (Q) et l'ouvrage (DA) indiquent 1766. Voir dépôt des articles du contrat de mariage le 24 9 1765 Me Rauzan Père (G). La généalogie (AT) donne le 26 Septembre 1765.

¹³⁰ Me Rideau 28 10 1775 (G). Dans l'arbre du fonds d'Anglade (G) le mari de Anne Jeanne est nommé Henri Pierre Sylvestre de Ferron. Gazin (J) fait de Louis Alexandre Sylvestre de Terron (sic) le mari de Anne Poyen (1.1.3.1.).

¹³¹ Auteur de *De l'exploitation des sucreries ou conseils d'un vieux planteur aux jeunes agriculteurs des colonies* et de *Théorie sur la fabrication du sucre (...) par un habitant de la Guadeloupe*

¹³² Etat de services pour une demande de croix de Saint-Louis en 1779 (E 340) et (AD).

¹³³ Me Jean Rideau, 1755-1793, 3^F 23421

¹³⁴ Renseignement aimablement communiqué par Mlle E. Escalle.

¹³⁵ Acte retranscrit à Capesterre le 1 3 1776. Une dispense pour consanguinité au deuxième degré du Pape est nécessaire.

¹³⁶ Marianne Lucesse dans le contrat de mariage.

¹³⁷ Voir Famille GRESSIER.

¹³⁸ Elle était revenue d'émigration en l'an X (V). La date de décès retenu par l'arbre (CN) est 21 2 1830.

V 1.1.3.4 Descendance de Pierre Claude POYEN x 1746 Anne Pauline BOYER
(suite)

3 Pierre Robert POYEN

o 5 1 b 26 2 1749 Capesterre ; p Messire Pierre Robert Dominique Giraud, écuyer, sieur Du Poyet ; m Dame Suzanne de Villers au Tertre, épouse de Messire Du Parquet
+ /1775
Sans postérité ¹³⁹

4 Jean Paul POYEN ¹⁴⁰

b 18 3 1750 Capesterre ; p M. Jean Baptiste de Bermen, écuyer, Sgr en partie de la Martinière , capitaine de milice commandant le quartier du Moule de la Grande Terre ; m Thérèse Françoise Chevallié épouse de M. Poyen de St Sauveur
+ /1775
Sans postérité ¹⁴¹

5 Pauline Gabrielle Elisabeth POYEN

o 10 9 b 11 10 1751 Capesterre ; p Messire Hurault de Ligny, chevalier de St Louis, lieutenant du Roi commandant l'île Guadeloupe ; m Dame Giraud Du Poyet épouse de Messire de Ligny

+ 12 11 1794 Fort Royal (Martinique) "Pauline Elisabeth Gabrielle Poyen de Sainte Marie ¹⁴² veuve de Messire Gabriel Pierre Robert Hurault de Lignerie (sic), chevalier, officier de la marine royale, habitant Capesterre de Guadeloupe"

Cm 27 9 1775 Paris Mc Lemoine (AQ) (Y)

x 14 10 1775 Paris Saint Benoît ¹⁴³, Gabriel Pierre Robert **HURAU**L de **LIGNY**, fils de Gabriel Noël et Thérèse Pauline **GIRAUD DU POYET**

o 15 2 1743 Capesterre

+ 21 11 1782 Capesterre

Descendance : Famille **HURAU**L

¹³⁹ Me Mimerel 11 6 1776. Renseignement communiqué par Denise et Henri Parisis.

¹⁴⁰ L'acte de baptême à Capesterre le fait fils de M. Pierre Claude Poyen et de Dame Anne Pauline Poyen; erreur du copiste en 1776 ! Dans les signatures collationnées Bermen devient Dermen. Aux signatures du parrain, de la marraine et du père s'ajoute le chevalier de Pujol.

¹⁴¹ Renseignement communiqué par Denise et Henri Parisis.

¹⁴² Il est amusant de noter que comme très souvent à la Martinique, le nom de famille est enrichi de la particule suivie du nom de branche, alors qu'à la Guadeloupe et en France seul son frère aîné, Jean Baptiste est nommé Poyen de Sainte Marie, les autres enfants étant seulement Poyen.

¹⁴³ Acte retranscrit à Capesterre le 1 3 1776.

V 1.1.3.4 Descendance de Pierre Claude POYEN x 1746 Anne Pauline BOYER
(suite)

6 Marie Catherine Madeleine Elisabeth POYEN ¹⁴⁴

o 21 5 b 4 6 1753 Capesterre ; p Messire Jaham Valmont, écuyer, capitaine commandant le quartier St Louis de la Grande Terre ; m Dame Elisabeth Dothemare ¹⁴⁵ pour Dame Valmont

+ 12 03 1813 Millau (Aveyron) (DA) ¹⁴⁶

Cm 3 3 1775 Bordeaux Me Rideau ¹⁴⁷

x 21 1 1775 Millau ¹⁴⁸, Jean Barthélemy **de CARBON-FERRIÈRE** ¹⁴⁹, écuyer, officier; fils d'Antoine et Thérèse Elisabeth de POYEN (1.1.11) (P)

o 29 6 1735 Millau (Aveyron)

+ 20 10 1817 Millau (Aveyron) (P)

Descendance : Famille de CARBON-FERRIÈRE

7 Jeanne Marie Madeleine POYEN

o 11 11 b 8 12 1755 Capesterre ; p M. Jean Baptiste Thirus Pautrizel, capitaine de grenadiers commandant Trois Rivières ; m Dame Marie Magdeleine Gabrielle Rose Giraud Du Poyet épouse de Messire Duquesnel

+ 2 7 1830 Puylaurens (Tarn) environ 75 ans (CF)

Cm 25 5 1775 Me Rideau Bordeaux (G)

x 25 7 1775 Puylaurens ¹⁵⁰, Antoine **de GINESTE**, chevalier, baron ¹⁵¹ **de NAJAC** ¹⁵², officier au régiment de Condé cavalerie, gouverneur de Puylaurens par lettres patentes de 1767, fils d'Etienne et Marguerite de GINESTE

o 20 1 1751 Puylaurens

+ 28 7 1830 Puylaurens

Descendance : Famille de GINESTE de NAJAC

¹⁴⁴ Augustine Catherine d'après la généalogie Schoeller (P) et Catherine Augustine Elisabeth d'après l'arbre Poyen (Q) et le dépôt du Cm.

¹⁴⁵ Signature collationnée : Elisabeth d'Othemare.

¹⁴⁶ La Généalogie Schoeller (P) indique 1815 sans autre précision.

¹⁴⁷ Dépôt des articles du contrat de mariage (G). L'acte du 3 3 1775 auprès de Me Rideau à Bordeaux est aussi mentionné dans une déclaration au juge baillif de Millau le 27 1 1789. Sont cités : Anne Gressier, grand-mère maternelle de l'épouse, non décédée; Jean Jacques Boyer, grand-père maternel de l'épouse, décédé; Jean Jacques Boyer, oncle maternel et curateur. Sont témoins : Anne Jeanne de Poyen, sœur de la mariée, épouse de Louis Alexandre Sylvestre de Ferron; Elisabeth Gabrielle Pauline de Poyen, sœur de la mariée; Marie Jeanne de Poyen, sœur de la mariée; Louise Françoise Elisabeth de Poyen, sœur de la mariée. Source : Archives de Millau GG 17 reg 8. Eglise réformée J. Renseignement aimablement communiqué par Mlle E. Escalle.

¹⁴⁸ Arbre Poyen (Q); 24 1 1775 d'après M. Schoeller; 25 1 1775 d'après la généalogie à Agen (AT) et le mariage aurait été renouvelé à Lafitte près de Clairac le 22 février suivant. (DA) donne le 25 1 1775 à Bordeaux.

¹⁴⁹ J. B. de CARFON d'après (DA)

¹⁵⁰ D'après la généalogie conservée à Agen (AT) le mariage aurait été célébré à Lafitte (probablement Lafitte sur Lot près de Tonneins dans le Lot et Garonne) le 13 juillet 1775 et renouvelé à Bordeaux le 25 juillet.

¹⁵¹ Le titre de baron a été conféré le 2 janvier 1814 et le serment de fidélité prêté le 4 mars 1830 (AC).

¹⁵² de MOUJAC dans l'arbre Poyen... erreur de copie !

V 1.1.3.4 Descendance de Pierre Claude POYEN x 1746 Anne Pauline BOYER (fin)

8 Andresse Charlotte POYEN

b 8 11 1757 Capesterre ; p M. Jean Lafitte pour M. André Boyer ; m Dlle Augustine Poyen
pour Dlle Charlotte Poyen

+ 14 6 1759 Trois Rivières "Charlotte Poyen 18 mois" ¹⁵³

9 Louise Jeanne Elisabeth POYEN ¹⁵⁴

o 13 b 24 7 1759 Trois Rivières ; p M. François Jugla représentant M. de Montcuquet ;
m Dlle Pauline Poyen représentant Mme Denise

+ 19 7 1775 Millau ¹⁵⁵

¹⁵³ L'acte ne mentionne pas les parents.

¹⁵⁴ Voir acte Me Rideau le 28 10 1775 et 21 11 1776, et Me Mimerel 11 6 1776 : elle y est prénommée Elisabeth
Françoise Louise de Poyen.

¹⁵⁵ Millau est donné dans l'arbre (Q). Denise et Henri Parisis nous ont communiqué : août 1775 Millau.

**VI 1.1.3.4.2 Descendance de Jean Baptiste POYEN de SAINTE MARIE
x 1775 Marianne Lucrèce BOYER de LETANG**

1 Jeanne Gabrielle dite Chérie POYEN ¹⁵⁶

Emigrée en Angleterre avec son premier mari (BS)

o 26 7 ondoyée le 7 8 1776 b 14 3 1777 Capesterre ; p Messire Jean Baptiste Gabriel Poyen
Bellisle oncle paternel ¹⁵⁷ ; m Dame Jeanne Françoise Gressier épouse de Jean Jacques
Boyer Letang commandant du bataillon de Baie Mahaut, aïeule maternelle
+ 11 déclaré le 12 3 1819 Bordeaux, 43 ans (G)

ax ca 1791/1792 ¹⁵⁸, comte Joseph Maximilien d'OLLONE ¹⁵⁹, écuyer, lieutenant
colonel d'infanterie, chevalier de Saint Louis ¹⁶⁰

o ca 1766 Nancy + 24 (+) 25 5 1797 Le Lamentin, Martinique, 30 ans,
D'où un fils unique ¹⁶¹

Cm Mc Castel 27 pluviôse XII (17 2 1804) ¹⁶²

bx 28 pluviôse an XII (18 2 1804) Capesterre, François Pierre Charles BOUSCAREN (AA)
fils de + Pierre, **co-seigneur de Sainte Marie** et + Dame Jeanne MATHIEUX

b 24 3 1768 Bordeaux (d'après l'acte de mariage)

+ 13 9 1842 retranscrit 28 3 1844 Pointe à Pitre ; 74 ans, veuf

b* Eugénie Marie Alexandrine REAUX ¹⁶³

o ca 1807 + 1851/

Séparation de biens entre les époux Bouscaren à la demande de l'épouse, 3 7 1813

Descendance : Famille BOUSCAREN

2 Jean Gabriel POYEN

o 18 11 1778 b 27 1 1779 Capesterre ; p Jean Jacques Boyer de Letang commandant le
bataillon de milice du Petit Cul de Sac, aïeul maternel ; m Elisabeth Gabrielle Pauline
Poyen épouse de Messire Hurault de Ligny, tante paternelle

+ 14 1 1783 Capesterre

(+) dans les terres du marquisat de Sainte Marie "pour éviter de communiquer dans le
quartier la petite vérole"

¹⁵⁶ "Désintéressée des droits successifs paternels par anticipation au moyen de la constitution dotale en avancement d'hoirie" lors de son premier mariage. Donc au décès du père 9 enfants mais 8 héritiers (cf. Me Annothe 12 5 1829).

¹⁵⁷ En fait grand-oncle.

¹⁵⁸ Déjà mariés en brumaire an IV (W). Le contrat de mariage a été signé à Lausanne en Suisse chez Me Bergier, d'après mention dans l'acte de récolement de l'inventaire de succession de Jean Baptiste Poyen chez Me Maximilien Vauchelet du 4 au 12 2 1813, qui n'en donne pas la date mais cite une quittance par le comte d'Ollone pour portion de la dot de sa femme le 6 2 1793 à Corkhaven en Hesse.

¹⁵⁹ Parfois écrit d'OLONNE. Sans doute fils de François Xavier Maximilien comte d'Ollone, maréchal des camps et armées du roi (1723-1795), et de sa seconde épouse Catherine Charlotte Du Houx de Vioménil (mariage à Notre Dame de Nancy le 21 5 1765 ; référence de Pierre de Laubier qui la dit morte sans postérité).

¹⁶⁰ En janvier-février 1794 le couple d'Ollone, réfugié à Londres, est mentionné par de Curt (BS). L'arbre (CN) indique un premier mariage du Comte d'Ollone avec Adélaïde de PARDIEU, d'où 2 enfants, nés en 1795 et 1829, alors qu'il s'agit de la descendance d'un fils du premier mariage de François Xavier Maximilien !

¹⁶¹ Un fils unique, Marie Maximilien d'OLLONE, d'après acte de notoriété du 17 7 1802 (Me Thierry). Il est parrain le 21 4 1795 au Lamentin (Martinique) de son oncle, Jules Maximilien de Poyen (1.1.3.4.2.11.) et ne peut signer car "illettré en raison de son âge". Toujours vivant en 1813 (Me Maximilien Vauchelet, 15/07/1813). Serait mort jeune, en mer.

¹⁶² Cité dans l'acte du 4 au 12 2 1813.

¹⁶³ Les trois enfants d'Eugénie, Rose, Lydie et Théobald, recevront une pension alimentaire du décès de François Pierre Bouscaren à leur majorité (Me Grizel, 12 9 1837).

**VI 1.1.3.4.2 Descendance de Jean Baptiste POYEN de Sainte Marie
x 1775 Marianne Lucrèce BOYER de Letang (suite)**

3 Claude Henri ¹⁶⁴ POYEN, dit marquis de POYEN ¹⁶⁵ puis marquis Sainte Marie officier d'infanterie ¹⁶⁶; capitaine de dragons de la garde nationale en 1805 demeurant sur l'habitation du sr Poyen Bellisle son oncle au Bois Debout
o 8 2 b 30 3 1780 Capesterre ; p Jean Henri André Boyer de Letang fils, oncle maternel, lieutenant du bataillon de Capesterre ; m Anne Jeanne Poyen épouse de Messire Louis Alexandre Silvestre de Ferron, tante paternelle, représentée par Jeanne Gabrielle Poyen sœur de l'enfant
+ 7 1 1857 Royer (sic : Q)
x 15 messidor an XIII (4 7 1805), Elisabeth Valentine dite Betsy CRANE ¹⁶⁷, demeurant sur ses terres à Saint Denis de la Capesterre, fille de + sieur Philippe André et + Dame Anne Françoise BOYER LETANG ¹⁶⁸
o 1786/1787 ¹⁶⁹
+ 1831/ ¹⁷⁰
Descendance 1.1.3.4.2.3

¹⁶⁴ Parfois orthographié Claude Henry dans des actes du début du XIXe siècle (contrat de mariage, etc.).

¹⁶⁵ Dans l'acte de vente de l'habitation du Marquisat de Sainte Marie par Poyen de Bellisle à ses frères et sœur (Mc Annothe 6 11 1834).

¹⁶⁶ Lors de son mariage il est capitaine de dragons de la Garde nationale demeurant sur l'habitation du sieur Poyen Bellisle, son oncle, au Bois Debout au quartier de la Capesterre. C'est peut-être lui qui bénéficie le 29 fructidor X de la main levée du séquestre de l'habitation Poyen Sainte Marie à la Capesterre par arrêté du préfet colonial. Il est marqué « doit 73 000 sucre terré ». (G1 propriétés séquestrées) communiqué par M. Guy Ffrench.

¹⁶⁷ Le patronyme de cette famille est souvent orthographié CRÂNE dans les actes et dans les signatures.

¹⁶⁸ Voir Famille GRESSIER.

¹⁶⁹ 18 ans à son mariage.

¹⁷⁰ Elle est témoin le 30 8 1831 à Argenton au mariage de Jules Maximilien de Poyen (1.1.3.4.2.12). Elle est âgée de 46 ans.

**VI 1.1.3.4.2 Descendance de Jean Baptiste POYEN de SAINTE MARIE
x 1775 Marianne Lucrèce BOYER de LETANG (suite)**

- 4 Guillaume François Auguste POYEN dit chevalier de POYEN ¹⁷¹
licutenant adjoint à l'Etat major de l'armée de la Guadeloupe en l'an XIII ¹⁷², capitaine
attaché à l'état major du général Ernouf, capitaine de la compagnie des chasseurs de la
Capesterre ¹⁷³, assesseur à la cour d'appel ¹⁷⁴, habitant Capesterre (V)
o 10 2 b 29 3 1781 Capesterre; p François Moïse Boyer de l'Etang oncle maternel, lieutenant
de milice au bataillon du Petit Cul de Sac; m Elisabeth Catherine Augustine de Poyen,
tante maternelle épouse de Jean Barthélemy de Carbon, ancien officier d'infanterie
demeurant à Millau en Rouergue représentée par Jeanne Gabrielle Poyen sœur de l'enfant
+ 25 2 1827 Capesterre "sur l'habitation St Denis", déclaré le 6 3 1827
Cm 27 7 1808 Me Bonnet
ax 27 7 1808 Basse Terre, Jeanne Suzanne Eugénie **LEMERCIER de MAISONCELLE
de RICHEMONT** ¹⁷⁵, fille de Charles Gabriel Guillaume, écuyer, commissaire
commandant Ste Anne, et + Marie Remy YVERS de VILLIERS
o 1 3 1793 île Saint Christophe
+ 10 1 1810 Basse Terre Saint François, 17 ans ¹⁷⁶
Descendance 1.1.3.4.2.4a
Cm 19 4 1812 Me Vauchelet
bx 20 10 1812 Capesterre, Jeanne Gabrielle Charlotte Céline **CRANE**, demeurant sur ses
terres à St Denis (Capesterre) avec ses frères, fille de + Philippe André et + Anne
Françoise BOYER de L'ETANG ¹⁷⁷
o 1789/1790 Capesterre ¹⁷⁸
+ 10 d. 11 4 1823 Capesterre "sur l'habitation Neufchâteau", 33 ans
Inventaire après décès Me Prosper Louis Legcr 31 7 1823
Descendance 1.1.3.4.2.4b

¹⁷¹ Le Fonds de L'Horme (CT) donne : Auguste de Poyen dit le chevalier ax N. de Richemont; bx Cécile O'Crane

¹⁷² Cité au contrat de mariage de son frère Claude Henry (Me Castel, 15 messidor XIII).

¹⁷³ Renseignements donnés à son décès et dans ses états de services (CA).

¹⁷⁴ Renseignement donné à son mariage.

¹⁷⁵ Voir Famille LEMERCIER.

¹⁷⁶ L'arbre Le Mercier (AJ) indique François Auguste Poyen de Lance. Voir Famille LEMERCIER.

¹⁷⁷ Voir Famille GRESSIER.

¹⁷⁸ 22 ans à son mariage.

VI 1.1.3.4.2 Descendance de Jean Baptiste POYEN de SAINTE MARIE
x 1775 Marianne Lucrèce BOYER de LETANG (suite)

5 Anne Robert POYEN NEUFCHÂTEAU

o 23 2 b 29 4 1782 Capesterre ; p Messire Pierre Robert Gabriel Hurault sr de Ligny, oncle paternel ; m Anne Françoise Boyer Letang, tante maternelle épouse d'André O'Crane + 25 floréal XII (15 5 1804) Capesterre "sur l'habitation Ste Marie"
x 28 pluviôse an XII (18 2 1804) Capesterre, Dlle Françoise Henriette Leslie **CRANE**, fille de + Philippe André, habitant Capesterre, et + Anne Françoise BOYER de LETANG ¹⁷⁹
o ca août 1784 ¹⁸⁰
+ 13 5 1848 Argenton (Lot et Garonne) (CN) ¹⁸¹
Sans postérité (Q)

6 Marie Philippine Ericie POYEN ¹⁸²

o 4 b 26 3 1783 Capesterre ; p Philippe André Crane, oncle maternel ; m Marie Dominique Poyen, tante paternelle ¹⁸³
+ 20 12 1849 Tonneins (Lot et Garonne) (Q) , 66 ans (DA)
x 8 vendémiaire an IX 30 9 1800 Tonneins ¹⁸⁴, Jean de **BRIDIERS de VILLEMOR** ¹⁸⁵
(Q), fils de noble Paul et Marie Pauline SILVESTRE ¹⁸⁶ de FERRON
o 13 6 1767 Magnon (Lot et Garonne) (DA) ¹⁸⁷
+ 3 10 1858 Tonneins (Lot et Garonne)
Descendance : Famille BRIDIERS de VILLEMOR

¹⁷⁹ Voir Famille GRESSIER.

¹⁸⁰ 19 ans 6 mois à son mariage.

¹⁸¹ Vit après son veuvage avec sa belle-mère et sa belle-sœur célibataire Julie Antoinette, avec lesquelles elle part pour France en 1817.

¹⁸² Erica Maria Philippine d'après l'arbre Poyen (G), Marie Philippine Ericie d'après (AT) et Marie Philippine à son baptême. Elle signe E. Poyen au contrat de mariage de sa cousine issue de germaine Marie Gabrielle Poyen Delance avec Garnier de Lamelouse à Paris le 14 9 1790.

¹⁸³ En réalité grand-tante.

¹⁸⁴ (DA) Tonneins 8 vendémiaire an IX. Mariage de Jean Bridiers (de) Villemor né à Magnon le 13 juin 1767, habitant Tonneins, fils de Paul et de Marie Pauline Silvestre (de) Ferron, avec Marie Philippine Ericie (de) Poyen, née à la Guadeloupe en mars 1783, demeurant à Ferron (Tonneins) fille de Jean Baptiste, décédé, et de Marie Lucrèce Boyer. Consentement donné par l'assemblée de famille, étant donné le décès de J. B. et l'incertitude où l'on est de l'existence de Marie Lucrèce Boyer.

¹⁸⁵ (AT) indique de BRIDIÈS de VILLEMORT. (DC) indique bien de BRIDIERS de VILLEMOR. L'orthographe BRIDIÈS donnée dans certaines généalogies est donc fautive.

¹⁸⁶ Nous avons relevé aussi l'orthographe fautive : SYLVESTRE.

¹⁸⁷ Ancienne commune du Lot et Garonne, rattachée en 1826 à Fauillet près Tonneins.

**VI 1.1.3.4.2 Descendance de Jean Baptiste POYEN de SAINTE MARIE
x 1775 Marianne Lucrece BOYER de LETANG (suite)**

- 7 Jean Etienne **POYEN BELLISLE** dit Marquis de POYEN BELLISLE
commandant de milice à Capesterre, émigré (V), gère de l'habitation Bois Debout ¹⁸⁸
o 13 b 28 1 1785 Capesterre; p Messire Etienne marquis de Segur, colonel d'infanterie, oncle
paternel, habitant Capesterre, représenté par Jean Baptiste Bernard Després Du Belloy
ancien officier du régiment de marine, habitant Capesterre; m Jeanne Marie Magdeleine de
Poyen, épouse de Messire Antoine de Gineste de Puylaurent en Languedoc, y demeurant
représentée par Anne Pauline Després épouse de Messire Pierre Michel Le Jeune de La
Mothe, chevalier de Saint Louis
+ 13 8 1857 Le Moule, 12 rue du Labyrinthe, chez son fils, 73 ans, demeurant à Ste Anne
x 10 7 1821 Capesterre, Françoise Aménaïde **NAU** ¹⁸⁹ fille de Robert, habitant propriétaire à
Capesterre et + Françoise Dorothée de FAUDOAS
o 13 7 1805 Bordeaux (CN) ¹⁹⁰
+ 3 1 1843 Bordeaux ¹⁹¹
Descendance 1.1.3.4.2.7

- 8 Jeanne Marie Anne Louise POYEN ¹⁹²
o 14 b 16 9 1786 Magnon (Lot et Garonne) ; p Louis Alexandre Sylvestre de Ferron,
représenté par messire Gabriel Dominique Hurault de Ligny ; m Jeanne Anne Marie de
Poyen, veuve de Messire Charles de Ligonier seigneur de Montcuquet, représentée par
Jeanne Gabrielle de Poyen (signe Chérie de Poyen) (AT)
+ 22 8 1787 Magnon (AT) ; 11 mois 8 jours ; parents dits habitants de la Guadeloupe

¹⁸⁸ Sur l'habitation de son oncle Jean Baptiste Gabriel Poyen Bellisle dont il déclare le décès en 1814.

¹⁸⁹ Elle est appelée Aménaïde Françoise NEAU dans l'arbre Poyen (Q) et lors de la naissance de ses enfants elle est prénommée Jeanne Françoise Aménaïde NAU. Par ailleurs l'arbre Poyen (Q) donne comme date de mariage le 11 1 1829 Sadirac (Gironde), nous ne savons pas à quoi cela correspond. Pour sa part le fonds de l'Horme (CT) l'appelle Marie Françoise NEAU de FODOAS BARBAZAN. Il y eut un jugement de séparation de biens le 19 7 1834 à Basse Terre (Courrier de la Guadeloupe 29 7 1834 : C.A.O.M. POM 219E n° 59).

¹⁹⁰ D'après l'acte de mariage elle avait 17 ans et serait donc née en 1803 ou 1804.

¹⁹¹ Lors du mariage de son fils Emile le 28 8 1852, celui-ci et les témoins, son frère Ernest et son cousin germain Théodore de Poyen affirment par serment "que le lieu du décès de sa mère et son dernier domicile leur sont inconnus". Le lieu et la date sont donnés dans l'acte de mariage de son fils Ernest le 6 11 1855 à Ste Anne. L'arbre (CN) donne le 5 1 1843.

¹⁹² L'arbre (G) ne donne pas de lieu. Dans l'arbre Poyen (Q) est noté Jean Marie o 1786 Capesterre et + 18 4 1787 Capesterre. Or on ne trouve pas d'actes dans les registres de Capesterre.

**VI 1.1.3.4.2 Descendance de Jean Baptiste POYEN de SAINTE MARIE
x 1775 Marianne Lucrèce BOYER de LETANG (fin)**

9 Charles Barthélemy POYEN dit le Marquis de POYEN ¹⁹³
o 28 2 1788 Bordeaux ¹⁹⁴ (G)
+ 27 7 1868 Tonneins (Lot et Garonne), en sa maison, 80 ans (AT)
Cm 22 6 1831 (DC)
x 23 6 1831 Villeneuve sur Lot (Lot et Garonne) ¹⁹⁵, Marie Charlotte dite Mélanie BUJAC
¹⁹⁶ fille de + Jean et + Marie Victoire PELLISSIER (AT)
+ 5 d 6 12 1879 Tonneins en sa maison au lieu de Fazanis
Sans postérité

10 Enfant
o et + 24 12 1788 Bordeaux (CN)

11 Antoinette Julie POYEN
o 30 5 b 20 6 1790 Capesterre; p Messire Jean Antoine Louis Poyen de Lance, cousin
paternel; m Dame Julie Lagarde épouse de M. François Boyer L'Etang
+ 10 4 1879 Fazanis près Tonneins (Lot et Garonne), 88 ans, célibataire "père et mère
décédés à l'étranger"
Sans alliance

12 Jules Maximilien POYEN dit le chevalier de POYEN ¹⁹⁷
capitaine de cavalerie ; garde du corps de Louis XVIII qu'il accompagna à Gand (CN) (CT)
o 22 2 1795 Saint Laurent du Lamentin (Martinique) (AT) (DA) ¹⁹⁸
b 21 4 1795 Lamentin (Martinique) ; p Marie Maximilien d'Ollone, son neveu ; m Julie
Antoinette de Poyen, sa sœur [tous deux illettrés en raison de leur âge]
+ 21 9 1862/
x 30 8 1831 Argenton (Lot et Garonne) ¹⁹⁹, Henriette Lydie CRANE ²⁰⁰, fille de + Georges
André et + Charlotte PAGESY (AT)
o 7 5 1807 Capesterre
+ /21 9 1862
Descendance 1.1.3.4.2.12

¹⁹³ Archives de l'île de la Jamaïque, Haute Cour de l'Amirauté : navire "le Messenger" de Bordeaux, venant de Pointe à Pitre saisi par les anglais le 8 prairial XI (28 5 1803) : Charles Barthélemy Poyen, de Bordeaux, 15 ans.

¹⁹⁴ L'arbre Poyen (Q) donne le 27. D'après (DA) son parrain était Jean-Barthélemy de CARBON-FERRIÈRE.

¹⁹⁵ L'arbre (CN) donne le 4 6 1831 à Gervais (?).(DA) donne 1831 à Tonneins.

¹⁹⁶ L'arbre Poyen (Q) donne Charlotte Bujac.

¹⁹⁷ Au décès du père c'était le seul enfant mineur des 9 alors vivants (cité acte Me Annothe 12 5 1829).

¹⁹⁸ L'arbre Poyen (Q) donne 1795 à Capesterre. Archives de l'île de la Jamaïque, Haute Cour de l'Amirauté : navire "le Messenger" de Bordeaux, venant de Pointe à Pitre saisi par les anglais le 8 prairial XI (28 5 1803) : Jules Maximilien Poyen né au Lamentin, 8 ans.

¹⁹⁹ L'arbre Poyen (Q) donne 1838 et le fonds d'Anglade (G) 1831, sans lieu.

Voir acte de mariage (DB) documents.

²⁰⁰ O'CRANE d'après (CT) qui ajoute : sa cousine.

VII **1.1.3.4.2.3 Descendance de Claude Henri de POYEN**
x 1805 Elisabeth Valentine dite Betsy CRANE (Q)

1 Marie Gabrielle Mathilde de POYEN

o 9 1 1807 Capesterre, habitation Bois Debout appartenant à l'oncle de son père. d. 9 2 1807
+ 17 d. 18 6 1812 Capesterre sur l'habitation Ste Marie, 6 ans 5 mois 8 jours ²⁰¹

2 Jean Valentin Arthur de POYEN

o 30 1 d. 24 8 1810 Capesterre sur l'habitation Bois Debout
+ 9 6 1841 Capesterre, habitation Sainte Marie, 30 ans, ancien officier d'infanterie ²⁰²
sans postérité

3 Emma Augustine Henriette de POYEN ²⁰³

o 18 1 1812 Capesterre sur l'habitation Sainte Marie de sa grand mère paternelle. d. 7 4 1812
+ 21 9 1862/

x 25 6 1837 Argenton (Lot et Garonne), Pierre Armand **GRANET** (CN)
+ 21 9 1862/

Descendance : Famille GRANET

4 Georgette Antoinette Mathilde de POYEN

o 10 d. 20 6 1815 Capesterre habitation Sainte Marie

²⁰¹ L'arbre (CN) donne le 4 6 1812.

²⁰² L'arbre (CN) donne le 8 6 1841.

²⁰³ L'arbre Poyen (Q) la prénomme Anna et fournit la descendance.

VII 1.1.3.4.2.4a Descendance de François Auguste de POYEN
x 1808 Jeanne Suzanne Eugénie LEMERCIER de RICHEMONT (Q)²⁰⁴

1 Charles Marie Eugène de POYEN dit Marquis de POYEN
capitaine au 6^e régiment de hussards à Niort (CN)
o 19 12 1809 Basse Terre au quartier général du camp de Boulogne, déclaré le 22
+ 6 12 1862 château de Barry²⁰⁵ près de Clairac (Lot et Garonne) (CN)
x 15 2 1840 Clairac, Grâce Jacqueline Zélia de LABAT de VIVENS, fille de Robert Adrien
et Marthe Adèle BALGUERIE de BERAUD (AT)
o 25 2 1818 Clairac
? bx 1848/
d'où :

1 Adrienne Antoinette Adélaïde ou Adeline (AT) de POYEN
o 5 1 1841 Clairac
+ 25 9 1920 Clairac (CN)
x 1 3 1858 Clairac, Louis Lambert Frédéric Baron de MALEPRADE, fils de François
Jonathan Victor et Jeanne Elisabeth de FRONTIN de BELLECOMBE (CN)
o 19 9 1829 Bourg de Péage (Laffitte)
+ /1907 (BK)
Descendance : Famille de MALEPRADE

2 Charles Jacques Olivier de POYEN dit Marquis de POYEN
o 29 7 1847 Cidroy près Clairac (AT)²⁰⁶
+ 13 1 1912 Clairac (Lot), Château de Barry (BK)²⁰⁷
x 1872/1881²⁰⁸ château de Barry par Clairac, Berthe EYMA (AT)²⁰⁹
o ca 1860²¹⁰
+ 1907/ (BK)
Sans postérité

²⁰⁴ Le fonds de L'Horme (CT) donne : Eugène, marquis de Poyen à la mort de son oncle Claude Marie, x Zélia de Vivens d'où : Antoinette x Frédéric baron de Malprade et Olivier, marquis de Poyen x Berthe Eyma.

²⁰⁵ La généalogie d'Agen (AT) indique : château de Curcey.

²⁰⁶ En 1846 la famille de Poyen est bien recensée à Clairac, à Cidroy près Barry (à Barry demeure Robert de Vivens, vicomte, 76 ans)

²⁰⁷ La généalogie d'Agen (AT) le fait mourir en 1879.

²⁰⁸ Recensements de la commune de Clairac. AD Lot et Garonne.

²⁰⁹ La généalogie (CN) l'appelle Berthe Emma ALLARD

²¹⁰ 20 ans au recensement de 1881.

VII **1.1.3.4.2.4b Descendance de François Auguste POYEN
x 1812 Gabrielle Charlotte Céline CRANE (CN)²¹¹**

1 Charles Gabriel Ferdinand de POYEN

habitant propriétaire, maire de Capesterre (1838), domicilié à la Goyave en 1863 (EG)
o 2 d. 5 11 1813 Capesterre, habitation Sainte Marie de sa grand-mère paternelle
+ 10 12 1871 Capesterre, habitation Petit Pérou de Joseph Babin Saint Simon son beau-fils
x 3 7 1838 Capesterre, Anne Marie dite Anna CRANE fille de + Georges Jacques André,
habitant propriétaire, décédé à Capesterre le 18 9 1825, et + Dame Charlotte Susanne
PAGESY, décédée à Capesterre le 15 6 1826
o 12 9 1818 Capesterre
+ 20 d 21 6 1869 Capesterre, chez la dlle Charlotte Assez Crane sa sœur
Descendance 1.1.3.4.2.4b.1

2 Etienne Charles Louis de POYEN

Conseiller auditeur près la cour royale de Martinique à Fort de France en 1842 ; procureur
impérial près le tribunal de première instance de Saint-Pierre, y domicilié paroisse du
Centre (! au mariage) ; conseiller à la cour impériale de Martinique 7 10 1857²¹²
o 10 d. 12 9 1814 Capesterre habitation Ste Marie
+ 23 d 24 5 1860 Saint Pierre, conseiller à la Cour impériale
x 27 5 1854 Saint-Pierre (Martinique)²¹³, Marie Zulma dite Emma CHASSIN²¹⁴,
domiciliée banlieue de Saint-Pierre, paroisse du Centre fille de feu Pierre François Charles
(+ 30 1 1826 Trou au Chat, d. 31) et de feu Marie Luce BOUCHERAN (+ 11 1 1839
Fort-de-France²¹⁵)
o ca 1817 Trou au Chat²¹⁶
+ 8 d 9 1 1886 Saint Pierre (Martinique), 69 ans, veuve, née à Ducos

d'où :

1 Auguste Louis Charles de POYEN
o 18 2 d 14 3 1842 Fort-Royal (Martinique)²¹⁷

2 Charles François Auguste de POYEN

commerçant à Saint Pierre
o 27 d 29 9 1855 Saint Pierre, quartier du Centre (Martinique)
+ 29 d 30 3 1887 Saint Pierre (Martinique), commerçant, 31 ans, célibataire

²¹¹ Le fonds de L'Horme (CT) donne : Ferdinand, Louis et Caroline, sans autre précision.

²¹² Dossier EE 1579 (8)

²¹³ Mariage au domicile des futurs.

²¹⁴ L'arbre (Q) la nomme CHASSIN et l'arbre (CN) CHASSAING patronyme d'une famille guadeloupéenne sans rapport. En 1842 elle est dite dans l'acte « Marie Zulma dite Chassaing » mais signe Zulma Chassin.

²¹⁵ Jugement du tribunal de première instance de Fort-de-France 12 5 1854, transcrit à l'état civil le 22.

²¹⁶ L'arbre (Q) la fait naître vers 1816 à Ducos (Martinique). Lors du mariage est cité un acte de notoriété du 21 6 1850 qui la dit née au Trou-au-Chat (Ducos) vers 1817.

²¹⁷ Ses père et mère déclarent sa naissance et le reconnaissent mais il a dû mourir avant leur mariage car il n'y a pas alors de légitimation d'enfant et en 1871 la veuve n'avait qu'un fils, mineur (Me Alexis Leger, 10 8 1871).

VII 1.1.3.4.2.4b Descendance de François Auguste POYEN
x 1812 Gabrielle Charlotte Céline CRANE (fm) (CN)

3 Gabrielle Caroline de POYEN ²¹⁸ (AA)

o 21 1 d. 9 3 1816 Capesterre

+ 1871/ ²¹⁹

x 12 12 1838 Tonneins (Lot et Garonne) Pierre Valentin dit Leo BOUSCAREN fils de
François Pierre Charles et Jeanne Gabrielle de POYEN

+ 1863/ (EG)

Descendance : Famille BOUSCAREN

4 Pierre Henri Alexandre de POYEN

Conducteur puis inspecteur puis ingénieur des Ponts et Chaussées ; architecte voyer de
Pointe à Pitre à sa retraite en 1881 ; chevalier de la Légion d'honneur 5 3 1874 ²²⁰

o 5 9 d. 30 10 1817 Capesterre sur l'habitation du père dite Neufchâteau

+ 22 4 1900 Pointe à Pitre, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, chevalier de la
Légion d'honneur

Cm 12 8 1854 Me Auguste Thionville

x 21 8 1854 Petit-Bourg, Marie Madeleine Louise dite Madélise NEAU BOYJOLI, fille de
+ Jean Baptiste Louis Parfait et Caroline Christiane baronne de MIRBAC ²²¹

o 7 d 11 4 1828 Petit Bourg : Marie Madelise

+ 1863/ (EG)

Descendance 1.1.3.4.2.4b.4

5 Jules Valentin Octave de POYEN

o 13 d. 14 11 1818 Capesterre habitation Neufchâteau

+ /31 7 1823 ²²²

6 Charles Gustave Gabriel de POYEN ²²³

o 17 3 d. 17 4 1820 Capesterre habitation Neufchâteau

+ 19 6 1842 Vivens près de Clairac chez son frère (consanguin, Eugène), 22 ans (AT)

7 Louis César Henri de POYEN

o 7 d. 8 6 1821 Capesterre habitation Neufchâteau

+ 3 d 4 1 1864 Petit Bourg, habitation Mont Léopard (chez son frère Alexandre) ; 43 ans,
célibataire, domicilié à Sainte Marie Capesterre

Sans alliance

8 Sylvestre François Théodore de POYEN

o 28 3 d. 5 4 1823 Capesterre habitation Neufchâteau

+ 4 11 1854 Capesterre, Four à Chaux n° 1 section Ste Marie, 30 ans

Sans alliance

²¹⁸ L'arbre Poyen note seulement Caroline de Poyen x Leo Bouscaren; voir famille BOUSCAREN.

²¹⁹ Elle est vivante lors de la vente de l'habitation Le Four à Chaux (Me Alexis Leger 10/08/1871).

²²⁰ Voir sa notice dans « Le service des Ponts et Chaussées à la Guadeloupe au XIX siècle » de Bruno Kissoun (Jasor, 2011), son dossier ANOM , EE 1579/6 et son dossier de la Légion d'honneur LH/2217/58

²²¹ Remariée à Auguste MOREAU avec qui elle demeure à Petit-Bourg.

²²² Inventaire après décès de sa mère : Me Prosper Louis Léger.

²²³ Il est prénommé Gustave dans un acte de Me Prosper Louis Leger en 1823.

VIII 1.1.3.4.2.4b.1. Descendance de Charles Gabriel Ferdinand de POYEN
x 1838 Anne Marie dite Anna CRANE²²⁴ (CN)

1 Marie Gabrielle de POYEN

- o 20 d. 23 5 1840 Capesterre, habitation St Denis. + 30 8 1870 Capesterre
 - x 5 7 1862 Capesterre, Joseph Urbain **BABIN**, fils de Charles Simon et Dame Marie Françoise Caroline Parfaite PINSON, demeurants à Port Louis, habitation l'Espérance, section Ste Marie
 - o 25 5 1843 Port Louis + 1896²²⁵
- Descendance : Famille BABIN

2 André Georges Amédée de POYEN

- Conducteur des Ponts et Chaussées à la Guadeloupe nommé en 1869 ; conducteur de 2^{ème} classe à Sainte-Anne Saint-François en 1881, de 1^{ère} classe en 1885, à Baie Mahault en 1887²²⁶
 - o 14 d. 22 12 1841 Capesterre, habitation St Denis
- Sans alliance

3 Louise Augustine Eugénie de POYEN

- o 9 8 1845
- Sans alliance

4 Julie Antoinette Lydie de POYEN

- o 10 1 1842 Capesterre + 11 6 1873 Capesterre
 - ax 29 4 1871 Capesterre, André Saint Simon **BABIN** fils de Charles Simon et Dame Marie Françoise Caroline Parfaite PINSON
 - o 8 11 1847 Petit-Canal + 17 2 1885 Capesterre
- Descendance : Famille BABIN
- bx 7 1 1879 Sainte-Anne Augustine Marie Madelcine de POYEN-BELLISLE (1.1.3.4.2.7.2.1)

5 Louis Valentin Auguste de POYEN

- o 7 d. 9 4 1852 Goyave
- + 6 11 1852 Capesterre, habitation Saint Denis, "7 mois"

6 Marie Gabrielle Laure de POYEN

- o ca 1855 Goyave²²⁷
- Cm Me Nesty
- x 10 8 1878 Capesterre, Hippolyte Antoine Joseph **RUBICHON**, commerçant et propriétaire, fils de + Hippolyte (+ 19 11 1865) et + Marie Clara BESNARD JOBITY (+ 1 6 1877)
- o 19 8 1850 Capesterre

²²⁴ Les arbres Poyen de la Guadeloupe donnent : 1 Marie Gabrielle; 2 André Georges Amédée; 3 Louis Valentin Auguste; 4 Amédée Louise Lydie x BABIN; 5 Marie Laure x AUDIFFREY ou RUBICHON.

²²⁵ Renseignement de M. Paul Michaux.

²²⁶ Voir « Le service des Ponts et Chaussées en Guadeloupe au XIXe siècle », de Bruno Kissoun (Jasor 2011)

²²⁷ A son mariage, dite âgée de 23 ans et née à la Goyave

VIII 1.1.3.4.2.4b.4 Descendance de Pierre Henri Alexandre de POYEN
x 1854 Marie Madéline NEAU BOYJOLI²²⁸

- 1 Marie Henriette Caroline Félicie²²⁹ de POYEN
 - o 11 11 1858 Petit-Bourg, habitation Montlézard section Centre
 - x 1877 Jean Marie Xavier **COURTOIS**, fils de Georges Gabriel et Marie Elisabeth Lisida HURAUULT de GONDRECOURT
 - o ca 1853 Capesterre
 - + 12 9 1889 Petit Bourg, sur l'habitation Mont Lézard, 36 ans
 - Descendance : Famille COURTOIS

- 2 Marie Jeanne Charlotte Valentine de POYEN
 - o 21 d 22 1 1861 Petit-Bourg, habitation Mont Lézard
 - + à 14 ans (ca 1875)

- 3 Jean Baptiste Pierre Henri Georges de POYEN
 - o 17 d 20 10 1863 Petit-Bourg, habitation Mont Lézard
 - Sans alliance

- 4 Pierre Auguste Louis de POYEN
 - o 24 12 1867 Petit-Bourg
 - + 24 9 1869 Petit-Bourg

²²⁸ D'après les archives de M. Jean Louis Tixier (CU) il y aurait eu : Félicie, Valentin et Georges. D'après l'arbre (Q) il y aurait eu Julien, sans alliance; Valentine, sans alliance et Claire Jeanne.

²²⁹ Prénommée Marie Henriette Caroline Félicie au décès de son mari.

**VII 1.1.3.4.2.7. Descendance de Jean Etienne de POYEN BELLISLE
x 1821 Françoise Aménaïde NAU ²³⁰ (Q)**

1 Robert René Eric de POYEN BELLISLE

o 12 d. 22 11 1822 Capesterre sur l'habitation Beauséjour

+ 25 d. 26 9 1826 Capesterre sur l'habitation de Mme veuve Poyen à Ste Marie.

2 Jules Auguste Ernest de POYEN BELLISLE ²³¹ (Q)

Avocat (1852) ; propriétaire et adjoint au maire à Ste Anne (1855) ; membre du conseil général délégué des planteurs de la Guadeloupe 10 11 1863 ²³²

o 18 d. 23 11 1824 Capesterre ²³³

+ d. 24 7 1871 Sainte Anne ²³⁴

Cm 31 10 1855 Me Anatole Leger Pointe à Pitre

x 6 11 1855 Sainte Anne, Marie Aurélie **FFRENCH** fille de M. Valentin Auguste Richard et Elisabeth Aline LE BOURGUIGNON DUPERRÉ FEUGUEROLLES

o 1835/1836 Sainte Anne (19 ans à son mariage)

+ 28 4 1888/

Descendance 1.1.3.4.2.7.2

3 Henri Antoine Emile de POYEN BELLISLE ²³⁵

docteur en médecine domicilié au Moule (DB)

o 26 d. 30 12 1825 Capesterre habitation Beauséjour

+ 20 9 1876 Saint Claude (CN)

Cm 27 8 1852 Pointe à Pitre Me Alexis Leger, consentement du père le 25

x ²³⁶ 28 8 1852 Pointe à Pitre, Dlle Marie Gertrude Edile **LACODRAI LEBOURG de**

SAINT HILAIRE, fille de + Pierre Louis Charles (+ Deshayes 10 8 1841) et Dame Marie Louise Claire POYEN (1.1.7.3.1a.9.1.), demeurant à Pointe à Pitre avec sa mère

o 15 11 1835 Sainte Rose

+ 5 12 1887 Le Moule

Descendance 1.1.3.4.2.7.3

²³⁰ Dans le dossier du dernier fils, Jules Marie, conservé aux Archives de Vincennes, sont mentionnés comme frères et sœurs en avril 1859 :

- Ernest, 32 ans, habitant la Guadeloupe.

- Emile, 30 ans, 3 enfants, habitant la Guadeloupe.

- Edvice, 29 ans, marié, 2 enfants, à la charge d'une tante dans la Gironde.

- Alain (probablement Egbert), 23 ans, à la charge de la même tante.

- Fanny, mariée, à la charge d'un oncle.

- Henry, 19 ans, élève de l'école Polytechnique.

²³¹ Dans le fonds de L'Horme (CT) il est indiqué : Ernest x NN. de SAINT HILAIRE, sa cousine. Il semble y avoir eu confusion avec Emile.

²³² Dossier EE 1579 (9)

²³³ L'arbre Poyen (Q) donne 18 4.

²³⁴ Ou 24 1 1871 d'après les tables décennales.

²³⁵ Dans le fonds de L'Horme (CT) il est indiqué : Henri Antoine Emile o 30 12 1825 Capesterre, x NN. de POYEN MONROSE, sa cousine.

²³⁶ L'arbre Poyen (Q) donne pour épouse une Poyen Montrose, qui est peut-être une Poyen Montrop. Nous n'en avons trouvé aucune trace : il doit y avoir une confusion avec la belle-mère qui est bien une Poyen Montrop.

VII 1.1.3.4.2.7. Descendance de Jean Etienne de POYEN BELLISLE
x 1821 Françoise Aménaïde NAU (Q) (suite)

4 Charles Désiré Edwin de POYEN BELLISLE dit le vicomte de POYEN BELLISLE ²³⁷
o 25 2 d. 4 3 1829 Capesterre habitation Ste Marie
+ 29 11 1909/²³⁸ (BV) Paris (+) Père Lachaise, concession Lefort, avec G. de Sargos (CN)
ax ca 1854, Anne Henri Théophanie de **BEAUCHAMP** (CN)
o 1829 Saintes (Charente-Maritime) (CN)
+ 1877/²³⁹
bx Cécile **DUBUDUT** de **LANNEYRAND** ²⁴⁰
+ 29 11 1909/ (BV)
Descendance 1.1.3.4.2.7.4a

5 Jules Henri Egbert de POYEN BELLISLE ²⁴¹
o 25 d. 27 1 1831 Pointe à Pitre "en la demeure temporelle du père, rue d'Arbaud, maison
appartenant à M. Foingnet et occupée par MM. Descadillas, Allain et Soyer, négociants"
+ /1906

6 Henri Edgar de POYEN BELLISLE
o 25 4 d. 4 5 1833 Capesterre habitation Ste Marie
+ 17 d. 18 12 1834 Capesterre, 20 mois

7 Marie Françoise Anaïs de POYEN BELLISLE ²⁴²
o 31 7 d. 6 8 1834 Capesterre
+ 18 8 1913 Enghien les Bains (Val d'Oise) (CN)
x 3 2 1861 château de Jonquières, Saint Germain du Puch (Gironde), Amédée Ferdinand
baron **de SARGOS de TARNÈS** (CN)
o 3 7 1821 Lalande de Fronsac (Gironde) ²⁴³
+ 10 2 1884 Fronsac (Gironde), 63 ans (CN)
Descendance : Famille de SARGOS de TARNÈS

²³⁷ En 1871, il est propriétaire domicilié à Saint Germain du Puch, Gironde (témoin au mariage de son frère Isidore Henry).

²³⁸ Le fonds de l'Horme (CT) donne : NN. de POYEN BELLISLE, o ca 1829, + 6 7 1912 Paris. Il s'agit probablement d'Edwin.

²³⁹ Vivante au mariage de son fils Désiré Jean ; elle demeure avec son mari au château de Jonqueyre, commune de Saint Germain du Puch, canton de Branne, arrondissement de Libourne (Gironde)

²⁴⁰ Fonds de L'Horme (CT) : Edwin ax Théophanie de Beauchamp, bx 15 7 1893 Paris Marie Mizely de LAVERGNE, veuve de Raymond GOURGUES, fille de Jean Louis et Jacqueline Zélie CHARLES.

²⁴¹ Maximilien Aimé d'après (CN).

²⁴² L'arbre (CN) place une Germaine de POYEN BELLISLE, religieuse, entre Henri Edgar et Marie Françoise Anaïs.

²⁴³ Dans le dossier SARGOS fonds C8C carton 52 au CAOM : secours aux sinistrés de 1902 à Saint Pierre de la Martinique. Il est dit "mort subitement". Sa femme était domiciliée à Enghien.

**VII 1.1.3.4.2.7. Descendance de Jean Etienne de POYEN BELLISLE
x 1821 Françoise Aménaïde NAU (Q) (fin)**

8 Fanny Marie Françoise de POYEN BELLISLE de LAFONT

o 13 1 1837 Bordeaux

+ 11 9 1905 Belair par Créon (Gironde) (CN)

x 4 1 1859 Sadirac (Gironde), Pierre Denis Rodolphe baron ALEFSEN de

BOISREDON ²⁴⁴ fils de Louis Elie et Céline de MASSIP (EP)

o 9 9 1825 (CN) + 25 11 1909 dans sa 85^{ème} année (BV) ²⁴⁵

Descendance : Famille ALEFSEN de BOISREDON

9 Isidore Henri de POYEN BELLISLE dit le baron de POYEN BELLISLE ²⁴⁶

Colonel d'artillerie de marine, commandeur de la Légion d'honneur ²⁴⁷

o 3 4 1839 Sainte Foy La Grande (Gironde) ²⁴⁸

+ 7 6 1906 Besançon (Doubs) (+) Attigny (Vosges) (CN)

x 10 10 1871 Attigny, Henriette Marie Caroline de FINANCE, fille de Charles Nicolas et
Antoinette Henriette de MINETTE BEAUJEU (CT) ²⁴⁹

o 19 5 1843 Attigny

+ 29 11 1909/ (BV)

Sans postérité ²⁵⁰

10 Marie Jules Maximilien de POYEN BELLISLE

officier ²⁵¹

o 26 6 1841 Sainte Foy la Grande (Gironde) (G)

+ 25 8 1908 Le Raincy (Seine et Oise) (BL)

x 1876 Eugénie **LORCA** ²⁵²

o ca 1845 Toulouse + 16 6 1907 Angoulême, dans sa 63^{ème} année ²⁵³

Descendance 1.1.3.4.2.7.10

²⁴⁴ Dans le fonds de L'Horme (CT) il est indiqué : Fanny x Rodolphe ALEFSEN de BOSREDON.

²⁴⁵ L'adresse donnée dans le faire-part de décès (BV) est Bélair-Sadirac par Créon (Gironde). L'arbre (CN) retient pour le décès : 19 11 1909 Sadirac. La base ROGLO (EP) donne le 29 11 1909.

²⁴⁶ cf. Paul Rodier *Le baron de Poyen Bellisle, colonel d'Artillerie de marine, commandeur de la Légion d'honneur 1839-1906* Epinal, imprimerie et lithographie H. Fricotel 1906 – 15 p. Aimablement communiqué par M. Jean-Louis Tixier. Les renseignements sur l'ascendance sont fort sujets à caution. Il mentionne 13 frères et sœurs à Henri de Poyen. Nous n'en connaissons que 9.

²⁴⁷ Élève à l'Ecole polytechnique en 1858; retiré au château d'Attigny par Darney (Vosges) : renseignement de M. Adrien Gallet de Saint Aurin. Auteur d'une "Guerre des Antilles de 1793 à 1815" Editions Berger-Levrault 1896 et d'une "Histoire militaire de la Révolution de St Domingue" Paris 1899, Imprimerie Nationale.

²⁴⁸ L'arbre Poyen (Q) donne 1838 sans autre précision. La date de naissance indiquée figure dans son acte de mariage.

²⁴⁹ Arbre CN : de FINANCE d'ATTIGNY ; arbre CT : de THINETTE de BEAUJEU

²⁵⁰ Faire-part de décès.

²⁵¹ Jules Marie d'après les renseignements de M. Adrien Gallet de Saint Aurin qui nous a aimablement communiqué les renseignements suivants : admis à l'Ecole Spéciale Militaire (Saint-Cyr) en 1860, officier d'infanterie, prisonnier de guerre en 1870-71, démissionnaire de l'armée en 1877, il était alors capitaine adjudant major, fut percepteur par la suite. Son dossier à Vincennes contient une demande de bourse établie en avril 1859 (à l'occasion de sa première présentation au concours d'entrée à Saint-Cyr) présentée par François de LAFON, capitaine d'infanterie en retraite, oncle et tuteur du candidat boursier. D'après l'annuaire de l'armée française de 1879, il est, à cette date, capitaine adjudant major du 88^{ème} régiment d'infanterie à Cahors.

²⁵² Jeanne Marie d'après les renseignements de M. Adrien Gallet de Saint Aurin et l'arbre (CN).

²⁵³ Archives de M. Jean Louis Tixier.

**VIII 1.1.3.4.2.7.2. Descendance de Jules Auguste Ernest de POYEN BELLISLE
x 1855 Marie Aurélie FFRENCH (Q)**

1 Augustine Marie Madeleine de POYEN BELLISLE

o 20 d. 28 9 1856 Sainte Anne + 2 12 1941 Pointe à Pitre (CN)

x 7 1 1879 Sainte Anne, André Saint Simon **BABIN**²⁵⁴

ax 29 4 1871 Capesterre, Julie Antoinette Lydie de POYEN (1.1.3.4.2.4b.1.4)

Descendance : Famille BABIN

2 Ernest Charles de POYEN BELLISLE dit marquis de Sainte Marie²⁵⁵

o 7 d. 10 10 1857 Sainte Anne + 5 2 1928 Pointe à Pitre (CN)

x 22 8 1882 Sainte Anne, Aline Marie Lydie FFRENCH²⁵⁶ fille d'Eugène et Maria de
CASAMAJOR (CY)

o 8 8 1865 Sainte Anne (CN) + 15 7 1963 (CN)

Descendance 1.1.3.4.2.7.2.2

3 Alexandre Auguste Louis de POYEN BELLISLE

o 16 d. 20 1 1859 Sainte Anne habitation Courcelles

+ 17 d. 18 7 1906 Saint Claude, hôpital militaire du camp Jacob, 47 ans

x 7 4 1888 Le Moule, Marie Amélie Léontine BUNEL, fille de + Marc Elie Antoine Xavier
Théophile, ancien notaire et + Marie Herminie Clémy PICARD

o 1 12 1859 Basse Terre + 1938 Pointe à Pitre (CN)

Descendance 1.1.3.4.2.7.2.3

4 Marie Françoise Gabrielle de POYEN BELLISLE²⁵⁷

o 25 11 d. 25 12 1860 Sainte Anne

x 27 12 1881 Sainte Anne, Joseph Marie Camille BUNEL, fils de Marc Elie Antoine Xavier
Théophile et Marie Hermine Clémy PICARD²⁵⁸

o 23 9 1858 Basse Terre + 2 3 1898 Saint Claude (Guadeloupe)

Descendance : Famille BUNEL

5 Paul Bernard Raoul de POYEN BELLISLE

Aspirant répétiteur à Pointe à Pitre 24 7 1883²⁵⁹ ; receveur de l'enregistrement

o 30 6 d. 9 7 1862 Sainte Anne sur la propriété du père, Douville (section Poirier de Gissac)

+ 26 11 1928 Le Moule, 67 ans (CN)

ax 28 4 1888 Capesterre, Louise Marie Gabrielle Clotilde de MASSIAS de BONNE, fille de
Louis Marie Auguste et de Pierre Julie Marie Cora BOUSCAREN

o 31 5 d 8 6 1867 Capesterre + 1907/ (BK)

bx 17 10 1916 Langres (Haute-Marne), Marie Adeline Alexandrine Jeanne MICHAUX

Descendance 1.1.3.4.2.7.2.5a

²⁵⁴ L'arbre (Q) le prénomme Etienne Saint Simon.

²⁵⁵ Dit gérant d'habitation, comme son frère Louis de Poyen, lors de la naissance de leurs enfants

²⁵⁶ L'arbre généalogique (Q) indique FFRENCH de FRESNE de BARNEVAL nom qui n'a jamais été porté par la famille Ffrench à la Guadeloupe et remonte à la lointaine ascendance irlandaise. Ce nom aurait été remis à l'honneur, semble-t-il par un descendant au 20ème siècle.

²⁵⁷ Jeanne Gabrielle o 25 9 1860 Sainte Anne d'après l'arbre (CN).

²⁵⁸ Renseignements de Jacqueline Bourdonnais sur Geneanet.

²⁵⁹ Dossier EF 1579 (10)

**VIII 1.1.3.4.2.7.2 Descendance de Jules Auguste Ernest de POYEN BELLISLE
x 1855 Marie Aurélie FFRENCH (Q) (fin)**

6 Adélaïde Marie Aurélie²⁶⁰ de POYEN BELLISLE
o 11 d. 20 10 1863 Sainte Anne hameau Douville section des Poiriers de Gissac
+ 6 6 1888 Sainte Anne (CN)²⁶¹
x 22 8 1882 Sainte Anne, Jules Ernest **LEMERCIER de MAISONCELLE** Comte de
RICHEMONT fils d'Alexandre Jules et Augustine Marie Françoise BRUNI de
CHATEAUBRUN
o 30 12 1852 Le Gosier
+ 14 d 15 1 1895 Pointe à Pitre ; gérceur d'habitation
bx 25 4 1891 Elisabeth Denise Aline de CASAMAJOR
+ 1895/²⁶²
Descendance : Famille LEMERCIER

7 Henri Marie Emile de POYEN BELLISLE
o 17 d. 26 10 1865 Sainte Anne hameau Douville
+ 8 12 1866 Sainte Anne, 13 mois²⁶³

8 Gustave Marie Daniel de POYEN BELLISLE
o 4 d. 14 6 1866²⁶⁴ Sainte Anne, hameau Douville, section Poirier de Gissac
+ 24 9 1894 Le Moule (CN)

9 Georges Louis Auguste de POYEN BELLISLE²⁶⁵
o 27 1 1871 Sainte Anne
+ 15 9 1876 Sainte Anne (CN)

²⁶⁰ L'arbre généalogique (Q) donne Amélie.

²⁶¹ Au contrat de mariage de sa fille le 10/06/1902 (Me René Ruillier), le tuteur de celle-ci, orpheline de père et de mère, est son oncle Ernest de Poyen et un de ses témoins son oncle Louis de Poyen Bellisle, tous deux gérants d'habitation au Moule.

²⁶² 34 ans au décès de son mari, domiciliée à Sainte Anne

²⁶³ L'arbre (CN) donne 1868.

²⁶⁴ L'arbre (CN) donne 1868.

²⁶⁵ D'après les tables décennales. Actes non encore microfilmés.

**IX 1.1.3.4.2.7.2.2. Descendance d'Ernest Charles de POYEN BELLISLE
x 1882 Aline Marie Lydie FFRENCH (CN)(Q)**

1 Louise Marie de POYEN BELLISLE

o 1 7 1883 Sainte Anne
+ 26 7 1955

x 6 10 1900 Le Moule, Edgard Pierre Eloi **MARMIGNON**, employé de commerce
domicilié au Moule, fils de Juste Alphonse, 79 ans, brigadier des douanes en retraite, et
Octavie Marie RELION, 58 ans, tous deux domiciliés à Saint Martin
o 1 12 1873 Saint Martin partie française

Descendance : Famille MARMIGNON

2 Ernest Ambroise de POYEN BELLISLE marquis **de Sainte Marie**

o 10 10 1885 Sainte Anne
+ 2 9 1921 ²⁶⁶ Pointe à Pitre

x 17 7 1909 Pointe à Pitre, Mathilde Eugénie Valentine LACROIX, fille de Claude Edouard
et Berthe Alice Valentine JEAN-BON

o 8 11 1884 Pointe à Pitre
bx 20 3 1926 Paris, Jules CHEVILLOT
d'où postérité

3 Emile Abel de POYEN BELLISLE

o 31 12 1890 Sainte Anne ²⁶⁷
+ 21 3 1938 Pointe à Pitre

x 23 11 1926 Le Moule ²⁶⁸, Marie Valentine Madeleine SAINT AURET, fille de + Amédée
et Marie Françoise Dieudonné ROBIN

o 14 2 1903 Sainte Anne
Sans postérité

4 Marie Marguerite de POYEN BELLISLE

o 15 11 1896 Le Moule, habitation Monplaisir, canton de la Gavaudière
+ 5 8 1983 Pointe à Pitre

x 26 4 1928 Pointe à Pitre, Marie Emmanuel Guy **BLOCK de FRIBERG**, industriel, fils de
Pierre Marie François André et Marie Marthe de BOUILLON

o 18 6 1887 Basse Terre
d'où postérité

²⁶⁶ ou 1923.

²⁶⁷ 1 1 1891 St Claude (Q).

²⁶⁸ En marge de l'acte de naissance de 1903 est portée comme date de mariage le 23 10 1926

X 1.1.3.4.2.7.2.2.2 Descendance d'Ernest Ambroise de POYEN BELLISLE
x 1909 Mathilde Eugénie Valentine LACROIX ²⁶⁹

1 Emmanuel Ernest Henri de POYEN BELLISLE dit marquis de Sainte Marie

o 15 1 1911 Pointe à Pitre (CN)

+ 12 1 1984 Taverny (Val d'Oise) ²⁷⁰

x Lise **BAILLY**

Sans postérité

2 Camille Edouard Roger de POYEN BELLISLE

o 10 4 1912 Pointe à Pitre (CN)

+ 2 12 1938 Trois Rivières (CN)

Sans postérité

3 Louis Joseph Daniel de POYEN BELLISLE

o 28 3 1913 Pointe à Pitre (CN)

+ 19 12 1983 Nice (Alpes Maritimes)

x 16 2 1942, Myrto Marie Gaby LEMERCIER de RICHEMONT de MAISONCELLE ²⁷¹,
fille de Jules Ernest et Madeleine Marie Adrienne BUNEL

o 21 9 1918

Sans postérité

4 Marie Lydie Germaine de POYEN BELLISLE

o 21 1 1916 Pointe à Pitre

+ 1986/

x Pierre **CARLE**

d'où postérité

²⁶⁹ Nous avons pris les éléments dans l'arbre de la Guadeloupe (Q).

²⁷⁰ Renseignements aimablement communiqués par M. Fournier Laroque.

²⁷¹ Voir Famille Lemercier.

**IX 1.1.3.4.2.7.2.3 Descendance d'Alexandre Auguste Louis de POYEN BELLISLE
x 1888 Marie Amélie Léontine BUNEL (Q)**

1 Marie Léon Louis dit Loulou de POYEN BELLISLE

o 13 d. 18 3 1892 Saint François, habitation Saint Jean dont son père est gérant ; père nommé et signe Louis de Poyen ; par jugement à Pointe à Pitre le 26 12 1912, il est déclaré que Marie Louis Léon est réellement de Poyen Bellisle

+ 1938 Pointe à Pitre

x 14/08/1913 Pointe à Pitre, Suzanne Madelcine Josèphe GIRAUD, fille de Paul Benjamin et Marie Amélie LAUCHERE

o 16 3 1890 Pointe à Pitre

d'où postérité

2 Marc Ernest Marie Xavier de POYEN BELLISLE

o 19 6 1895 Le Moule (CN)²⁷², habitation Lahaut, section de Gissac, dont le père est gérant
+ /1983

ax Régine BURCLET (CN)

bx 28 9 1929 Pointe à Pitre, Marie Charlemagne Clémentine Charlise LACOUR, fille de Louis Ernest Emmanuel et Louise HIGGITH

o 28 1 1901 Basse Terre

d'où postérité

²⁷² 16 7 1895 d'après l'arbre (Q) mais sa date de naissance le 15 6 est confirmé par acte de notoriété après le décès de son père (Me René Ruillier 16 10 1906) : veuve usufruitière pour ¼ et les deux fils mineurs héritiers chacun pour ½.

**IX 1.1.3.4.2.7.2.5a. Descendance de Paul Bernard Raoul de POYEN BELLISLE
x 1888 Clotilde de MASSIAS de BONNE**

1 Cora Clotilde Marie Aurélie de POYEN BELLISLE ²⁷³

o 21 d 22 1 1889 Pointe à Pitre, rue de Nozières ; déclaré par son père, surnuméraire de l'enregistrement, et son oncle paternel Pierre Henri Alexandre de Poyen, ingénieur en retraite, 71 ans

+ 1937/

célibataire (CN)

2 Armand Marie Benoît de POYEN BELLISLE

o 6 7 1890 Bordeaux (CN)

+ 1 10 1914 mort de ses blessures à Suippes (Marne, 51), sous lieutenant au 21^e d'infanterie

²⁷⁴

3 Joséphine Marie Suzanne de POYEN BELLISLE (CN)

o 13 d 15 9 1891 Capesterre

+ 13 8 1976 Lisbonne

x 4 8 1916 Langres (Haute Marne), Abilio **VAZ DA CRUZ COELHO** ²⁷⁵

+ 25 6 1948 Lisbonne, 67 ans (CN)

d'où postérité

4 Marguerite Marie Raymonde Elic Anne de POYEN BELLISLE (CN)

o 23 6 1894 Grand Bourg (Marie Galante) (CN)

+ 1937/ (CY)

x 5 9 1912 Langres (Haute Marne), Albert **DUPARANT**, lieutenant-colonel (CN)

+ 1937/ (CY)

d'où postérité

5 Michel Hubert Marie Bernard Guy de POYEN BELLISLE

o 3 11 1895 Grand Bourg (Marie Galante)

+ 11 7 1939 Strasbourg (Bas-Rhin) (CN)

x /1924 Marcelle COUREGELOGNE (CY)

+ 1937/

d'où postérité

²⁷³ Elle est aussi prénommée Amélie d'après les renseignements aimablement fournis par M. Guy Ffrench. D'après Gazin (BT) Aurélie était mariée à M. de Richemont d'où il y aurait eu descendance. Confusion avec Adélaïde Marie Aurélie 1.1.3.4.2.7.2

²⁷⁴ Tableau d'honneur Morts pour la France, guerre de 1914-1918, Paris 1921, p. 769. Aimablement communiqué par Jean-Paul Hervieu. Croix de guerre avec palmes, Légion d'honneur à titre posthume, très brillante citation. Voir aussi sa fiche, site Mémoire des hommes ; une autre fiche, identique, le prénomme à tort Fernand Marie Benoît),

²⁷⁵ Renseignements aimablement fournis par M. Luis Miguel de Poyen Vaz Leite Pinto.

**IX 1.1.3.4.2.7.2.5a. Descendance de Paul Bernard Raoul de POYEN BELLISLE
x 1888 Clotilde de MASSIAS de BONNE (fin)**

- 6 Marie Jeanne Joséphine Yonne de POYEN BELLISLE (CN)
o 6 4 1899 Grand Bourg (Marie Galante) (CN)
x /1921, Jean **SIGNARD**, commandant, colonel au 21^e bataillon de chasseurs alpins (CN)
o 9 11 1893 Champlitte (Haute Saône) (CN)
+ 1937/
d'où postérité
- 7 Geneviève Marie Marcelle de POYEN BELLISLE (CN)
o 17 10 1901 Paris (CN)
ax 2 12 1935 Nora (Soudan français) Benoît **BRISSOT**
+ 27 4 1943 Saint Louis (Sénégal)
bx 18 2 1950 Antibes (Alpes Maritimes) Charles de **MASSIAS de BONNE**

**VIII 1.1.3.4.2.7.3. Descendance de Henri Antoine Emile de POYEN BELLISLE
x 1852 Marie Gertrude Edile LACOUDRAI LEBOURG de SAINT HILAIRE**

1 Marie Augustine Emilie de POYEN BELLISLE (CN)

o 1854 Saint François

+ 12 10 1860 Le Moule, 6 ans

2 Bernard Désiré René de POYEN

Surnuméraire de l'enregistrement à la Guadeloupe 1878, receveur à Saint Martin 1880²⁷⁶ ;
passé ensuite aux Etats-Unis ; en 1891 il est étudiant en langues romanes à John Hopkins
Université, Baltimore, puis soutient en 1894 à l'université de Chicago sa thèse de doctorat
publiée la même année à Baltimore sous le titre « Les noms et les formes du créole dans
les Antilles » ; professeur attaché à l'université de Chicago ensuite

o 8 d. 9 2 1857 Le Moule, 12 rue du Labyrinthe

+ 23 04 1900²⁷⁷

Cm 30 9 1879 Pointe à Pitre Me Alcide Leger

ax 4 10 1879 Petit Bourg, Elisabeth Joseph Lise LARROUY, fille d'Auguste André et
Amélie CHEVALIER

o 15 4 1858 Pointe à Pitre

+ juillet 1905 Poitiers²⁷⁸

bx Frances NN, américaine

|| 1898²⁷⁹

d'où :

2a.1 Amélie Henriette Louise de POYEN BELLISLE (CN)

o 23 7 1880 Gustavia (St Barthélemy)

+ 14 9 1881 Pointe à Pitre

2b.1 fils

o ca 1893

3 Anne Charlotte Denise de POYEN BELLISLE

o 21 d. 25 8 1858 Le Moule, 12 rue du Labyrinthe²⁸⁰

+ 5 2 1940 Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine)²⁸¹

Cm Me Furcy Douillard

x 26 11 1878 Le Moule, Guillaume Rodrigue Jean Camille LARROUY, fils d'Auguste
André et Amélie CHEVALIER

o 16 8 1854 Pointe à Pitre

+ 26 08 1914 Saint-Louis (Sénégal)²⁸²

d'où postérité

²⁷⁶ Révoqué le 26/03/1881 : dossier EE 1579 (7)

²⁷⁷ Biographie communiquée par M. Jean-Paul Hervieu qui a attiré notre attention sur sa carrière universitaire aux Etats-Unis.

²⁷⁸ Me René Ruillier 26 12 1907, notoriété après son décès ; dite veuve de René de Poyen Bellisle ; testament olographe à Pointe à Pitre 20/12/1903, déposé chez Me Ruillier 15/11/1905

²⁷⁹ Divorce demandé par sa femme à Chicago en février 1898 pour incompatibilité d'humeur ; un fils de 5 ans. Source : The New York Times 8 2 1898, communiqué par M. Jean-Paul Hervieu.

²⁸⁰ Le décès aurait eu lieu à Fontenay aux Roses d'après (CN).

²⁸¹ Renseignement communiqué par M. Paul Michaux. L'arbre (CN) indique Le Moule.

²⁸² Renseignement communiqué par M. Paul Michaux..

**VIII 1.1.3.4.2.7.3. Descendance de Henri Antoine Emile de POYEN BELLISLE
x 1852 Marie Gertrude Edile LACOUDRAI LEBOURG de SAINT HILAIRE (fin)**

- 4 Marie Louise Hélène Valentine de POYEN BELLISLE dite "la belle Vaty" (CN)
o 18 d. 19 8 1861 Le Moule, rue du Labyrinthe
+ 1898/29 11 1909 (BV)
ax 15 1 1878 Le Moule, Marie Auguste Daniel DUCHASSAING de FONTBRESSIN, fils
de Joseph Auguste et Marie Sophie Emma SERGENT ALLEAUME
o 3 10 1852 habitation Alleaume au Port Land ; d. 13 10 1852 Le Moule
+ 27 9 1896 Le Moule, habitation Laboissière, baie du Nord Ouest; d. 28
Cm 26 5 1898 Me René Ruillier à Pointe à Pitre ²⁸³
bx 3 6 1898 Le Moule, Pierre Marie Louis Charles DEVILLE de PERIERE, fils de
François Louis Charles et Marie Télésillé Nataly RAVEL ²⁸⁴
o 26 11 1867 Le Lamentin (Guadeloupe)
+ 29 11 1909/ (BV)
bx 20 9 1913 Le Lamentin, Louise Laurence Valentine BOURDON, fille de Jean Joseph
et Marie Noelly LACAZE
o 15 11 1882 Le Moule
Sans postérité des deux mariages

- 5 Valérie Jeanne Marie Josephe de POYEN BELLISLE
o ca 1872 Le Moule
+ 26 8 1899 Le Moule, sur l'habitation Beauvoisin, 27 ans
Sans alliance

- 6 Marie Cécile Claire de POYEN BELLISLE (CN) ²⁸⁵
o 22 d 25 11 1874 Le Moule
+ 5 1 1938 Anglet (Pyrénées Atlantiques)
Cm Me Evremont Michelon, 11 7 1896
x 11 7 1896 Le Moule, Pierre Stanislas Fernand **ESPAIGNET**, gérant d'habitation
domicilié à la Capesterre (Guadeloupe), demeurant à la Baie Mahault, fils de + Pierre
Célie, commerçant à Grand Bourg, et Julie Christine Honorade CHALAMEL, 69 ans
o 6 5 1859 Grand Bourg de Marie Galante
+ /29 11 1909 (BV)
sans postérité (BV)

²⁸³ Cahier N° 17 du Centre de Généalogie protestante 1987. Renseignement aimablement communiqué par M. Raymond Philip de Lus.

²⁸⁴ Généalogie Deville, aimablement communiquée par M. Patrick Puech.

²⁸⁵ Elle signe Claire de Poyen à son mariage

**VIII 1.1.3.4.2.7.4a. Descendance de Charles Désiré Edwin de POYEN BELLISLE
x ca 1854 Anne Henri Théophanie de BEAUCHAMP**

1 Marie Adélaïde de POYEN

o 7 1 1858 (CN)²⁸⁶

+ 1886

x André **GROUSSOT**²⁸⁷

Descendance : Famille GROUSSOT

2 Jean Pierre de POYEN BELLISLE²⁸⁸.

o 9 2 1856 Belluire, canton de Pons (Charente-Maritime) (CN)

+ 29 11 1909/ (BV)

Cm Me Petizon, Senlis, 20 11 1877

ax 21 11 1877 Senlis (Oise)²⁸⁹, Marie CHALLAN²⁹⁰, demeurant à Senlis chez le sieur Albert CHALLAN, médecin major au 6^c régiment de cuirassier, chevalier de la Légion d'honneur, son oncle et tuteur, fille de + Claude François Adolphe (+ 14 8 1876 Senlis, médecin en chef de l'hôpital général) et + Marie LECLERCQ (+ 9 1 1875 Senlis)²⁹¹

o 28 2 1859 Senlis

bx 29 4 1910 Pauline ROSSAT²⁹²

d'où (CN):

a1 Marie Anne Victoire Madeleine de POYEN

o 28 3 1879 St Germain du Puch (Gironde)

x 29 5 1900 Paris VI, Louis Auguste Joseph de **SOLMINIHAC**, fils de Charles Louis et Marie TERRIER de LAISTRE (CT)

o 1873

Descendance : Famille de SOLMINIHAC

3 Thérèse de POYEN

o 1859 (CU)

+ 1865 (CU)

4 Charles Marie Maurice de POYEN

o 30 11 1864 Saint Germain du Puch (Gironde)

+ 1895 (CU)

²⁸⁶ D'après les archives de M. Jean-Louis Tixier la naissance serait de 1854.

²⁸⁷ Dans le faire-part (BV) sont cités : Monsieur et Madame André Groussot. L'arbre (CN) donne le mariage le 18 2 1886 avec Fernand GOUSSOT.

²⁸⁸ Dans le faire-part (BV) sont cités : Monsieur Jean de Poyen Bellisle ses enfants et petits enfants. L'arbre (CN) donne Charles Désiré Jean. Au mariage il est prénommé Désiré Jean et signe J. de Poyen Bellisle.

²⁸⁹ Parmi les témoins du mariage, l'oncle de l'époux, Isidore Henri de Poyen Bellisle, chef d'escadron de l'artillerie de la marine, chevalier de la Légion d'honneur, 38 ans, demeurant à Paris rue de Bourgogne n° 41.

²⁹⁰ CHAILLOU de BELVAL d'après (CT), CHALLAND de BELVAL d'après (G).

²⁹¹ L'acte de mariage donne date et lieu de décès de ses aïeux maternels et les noms et domicile, à Lons le Saunier, de ses aïeux paternels.

²⁹² 22 4 1910 Paris Caroline Marie Pauline Gabrielle ROSSERT, veuve d'Henri Carolin BUTTET (CT)

**VIII 1.1.3.4.2.7.10. Descendance de Marie Jules Maximilien de POYEN BELLISLE
x 1876 Eugénie LORCA (Q)**

1 Louis Justin Marie Ange de POYEN BELLISLE dit le vicomte de Poyen Bellisle (AS)
commis du secrétariat général de la Martinique en 1902, 1907 ; gouverneur honoraire des
colonies (CV) ²⁹³

o 25 9 1877 Toulouse (! au mariage)

+ 26 5 1937 Moulins (Allier) (AS)

(+) Oradour/Vayre (Haute Vienne) (CV)

x 28 10 1905 Fort de France, Marie Thérèse Joséphine Gertrude BALLY, fille de Joseph,
notaire et Marie Louise Adrienne MARCHET

o 29 4 d 1 6 1881 Fort de France

Descendance 1.1.3.4.2.7.10.1

2 Augustine Marie Paule Marcelle dite Madeleine de POYEN BELLISLE ²⁹⁴

o 8 3 1880 Aulus (?) ²⁹⁵ (CN)

+ 6 5 1949 Paris (CN) ²⁹⁶

x 11 2 1901 Angoulême, Laurent Joseph BOUVYER

o 1 2 1874 (CN)

+ 25 7 1920 (CN)

d'où postérité

²⁹³ Administrateur de 3^{ème} classe aux Marquises en 1920 ; lieutenant gouverneur du Tchad ses dernières années
d'administration, en 1926, 1930, 1932-34, chef de région en Oubangui-Chari en 1936.

²⁹⁴ Faire part 3 2 1901 : Marcelle Augustine (G)

²⁹⁵ Aulus les Bains, Ariège ?

²⁹⁶ L'arbre (Q) donne 1948 à Paris.

**IX 1.1.3.4.2.7.10.1. Descendance de Louis Justin Marie Ange de POYEN BELLISLE
x 1905 Marie Thérèse Joséphine Gertrude BALLY (CV)**

1 Un enfant sans vie

o ct + 24 8 1906 Fort-de-France

2 Jeanne Lucie Marie Louise dite Jeannette de POYEN BELLISLE ²⁹⁷

o 8 d 30 7 1907 Fort-de-France

+ 19 4 1944 Fort de France ²⁹⁸

x 21 11 1927 Fort-de-France, Marie Amédée Roger HUYGHUES DESPOINTES, de Félix
et Louise MARRAUD DES GROTTES ²⁹⁹

o 4 6 1905 Sainte Marie (Martinique)

+ 29 9 1974 Sainte Marie (Martinique)

d'où postérité

3 Madeleine de POYEN BELLISLE

o 7 1 1910 Fort de France (Martinique)

+ 24 8 1972 Versailles (Yvelines)

x 3 12 1931 Redoute (Martinique), Jean **TIXIER** de Joseph et NN. MIOLANE

o 20 4 1904 Clermont-Ferrand

+ 3 8 1983 Sèvres (Hauts de Seine)

d'où postérité

4 Paul de POYEN BELLISLE dit vicomte de Poyen Bellisle

o 31 3 1916 Fort de France (Martinique)

x 1945 Neuilly (Hauts de Seine) (CN), Michelle BALLY, docteur en médecine, fille de Léon
et Renée ASSIER de POMPIGNAN (CV)

o 11 7 1917 Fort de France

+ 23 3 2010 Marigot (Martinique) habitation Dehaumont

d'où postérité

²⁹⁷ Eugène Bruncau-Latouche et Maud Riffaud : Essai sur les Huyghues, une famille créole de la Martinique du XVII^e siècle à 1870 », Centre de Généalogie et d'Histoire des Isles d'Amérique ; imprimerie Pierron 57206 Sarreguemines ; dépôt légal 10/1992 ; page 173.

²⁹⁸ Essai sur les Huyghues ... op. cité, page 173. (CV) donne 14/04/1944.

²⁹⁹ Essai sur les Huyghues ... op. cité, page 173.

**VII 1.1.3.4.2.12 Descendance de Jules Maximilien de POYEN
x 1831 Henriette Lydie CRANE**

1 Françoise Henriette Céline de POYEN

Religieuse (CU)

o 23 6 1832 Argenton (Lot et Garonne) (DA) ³⁰⁰

+

2 André Philippe Adhémar de POYEN

o 5 d. 10 10 1834 Capesterre

+ 24 12 1906 Caudéran (Gironde) (CN)

x 21 9 1862 Royan (Charente Maritime), Jeanne Marie Gabrielle GRANET, fille de Pierre Armand et Emma Augustine Henriette de POYEN (1.1.3.4.2.3.4.)

o 25 2 1842 Capesterre

Descendance 1.1.3.4.2.12.2

3 Charles Hippolyte de POYEN

o 18 1 1837 Capesterre (CN)

+ 26 11 1839 Capesterre, habitation Sainte Marie, 3 ans

³⁰⁰ L'arbre (CN) donne pour lieu Bouglon.

**VIII 1.1.3.4.2.12.2 Descendance d'André Philippe Adémar de POYEN
x 1862 Jeanne Marie Gabrielle GRANET (CN)**

1 Pierre Marie Robert de POYEN

o 28 12 1863 Tarbes (Hautes Pyrénées)
+ "à 19 ans"

2 Marie Augustin Max de POYEN

o 1865 Tarbes (Hautes Pyrénées)
+ 6 2 1912 Carmes (?)
x 26 10 1893, Marie Léonie Félicie **LAMARQUE**
d'où :
Geneviève de POYEN

3 Jean Marie Joseph Roger de POYEN

Commandant de vaisseau ³⁰¹
o 22 2 1870 Agen (Lot-et-Garonne)
+ 1921/1960
x 16 8 1911 Brest (Finistère) ³⁰², Caroline Augustine Nathalie **RIOU KERANGAL**, fille
d'Alphonse Jean Marie et Marie Caroline JOLLY
o 4 7 1882 Mécédou, Lambézellec (Finistère)
+ 31 1 1960 Brest

³⁰¹ Sa carrière sur Geneanet par Bernard Riou-Kerangal

³⁰² Date du mariage et des naissance et décès de l'épouse données par Bernard Riou-Kerangal sur Geneanet

**V 1.1.3.15 Descendance d'Antoine Robert POYEN de LANCE
x 1766 Anne HEYLIGER**

1 Anne Judith POYEN de LANCE dite Daudon ³⁰³

b 22 6 1767 Saint-Eustache ; p Robbert Stewardt ; m Judith Stewardt ³⁰⁴

+ 31 3 1781 Bordeaux (registres du Désert) 13 ans

2 Pauline POYEN de LANCE

b 9 8 1768 Capesterre ; p Messire Pierre Poyen Ste Marie représenté par M. Lafitte ; m Anne Pauline Boyer Poyen représentée par Pauline Lafitte

+ 15 10 1836 Moulis (Gironde), 68 ans (G)

Cm 22 8 1788 Me Rideau, Bordeaux (G)

x 31 8 1788 Bordeaux, André Jean Noël **GRESSIER** ³⁰⁵ fils d'André Pierre et Lucrece BOYER

+ 2 prairial an X (22 5 1802) Le Porge (33) (EL)

Descendance : Famille GRESSIER

3 Antoine Jean Louis POYEN de LANCE ³⁰⁶

o 1770/1771 ³⁰⁷ b 8 3 1772 ³⁰⁸ Capesterre ; p Messire Antoine Jean Baptiste Le Prevost, chevalier, Seigneur de Quenel, chevalier de Saint Louis, ancien capitaine de frégate ; m Dame Magdeleine Pauline Françoise de Ligny des Cornais

+ 18 10 1798 Christiansted (île Sainte Croix) ³⁰⁹

x 20 8 1792 Morne à l'Eau sur l'habitation la Redoute, appartenant à M. Paviot, Anne Marie **PAVIOT** ³¹⁰, fille de M. Pierre Arnoult, ancien commandant de Port Louis, chevalier de St Louis, et Dame Marie Louise Françoise FERREIRE.

o ca 1772 Port Louis ou Morne à l'Eau ³¹¹

+ 2 7 1845 Basse Terre

bx 13 2 1799 île Sainte Croix "dans la forme usitée sous le gouvernement danois et dont les parties reconnaissent l'insuffisance" (Retranscrit le 12 2 1819 à Pointe à Pitre) Jean de WINT ³¹², habitant, demeurant à Pointe à Pitre, fils de feu M. Geurt Speurt ³¹³, commissaire général de guerre pour Sa Majesté le Roi de Danemark, et Dame Judith HEYLIGER ³¹⁴

o ca 1767 île Sainte Croix ³¹⁵

+ 21 2 1830 Pointe à Pitre

Descendance 1.1.3.15.3a

³⁰³ Une Daudon Poyen figure dans l'arbre Poyen (G) et dans la généalogie Poyen conservée à Ladeveze (AC). Il s'agit probablement d'Anne.

³⁰⁴ Registres de Saint-Eustache consultés par Henry B. Hoff

³⁰⁵ Après la période révolutionnaire, le couple demande la levée des séquestres : dossier EE 1068 (55)

³⁰⁶ Jean Antoine Louis à son mariage.

³⁰⁷ Il avait 1 an au décès de son père.

³⁰⁸ L'arbre (CN) indique par erreur 30 3 1772.

³⁰⁹ Renseignement aimablement communiqué par M. Henry B. Hoff.

³¹⁰ Voir Famille PAVIOT.

³¹¹ 46 ans en 1819, dite native du Morne à l'Eau.

³¹² En 1819 ils présentent et légitiment 9 enfants; voir Famille de WINT.

³¹³ Gerrit Sprewert d'après M. Henry B. Hoff.

³¹⁴ Anne et Judith HEYLIGER étaient soeurs, d'après les renseignements de M. Henry B. Hoff.

³¹⁵ 51 ans en 1819

**V 1.1.3.15 Descendance d'Antoine Robert POYEN de LANCE
x 1766 Anne HEYLIGER (fin)**

- 4 Gabrielle Marie Elisabeth POYEN de LANCE (posthume)
o 26 9 b 8 11 1772 ³¹⁶ Trois Rivières ; p M. Pierre Capber pour Messire Jean Baptiste
Gabriel Poyen Bellisle, écuyer, et Abraham Heyliger ; m Dlle Catherine Capber pour Mlle
Marie Dominique Poyen, tante de l'enfant et Elisabeth Zedoukic ³¹⁷
+ 20 2 1793 Montserrat ³¹⁸
Cm 14 9 1790 Me Farmain à Paris CXVI/585 ³¹⁹
x 1790 Paris, La Madeleine de la Ville l'Evêque ³²⁰, Messire Pierre Sylvestre **GARNIER de
LAMELOUSE**, lieutenant au régiment de Médoc infanterie, demeurant ordinairement à
Branoux en Languedoc, fils de Pierre Philippe, ancien capitaine au régiment de Médoc ³²¹,
et Françoise THOMASSY
o 1761/1762 ³²² 1759 Grausax (?) (Gard) ³²³
+ 6 10 1840 Capesterre, sur son habitation, 81 ans, veuf, chevalier de Saint Louis, ancien
commandant de milices de l'arrondissement du sud, habitant propriétaire, habitation les
Mineurs
Descendance : Famille GARNIER de LAMELOUSE

³¹⁶ L'arbre (CN) donne 8 11 1777.

³¹⁷ Zedoukic dans l'acte (recopié en 1776). Il doit s'agir de Z(imonsz) Doncker.

³¹⁸ Renseignement communiqué par Denise et Henri Parisis : Me Castel 3 nivôse an XIII.

³¹⁹ Procurations jointes dont celle de Jean Baptiste Gabriel Poyen Bellisle tuteur de la future épouse ; voir aussi
chez Me Jaille 1 11 1790 l'autorisation de la mère datée du 5 5 1790 à l'île Sainte Croix.

³²⁰ 5 10 1790 Dispense de deux bans pour le mariage de M. Garnier de Lamelouse et Mlle Elisabeth Marie
Gabrielle Poyen de Lance : Registre de tutelles A.N. Y 5195A (numérisé par Geneanet).

³²¹ En série E des archives départementales du Gard, nombreuses pièces de la famille de Garnier de La Melouse
(E 1318 et 1319)

³²² Déclaration de décès de Jean Baptiste Gabriel Poyen Bellisle, son oncle, (1.1.3.14.) le 28 11 1814
Capesterre.

³²³ Renseignements donnés dans son acte de décès. Peut-être une mauvaise lecture ou transcription pour
Branoux ? Dans la liste des retours des émigrés en l'an X (V) il est dit originaire d'Alais (Gard). Il s'agit en fait
d'Alès qui s'écrivait alors Alais. Il est âgé de 41 ans.

VI 1.1.3.15.3 Descendance d'Antoine Jean Louis POYEN de LANCE
x 1792 Anne Marie PAVIOT³²⁴

1 Louise Marie Antoinette Gabrielle³²⁵ (AO) POYEN de LANCE

o ca 1793 Guadeloupe

+

x 10 12 1807 Christiansted, île Sainte Croix, Charles MAC CARTHY, fils du comte Justin
et de Mary Winifred TUIE

o 1776/1777 Toulouse (Haute-Garonne)

+ 23 12 1836 Moulis (Gironde), 59 ans (G)

2 Anne Judith dite Nancy³²⁶ POYEN de LANCE (AO)

o 29 9 b 10 11 1795 Christiansted, île Sainte Croix

+ 29 10 1858 Médoc

x 5 7 1812 Christiansted, île Sainte Croix, Frédéric Ludwig Christian PENTZ

ROSENØRN, gouverneur de Saint Thomas et de Saint Jean (1830), fils de Mathias
Pender Otto ROSENØRN et d'Edel Benedicte von PENTZ

o 13 10 1781 Katholm (Danemark)

+ 16 8 1834 Hambourg

Descendance : Famille PENTZ de ROSENØRN

3 Julie Louise³²⁷ POYEN de LANCE

o 16 6 b 1 7 1798 Christiansted, île Sainte Croix

+ 6 10 1837 Moulis (Gironde), 39 ans (G)

x 18 4 1818 Christiansted, île Sainte Croix, Patrick Mac CARTHY, fils du comte Justin et
de Mary Winifred TUIE

o septembre 1780 Dublin (Irlande)

Descendance : Famille Mac CARTHY

³²⁴ L'arbre Poyen ne donne que 2 enfants car il y a confusion et assimilation de 1 et 3 qui ont épousées deux frères. La plupart des renseignements concernant les trois enfants nous ont aimablement été communiqués par M. Henry B. Hoff.

³²⁵ Jeanne Louise d'après l'arbre Poyen et Marie Louise d'après les renseignements de M. Henry B. Hoff.

³²⁶ Les trois mineures sont prénommées Marie Gabrielle, Nancy et Juliette dans l'inventaire de l'habitation Les Mineurs, fait à la requête de leur tuteur Jean Baptiste Gabriel Poyen Bellisle (Mc Castel, 3 nivôse XIII)

³²⁷ Dans l'acte du 10 6 1848 (AO) figure Marie Louise Julie Poyen de Lance épouse ou veuve de Patrice de Maccarthy, décédée, avec enfants mineurs dont le tuteur est le vicomte de Maccarthy, demeurant à Toulouse (Hte Garonne)

**IV 1.1.7. Descendance de Pierre POYEN SAINT SAUVEUR
x 1712 Thérèse Françoise CHEVALLIÉ³²⁸**

1 Thérèse Pauline Lucrèce POYEN SAINT SAUVEUR

b 12 6 1714 Capesterre ; p M. Nicolas Chevallié, major du regiment.... ; m Dlle Lucrèce Ganspoel représentée par Dlle Pauline Ganspoel sa nièce

+ 17 (+) 18 3 1752 Petit Canal "Thérèse Poyen Saint Sauveur épouse de Vincent Charroppin, officier de milices" décédée par suite de couches. "Elle a reçu avec édification les sacrements...son enfant a été inhumé au même lieu après avoir été ondoyé par son propre père, faute, m'étant rapporté, d'avoir trouvé aucune personne ni de la maison même ni étrangère pour le faire"

x 13 2 1741 Port Louis, Vincent **CHARROPPIN**, enseigne de milices³²⁹ fils de + Vincent et Toinette DUBOIS

Descendance : Famille CHARROPPIN

2 Claire Françoise POYEN SAINT SAUVEUR

b 3 9 1715 Capesterre ; p M. Samuel Ganspoel, enseigne de compagnie de milice ; m Mme Thérèse de Villers

3 Jean Pierre POYEN SAINT SAUVEUR

capitaine de cavalerie³³⁰ ; habitant Mancenillier (1762)

b 6 10 1716 Capesterre ; p Jean Gressier, lieutenant réformé de milice représenté par Pierre Chevallier ; m Dlle Claire Chevallié

+ 5 (+) 6 4 1757 Petit Canal, environ 47 ans "a reçu tous les sacrements"

x 11 8 1739 Saint François Grande Terre, Elisabeth **VAN SCHALKWYCK CLASSE GIRARD**³³¹, fille de + Denis et Dame Marie VIART

o 7 b 20 12 1716 Basse Terre St François

+ 10 2 1780 Morne à l'Eau "chez M. de La Perelle" (CN)

Descendance 1.1.7.3

4 Marie Françoise POYEN SAINT SAUVEUR

o 26 10 b 9 11 1717 Capesterre ; p Messire Charles Houel, marquis d'Houelbourg Seigneur de Veronnes³³², capitaine aux gardes et brigadier des armées du Roi ; m Mme Hyacinthe Françoise Chevallié

+ 3 (+) 4 1 1770 Petit Canal, 48 ans "elle a reçu tous les sacrements"

³²⁸ L'arbre (CN) donne 2 enfants supplémentaires (non retrouvés dans les actes) à ce couple :

- Agnès POYEN o 1722

- Nicolas POYEN o 1723 x Véronique d'où Anne Louise o 5 3 1754 Baie Mahaut. Voir non rattachés.

³²⁹ Chevalier de Saint Louis, commandant le quartier de Petit Canal : Renseignement aimablement communiqué par M. Charroppin.

³³⁰ Il est dit enseigne d'infanterie habitant Port Louis, à son mariage.

³³¹ C'est le nom moderne que nous retenons. Dans les actes figure seulement CLASSE GIRARD. Voir la généalogie Van Schalkwyck Classe (R) page 10.

³³² C'est une mauvaise transcription du copiste. Charles Houel était Seigneur de Varennes. La seigneurie de Veronnes, qui est située en Côte d'Or, était d'abord dans la famille Tabourot, femme du gouverneur Du Lion puis de la famille Gilbert.

**IV 1.1.7. Descendance de Pierre POYEN SAINT SAUVEUR
x 1712 Thérèse Françoise CHEVALLIÉ (suite)**

5 Elisabeth POYEN SAINT SAUVEUR

b 30 3 1719 Petit Bourg ; p Sr. Jacob Bontemps, chevalier, Sr Damonville ; m Marie Anne Chevalier
+ 8 5 1722 Petit Bourg "petite fille du sr. Pierre Poyen St Sauveur et Dlle Chevalié"

6 Louise Pauline POYEN SAINT SAUVEUR

b 6 10 1721 Petit Bourg ; p Sr. Pierre Robert Dominique, écuyer, Giraud Dupoyet (sic) ; m Dlle Elisabeth Chevalier
+ 24 (+) 25 12 1792 Petit Canal "environ 70 ans, a reçu tous les sacrements de l'Eglise"

7 Bernardine Henriette Jeanne POYEN SAINT SAUVEUR

o 6 b 27 8 1724 Capesterre ; p Jean Baptiste Piché, lieutenant d'une compagnie du détachement de la marin ; m Dlle Després
+ 11 12 1724 Capesterre
(+) chapelle de Luker et Chevallié

8 Robert ³³³ POYEN SAINT SAUVEUR

habitant Mancenillier

o 4 b 26 8 1725 Capesterre ; p M. Nicolas Després ; m Dlle Thérèse de Saint Sauveur
+ 24 (+) 25 2 1792 Petit Canal, 66 ans "ancien officier du régiment Rohan-Soubise infanterie"

x 12 1 1768 ³³⁴ Port Louis, Marie Anne Elisabeth ³³⁵ **VAN SCHALKWYCK CLASSE BEAUPLAN** ³³⁶ fille de Pierre Denis et Marie Thérèse COURDEMANCHE BOISNORMAND

b 27 2 1744 Port Louis
+ 22 5 1774 Petit Canal, 32 ans

Descendance 1.1.7.8

9 Sauveur POYEN SAINT SAUVEUR

o ca 1727
+ 20 10 1738 Port Louis, 10 ans

10 Louis Alexandre François POYEN SAINT SAUVEUR

o 31 12 1727 b 29 1 1728 Capesterre ; p Louis Alexandre Robin de Préval de Rannap (?) ; m Marie Thérèse de Villers au Tertre
+ 1 11 1738 Port Louis, 10 ans ³³⁷

³³³ Lors du baptême de Pierre Robert Poyen (1.1.7.3.1.) le 27 11 1740 à Saint François, le parrain est M. Nicolas Poyen, oncle paternel fils de M. Pierre Poyen de Saint Sauveur et de Dlle Thérèse Chevallié de la Pointe d'Antigue. Nous pensons qu'il s'agit de Robert dont le parrain se prénommaient Nicolas.

³³⁴ L'arbre (CN) indique 21 1 1768.

³³⁵ Elle est nommée Marie Anne Thérèse en 1770 lors du baptême de son fils Pierre Robert.

³³⁶ C'est le nom moderne que nous retenons. Dans les actes figure seulement CLASSE BEAUPLAN. Voir la généalogie Van Schalkwyck Classe (R) page 19.

³³⁷ L'arbre (CN) donne 21 10 1738 St François.

**IV 1.1.7. Descendance de Pierre POYEN SAINT SAUVEUR
x 1712 Thérèse Françoise CHEVALLIÉ (suite)**

11 Jeanne Elisabeth POYEN SAINT SAUVEUR

o 19 3 ³³⁸ b 8 7 1729 Capesterre ; p M. de Cascau, conseiller au parlement de Bordeaux,
représenté par Jean Poyen Saint Sauveur fils ; m Françoise Poyen Saint Sauveur
+ 24 (+) 25 4 1788 Petit Canal, 57 ans "elle a reçu les sacrements"

ax 16 2 1751 Sainte Anne, Messire Pierre Robert Gaspard de **SAILLANS**, fils de Messire
Jean François, marquis d'**ESCLAND** Seigneur de **BARTAMON** et + Dame Thérèse
DESPRÉS ³³⁹

o 22 12 1728 b 8 1 1729 Capesterre ; p Pierre Robert Dominique Giraud du Poyet ;
m Pauline de Ganspoel, épouse du parrain

bx 29 7 1765 Morne à l'Eau, Jacques Noël **FAFOU de LA FRAMBOISE** ³⁴⁰, officier des
troupes détachées de la Marine, puis habitant Morne à l'Eau, fils de Sicur de La Framboise,
capitaine de milices en Canada et Dame Elisabeth LE GARDEUR.

o ca 1739 Canada

+ 11 (+) 12 12 1783 Petit Canal "chez M. Poyen, environ 44 ans"

Descendance aux U.S.A. (Q)

12 Agnès Suzanne POYEN SAINT SAUVEUR ³⁴¹

o 10 b 27 1 1731 Capesterre ; p Pierre François Després, enseigne de troupes réglées ;
m Thérèse Lucrèce Saint Sauveur

13 Susanne Guillemette POYEN SAINT SAUVEUR

o 29 3 ³⁴² b 22 4 1733 Capesterre ; p Guillaume Pinel fils ; m Dlle Susanne de Villers au
Tertre pour Mme Susanne Fevrier de Villers au Tertre

+ 10 2 1777 Morne à l'Eau, veuve

x 18 7 1752 Sainte Anne, Jacques François Fereol de **BORDENAVE**, ancien aide major de
milice fils de + Jean Baptiste, capitaine de milice, et Anne Charlotte DUPAS

o Baillif

+ /1777

Descendance : Famille de BORDENAVE

14 Claude Abraham Constant POYEN SAINT SAUVEUR

o 18 2 b 11 3 1736 Capesterre ; p Claude de Rouve de La Perelle ; m Dlle Pauline de Saint
Sauveur

³³⁸ L'arbre (CN) donne 19 2.

³³⁹ Voir familles alliées : Van GANSPOEL descendance 1.1.2.7.1a.

³⁴⁰ Le nom est écrit aussi FARFOU dans l'acte de décès de sa veuve et FAFAR lors du mariage.

³⁴¹ Il est difficile de savoir si l'épouse de Jacques François Fereol de BORDENAVE est Agnès Susanne ou
Susanne Guillemette car elle n'apparaît que sous le prénom de Susanne lors du mariage et l'âge n'est pas donné.
L'arbre (CN) choisit Agnès Susanne.

³⁴² L'arbre (CN) donne le 23 3.

**IV 1.1.7. Descendance de Pierre POYEN SAINT SAUVEUR
x 1712 Thérèse Françoise CHEVALLIÉ (fin)**

15 Hubert Robert Benjamin ³⁴³ POYEN SAINT SAUVEUR

Ancien gendarme de la garde du Roi

o 21 7 b 5 8 1737 Capesterre ; p Robert Giraud Du Poyet ; m Pauline Thérèse Giraud Du Poyet

+ 8 8 1765 11 heures sur le navire "Le Printemps" allant de la Guadeloupe à Honfleur ³⁴⁴

x 3 6 1760 Le Moule, Sophie Anonime de **VIPART** ³⁴⁵, fille de François Augustin, marquis de **SILLY**, seigneur de **NEUILLY**, chevalier de St Louis, et Marie Jeanne **HOUÉ**

o 18 1 b 29 3 1740 Le Moule

+ 1815 Petit Canal (CN)

bx 16 1 1769 Le Moule, dispense du 2^{ème} degré d'affinité, Messire Pierre François Urbain **ROBIN** baron de **PRÉVAL**, fils de Louis Alexandre, écuyer, et de Claire **CHEVALIER**, veuf en 1^{ères} noces de Marie **CHEROT LASALINIÈRE**

+/1790 (DD) ³⁴⁶

Descendance 1.1.7.15

³⁴³ L'arbre Poyen (Q) donne pour prénoms Gabriel Hubert Robert.. Son acte de décès : le sieur POYEN de SAINT SAUVEUR Robert Gabriel Benjamin

³⁴⁴ Source : Amirauté de Honfleur 411 432 bis et 482 S.P. Renseignement aimablement communiqué par M. Devillard.

Dans l'inventaire :

1 épée à poignée de cuivre; 1 ceinture de couteau de chasse; une monture d'épée en argent; démontée; 1 flacon de verre monté en or etc. Ses héritiers (1) sont : Sophie Anonyme de VIPART, sa veuve et Messire François Nicolas de VIPART, chevalier, seigneur de SILLY, capitaine aide major des milices, frère germain.

Il s'agit en fait des personnes qui étaient sur le bateau et qui recueillent l'héritage.

³⁴⁵ Voir Famille de VIPART.

³⁴⁶ Sophie Anonime de Vipart est veuve en secondes nocces au mariage de son fils François Hubert en 1790

**V 1.1.7.3. Descendance de Jean Pierre POYEN SAINT SAUVEUR
x 1739 Elisabeth VAN SCHALKWYCK CLASSE**

1 Pierre Robert POYEN SAINT SAUVEUR ³⁴⁷

capitaine de dragons au bataillon du Grand Cul de Sac

habitant Le Lamentin (1763) puis Sainte Rose (1775), cadet d'une compagnie de cavalerie (1756), aide major d'une compagnie de nègres esclaves (1759), capitaine de dragons milice en 1765, commandant chargé du détail du quartier (1780) ³⁴⁸ ; démission pour infirmités le 12 1783 (AD)

o 23 7 ³⁴⁹ b 27 11 1740 Saint François (Grande Terre) ; p Nicolas Poyen, oncle paternel ³⁵⁰, fils de Pierre Poyen de Saint Sauveur et de Thérèse Chevallier, de la Pointe d'Antigue ; m Renée Classe, habitante de cette paroisse, tante maternelle

+ 10 9 1792 Newbury (U.S.A.) ³⁵¹

ax 5 10 1762 Baie Mahaut, Marie Joseph MAUVIF, fille de + Mathieu habitant Baie Mahaut et Anne Marie Rose HUBERT.

o 28 10 1742 b 0 11 1743 Baie Mahault (+) 4 4 1780 Sainte Rose, environ 38 ans

bx 1784/1786 Louise Alette LEVANIÉ, fille de Louis André, major du bataillon de Pointe Noire en 1769, et + Jeanne Renée GODET

o 26 3 b 2 5 1746 Deshaies

+ 10 11 1791 Little Cambridge (U.S.A.) ³⁵²

ax 18 7 1769 Deshaies, Jean Baptiste Paul Josué GUIONNEAU, capitaine de milice à Pointe Noire, fils de Jean Baptiste, capitaine commandant Pointe Noire et Jeanne LEVANIÉ

o ca 1734 (34 ans au mariage) Pointe Noire

+ 6 (+) 7 3 1784 église de Pointe Noire, habitant de Deshayes, chevalier de Saint Louis, commandant les milices de Pointe Noire

Descendance 1.1.7.3.1a

2 Elisabeth Thérèse POYEN SAINT SAUVEUR

o 20 10 b 2 12 1743 Port Louis ; p Jacob Classe, officier de cavalerie, habitant Sainte Anne ; m Thérèse Poyen Saint Sauveur

+ 4 (+) 5 4 1746 Port Louis dans l'église, environ 2 ans

³⁴⁷ Dans la généalogie Poyen conservée à Ladeveze (AC) il est appelé M. de Saint Sauveur et ax NN. de MARISSET (sic) ; bx NN. de GUIONCEAU (sic) d'où 8 enfants des deux mariages.

³⁴⁸ Le 15 mars 1779, au moment de la guerre d'Amérique, Robert Poyen Saint Sauveur, habitant au Grand Cul de Sac, demande l'autorisation de lever un corps de volontaires en Guadeloupe de jeunes gens de familles désirant se distinguer et à qui la classe des flibustiers ne peut convenir : les "cadets desting de la Guadeloupe". Sont joints ses états de service. AN Marine B4/312 f° 258 r° a 260 r° (renseignement communiqué par M. Pierre Bardin).

³⁴⁹ Pierre Robert POYEN de SAINT SAUVEUR o 24 7 1740 franc-maçon en 1773 : capitaine de dragons et habitant. Source : B.N. PM 2-518.

³⁵⁰ Il doit s'agir de Robert, le 2ème fils dont le parrain se prénomme Nicolas

³⁵¹ A.N. Archives étrangères B1 210 page 551 : Etat des Français morts dans l'étendue du consulat de France à Boston pendant l'année 1792 : M. Poyen, né en Grande Terre isle Guadeloupe, propriétaire; ses enfants sont ici (CY). John Poyen (1.1.7.3.1a.2.7.5.1.1.1) a en sa possession une photo d'une pierre tombale qui aurait existé dans le Massachussets avec l'inscription suivante : « Sacred to the memory of Mr Poyen de St. Sauveur who for a long time was a inhabitant & a reputable planter in the island of Guadeloupe died Oct 14, 1792 aged 52 years ». A l'évidence il s'agit bien de Pierre Robert même si la date de décès diffère.

³⁵² A.N. Archives étrangères B1 210 page 475 : Etat des Français morts dans l'étendue du consulat de France à Boston pendant l'année 1791 : Madame Poyen , née à l'île Guadeloupe, venue avec son mari de l'île Guadeloupe (CY).

V **1.1.7.3. Descendance de Jean Pierre POYEN SAINT SAUVEUR
x 1739 Elisabeth VAN SCHALKWYCK CLASSE (fin)**

3 Denis Benjamin POYEN SAINT SAUVEUR ³⁵³ dit le chevalier de SAINT SAUVEUR
(CN)

officier de milice, sous-lieutenant de la compagnie d'infanterie du Lamentin 1767,
lieutenant à Sainte Rose 1777 (AD)

o 11 3 b 6 4 1748 Saint François (Grande Terre) ; p son frère aîné ; m Mlle Foy
+ 21 12 1787 Le Lamentin, environ 44 ans "mort presque subitement"

x 30 6 1772 Le Moule, noble Dlle Marie Jeanne Augustine **de VIPART** ³⁵⁴, fille de
+ Messire François Augustin, chevalier, marquis **de SILLY**, seigneur **de NEUILLY**,
chevalier de Saint Louis, et Dame Marie Jeanne HOUÉ

o 8 10 1753 Le Moule ³⁵⁵

Descendance 1.1.7.3.3

4 Charlotte Marguerite Dieudonnée POYEN SAINT SAUVEUR

b 2 7 1750 Petit Canal ; p Vincent Charroppin, lieutenant de milices, oncle paternel ;
m Marie Charlotte Classe, tante paternelle ³⁵⁶ et maternelle

+ 23 1 1752 Petit Canal "Dieudonnée Saint Sauveur, environ 1 an"

5 Marie Françoise POYEN SAINT SAUVEUR

o 3 b 17 7 1751 Petit Canal ; p Denis Classe Beauplan, oncle maternel ; m Marie Poyen
Saint Sauveur tante paternelle;

+ 4 2 1752 Saint François (Grande Terre) 7 mois

6 Agathe Anastasie POYEN SAINT SAUVEUR

Rentrée d'émigration en l'an X (X)

o 18 8 b 15 9 1752 Petit Canal ; p Benjamin Saint Sauveur, oncle paternel ; m Perrine
Agathe Classe, tante maternelle

+ 20 9 1805 Le Moule ³⁵⁷

x 28 1 1771 Le Lamentin, Sieur Claude Nicolas **ROUVE de LA PERELLE**, officier de
cavalerie fils de feu Jean Prosper, capitaine commandant de milices et Dame Marie Anne
Catherine DUPRÉ

o Morne à l'Eau

+ 14 2 1786 Morne à l'Eau "cap. de milice du bataillon de Pointe à Pitre"

Descendance : Famille ROUVE de LA PERELLE

³⁵³ Denis Benjamin POYEN, franc-maçon de 1773 à 1775, officier de milice, o Grande Terre, habitant Ste Rose.
Source : B.N. PM 2-518.

Dans la généalogie Poyen conservée à Ladeveze (AC) il est appelé chevalier de Saint Sauveur et marié à NN. de
VEGAIT sœur du Sénéchal (sic) d'où probablement 3 enfants

³⁵⁴ Voir Famille de VIPART.

³⁵⁵ Mineure à son mariage.

³⁵⁶ Nous ne savons pas pourquoi.

³⁵⁷ Les registres du Moule ont des lacunes à cette époque et l'acte est consigné en avril 1806 à Morne à l'Eau :
"Madame La Peyrelle est décédée le 20 septembre 1805 et la déclaration de sa mort se trouve consignée dans les
registres du Moule où elle a été enterrée. Elle est décédée chez les héritiers Rastelle, voyez la lettre de M. son fils
à M. le commissaire de Nard à la liasse des pièces des actes civils en date du 20 février dernier N° 7".

**VI 1.1.7.3.1a. Descendance de Pierre Robert POYEN SAINT SAUVEUR
x 1762 Marie Joseph MAUVIF ³⁵⁸**

1 Jean Pierre POYEN SAINT SAUVEUR

sous-lieutenant de milice (AD), ancien lieutenant de la compagnie des volontaires libres (1790)

o 3 8 b 10 9 1763 Baie Mahaut ; p M. Jean Mathieu Mauvif ; m Dame Elisabeth Classe veuve Poyen Saint Sauveur

+ /1801 (X) et même + /1795 ³⁵⁹

Cm 23 11 1790 Me Larreillet à Sainte Rose (DE) ³⁶⁰

x 23 11 1790 Sainte Rose, Jeanne Marie **EVEILLARD**, fille de feu Pierre, officier de milices et Dame Thérèse **SERVAT** ³⁶¹

o 1773/4 (X) + 20 11 1807 Sainte Rose sur son habitation, veuve, environ 34 ans
Descendance 1.1.7.3.1a.1

2 Denis Joseph POYEN SAINT SAUVEUR dit Richemont

sous lieutenant de dragons milice au Mancenillier (Petit Canal) en 1783 (AD)

o 14 8 b 6 9 1765 Sainte Rose ; p Denis Benjamin Poyen ; m Dame Marie Rose Hubert veuve Mauvif

x 12 7 1785 ³⁶² Boston (U.S.A.), Sally **ELLIOT** ³⁶³ (CN)

Descendance 1.1.7.3.1a.2

3 Charles Louis POYEN SAINT SAUVEUR

o 24 11 b 12 12 1766 Le Lamentin ; p Jean Charles Hubert fils ; m Agathe Poyen

4 Marie Renée Adélaïde POYEN SAINT SAUVEUR

o 21 8 ondoyée 11 9 b 21 10 1768 Le Lamentin ; p Louis Jérôme, marquis de Boubers, major du bataillon de Sainte Rose ; m Renée Classe de Zevalos

+ /1798

Cm 28 9 1790 Me Lareillet à Sainte Rose (DD) ³⁶⁴

x 28 9 1790 Sainte Rose, dispense du 4^{ème} au 5^{ème} degré de consanguinité, ³⁶⁵ M. François Hubert **POYEN de SAINT SAUVEUR**, ancien officier de milices habitant Morne à l'Eau, fils de feu M. Robert Hubert Gabriel Benjamin, ancien gendarme de la garde du Roi et Dame Sophie de **VIPART** (1.1.7.15.1)

³⁵⁸ Dans un acte du 22 5 1819 chez Me Besnié il est question d'un acte chez Me Lesueur Bonair, au Gosier, du 3^e jour complémentaire de l'an XI (20 9 1803), concernant la vente par les héritiers Reymoncq à Mathieu Augustin Poyen Montrop et aux dames veuves Poyen Rochemont et Poyen Saint Sauveur, ses sœur et belle-sœur, de l'habitation sucrerie Le Piton au Vieux Fort, quartier de Ste Rose : 250 carrés pour 420.000 livres.

³⁵⁹ Me Thierry, Martinique, 26 12 1795, testament de Mathieu Mauvif : (mon neveu) "Poyen Saint Sauveur aîné qui est marié avec la dlle Vicillard [sic], [...] que l'on assure être mort".

³⁶⁰ La dame veuve Eveillard s'oblige à nourrir loger et blanchir le couple sur son habitation tant que la dot de 15 000 livres restera impayée.

³⁶¹ ou SERVA (contrat de mariage).

³⁶² Cette date nous a été communiqué par M. Jean-Paul de Poyen qui est en relation avec des descendants.

La date de naissance de Denis Joseph, prénommé seulement Joseph, qui lui a été communiquée est le 18 8 1767.

³⁶³ M. Jacques de Monsabert indique qu'un fils, Rochemont de Poyen x NN. Le Sully Heliot a eu une descendance aux U.S.A., sans autre précision. C'est l'arbre (CN) qui donne les renseignements complémentaires.

³⁶⁴ Dans le contrat de mariage (maison de père de la mariée quartier du Grand Cul de Sac paroisse Sainte Rose) Marie Renée Adélaïde est appelée Poyen Saint Sauveur mais François Hubert est appelé Poyen seulement

³⁶⁵ En fait il s'agit du 3^{ème} au 4^{ème} degré.

VI 1.1.7.3.1a. Descendance de Pierre Robert POYEN SAINT SAUVEUR
x 1762 Marie Joseph MAUVIF (suite)

5 Jean Robert POYEN SAINT SAUVEUR ³⁶⁶

- o 13 4 b 14 5 1770 Le Lamentin ; p Jean Couder, lieutenant ; m Elisabeth Dupuys
+ 27 pluviôse XI (16 2 1803) Pointe à Pitre dans sa maison, rue de la Révolution, habitant,
32 ans, natif du Port Louis
 - x 30 4 1792 Pointe à Pitre, Marie Françoise Nicole Elisabeth Eugénie CORBIER, fille
mineure de feu Pierre, habitant Morne à l'Eau et feu Marie Elisabeth Eugénie LEMORNE
BEAUVALLON
 - o Baie Mahaut
- Descendance 1.1.7.3.1a.5

6 Marie Elisabeth POYEN SAINT SAUVEUR ³⁶⁷

- o 4 6 b 25 8 1771 Le Lamentin : p M. Joachim Mauvif de Palluau : m Dlle Catherine Papin
Lepine
- + 24 6 1808 Sainte Rose, veuve, 36 ans
- x 6 9 1791 Sainte Rose, dispense du 2^{ème} au 3^{ème} degré de consanguinité ³⁶⁸, M. Pierre
Gabriel POYEN ROCHEMONT, demeurant à Sainte Rose, fils de feu M. Robert Hubert
Gabriel Benjamin POYEN SAINT SAUVEUR, ancien gendarme de la garde du Roi et
Dame Anonyme Sophie de VIPART (1.1.7.15.4)
 - o 12 4 b 7 8 1764 Petit Canal ; p Charles François Poyen ; m Marie Poyen
+ 22 frimaire XI (13 12 1802) Pointe à Pitre place de la Victoire, 36 ans

7 Marie Anne Françoise POYEN SAINT SAUVEUR

- o 25 7 b 17 8 1773 Le Lamentin ; p Jean Pierre Poyen Saint Sauveur fils ; m Dlle Adélaïde
Poyen Saint Sauveur
- + 26 3 1776 Sainte Rose "une petite demoiselle nommée Adélaïde, agée de deux ans" ³⁶⁹

8 Charles Jean Baptiste POYEN SAINT SAUVEUR

- o 30 7 b 7 9 1775 Sainte Rose (Guadeloupe); p M. Jean Baptiste Neau Descotières habitant
du Lamentin ; m Dlle Catherine Charlotte Huillard de Beaulieu veuve de M. Jean Charles
Hubert

³⁶⁶ Dans les notes de son oncle M. Jacques de Monsabert a trouvé un Robert x NN. CARTEVON (?) de SAINTE GERMAINE, d'où un enfant mort jeune.

³⁶⁷ Dans les notes du général de Monsabert elle est appelée Marcelle.

³⁶⁸ En fait il s'agit du 3^{ème} au 4^{ème} degré.

³⁶⁹ Nous pensons qu'il s'agit bien de Marie Anne Françoise puisque l'âge correspond, le prénom d'Adélaïde étant celui de sa marraine. Mais il peut s'agir aussi de Marie Renée Adélaïde avec une erreur d'âge ; cependant en 1790 au mariage ce sont bien les prénoms de Marie Renée Adélaïde qui sont donnés; il faudrait que la filleule ait repris les prénoms de sa marraine décédée.

**VI 1.1.7.3.1a. Descendance de Pierre Robert POYEN SAINT SAUVEUR
x 1762 Marie Joseph MAUVIF (fin)**

9 Mathieu Augustin POYEN **MONTROP**³⁷⁰

o 4 5 b 16 6 1777 Port Louis ; p Denis Joseph Poyen Rochemont ; m Marie Jeanne Augustine Vipart, épouse de M. de Saint Sauveur.

+ 12 7 1826 Sainte Rose, Augustin Poyen, habitant propriétaire, 48 ans³⁷¹

Inventaire 29 5 1827 Me Alphonse Poirié³⁷²

Cm 14 6 1802 Saint-Pierre, Me Thiery

x 15 6 1802 Le Lamentin (Martinique), dispense du 4^e degré de parenté, Marie Françoise Jeanne Augustine dite Francette³⁷³ **VAN SCHALKWYCK CLASSE MONCHERY** (R), fille de feu Jacques François et Marie Louise Désirée HOUDIN LONGVAL. (R)

o 6 11 1782 b 29 8 1790 Le Moule (R)

+ 27 3 1850/³⁷⁴

Descendance 1.1.7.3.1a.9

10 Jean Pierre Robert POYEN **DU PITON**

o ca 1780 Sainte Rose³⁷⁵

+ 5 11 1801 Saint Pierre, le Mouillage (Martinique), 21 ans

³⁷⁰ Le nom de Montrop vient peut-être de ce qu'il était ... en trop.

Après 1806 il semble avoir abandonné ce nom mais ses filles se marient en 1829 et 1830 sous le nom de Poyen, filles de Poyen Montrop. Il est habitant du Moule lors du décès de son frère Jean Robert le 16 2 1803. L'arbre (CN) le nomme POYEN MONROSE.

³⁷¹ Inventaire après décès 29 5 1827 Me Alphonse Poirié cité dans le Cm de sa fille Marie Elvire le 7 8 1838 Me Houdin d'Orgemont. L'essentiel des biens est l'habitation sucrerie Le Piton à Ste Rose.

³⁷² Habitation sucrerie Le Piton à Sainte Rose indivise entre sa veuve, pour moitié et leurs 8 enfants pour l'autre moitié. Acte chez Me Alexis Leger 6 10 1864 retraçant l'historique de cette branche et de l'habitation.

³⁷³ Elle signe Francette Classe. Lors du décès de son fils Charles le 9 5 1843 à Bordeaux (G) elle est prénommée Francette Marie Louise.

³⁷⁴ Me Grizel 17 5 1841 : achète à Pierre Marie Joseph Lacroix l'habitation sucrerie Bellevue au Moule et lui fait donation d'une rente viagère à titre de pension alimentaire ; Me Cicéron au Moule 27 3 1850 : cède à titre de partage à quatre de ses enfants ses parts indivises sur l'habitation le Piton (23/32^e)

³⁷⁵ D'après l'acte de décès mais nous n'avons pas trouvé l'acte de naissance.

**VII 1.1.7.3.1a.1 Descendance de Jean Pierre POYEN SAINT SAUVEUR
x 1790 Jeanne Marie EVEILLARD**

1 Jean Pierre POYEN SAINT SAUVEUR

o 1 b 25 9 1791 Sainte Rose ; p M. Pierre Robert Poyen Saint Sauveur, habitant de ce
Quartier, grand-père paternel ; m Dame Thérèse Servat, veuve Eveillard

+ 29 11 1792 Sainte Rose, 18 mois

2 Jean Emery POYEN SAINT SAUVEUR

o ca 1791 Sainte Rose

+ 26 1 1810 Sainte Rose sur l'habitation de son oncle Mathieu Augustin Poyen, 19 ans

**VII 1.1.7.3.1a.2 Descendance de Denis Joseph Richemont POYEN ST SAUVEUR
x 1785 Sally ELLIOT (CN)³⁷⁶**

1 Elisabeth Joséphine POYEN SAINT SAUVEUR
x Stephen **PATTEN** ou **PATTIN**
Descendance : Famille PATTEN

2 Mony Antoinette POYEN SAINT SAUVEUR
+ célibataire

3 Francis Louis POYEN SAINT SAUVEUR
x Luce Anne **SMITH**
d'où :
1 Francis Louis POYEN SAINT SAUVEUR
+ enfant

4 Sally POYEN SAINT SAUVEUR
x NN. **GOODRICH**

5 Thomas POYEN SAINT SAUVEUR
x Elisabeth **LOVING**

6 At Agaïl POYEN SAINT SAUVEUR
x Mathieu **WITHER**
Descendance : Famille WITHER

7 John POYEN SAINT SAUVEUR³⁷⁷
o 29 10 1818
+ 23 2 1880 Pointe à Pitre
x Elisabeth **KENNISON**³⁷⁸
Descendance 1.1.7.3.1a.2.7

³⁷⁶ En 1976 un Thomas Anthony Saint Sauveur domicilié au Massachusetts cherchait des renseignements sur son ascendance à la Guadeloupe. Il fournissait les renseignements suivants :

Joseph Louis de Poyen de Saint Sauveur, o 1740, avait quitté la Guadeloupe avec sa famille et un neveu "comte de Vipart de Saint Sauveur". Il avait 3 sœurs et un fils Joseph Rochemont de Poyen de Saint Sauveur.

Joseph Louis avait probablement un frère comte de St Sauveur au Massachusetts en 1792 et un autre frère chevalier de St Sauveur qui fut tué à Boston en 1778 au début de la guerre d'Indépendance. Joseph Louis mourut et fut enterré à Newburyport en octobre 1792.

Nous n'avons pas trace de ce Joseph Louis mais nous pensons qu'il s'agit de Pierre Robert.

Quant au Joseph Rochemont nous l'avons identifié comme Denis Joseph mais une confusion est possible avec Pierre Gabriel Poyen Rochemont (1.1.7.15.4) époux de Marie Elisabeth Poyen Saint Sauveur (1.1.7.3.1a.6).

Nous n'avons pas pu identifier les frères et sœurs.

En 1998, grâce à M. Jean-Paul de Poyen qui est en relation avec un descendant nous avons pu compléter cette branche mais le Thomas Anthony reste inconnu.

³⁷⁷ Dans les renseignements que nous a aimablement communiqués M. Jean-Paul de Poyen concernant cette branche établie aux U.S.A. et au Canada, Saint Sauveur est employé comme prénom.

³⁷⁸ L'arbre (CN) l'appelle KENEISTON.

**VII 1.1.7.3.1a.2 Descendance de Denis Joseph Richemont POYEN ST SAUVEUR
x 1785 Sally ELLIOT (CN) (fin)**

8 Francette POYEN SAINT SAUVEUR
+ célibataire

9 Lucy POYEN SAINT SAUVEUR
x Charles PALMER

**VIII 1.1.7.3.1a.2.7 Descendance de John Saint Sauveur POYEN³⁷⁹
x Elisabeth KENNISON**

- 1 Sarah POYEN SAINT SAUVEUR
- 2 Emma Josephine POYEN SAINT SAUVEUR
- 3 Helene Maria POYEN SAINT SAUVEUR
- 4 Francis POYEN SAINT SAUVEUR
- 5 John Saint Sauveur POYEN
 - o U.S.A.
 - +
 - x Fanny **JANVRIN HUNTINGTON**
 - o 1 8 1858 Amesbury
 - +
 - Descendance 1.1.7.3.1a.2.7.5
- 6 Edward Augustin POYEN SAINT SAUVEUR

³⁷⁹ Nous utilisons la dénomination américaine dans laquelle Saint Sauveur est devenu un prénom.

**IX 1.1.7.3.1a.2.7.5 Descendance de John Saint Sauveur POYEN
x Fanny JANVRIN HUNTINGTON**

1 John Saint Sauveur POYEN

o 6 9 1882 Merrimac, Massachussetts, U.S.A.

+

x NN DELANO

d'où postérité

**VII 1.1.7.3.1a.5. Descendance de Jean Robert POYEN SAINT SAUVEUR
x 1792 Marie Françoise Elisabeth Virginie CORBIER³⁸⁰**

1 Jean Baptiste Robert POYEN SAINT SAUVEUR

+ 14 4 1796 Le Lamentin (Martinique)³⁸¹

2 Marie Françoise dite Clarisse POYEN SAINT SAUVEUR

o 26 10 1797 Le Gosier ?

b 16 4 1798 Le Lamentin (Martinique) ; p Marie Pierre Nicolas Le Merle , commissaire de
cette paroisse ; m Marie Françoise Calixte Monnel Belval

+ "sur l'habitation du père" ; d. 9 12 1807 Pointe à Pitre, Clarisse 10 ans née au Gosier

3 Jean Pierre POYEN SAINT SAUVEUR

o 13 4 b 21 5 1800 Le Lamentin (Martinique) ; p Pierre Manceau de Terville³⁸², habitant de
cette paroisse ; m Marie Elisabeth Poyen, épouse de Pierre Poyen Rochemont, tante
paternelle

+ "habitation des parents"³⁸³ ; d. 24 12 1807 Pointe à Pitre, né au Gosier, 3 ans

³⁸⁰ L'arbre (CN) donne : 1 Marie Françoise o 26 10 1797 Saint Laurent (probablement la paroisse du Lamentin à la Martinique) et 2 Jean Pierre o 13 4 1800 Saint Laurent.

³⁸¹ L'acte ne figure pas dans les registres du Lamentin.

³⁸² signe Dufond Terville.

³⁸³ Le père est dit décédé.

VII 1.1.7.3.1a.9. Descendance de Mathieu Augustin POYEN MONTROP
x 1802 Marie Françoise Jeanne Augustine dite Francette
VAN SCHALKWYCK CLASSE MONCHERY³⁸⁴

1 Marie Louise Claire dite Clara POYEN

o 7 ventôse an XI (26 2 1803) Le Moule³⁸⁵
+ 1864/³⁸⁶

x 10 2 1829 Sainte Rose, Pierre Louis Charles LACOUDRAI LEBOURG de SAINT
HILAIRE, habitant Deshayes, fils de + Bernard³⁸⁷ et Elisabeth RADELING de
RAVENNES

o 23 8 1802 Le Mouillage (Martinique), inscrit à Saint Pierre le 3 7 1828³⁸⁸
+ 10 8 1841 Deshayes³⁸⁹

Descendance : Famille LACOUDRAI LEBOURG de SAINT HILAIRE 1^{ère} branche

2 Louis Marie Alfred POYEN

o ca 1803 Le Moule
+ 28 fructidor XII (15 9 1804) Sainte Rose, 18 mois

3 Anne Louise dite Lovely POYEN

o ca 11 1804 b 14 1 1805 Sainte Rose, âgée de 2 mois 2 semaines ; p M. Louis Nicolas
Rouve de La Perelle ; m Anne Honoré Van Schalkwyck Classe
+ 1864/

Cm 5 6 1830 Me Poirié (R)

x 7 6 1830 Sainte Rose, Jean Pierre Marie Joseph LACROIX, habitant propriétaire chez sa
mère au Moule, fils de + Jean Baptiste Marc³⁹⁰ et de Marie Louise VAN
SCHALKWYCK CLASSE MONCHERY, sa veuve en 2^{èmes} noces, épouse en 3^{èmes} noces
de M. Auguste CANTON, propriétaire au Moule

Descendance : Famille LACROIX

4 Charles Marie POYEN³⁹¹

o 28 5 d. 1 7 1806 Sainte Rose
+ 8 d. 9 5 1843 Bordeaux (Gironde), étudiant en médecine, célibataire, 34 ans

5 Louis Marc POYEN³⁹²

habitant Sainte Rose

o 24 d. 28 8 1809 Sainte Rose
+ 26 d. 27 2 1857 Pointe à Pitre "Maison de la dame veuve Lebourg de Saint Hilaire, morne
à Caille N° 18 où il demeurerait passagèrement, célibataire"
Sans alliance (BT)

³⁸⁴ Il y a 8 enfants héritiers d'après le Cm de Marie Elvire en 1838 et un acte de Me Alexis Leger 6 10 1864. Les prénoms usuels des 8 enfants sont donnés dans un acte de compte de tutelle chez Me Annothe 26 3 1831.

³⁸⁵ Cité à son mariage.

³⁸⁶ Citée dans l'acte de Me Alexis Leger 6 10 1864.

³⁸⁷ + 15 6 1818 Ste Rose, d'après l'acte de mariage.

³⁸⁸ Cité dans l'acte de mariage.

³⁸⁹ Renseignement donné dans l'acte de mariage de sa fille Edile.

³⁹⁰ + 30 3 d. 1 4 1817 Le Moule, 43 ans, d'après l'acte de mariage.

³⁹¹ Jean Charles Neyop de Poyen (DB) et acte de 1864.

³⁹² Marc Louis Saint Sauveur de POYEN (DB) et acte de 1864.

VII 1.1.7.3.1a.9. Descendance de Mathieu Augustin POYEN MONTROP
x 1802 Marie Françoise Jeanne Augustine dite Francette
VAN SCHALKWYCK CLASSE MONCHERY (fin)

6 Charles Gustave POYEN

docteur en médecine

o 12 6 d. 13 11 1811 Sainte Rose

+ 12 7 1858/³⁹³

Cm 29 7 1846 Me Cicéron, Le Moule

x 29 7 1846 Le Moule, Jeanne Lucile Louise Elmire BONNAFFÉ, fille de Jean Antoine Etienne et dame Jeanne Céleste Louise Azélia JUGLA MONPLAISIR, habitants propriétaires au Moule³⁹⁴

o 28 1 1828 Pointe à Pitre (CJ)

+ 13 10 1854 Anse Bertrand, 26 ans, sur l'habitation Durieux, appartenant à son mari (+) Pointe à Pitre, "dans la tombe de la famille"

Inventaire après décès 12 7 1858 Me Alexis Edmond Leger (AD Guadeloupe)

Descendance 1.1.7.3.1a.9.6

7 Marie Elvire POYEN³⁹⁵

o 21 6 1813 Sainte Rose³⁹⁶

+ 27 d 28 9 1844 Le Moule , sur l'habitation de sa mère, 25 ans

Cm 7 8 1838 Me Houdin d'Orgemont³⁹⁷

x 7 8 1838 Sainte Rose, Bernard Henri LACODRAI LEBOURG de SAINT HILAIRE, propriétaire à Deshayes, fils de + Bernard et Elisabeth RADELING de RAVENNES

o 1807/1808 Deshayes

+ 22 7 1850 Deshayes

Descendance : Famille LACODRAI LEBOURG de SAINT HILAIRE 2^c branche

8 Françoise Jeanne Félicie dite Francette³⁹⁸ POYEN

o 16 9 1815 d. 21 2 1816 Sainte Rose

+ 11 10 1899 Le Moule, maison des héritiers Cojon Devallon, 77 ans³⁹⁹

9 Jeanne Geneviève Clorinde POYEN (CN) (BT)

o 9 12 1819 Sainte Rose "sur l'habitation sucrerie de son père"

+ 20 10 1860/ (DB)⁴⁰⁰

Sans alliance

³⁹³ Demeure alors au Port-Louis (Me Alexis Edmond Leger, AD Guadeloupe); vivant en 1864.

³⁹⁴ Voir Famille GRESSIER.

³⁹⁵ Marie Héloïse Elvire (DB)

³⁹⁶ Acte transcrit à la suite d'un jugement, à la demande de sa mère, le 4 8 1838 à Sainte Rose.

³⁹⁷ Les biens de l'épouse consistent en la succession de son père (inventaire après décès Me Alphonse Poirié 29 5 1827) : habitation sucrerie Le Piton à Sainte Rose dont sa mère est détentrice et dont elle est cohéritière avec ses frères et sœurs pour 1/8e.

³⁹⁸ Elle signe Francette lors du mariage de sa sœur Elvire en 1838.

³⁹⁹ Lors du décès elle est nommée de Poyen Bellisle et fille de feu Claire Wan Schalkwyck (Classe Van Schalkwyck) par ses neveux Gaston et Georges Duc qui ne devaient pas très bien savoir qu'elle n'était pas de la branche des Poyen Bellisle; Des erreurs des actes de décès commis par les déclarants...

⁴⁰⁰ L'arbre (CN) donne 5 9 1821 ce qui est manifestement faux. Vivante en 1864.

**VIII 1.1.7.3.1a.9.6. Descendance de Charles Gustave POYEN
x 1846 Jeanne Lucile Louise Elmiere BONNAFFÉ**

1 Jeanne Marie Alice Marguerite de POYEN

o 24 d. 26 10 1848 Le Moule, habitation Bananiers

+ 12 d. 13 12 1848 Le Moule

2 Jeanne Marie Louise Berthe de POYEN

o ca 1850 Morne à L'Eau

+ 1906/⁴⁰¹

Cm 11 6 1866 Me Cicéron

x 12 6 1866 Le Moule, Charles Joseph **DUCHASSAING de FONTBRESSIN**, négociant,
fils de Joseph Placide et Catherine Gabrielle SERGENT ALLEAUME

o 10 11 1838 Le Moule, habitation Boisdauid; d. 13 11 1838

+ 1906/

Descendance : Famille **DUCHASSAING de FONTBRESSIN**

⁴⁰¹ Le 25/05/1906 (Me René Ruillier), vente aux mineurs Rivière de l'habitation Le Ribot au Moule par Charles Joseph Duchassaing de Fontbressin et son épouse Marie Berthe de Poyen demeurant à Talence (Gironde), en résidence à Cannes (Alpes Maritimes)

**VI 1.1.7.3.3 Descendance de Denis Benjamin POYEN SAINT SAUVEUR
x 1772 Marie Jeanne Augustine de VIPART**

1 Marie Augustine Robert POYEN SAINT SAUVEUR

Revenue d'émigration en l'an X (X)

o 4 9 b 28 10 1773 Le Moule ; p Pierre Robert Poyen de Saint Sauveur, capitaine de dragons au Lamentin ; m noble Dame Marie Jeanne Houé veuve de Messire François Augustin marquis de Vipart, chevalier de Saint Louis

+ 4 1 1814 Le Lamentin, dans sa maison du bourg.

ax 18 5 1790 Le Lamentin, Messire Jean François Etienne **BOZONIER** chevalier de **LA BASSETTE**⁴⁰², écuyer, demeurant à Deshayes, fils de Messire François Marcel et feu Dame Marie Angélique GROSE

o Pointe Noire

+ 1793/1807⁴⁰³

bx 10 3 1807 Le Lamentin, Charles Paschal **DUHAMEL**, commerçant au bourg du Lamentin, fils de Nicolas et de Marie Madeleine ROSIES⁴⁰⁴

o ca 1774/1775 Caen

Descendance : Famille BOZONIER de LA BASSETTE

2 Denis Nicolas POYEN SAINT SAUVEUR

o 1776

+ 9 5 1778 Le Moule, 18 mois

3 Marie Jeanne Sophie POYEN SAINT SAUVEUR

o 6 11 1779 b 17 1 1780 Sainte Rose ; p Jean Pierre Poyen Saint Sauveur, sous lieutenant du bataillon du Cul de Sac ; m dame Marie Catherine La Clertière épouse de M. Pierre Roujol

⁴⁰² Jean Bozonier de La Bassette, écuyer, originaire du Dauphiné, enregistre ses titres au Conseil souverain de la Guadeloupe le 6 11 1726 (U).

⁴⁰³ L'arbre (CN) le dit décédé en 1793 : en fait il s'agit du décès d'un enfant ondoyé du citoyen Bozonier et de la citoyenne Poyen Saint Sauveur, le 3 3 1793.

⁴⁰⁴ L'arbre (Q) la nomme VOTIÉS.

**VI 1.1.7.3.3 Descendance de Denis Benjamin POYEN SAINT SAUVEUR
x 1772 Marie Jeanne Augustine de VIPART**

4 Jeanne Agathe Anastasie POYEN SAINT SAUVEUR

o ca 1784 ou 1781 ⁴⁰⁵ Le Lamentin

ax 28 1 1799 Exeter paroisse St Sidwel (Devon, Angleterre) ⁴⁰⁶, William

TRUSCOTT ⁴⁰⁷, ancien lieutenant de la marine royale anglaise, fils de feu William, amiral de la flotte anglaise, et Dame Marie CROUCHEN, vivant à Exeter

o ca 1771/1772 Deviot paroisse St Paul, Devonshire ⁴⁰⁸ Angleterre

+ 12 10 1811 Porchester, lieutenant des vaisseaux de Sa Majesté Britannique ⁴⁰⁹

Descendance : Famille TRUSCOTT

bx 6 9 1823 Pointe à Pitre ⁴¹⁰, Etienne Pierre **BOYER**, négociant demeurant à Pointe à Pitre,

fils de Jean Jacques Pierre ⁴¹¹, négociant à Bordeaux, et Dame Elisabeth BONNAFFÉ

o ca 1786 (36 ans à son mariage) Bordeaux

Descendance : Famille GRESSIER

⁴⁰⁵ 42 ans à son remariage en 1823. Baptême non trouvé au Lamentin.

⁴⁰⁶ Le mariage est refait au Lamentin le 19 6 1810 : "Voulant se conformer aux lois françaises qui régissent cette colonie, ils contractent ce nouveau mariage civil quoiqu'ils soient déjà mariés légitimement conformément aux lois françaises." Ils ont deux enfants, Louisa et Mathilda, qu'ils légitiment conformément aux lois françaises.

⁴⁰⁷ Dit TRESCOOT dans l'acte de 1810. Il a alors 38 ans et il est dit habitant domicilié au Lamentin depuis plusieurs années.

⁴⁰⁸ Davennacher dans l'acte de mariage de 1810 au Lamentin.

⁴⁰⁹ Cité au remariage de sa femme.

⁴¹⁰ Ils légitiment au mariage leur fils Ernest, né le 19 7 1820 à Pointe à Pitre, car ni incestueux ni adultérin.

⁴¹¹ Consent au mariage.

**V 1.1.7.8. Descendance de Robert POYEN SAINT SAUVEUR⁴¹²
x 1768 Marie Anne Elisabeth VAN SCHALKWYCK CLASSE BEAUPLAN**

1 Marie Anne Thérèse POYEN⁴¹³

o 20 10 b 6 11 1768 Petit Canal ; p Vincent Charroppin, major du bataillon de ce quartier ;
m Dlle Thérèse Beauplan, tante maternelle
+ 21 (+) 22 3 1771 Petit Canal, 2 ans

2 Pierre Robert POYEN

o 19 6 b 6 7 1770 Petit Canal ; p M. Pierre Beauplan, oncle maternel ; m Dlle Louise
Pauline Saint Sauveur, tante paternelle
+ août 1783/⁴¹⁴

3 Jacques Jean Robert POYEN SAINT SAUVEUR⁴¹⁵

o 10 7 ondoyé à la maison par M. Petit, chirurgien b 4 10 1772 Petit Canal ; p Sieur Jacques
Noël La Framboise, ancien officier des troupes détachées de la Marine, habitant Morne à
l'Eau ; m Dlle Marie Thérèse Beauregard, épouse de M. Le Roy, chirurgien
+ août 1783/

⁴¹² Dans les actes de baptême et décès des enfants seul apparaît le nom de Poyen sans deuxième nom.

⁴¹³ Marie Thérèse au baptême et Marie Anne Thérèse à son décès.

⁴¹⁴ En août 1783 Pierre Robert Poyen et Jacques (Jean) Robert Poyen Saint Sauveur sont en classe de 6^{ème} au collège de Juilly (Bulletin n° 21 du C.G.H.I.A. page 106). Le fait que le premier fils est nommé Poyen tout court, comme son père, et le deuxième Poyen Saint Sauveur peut laisser supposer que les branches établies à Bordeaux, issues de François et Suzanne Marie Lacam (1.3) d'une part et de David et Madeleine Verdier (1.5) d'autre part étaient éteintes. D'autre part il faut remarquer que les deux frères, s'ils ont poursuivi normalement leurs études à Juilly, devaient s'y trouver en 1789. Que sont-ils devenus ? L'arbre (CN) indique qu'ils sont morts en France.

⁴¹⁵ Voir note précédente.

**V 1.1.7.15 Descendance de Hubert Robert Benjamin POYEN SAINT SAUVEUR
x 1760 Sophie Anonyme de VIPART**

1 François Hubert POYEN SAINT SAUVEUR ⁴¹⁶ (CW)
officier de milice, sous-lieutenant en 1780 et lieutenant en 1782, au Mancenillier (AD) ;
émigré au Carbet, Martinique
o 29 3 b 26 4 1761 Le Moule ; p Messire François Augustin de Vipart, chevalier sieur de
Neuilly et de Silly, habitant Le Moule, son grand-père ; m Mme Thérèse Françoise
Chevalier, veuve Poyen Saint Sauveur, sa grand-mère
Cm 28 9 1790 Me Larreillet à Sainte Rose (DD)
ax 28 9 1790 Sainte Rose, 4^{ème} au 5^{ème} degré de consanguinité ⁴¹⁷, Marie Renée Adélaïde
POYEN de SAINT SAUVEUR, fille de Pierre Robert, ancien capitaine commandant la
paroisse de Sainte Rose, et Dlle Marie Joseph MAUVIF (1.1.7.3.1a.4.)
Cm 18/01/1798 Me Thierry, Saint Pierre
bx 17 2 1798 Le Carbet (Martinique) ⁴¹⁸, Dame Marie Reine **TITECA**, demeurant "en ce
bourg", fille de feu M. Louis TITECA DESSOURCES, commandant la paroisse du Gosier
et feue Dame Marie Anne Agnès TITECA
o 1 4 b 1 6 1761 Le Gosier ; p Messire Nicolas (Couppé), écuyer, Sr du Portblanc ;
m Marie Anne Dorrat, du Portland
ax /1790 Louis Jean Baptiste BOUISSON, ancien officier de milice, habitant la Trinité
espagnole paroisse de Coissa (?)
jugement de séparation de biens 5 1 1790 ; sans enfant de ce premier mariage ⁴¹⁹

2 Jean Robert POYEN SAINT SAUVEUR
o 27 3 b 13 4 1762 Le Moule ; p M. Robert Poyen Saint Sauveur habitant Mancenillier ;
m Mme Marie Jeanne de Vipart grand-mère ⁴²⁰
+ 6 d. 7 10 1814 Port Louis, 52 ans
x 7 5 1787 Petit Canal, Dlle Anne Jeanne Louise **COUPPÉ DUPARC**, fille de + Messire
Louis, écuyer et dame Anne Louise **NÉRON LONGPRÉ**
o 12 3 1767 Petit Canal
+ 11 5 d 18 7 1817 Petit Canal
Descendance 1.1.7.15.2

3 Richard POYEN SAINT SAUVEUR

⁴¹⁶ Dans le contrat de son premier mariage il est appelé Poyen seulement. Lors de son deuxième mariage à la Martinique il est dit "né et émigré du Moule".

⁴¹⁷ Il s'agit en fait du 3^{ème} au 4^{ème} degré.

⁴¹⁸ Cet acte de mariage est le seul concernant la famille Poyen au Carbet. Nous ne trouvons plus trace du couple après cette date.

⁴¹⁹ Contrat de mariage Me Thierry 18 1 1798. Elle y est prénommée Marie Reine.

⁴²⁰ Dans l'acte de baptême le père est prénommé Robert Gabriel.

**V 1.1.7.15 Descendance de Hubert Robert Benjamin POYEN SAINT SAUVEUR
x 1760 Sophie Anonyme de VIPART (fin)**

4 Pierre Gabriel POYEN **ROCHEMONT** ⁴²¹ (CW)

parti pour la Nouvelle Angleterre avant l'arrivée des Anglais (W)

o 12 4 b 7 8 1764 Petit Canal ; p Charles François Poyen ; m Marie Poyen

+ 22 frimaire XI (13 12 1802) Pointe à Pitre place de la Victoire, 36 ans ⁴²²

x 6 9 1791 Sainte Rose, 2^{ème} au 3^{ème} degré de consanguinité ⁴²³, Marie Elisabeth **POYEN**

SAINT SAUVEUR, fille de Pierre Robert, ancien capitaine commandant Sainte Rose, et
feue Marie Joseph MAUVIF (1.1.7.3.1a.6)

o 4 6 b 25 8 1771 Le Lamentin ; p M. Joachim Mauvif de Palluau ; m Dlle Catherine
Papin Lepine

+ 24 6 1808 Sainte Rose, veuve, 36 ans

d'où (CN) :

1 Line **POYEN ROCHEMONT**

x NN. de **GRAVE**

Descendance : Famille de **GRAVE**

⁴²¹ Pierre Gabriel POYEN de ROCHEMONT (DD)

⁴²² En 1799 il réside à Saint Pierre de la Martinique, paroisse du Mouillage.

⁴²³ Il s'agit en fait du 3^{ème} au 4^{ème} degré.

**VI 1.1.7.15.2 Descendance de Jean Robert POYEN SAINT SAUVEUR
x 1787 Anne Jeanne Louise COUPPÉ DUPARC**

1 Jean Louis Sophie POYEN SAINT SAUVEUR

Négociant à Pointe à Pitre ⁴²⁴

o 29 3 b 16 5 1788 Petit Canal ; p Messire Louis Pamphile Couppé Duparc, écuyer, bisaïeul maternel ; m Dlle Sophie Anonime de Vipart, grand-mère maternelle, veuve de Messire Pierre François Urbain Robin baron de Préval

+ 21 3 1816 Pointe à Pitre maison de M. Desternon rue de Nozières, 27 ans

2 Pierre Urbain Benjamin POYEN de ROUVROUX

o 18 8 1789 b 2 5 1794 Petit Canal ; p M. Pierre Robert Poyen, habitant ; m Dlle Sophie Néron Longpré, épouse de Messire Jacques Nicolas Couppé de Kermadec

+ 7 d. 8 12 1813 Port Louis, "Pierre Urbain Benjamin Poyen de Rouvraux, 23 ans"

3 Louise Robertine Anastasie POYEN SAINT SAUVEUR

o 26 2 1793 b 2 5 1794 Petit Canal; p M. Jacques Jean Robert Poyen Saint Sauveur ; m Dlle Anastasie Néron Longpré

x 14 6 1814 Port Louis, Valentin **GOLDSHAR de KEMENG-EGERZEG**, 1^{er} lieutenant au 9^{ème} régiment des hussards cavalerie autrichienne, fils de Jean comte de KEMENG-EMERZEG, ancien conseiller au comité de Ordembourg en Haute Hongrie et Dame Anne Marie Catherine de TUTRING, comtesse de KEMENG

o Hongrie

Descendance : Famille GOLDSHAR de KEMENG-EGERZEG

⁴²⁴ Cité lors de son décès.

**VI 1.1.7.15.2 Descendance de Jean Robert POYEN SAINT SAUVEUR
x 1787 Anne Jeanne Louise COUPPÉ DUPARC (fin)**

- 4 Marie Guillaume dit Sainte Marie William POYEN (SAINT SAUVEUR) ⁴²⁵
lieutenant de milices à Morne à l'Eau
o 24 11 b 22 12 1794 Roseau (La Dominique) ; p MM. Francois Laurent et Louis Guillaume Pamphile Couppé Duparc, oncles maternels ; m Mme Marie Thérèse Elisabeth Vipart de Neuilly, veuve de Messire Charles Gabriel Lemercier de Beauvoisin, et Mlle Catherine Walsh
+ 24 8 1818 Le Lamentin, 23 ans, "sur son habitation"
x 14 7 1818 Le Lamentin, Dame Marguerite Pauline **JUBLY de BRIOLS**, fille de Jean François, capitaine de milices et de feu Dame Constance CALMELS de LESTIES
o 4 5 1797 Edenton, Caroline du Nord (U.S.A.)
ax 8 3 1813 François GERARD, adjoint du grand voyer de Guadeloupe, fils de Georges Joseph, rentier et conseiller municipal à Bruxelles, ci devant membre du Conseil Privé et auditeur de la chambre des comptes de sa majesté l'Empereur d'Allemagne, et de Dame Marie Josèphe RACPSACK ?
o 1780/1781 Bruxelles département de la Dylle
+ 9 4 1815 ⁴²⁶
cx 15 2 1821 Le Lamentin, Jean Baptiste Leger MILLARD, capitaine d'infanterie de milices, fils de Nicolas et Marie Madeleine PENOYE GOSSE
b 9 5 1770 Pointe Noire ; p Jean Baptiste Paul Josué Guionneau ; m Dlle Guischart épouse du Sieur Beaupein
d'où :
1 Françoise Pauline Larissa POYEN SAINT SAUVEUR
o 6 5 1819 Le Lamentin (posthume)
+ 27 1 1822 Le Lamentin "sur l'habitation de sa mère, 3 ans"
- 5 Jean Elie POYEN SAINT SAUVEUR
o 28 9 b 5 12 1799 Saint Pierre le Mouillage (Martinique) ; p Pierre Gabriel Poyen de Rochemont, oncle paternel ; m Marie Elisabeth Poyen de Saint Sauveur, épouse du parrain
+ /1812 ⁴²⁷
- 6 Constance Marie POYEN SAINT SAUVEUR
o 25 8 d. 18 10 1808 Petit Canal
+ 4 8 1882 Pointe à Pitre, célibataire (CN)

⁴²⁵ Il est toujours appelé de Poyen seulement, dans les actes.

⁴²⁶ Cité dans l'acte de naissance de sa fille Julie Thérèse Constance le 21 7 1815 au Lamentin. Elle est née le 23 5 1814.

⁴²⁷ Donation entre vifs des parents à leurs 5 enfants "seuls et uniques" héritiers présomptifs. Me Joly 7 7 1812. AD Guadeloupe.

III 1.3 Descendance de François POYEN x /1701 Suzanne Marie LACAM ⁴²⁸

1 Jean Isaac POYEN

o 20 b 23 9 1701 Bordeaux, Saint André ; p Sr. Isaac Lacam ; m Magdeleine Lacam
+ /1755 (CX)

2 Marie Françoise POYEN ⁴²⁹

o 31 5 b 3 6 1703 Bordeaux, Saint André ; p Jean Lafourcade ; m Françoise Bouchet
+ 1768/ ⁴³⁰

3 André POYEN

o 15 b 17 5 1704 Bordeaux, Saint André ; p sieur André Gressier ; m Dlle Marie Anne
Ratier
+ /1755 (CX)

4 Catherine POYEN

o 15 b 17 5 1705 ⁴³¹ Bordeaux, Saint André ; p sieur Jacob Ratier, bourgeois et marchand ;
m Dlle Catherine Poyen
+ /1755 (CX)

5 François POYEN

agrégé à la place de Barcelone à Palma de Majorque

o 14 b 15 8 1706 Bordeaux, Saint André ; p François Poyen ; m Magdeleine Poyen
+ 1755/ (CX)

6 Pauline POYEN

o 14 b 15 8 1706 Bordeaux, Saint André ; p sieur David Poyen ; m Pauline Poyen
+ 1708 Bordeaux

⁴²⁸ En 1739 (AZ) sont cités comme enfants : François, Etienne, Marie et Eléonore.

⁴²⁹ Voir Me Rideau 8 I 1755 et Me Guy 14 8 1755 (G).

⁴³⁰ Voir Me Guy 15 4 1768 (G).

⁴³¹ D'après l'arbre (CN) la naissance est du 15 8 1705.

III 1.3 Descendance de François POYEN x /1701 Suzanne Marie LACAM (fin)

7 Etienne POYEN

négociant à Saint François Basse Terre

o 2 b 4 7 1709 Bordeaux Saint André ; p sicur Etienne Ratier ; m Dlle Marie Magdeleine Verdier

Tm 10 10 1753 Me Guy (G)

+ /6 11 1753 ⁴³²

Cm 23 11 1745 à la Guadeloupe ⁴³³

x 20 2 1748 Paris Saint Nicolas des Champs, Marie Jeanne **LEPINARD** fille de Jean Baptiste, capitaine en second de milice, habitant des Vieux Habitants, et Marie Madeleine BACHELIER

o ca 1728 Vieux Habitants

+ 25 (+) 26 6 1748 Paris Saint Côme et Saint Damien, domiciliée à Paris rue du Paon

ax Michel DOUENEL, lieutenant de milice habitant la Guadeloupe

Cm 3 5 1742

bx Cezar DEMAURAS, écuyer Seigneur DES ANGLES + /1745

Sans postérité ⁴³⁴

8 Eléonore POYEN ⁴³⁵

o 21 b 24 6 1710 Bordeaux, Saint André ; p David Poyen et à la place Pierre Alise ; m Dlle Eléonore Boet et à la place Marguerite Giraud

+ 1768/ ⁴³⁶

⁴³² Voir Me Guy 6 11 1753 (G). M. Jean-Michel André nous a aimablement signalé un contrôle de partage le 16 8 1756 entre François, Marie, Françoise et Eléonore les frères et sœurs : 3 lots dont une maison rue Poitevin. Partage le 17 8 1755 Me Guy (AD Bordeaux 2c/558). Nous ne l'avons pas consulté.

⁴³³ A.N. dossier E 340. Nombreux parents cités pour l'époux et pour l'épouse.

⁴³⁴ Voir Me Guy 15 4 1768 et 6 11 1753 (G) et E 340.

⁴³⁵ Voir Me Rideau 8 1 1755 et Me Guy 7 et 14 8 1755 (G).

⁴³⁶ Voir Me Guy 15 4 1768 (G).

III 1.4 Descendance de Pierre POYEN x ca 1680 Pauline Alette CLASSEN

I Nicolas POYEN

o 1680/1681 (A)

+ 1711/1724⁴³⁷

(+) 9 12 1723 île de Montserrat, paroisse St. Anthony "Nicholas Poyen a french man"⁴³⁸

x⁴³⁹ Marie PINEL fille de + Sr Jean-Baptiste, capitaine de milice⁴⁴⁰, et dame Catherine

HOUDAN

Cm 23 10 1724 Guadeloupe Me Moutier

bx Pierre NEAU DUBREUIL fils majeur de + Sr Pierre, lieutenant de milice, et Anne MOLLARD aujourd'hui épouse du Sr Guillaume PINEL, colonel d'un régiment d'infanterie

Sans descendance ?

⁴³⁷ A.N. AB XIX 3447 dossier 19 : Néau; Cm 23 10 1724 Guadeloupe, Me Moutier.

⁴³⁸ source : Caribbeana vol I p 87.

⁴³⁹ L'acte n'a pas pu être trouvé.

⁴⁴⁰ Colonel de milice à Saint-Christophe (*6^e glanes antillaises dans le notariat Nantais de 1654 à 1781*, acte de Me Verger 29/09/1687, Jean Marie Loré décembre 2001) puis à Saint-Pierre, le Mouillage

III 1.5 Descendance de David POYEN x 1696 Magdeleine VERDIER (G) ⁴⁴¹

1 Jean POYEN

b 3 11 1697 Basse Pointe (Martinique) ; p M. Jacques Verdier ; m Magdeleine Sermagne

2 Marie Madeleine Elisabeth POYEN

o 1696/1701 Martinique

Tm ouvert le 20 5 1743 ⁴⁴²

+ 5 1743

x Cm 21 8 1729 Bordeaux Me Bochereau (G), Pierre **DAIRAUD**

Sans postérité

3 David POYEN

o 13 b 15 6 1703 Bordeaux Saint André ; p sieur Jacob Ratier, marchand ; m Suzanne Marie Lacam

4 Catherine POYEN

o et b 15 5 1707 Bordeaux Saint André ; p Jean Dufossé (?) ; m Catherine Plantey

5 Jeanne POYEN

o et b 22 1 1708 Bordeaux St André ; p Barthélemy Hosten ; m Jeanne Mercier

6 Pauline POYEN ⁴⁴³

o 24 b 27 5 1710 Bordeaux Saint André ; p sieur André Gressier ; m Dlle Pauline Poyene (sic)

+ 30 8 1763/

Cm 1 6 1729 Bordeaux Me Grégoire (G) ⁴⁴⁴

x Isaac Louis **ROBERDEAU**, bourgeois et marchand, fils de Louis, notaire, et Françoise JUGEON

+ 1739 Guadeloupe, dans la maison du sieur Jean Boyer

Descendance : Famille ROBERDEAU

7 Catherine dite Catin POYEN

o 14 b 15 9 1711 Bordeaux Saint André ; p M. Pierre Verdier ; m Catherine Clock

Tm 7 5 1761 et 30 8 1763 Me Guy à Bordeaux, ouvert le 14 2 1764 (G) ⁴⁴⁵

Sans alliance

8 Jean Joseph POYEN

o et b 27 7 1714 Bordeaux Saint André ; p Jean Vaquey ; m Marguerite Gaulié

+ 13 8 1714 Bordeaux

⁴⁴¹ Il faut noter qu'en 1739 (AZ) sont cités comme enfants : Pauline veuve Roberdeau, Catherine et Marianne Poyen filles.

⁴⁴² Cette référence : AD Bordeaux 2C/545 table des contrôles de 1727 à 1758 nous a été communiquée par M. Jean-Michel André mais nous n'avons pas consulté ce document. Elle est dite veuve de Pierre EYMERIC.

⁴⁴³ Pour son décès et celui de son mari voir actes de Me Guy père 9 4 1739, 12 6 1740 et 30 8 1763, 3^e 13224 et suivants

⁴⁴⁴ Soit Pierre Bernard 3^e 19951, soit Raymond Bernard 3^e 6815

⁴⁴⁵ Me Guy père 3^e 13246 et suivants

III 1.5 Descendance de David POYEN x 1696 Magdeleine VERDIER (G) (fin)

9 Marie POYEN

o 14 b 18 9 1715 Bordeaux St André ; p sr. Jean Boyer ; m Marie Scrmignac ⁴⁴⁶
+ 26 6 1742 Bordeaux ⁴⁴⁷

10 Jeanne Marie dite Marianne POYEN ⁴⁴⁸

o 11 b "sous conditions" 12 6 1716 Bordeaux Saint André ; p Arnaud Balguerre ; m Marie Dufousset

+ /1773

x Cm 11 12 1754 Bordeaux Mc Rauzan (G), Antoine TOUCAS **de GOUSSOLLES**, négociant rue Poyen aux Chartrons à Bordeaux ⁴⁴⁹, fils d'Antoine, négociant de Marseille et Catherine BANES

ax Anne DAVIL

+ 8 2 1768/1773

Descendance : Famille TOUCAS de GOUSSOLLES

11 enfant POYEN

+ 2 5 1717 Bordeaux, 1 jour

12 Madeleine Bernardine POYEN

o 8 2 1720 Bordeaux

+ 7 4 1721 Bordeaux, 14 mois

⁴⁴⁶ Le nom est suivi d'un point d'interrogation dans l'acte figurant dans le fond d'Anglade (G). Il s'agit peut-être d'un membre de la famille Sermagne.

⁴⁴⁷ ou 21 6 1742

⁴⁴⁸ Marie à son baptême. Pour son décès et celui de son mari voir Mc Guy 8 2 1768 et 10 5 1773 (G)

⁴⁴⁹ AD Gironde 7 B 1243 correspondance entre Mlle Catin Poyen et M. Toucas 1757-1762.

NON RATTACHÉS et NON IDENTIFIÉS

Anne Louise POYEN de **Nicolas POYEN**⁴⁵⁰ et Véronique, b 5 3 1764 Baie Mahaut ;
p M. Louis Audet ; m Mlle Marianne Georget

Flore, de couleur, veuve sans enfant de Hubert LAFAGE, fille naturelle et majeure de **Robert POYEN**⁴⁵¹ du Petit Canal et Françoise

x 24 germinal an VIII (14 4 1800) Basse Terre, Jean Baptiste THOMAZEAU, de couleur,
perruquier, fils naturel de Joseph et Marie

témoins : Louis Jacquin, négociant, 39 ans; Etienne Lebrun, aubergiste, 40 ans ; Jean
Baptiste Claude, habitant, 30 ans; Izai Feran, marchand, 28 ans

Léonie de POYEN⁴⁵²

+ 1974 Marseille (?)

Sans alliance

Marie POYEN

+ 19 10 1779 Bordeaux registres du Désert, 80 ans⁴⁵³

⁴⁵⁰ Il y a plusieurs Nicolas Poyen à cette époque. L'arbre (CN) donne 2 enfants supplémentaires (non retrouvés dans les actes) à Pierre POYEN SAINT SAUVEUR (1.1.7) et Thérèse Françoise CHEVALLIÉ dont Nicolas o 1723.

⁴⁵¹ Il y a plusieurs Robert Poyen à cette époque.

⁴⁵² Renseignements aimablement fournis par M.Jacques de Monsabert d'après les notes de son oncle. Elle serait fille de Charles Gustave (1.1.7.3.1a.9.6) et Jeanne Lucile Louise Elmière BONNAFFÉ. Elle ne figure pas dans l'arbre (CN).

⁴⁵³ Renseignement aimablement communiqué par Mlle E. Escalle.

NON RATTACHÉS et NON IDENTIFIÉS

Antoine Gabriel POYEN, avocat au parlement de Paris

x Marie **BARBERIN**

d'où :

1 Gabriel Joseph POYEN

o /1696

2 Françoise POYEN

o /1696

3 Jeanne Anne POYEN

o 20 b 25 8 1696 Bordeaux Saint André ; p sieur Pierre Barberin ; m Jeanne Dupuy

4 Marie Rose POYEN

o 3 b 5 9 1697 Bordeaux Saint André ; p sieur Charles Samson ; m Marie Jeanne Barberin

5 Françoise Elisabeth POYEN

o 17 b 18 7 1700 Bordeaux Saint André ; p Gabriel Joseph Poyen, frère ; m Françoise Poyen, sœur

Jean POYEN (G)

x 16 11 1664 Bordeaux Saint Michel, Marie **BOUYÉ**

Jean POYEN

x Marie **ANDRIEU**

d'où :

1 Cyprien POYEN

b 8 2 1705 Petite Rivière de Léogane, Saint Domingue ; p Sr Marial Guérin Delbos ; m Geneviève Granhomme

Les habitations des POYEN à la Guadeloupe, jusqu'au XIX^e siècle

La famille POYEN était établie à **Capesterre**, aujourd'hui Capesterre Belle-Eau depuis 1976, sur la côte est, ou côte au vent, de l'île de la « Guadeloupe proprement dite ».

L'**habitation Saint Sauveur** fut leur première propriété. Cette sucrerie Saint Sauveur, établie par le gouverneur Charles Houel, avait été, après son décès en 1682, transmise lors du partage, comme premier lot, à son fils aîné Charles marquis de Houelbourg, qui la vendit en 1699 à son frère cadet Pierre Houel de Varennes, lequel la revendit la même année à Jean Poyen ⁴⁵⁴ qui mourut peu après. Ce n'est donc qu'à partir des enfants de Jean que les Poyen devinrent habitants. Selon l'usage, l'aîné, Jean II Poyen, garda le patronyme seul et le cadet, Pierre, prit un nom de branche, celui de l'habitation, et commença donc la branche cadette des Poyen Saint Sauveur. Paradoxalement, c'est cette branche qui quitta la Capesterre pour la Grande Terre et le nord de la Basse Terre, des deux côtés du Grand Cul de Sac.

L'habitation Saint Sauveur, traversée par la rivière Saint Sauveur qui débouche dans l'anse Saint Sauveur, est donc aisée à situer sur la carte de la Guadeloupe, au sud de la commune de Capesterre, à la limite de celle des Trois Rivières. Mais nous n'en connaissons ni l'étendue ni les limites à l'origine.

L'aîné des enfants, Jean II, fit l'acquisition du Marquisat de Sainte Marie, que nous verrons plus loin. Il mourut en 1775 et deux de ses trois fils peu avant lui, laissant postérité.

Les enfants de Pierre Claude, l'aîné (+ 1773), eurent le Marquisat de Sainte Marie.

Le dernier frère, Antoine Robert (+ 1772), qui gérait l'habitation Saint Sauveur laissée par son père installé au Marquisat de Sainte Marie prit pour cette raison le nom de Poyen Delance (de l'Anse Saint Sauveur) ; il possédait en propre l'**habitation l'Islet en l'Ance Saint Sauveur**, connue d'abord sous ce nom ⁴⁵⁵ et par la suite sous le seul nom d'**habitation de l'Ance**. Ses enfants mineurs héritèrent de la partie côtière de l'habitation Saint Sauveur de leur grand-père qui prit alors le nom d'**habitation des Mineurs** ; elle fut réunie à l'habitation de l'Ance dont le nom disparut ⁴⁵⁶.

Le seul fils survivant de Jean II, Jean Baptiste Gabriel Poyen Bellisle, resté célibataire et qui mourut fort âgé, eut une grande partie de l'habitation Saint Sauveur, à l'intérieur des terres, que l'on appela par la suite **Bois Debout**. Après sa mort (en 1814) il y eut contestation entre ses héritiers et adjudication à la branche Poyen de L'Anse ; nouvelle contestation en 1825 entre Marie Pauline Poyen de L'Anse épouse puis veuve Gressier et les trois filles de son frère Antoine Jean Louis Poyen de L'Anse. Il y eut jugement en 1825 : « attendu que nul n'est tenu de rester dans l'indivision ; attendu que les sucreries sont impartageables », l'habitation Bois Debout, après inventaire ⁴⁵⁷, fut mise en licitation et achetée par la veuve Gressier qui la vendit à son fils André Gressier en 1831 ⁴⁵⁸.

⁴⁵⁴ ANOM, Fonds Moreau de Saint Méry, F/3/221, f^o 829-836 (partages entre les Houel) : 1^{er} lot, sucrerie Saint Sauveur à la Montagne Saint Sauveur, établie par Houel père, échue à Houel aîné par partage, vendue par lui en 1699 à [Pierre Houel] Devarennes qui l'a revendue la même année au sr Poyen, ainsi M. Houel n'en ayant point hérité en 1706 après le décès de M. Devarennes elle n'a pu faire partie de l'érection en fief

⁴⁵⁵ Me Ezemard 09/07/1785 : renouvellement de la location pour 9 ans de l'habitation, faite en 1775 au marquis de Ségur et à son épouse Charlotte Françoise Poyen, tante des mineurs Poyen Delance.

⁴⁵⁶ Me Castel, 3 nivôse XIII (24/12/1804) : inventaire des habitations délaissées par M. Antoine Poyen Delance. Habitation administrée par M. Garnier de Lamelouse, veuf de sa dernière fille.

⁴⁵⁷ Me Vauchelet, 04/04/1825, inventaire de l'habitation dit le Bois de Bout à la Capesterre. Estimation : 1 788 317 livres.

⁴⁵⁸ Me Grizel, 27/10/1837. L'habitation Bois Debout fut plus tard, après un autre propriétaire, achetée en 1870 par Paul Dormoy et son épouse Annette Le Dentu, les grands-parents maternels d'Alexis Leger, Saint-John Perse.

La seconde habitation Poyen de Capesterre était donc le **Marquisat de Sainte Marie**. Son origine remonte aux Boisseret. Après démembrement d'une terre plus considérable, elle revint à Madeleine Houel veuve de Boisseret et à son frère Robert Houel pour qui elle fut érigée en fief en 1661⁴⁵⁹. La dernière héritière de ces familles, la comtesse de Neuville, la vendit en décembre 1764, chez un notaire parisien⁴⁶⁰, à Claude Pierre Poyen et Guillaume Pierre Bouscaren.

Poyen « ancien capitaine de cavalerie » et Bouscaren « négociant » demandèrent au conseil d'Etat la confirmation des privilèges accordés pour le marquisat de Sainte Marie à la dame de Boisseret « et à ses ayant cause », exemption des droits de capitation pour tous les domestiques tant blancs que nègres, et des droits de poids et sortie pour les marchandises produite par l'habitation. A cette occasion tout l'historique est retracé depuis l'acquisition par Boisseret en 1649⁴⁶¹. Ces privilèges et exemptions sont maintenus « sans que pour raison de ce et sous quelque prétexte que ce puisse être ils puissent prendre en aucun cas le titre ni la qualité de Marquis. »

Poyen et Bouscaren ayant rendu foi et hommage en 1766, deux ans après l'acquisition, purent donc être non pas marquis mais « coseigneurs du marquisat de Sainte Marie ». En outre Claude Pierre Poyen, le fils aîné, demanda et obtint des lettres de noblesse en 1770. En 1772⁴⁶² Poyen et Bouscaren se partagèrent le bien et Jean Poyen eut la partie nord de l'habitation établie en manufacture à sucre dite « Le Marquisat de Sainte Marie », située à l'extrême nord des terres de Capesterre, à la limite de celles de Goyave. Il en est resté aujourd'hui la trace par le nom de la commune de Sainte Marie. Mais Claude Pierre Poyen mourut dès 1773, deux ans avant son père, et le Marquisat de Sainte Marie, comme cela avait été le cas pour l'habitation Saint Sauveur, fut divisée entre les héritiers ; par droit d'aînesse, Jean Baptiste Poyen, à l'origine de la branche des **Poyen Sainte Marie** reçut la moitié la plus avantageuse, les puînés recevant par indivis l'autre moitié⁴⁶³. Ces puînés étaient en fait ses sœurs en France, mariées peu après le partage et établies dans le Sud-Ouest, au profit desquelles Jean Baptiste Poyen devait faire des envois réguliers de sucre en paiement de leurs droits.

Voir, dans la revue « Le souffle de Perse » n° 8, le texte de Sylvie Tersen, à partir des recherches de Denise et Henri Parisis.

⁴⁵⁹ ANOM, Fonds Morcau de Saint Méry, F/3/160 (mémoire sur les terres titrées de la Guadeloupe, f° 84 et suivants) : érigé en fief par lettres patentes d'avril 1661 en faveur de Madeleine Houel veuve de Jean de Boisseret et Robert Houel son frère ; vendu par la comtesse de Neuville unique héritière des anciens propriétaires aux srs Poyen et Bouscaren qui rendent foi et hommage en 1766. 936 carrés, 372 nègres dont 250 de 14 à 60 ans (c'est le plus important des 6 fiefs guadeloupéens).

⁴⁶⁰ MC/ET/VII/353 Me Armet 06/12/1764 vente du Marquisat de Sainte Marie et de l'habitation Saint Louis de Marie Galante par Marie Elisabeth Bochart de Champigny (fille de Marie Madeleine de Boisseret) veuve du comte de Neuville, à Poyen et Bouscaren :

- érigé en fief par lettres patentes d'avril 1661 : 4 lieues de long sur une grande lieue de large, borné d'un côté par la mer, de l'autre par les montagnes, et deux rivières, de la Briqueterie et du Lorrain [r. de la Briqueterie = limite nord de la Capesterre avec Goyave, au sud de l'anse de Sable] ; voir Labat 2, chapitre 4, p. 47-48 et 54, en 1696]

- prix 280 000 livres argent de France

⁴⁶¹ C/7a/27 folios 95-97.

⁴⁶² Me Nesty 22/04/1863, historique de l'habitation : cite et résume l'acte du 24/08/1772 Me Mercier. Cet acte de 1863 nous avait été signalé par Guy Ffrench. Un acte très détaillé d'inventaire de la succession de Pierre Bouscaren (Me Dupuch, 4 ventôse XIII, 23/02/1805) donne plus de précision sur le partage de 1772. La partie échue à Bouscaren, alors en caféière, devint plus tard la sucrerie dite Monrepos, toponyme encore existant actuellement (habitation sucrerie Bouscaren, 3 pages, en 1797).

⁴⁶³ Me Mercier 16/06/1774, cité dans l'acte de récolement et inventaire de succession de Jean Baptiste Poyen par Maximilien Vauchelet du 4 au 12/02/1813.

Nous ne ferons qu'évoquer le **fief Saint Louis de Marie Galante**, qui faisait partie de la vente de l'habitation Sainte Marie de la Capesterre par la dernière héritière Boisseret. Les Boisseret n'ayant pas défriché ces terres, des habitants s'y étaient installés et Poyen et Bouscaren voulurent les en faire déguerpir. C'est l'intervention du gouverneur de Marie Galante, Etienne de Joubert, qui aplanit le différend, « à la satisfaction des sieurs Poyen et Bouscaren, et chacun se trouve dans sa possession sans qu'il en ait presque rien coûté », écrivent les habitants dans un témoignage en faveur de leur gouverneur ⁴⁶⁴. Il y eut en effet transaction portant vente (Me Mercier, mars 1769) par Poyen et Bouscaren à l'union des habitants de Marie Galante ⁴⁶⁵, lesquels revendirent le fief le 21 novembre 1769 (Me Guilhambeau) à Paul Botreau Roussel qui le revendit un an après, le 13 janvier 1771 (même notaire) à Jean Baptiste Desbois Boissulant et Nicolas Desbois son frère ⁴⁶⁶.

A l'époque révolutionnaire, la famille Poyen avait émigré et les habitations de la Capesterre furent séquestrées. Au recensement du 4 messidor V (22/06/1797) ces habitations étaient celles de Poyen Bellisle (9 pages de cultivateurs) [c'est l'habitation Bois Debout] et des Mineurs (3 pages) [qui constituaient l'ancienne habitation Saint Sauveur vue plus haut] et Poyen (7 pages) [l'ancien Marquisat de Sainte Marie]

Au retour de l'émigration et après remise en possession de l'habitation par le gouvernement français, Marianne Lucrèce Boyer de L'Etang veuve de Jean Baptiste Poyen fit faire en 1803 un inventaire des biens de sa communauté avec son mari et de la succession de celui-ci ⁴⁶⁷. Elle resta administratrice des biens et de l'habitation, indivise entre elle et ses 9 enfants.

En 1813 elle procéda à la liquidation de ses droits, à un partage fictif avec ses enfants et se rendit adjudicataire de Sainte Marie puis la bailla à ferme à ses quatre fils et à son gendre Bridiers de Villemor, son fils Claude Henri assumant la gestion ⁴⁶⁸. Elle demeura cependant sur l'habitation quelques années avant de se retirer en France en 1817 ⁴⁶⁹.

Son fils Auguste, à une date et par des conditions que nous ignorons, se retrouva propriétaire d'une partie de Sainte Marie, à l'intérieur, habitation caféière nommée **Neufchâteau** ⁴⁷⁰, nom de branche qu'avait pris son frère Anne Robert, mort sans postérité en 1804, l'année même de son mariage ⁴⁷¹. C'est sur cette habitation que naquirent ses enfants entre 1817 et 1823. Mais il s'en sépara sans doute puisque c'est sur l'habitation Saint Denis

⁴⁶⁴ E232, dossier Joubert.

⁴⁶⁵ C'est ainsi que, au contrat de mariage de sa fille Anne Jeanne Poyen à Bordeaux, le 24/09/1765, Pierre Claude Poyen, qui demeure « au château de Sainte Marie » est dit « seigneur de Ste Marie et de St Louis », ce qui n'est plus le cas par la suite. Son fils, à son contrat de mariage le 14/08/1775 (Pierre Claude est alors décédé), est appelé « messire Jean Baptiste de Poyen écuyer seigneur de Sainte Marie. »

⁴⁶⁶ Archives départementales de la Guadeloupe, 1B4, Conseil souverain, 08/05/1771, foi et hommage par les frères Desbois.

⁴⁶⁷ Me Thierry, 24 ventôse XI (15/03/1803), cité dans l'acte du 4 au 12/02/1813. Mais les registres conservés de Me Thierry à la Guadeloupe ne recommencent que le 22/03/1804.

⁴⁶⁸ Me Maximilien Vauchelet, 4 au 12/02/1813, 14/12/1813, 17/05/1813.

⁴⁶⁹ Me Courrejolle 26/03/1817, procuration de Marie Anne Lucrèce Boyer de L'Etang veuve de Jean Baptiste Poyen, demeurant à Capesterre, « étant sur son départ pour France ». Procuration à la même date de ses enfants Charles Barthélemy et Julie Antoinette, partant avec elle, à leurs frères François Auguste chevalier de Poyen et Jean Etienne de Poyen Bellisle.

⁴⁷⁰ Société entre la dame veuve Poyen et M. Bouire saint Léger pour y établir une caféière le 19/05/1807 (cité Me Maximilien Vauchelet 04 à 12/02/1813). Aujourd'hui y est implanté un centre de recherche agronomique de Fruits et Agrumes tropicaux.

⁴⁷¹ Le nom des « terres dites Neuchâteau » figure dans un échange de terres entre Poyen et Bouscaren en 1781 (Me Boyer, 15/12/1781).

qu'il mourut en 1827 et que, nous le verrons, ses enfants reçurent de leur oncle et tuteur Poyen Bellisle une autre habitation, en bord de mer.

L'habitation **Saint Denis** ne dépend pas de Sainte Marie mais venait de la famille Crane par Betsy, qu'épousa Claude Henri en 1805⁴⁷². Il en reste le nom d'un lieu-dit à l'ouest de la commune de Capesterre.

En 1827 Marianne Lucrèce Boyer de L'Etang veuve de Jean Baptiste de Poyen régla ce qu'elle devait à François Pierre Bouscaren, second époux de sa fille veuve d'Ollone en premières noces, pour la dot qu'elle lui avait constituée lors de son premier mariage et dont le comte d'Ollone n'avait touché que les intérêts : le 120 000 livres prévues furent payées en cédant à son gendre une partie du marquisat de Sainte Marie⁴⁷³.

Enfin, deux ans après⁴⁷⁴, Marianne Lucrèce, toujours en France, à Argenton près de Tonneins où elle devait mourir quelques mois après, vendit l'habitation sucrerie dite **Le Marquisat de Sainte Marie** à son fils Jean Etienne de Poyen Bellisle, le seul resté en Guadeloupe, et en 1830, l'année suivante⁴⁷⁵, celui-ci vendit à Paul Jean et Léon Botreau Roussel la moitié indivise de l'habitation Sainte Marie, créant avec eux une société pour son exploitation. Mais vente et société furent annulées deux ans plus tard⁴⁷⁶ pour défaut de paiement par les Botreau Roussel. Deux ans encore après, "M. Poyen de Bellisle" établit un règlement avec certains de ses frères et sœur, tous en France, et leur vendit l'habitation sucrerie le Marquisat de Sainte Marie, ou du moins une partie⁴⁷⁷.

En 1836⁴⁷⁸ le même Jean Etienne de Poyen Bellisle vendit à ses sept neveux, enfants de son frère décédé Guillaume François Auguste de Poyen et représentés par Ferdinand, alors seul majeur, 63 hectares de la partie nord de l'habitation sucrerie de Sainte Marie, qui ne faisait pas partie de l'habitation vendue par lui en 1834, portion qui fut appelée par la suite **Le Four à Chaux**, parce qu'une chaufferie y avait été établie. Ce nom est toujours un toponyme capesterrien. En 1871 Joseph Babin se rendit adjudicataire de l'habitation Le Four à Chaux et il y eut règlement amiable avec les consorts Poyen⁴⁷⁹.

Nous avons dit plus haut que les **Poyen Saint Sauveur** avaient quitté la Capesterre.

Par suite de la perte des registres de notaires avant 1777 et pendant une longue période à partir de la Révolution, nous ne pouvons suivre leurs achats et ventes d'habitations, entre Petit Canal, Baie Mahault, Port Louis, Le Lamentin, Sainte Rose, où nous voyons les différents membres de cette branche Saint Sauveur se marier, baptiser les enfants, mourir. Nous ignorons les noms des diverses habitations. Au moment de la Révolution, les habitations séquestrées de ceux de cette branche qui avaient émigré étaient à Petit Canal (habitation

⁴⁷² Me Maximilien Vauchelet 07/10/1813, inventaire de la communauté entre Philippe André Crane et Anne Françoise Boyer L'Etang décédés à la Martinique.

⁴⁷³ Me Noirtin, 23/04/1827.

⁴⁷⁴ Me Annothe, 12/05/1829.

⁴⁷⁵ Me Nesty, 27/11/1830, cité dans l'acte du 22/04/1863.

⁴⁷⁶ Me Annothe, 28/09/1832.

⁴⁷⁷ Me Annothe 06/11/1834. Ces frères et sœur étaient Claude Henri, Charles Barthélemy, Marie Philippine Ericie épouse Bridiers de Villemor, tous à Tonneins ou dans sa région, et Jules Maximilien, alors à la Guadeloupe et mandataire des précédents pour régler l'affaire.

⁴⁷⁸ Me Binet, 02/05/1836, cité dans l'acte du 22/04/1863.

⁴⁷⁹ Acte sous seing privé avec les enfants de Guillaume François Auguste de Poyen et Céline Crane, déposé chez Me Alexis Leger 23/10/1871 et cité par acte chez Me Graeve 12/12/1912.

sucrerie Poyen frères ⁴⁸⁰, 6 pages), au Lamentin (habitation caféière de la veuve Saint Sauveur ⁴⁸¹) et à Sainte Rose, ceux que nous allons voir pour finir.

L'**habitation sucrerie Le Piton** au Vieux Fort du quartier de **Sainte Rose**, de 250 carrés, avait été achetée vers 1785 par Pierre Robert Poyen Saint Sauveur ⁴⁸² et sa seconde épouse Levanier. Leur dernier fils reçut le nom de Poyen du Piton. Par suite de difficultés de paiement et après plusieurs procès, Poyen Saint Sauveur la revendit vers 1792 à Etienne Joseph Reimonenq ⁴⁸³. Le nom Le Piton ne figure pas dans le recensement du 8 messidor an V (26/06/1797) de Tricolor (Sainte Rose). Nous ne savons pas s'il s'agit de l'habitation sucrerie nationale « La Civique » ci-devant Reimonenq (2 pages de cultivateurs), où est décédé le 25 fructidor an VI (11/09/1798) un frère d'Etienne Joseph Guérin Reimonenq, lequel était mort en émigration à Norfolk vers 1796 avec sa femme Anne Esther Boucher Beauval, laissant 8 enfants des 13 qu'il avait eus.

Au retour de l'émigration, en l'an XI (1803) les héritiers Reimonenq ⁴⁸⁴ firent procéder avant partage à l'inventaire de l'habitation Le Piton (121 carrés) par Me Besnié en l'an XI, et la revendirent ⁴⁸⁵ à Mathieu Augustin Poyen Montrop et à ses sœur et belle-sœur veuve Poyen Rochemont et veuve Poyen Saint Sauveur pour 420 000 livres.

Le Piton de Sainte Rose est le nom du pic qui domine l'extrême nord de l'île et, entre lui et la plage de Clugny subsiste un lieu-dit Poyen. Et c'est bien la localisation donnée lors de l'obligation hypothécaire au profit du Crédit Foncier Colonial en 1864 qui sonne le glas de tant d'habitations guadeloupéennes ⁴⁸⁶ : 227 hectares, bornée à l'ouest et au sud par les montagnes et les forêts, à l'est et au nord par l'habitation le Vieux Fort de Clugny, au nord en outre par le rivage de la mer.

Comme chez les Reimonenq, précédents propriétaires, à sa mort en 1826 Mathieu Augustin de Poyen laissait une veuve et 8 enfants dont seule l'aînée était majeure. L'inventaire en fut fait en 1827 ⁴⁸⁷. L'habitation resta en indivision (moitié à la veuve et moitié aux enfants) avec rachats de parts par les uns ou les autres et leur long détail se poursuit sur des pages et des pages en 1864.

Nous n'avons voulu donner que les grandes lignes des principales propriétés, d'après une consultation non systématique d'actes notariés. Les références ainsi données permettront à ceux qui le souhaitent de continuer la recherche. Nous espérons seulement qu'ils voudront bien citer cette étude...

⁴⁸⁰ Robert et Hubert Robert Benjamin Poyen Saint Sauveur, les deux derniers fils (8^e et 15^e enfants) de Pierre Poyen Saint Sauveur et Thérèse Chevallé, le couple qui quitta la Capesterre.

⁴⁸¹ La veuve de Denis Benjamin dit le chevalier de Saint Sauveur, lui-même deuxième fils de Jean Pierre Poyen Saint Sauveur, fils aîné de Pierre et Thérèse Chevallé.

⁴⁸² Frère aîné de Denis Benjamin.

⁴⁸³ Me Besnié, 22/05/1819, historique.

⁴⁸⁴ Voir notre article sur « La famille Reimonenq, de Toulon à la Guadeloupe » (GHC 138, juin 2001).

⁴⁸⁵ 3^e jour complémentaire XI (20/09/1803) Me Lesueur Bonair au Gosier (registres perdus), acte cité par Me Besnié 22/05/1819 lors de la ratification de la vente par Louis Joseph Reimonenq, négociant à Pointe à Pitre, un des vendeurs.

⁴⁸⁶ Me Alexis Leger, 06/10/1864.

⁴⁸⁷ Me Alphonse Poirié, 29/05/1827 et jours suivants. Total de l'actif : 268 780 francs.



Sur l'habitation Poyen Sainte-Marie à la Capesterre 1807 par Joseph Coussin

LISTE DES SOURCES DES TOMES I ET II

N.B. (document) indique que la transcription de ce document figure dans ce tome dans le . chapitre suivant DOCUMENTS.

(A) C.A.O.M. G1-469 : Recensement des personnes de la religion prétendue réformée, daté des 3-4 et 5 Mars 1687 (document).

(B) A.N. E 91 Dossier COQUILLE Jacques Germain François (document).

(C) Arbre Poyen 2.

(D) R.P. Capesterre de Guadeloupe.

(E) *Jean Pellet commerçant de gros 1694-1772, contribution à l'étude du négoce bordelais au XVIII ème siècle*, par Jean Cavignac, Ecole pratique des hautes études, 6ème section, SEVPEN C.I.D. 131 Bd St Michel.

En particulier le chapitre I : Jean Pellet dans sa famille, pages 277 et suivantes.

Jean Pellet, marchand de Bordeaux 1694-1772 par Jean Cavignac, Revue du Rouergue 1962 XVI pages 149 à 157.

(F) Me. Roberdeau à Bordeaux les 30 8 1710, 12 3 1711 et 27 1711.

(G) Archives Municipales de Bordeaux, Fonds d'Anglade, dossier 75.

(H) A.N. C 8 A Fo 141 : 9 7 1711 état des religionnaires et nouveaux convertis (document).

(I) Personnes et familles à la Martinique au XVII ème siècle.

tome 2 : dictionnaire par Jacques Petitjean Roget et Eugène Bruneau-Latouche, Société d'Histoire de la Martinique, Fort de France 1983.

page 725 article : Jacques VERRIEZ.

(J) A.N. AB XIX 3519 : Fonds Gazin.

(K) Fonds d'Anglade : 30 5 1719 Me. Roberdeau notaire à Bordeaux.

(M) Archives Nationales A.D. XI 48 : Finances, arrêts sur les sucres et petuns 20 1 1693 (document).

(N) A.N. E 340. Mémoire de 1777 de Jean Baptiste Gabriel Poyen Bellisle (document).

(O) A.N. Colonies E 232 : Dossier Marc Étienne de JOUBERT

Mémoire des habitants de Marie Galante du 3 9 1774 (document) .

(P) François Schoeller : Généalogie Schoeller, 2 tomes, imp. Jouanno (L.-A), octobre 1986.

(Q) Arbre Poyen de la Guadeloupe communiqué par M. Ffrench. Cet arbre reprend les premières générations de l'arbre Poyen du fonds d'Anglade, avec quelques erreurs de copie semble-t-il, en complétant les générations de la Guadeloupe.

(R) Jacques Goislard de Monsabert : La famille Van Schalkwyck Classe et ses alliances à la Guadeloupe de 1654 à 1830 Hastings 1974. Notice dactylographiée. Bibliothèque C.A.O.M. D 4032.

(S) R.P. J.B. Dutertre : Histoire Générale des Antilles habitées par les Français. Réédition des Horizons caraïbes. 1973. D'après l'édition de Th. Jolly de 1667-1671.

(T) Londres, Public Record Office; Fonds de la High Court of Admiralty 30.

(U) Borel d'Hauterive, annuaire de la noblesse 1874.

(V) C.A.O.M. Recensements révolutionnaires : G1-497 n° 53 :

Retour d'émigrés du 20 Prairial au 19 Thermidor an X (document).

(W) idem G-497 n° 61. Liste des émigrés brumaire an IV (document).

(X) idem G1-513 (document).

(Y) Marius Cardinale : Généalogie des Hurault de Lorraine, Martinique et Guadeloupe avec un essai de commentaire historique. Centre de Généalogie et d'Histoire des Isles d'Amérique, 30 Rue Boissière Paris XVI, Dossier N° 4, Paris 1985.

(Z) Etienne Arnaud: Répertoire de généalogies françaises imprimées; Berger-Levrault 1979.

Généalogie de la famille Poyen

- (AA) Louis Henri Gustave Bouscaren : *The Bridge Builder Louis Frederic Gustave Bouscaren 1840-1905*, copyright 1964 sans lieu.
- (AB) R.P. Labat : *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique 1742*, Editions des Horizons Caraïbes, Fort de France 1972. Voir aussi (AX).
- (AC) Archives de Ladevèze à Lempaut (Tarn) communiquées par M. Godefroy de Falguerolles (documents).
- (AD) C.A.O.M. D2 C 86 état des milices (document).
- (AE) C.A.O.M. G1 500 à 502 : Recensements révolutionnaires an IV (document).
- (AF) M. A. Lacour : *Histoire de la Guadeloupe* tome I Pages 272 et 275
Lors de la reddition de la Guadeloupe aux Anglais on trouve dans les signatures Poyen et Poyen fils.
- (AG) idem page 378 et 379 (document).
- (AH) idem tome II page 482 (document).
- (AI) "Copie du testament olographe de Monsieur Jean Baptiste Gabriel de Poyen Bellisle, décédé le 28 9bre 1814" communiqué par M. de Falguerolles (AC) (document)
- (AJ) ANSOM B 6313 D : Généalogie de la Maison Le Mercier 1500-1957, réalisée par M. Guy de France sous forme d'arbre généalogique.
- (AK) Pasteur Paul Romanc-Musculus : *Généalogie des Ligonier*, janvier 1978; document dactylographié, 44 pages, Exemple de la bibliothèque municipale de Castres (Tarn) cote 3 FL 60.
- (AL) Bibliothèque municipale de Castres (Tarn), registres protestants.
- (AM) A.D. Aveyron. (document)
- (AN) A.D. Aveyron 2 C 24 Insinuations de St Affrique. (document)
- (AO) A.N.S.O.M. : P.O.M. 582 E : journal l'Avenir de la Pointe à Pitre du 10 6 1848 N° 48: Revente sur folle enchère de l'habitation sucrerie Bois Debout à Capesterre.
- (AP) A.N. E 212 Dossier Gressier.
- (AQ) A.N. Minutier central, Paris. (documents)
- (AR) A.N.S.O.M. Fonds Hulot de Collart. 5 APC dossier 53 carton II.
- (AS) Faire-part de décès du Vicomte Louis de Poyen Bellisle 26 5 1937, communiqué par M. Jean Tixier.
- (AT) Généalogie Poyen conservée aux A.D. du Lot et Garonne, fonds Lagrange Ferregues, communiquée par M. Jean Tixier.
- (AV) R.P. Capesterre 22 4 1790 : réhabilitation du mariage du Sieur Etienne Jean Besnard et de Demoiselle Marie Claude Jûgla (document).
- (AW) R.P. Capesterre 24 12 1776 : décès d'Anne Suzanne Poyen veuve Gressier (document).
- (AX) R.P. Labat : *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique 1742*, édition des Horizons Caraïbes, Fort de France 1972. pages 316-317 et 381.
M. Chatillon : Le Père Labat à travers ses manuscrits. Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe n° 40-42. pages 138 et 175 (documents)
- (AY) A.D. Gironde 3 E 6815. Me. Grégoire notaire à Bordeaux.
Cm 1 6 1729 entre Izaac-Louis Roberdeau et Pauline Poyen (document)
- (AZ) A.D. Gironde Sac à procès B 9024 à 9026 : 1739 Procès Poyen - Roberdeau. (document)

- (BA) Faire-parts communiqués par M. Jean Gartner.
- (BB) Minutes de Me. Defferand, notaire à Bordeaux, A.D. Gironde 3 E 4100 folio 1088 et suivants. 17 12 1680. Aimablement communiqué par M. Paul-Louis Coÿne (document).
- (BC) A.N. C7 B1, dossier 9, pièce 96 : le 30 7 1720 (analyse)
Mémoire du conseil de marine : dispense de mariage pour Hubert Gressier et Suzanne Poyen habitants de la Guadeloupe, adressée à l'évêque de Porto Rico (document).
- (BD) A.N. C7 B1, dossier 11, pièce 105 : novembre 1722; protestants de Capesterre de Guadeloupe (document).
- (BE) A.N. C7 B1, dossier 1, pièce 2 : 2 7 1691. Lettre du gouverneur Hinselin sur l'attaque de Marie Galante et de la Guadeloupe (document). Voir aussi C7 A3 folio 233.
- (BF) A.N. F5 B14 : Débarquements à Bordeaux le 15 7 1775. (document)
- (BG) A.N. F3 393-394 : noblesse à la Guadeloupe. (document)
- (BH) A.N. F3 221 folio 829 à 836 : le 22 2 1687.
Partage entre Charles et Pierre Houel (document).
- (BI) A.N. F3 160 du 1 6 1773 : Marquisat de Ste Marie et fief de St Louis de Marie Galante. (document)
- (BJ) A.N. F3 18 folio 204 verso, non daté : Extrait du contrat de vente de Ste Marie et fief de St Louis aux Sieurs Poyen et Bouscaren.
- (BK) Faire-part de décès de la baronne Jules de Poyen Bellisle, aimablement communiqué par M. Jean Louis Tixier.
- (BL) Embarquement de Bordeaux pour la Guadeloupe : Novembre 1775 (document)
- (BM) Tonneins 1804 (document)
- (BN) A.N. AB XIX 3447 dossier 19
- (BO) A.N. C7 A27 daté de 1766 folio 95
Projet de décision sur la requête présentée par les Srs Jean Poyen, ancien capitaine de cavalerie, et Bouscaren, négociant, demandant confirmation des privilèges du marquisat de Sainte Marie et de l'habitation Saint Louis à Marie Galante. (projet incomplet, arrêt du Conseil d'Etat)
- (BP) A.N. C7 A29 folio 98 du 10 11 1768
Projet de décision relatif aux lettres de noblesses demandées par M. de Moissac pour Jean Poyen ancien capitaine de cavalerie.
- (BQ) A.N. C7 A30 folio 24 daté du 16 3 1769
Plaidoyer signé Ennery et Peinier, en faveur de M. Coquille, procureur général au Conseil Supérieur et Poyen, habitant Capesterre, qui demandent des lettres de noblesse.
- (BR) A.N. C7 A30 folio 26 : Placet du Sr. Jean Poyen pour lettres de noblesse.
- (BS) A.N. E 102 Dossier de Curt (à Londres) (document)
- (BT) A.N. AB XIX 3524 : dossier Van Schalkwyck.
- (BU) *Dictionnaire des biographies françaises*. M. Prevost et Roman d'Amat; Paris 1954. Librairie Le Touzey et Ané, 87 Bd Raspail; fascicule XXXVII, article BOUSCAREN ou BOUSCARIN Henri Pierre, général (document)
- (BV) Faire-part de décès de Pierre Denis Rodolphe baron Alefsen de Boisredon communiqué par M. Jean Louis Tixier.
- (BW) Arbre généalogique imprimé de la descendance de Henri Leenhardt et Sophie Imer, avec la mise à jour n° 1 de mai 1978, aimablement communiqué par M. Jean Gartner.
- (BX) Gérard Lafleur " *Les protestants aux Antilles françaises du vent sous l'ancien régime*" Basse-Terre, Sté d'Histoire de la Guadeloupe, 1988.
- (BY) "L'histoire de l'Isle de la Grenade en Amérique" manuscrit anonyme présenté par Jacques Petitjean Roget; Presse de l'Université de Montréal; 1975.
- (BZ) A.N. C8 A13 folio 116 : 25 4 1701 Intendant Robert au ministre (document).

Généalogie de la famille Poyen

- (CA) A.N. D2C 348 folio 162 verso et 163 recto. 1 1 1808. Brevet de capitaine adjoint à l'état-major et états des services de François Auguste Poyen. Relevé par M. Pierre Bardin. (document)
- (CB) Lettre adressée à de Curt par Jean Baptiste Poyen (1.1.3.4.2.) du Fort Royal de la Martinique le 19 Novembre 1794. Archives du Dr. Marcel Chatillon (document).
- (CC) Louis Desgraves : "*Evocation du vieux Bordeaux*". Edition de minuit. Communication de Mme Kert.
- (CD) G. Widman : "Les Bedos de Puylaurens" 1977, 2 pages dactylographiées. Sté d'Histoire du Protestantisme Français G23/B2.
- (CE) Geraud Dumons (capitaine Roy Lescure) : "Les réfugiés du Pays Castrais", notices biographiques et généalogiques par Gaston Tournier; Mazamet 1924. A.M. Castres 2 W 50.
- (CF) A.M. Puylaurens (Tarn).
- (CG) C.A.O.M. G1-497 : 27 3 1686 Contribution aux fortifications :
Capesterre : Les Srs Petit et Poyen tuteurs des cohéritiers de feu M. Classe : 10.000 livres de sucre. Sr Poyen : 6.000 livres de sucre.
- (CH) A.N. TT 197 (22). En 1711 Poyen, associé à Rattier à Bordeaux pour une sucrerie et aux isles avec Phelipeaux "ayant une commission considérable". Les associés demandent un brevet autorisant la vente d'un terrain à bâtir sis aux Chartrons.
- (CI) Jean Marie Roustan-Verrieres "*l'heureux et la colonie castraise à Bordeaux au XVIIIe siècle*" Revue du Tarn 1981 pages 355 et suivantes.
- (CJ) Claude Rabaud "Famille Bonnaffé" 2^o édition 1983. Sté du Protestantisme français G21/B2.
- (CK) B.N. Manuscrits Clairambault 886 fol. 202 (document).
- (CL) "Evocation du vieux Bordeaux" de Louis Desgraves. Editions de Minuit. page 366 (document).
- (CM) A.D. Gironde, sac à procès B 3970, copie du contrat de mariage de David Poyen et Madeleine Verdier communiqué par le commandant P.L. Coÿne (document).
- (CN) Arbre Poyen de M. Guy de Poyen
- (CO) A.D. Gironde, 3 E 5059 folio 1280 Me. Dufau à Bordeaux 10 8 1697 : contrat de mariage de François Poyen et Suzanne Marie Lacam communiqué par le commandant P.L. Coÿne (document).
- (CP) A.D. Gironde, 3 E 5058 folio 441 Me. Dufau à Bordeaux 7 3 1696 : Procuration de Jacob Rattier et Isaac Lacam à François Poyen communiqué par le commandant P.L. Coÿne (document).
- (CQ) A.D. Gironde, 3 E 5058 folio 445 Me. Dufau à Bordeaux 8 3 1696 : Procuration en blanc de François Poyen communiqué par le commandant P.L. Coÿne (document).
- (CR) A.D. Gironde, 3 E 5059 folio 601 Me. Dufau à Bordeaux 11 4 1697 : contrat d'apprentissage de François Poyen à Théodore Gauthier pour le nègre Laurent Alexis communiqué par le commandant P.L. Coÿne (document).
- (CS) A.D. Gironde, 3 E 5059 folio 2042 Me. Dufau à Bordeaux 19 12 1697 : Traité d'association entre Jacob Rattier et Isaac Lacam d'une part et François Poyen, d'autre part, communiqué par le commandant P.L. Coÿne (document).
- (CT) A. D. de la Haute Marne 22 J 9 Fonds de L'Homme.
- (CU) Archives privées de M. Jean-Louis Tixier.
- (CV) Renseignements aimablement communiqués par M. Adrien Gallet de Saint Aurin et M. Jean-Louis Tixier.
- (CW) A.N. Consulat de Philadelphie (microfilm AE B1 946bis).
Le 1 10 1792 il fait partie des 24 français qui signent à Boston (U.S.A.) une proclamation faite devant notaire et déposée au consulat français où ils déclarent "à la face de l'Univers que

nous ne nous reconnaissons point sujets d'un gouvernement de sang et de crimes qui veut s'établir en France sur les débris de la Monarchie, que nous demeurons fidèles à notre Roi légitime...".

(CX) Me. Guy 7 8 1755 (G).

(CY) Renseignements aimablement communiqués par M. Guy Ffrench d'après ses archives personnelles.

(CZ) BN Manuscrits français 11315 communiqué par Pierre Bardin (document).

(DA) Nicole Chareyron et Paul Trivier « L'héritage d'un marquis des Isles ; Lettre de Jean-Baptiste de Poyen, marquis de Sainte Marie (Guadeloupe) à Jean Barthélemy ce Carbon-Ferrière (1775-1792) et autres lettres (1774-1819) ». Imprimerie Jalin, Bourg-lès-Valence (Drôme), mai 2009, 238 p., tirage 25 exemplaires.

(DB) Renseignements aimablement communiqués par M. Bernard Freneaud (2010)

<http://gw0.geneanet.org/index.php3?b=billy33>

(DC) A.D. Lot et Garonne 3E/798/12 (DA)

(DD) CAOM Notaire Larreillet à Sainte Rose 28/09/1790

(DE) CAOM Notaire Larreillet à Sainte Rose 14/10/1790

(DF) BN Nouveau d'Hozier 274-6281 Acte d'anoblissement de Jean III Poyen (document)

(DU) Renseignements aimablement communiqués par Mme Le Naviose.

(DV) A.N. Dossier E 358 bis Rousseau.

(DW) Vicomte du Mothey : "*Guillaume d'Orange et les origines des Antilles Françaises*" Paris 1908 librairie Alphonse Picard et fils.

(DX) Lachesnaye Desbois XIX page 1055. Dans les registres de Capesterre l'épouse de Jean de L'ESPINAY est Françoise de CHOLET ou de CHOLLET. La sœur de Thérèse Briande était Félicité Françoise Antoinette née en 1662 héroïne du roman de Corneille Blessebois : "le zombi du grand Pérou". Voir l'article du Dr. Chatillon : bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe n° 30.

(DY) Renseignement aimablement communiqué par Mme Kert.

(DZ) notice POYEN de l'armorial du Nuiton, dans les *Mémoires de la Société d'histoire, archéologie et littérature de l'arrondissement de Beaune*, 1893, p. 381-84, numérisé par Gallica.

(EA) Lettre de M. Bernard de Bousquet de Florian, à Saumur, datée du 27 avril 1999, adressée à M. Pierre de Poyen-Bellisle. Archives de M. Philippe de Poyen-Bellisle. (document)

(EB) Contrat de mariage passé le 23 Mai 1645 entre Jean POYEN et Bernade TOURNESY devant Me François FLORAN, notaire de Saint-Affrique. Transcription de M. Bernard de Bousquet de Florian. Archives de M. Philippe de Poyen-Bellisle (document)

(EC) Contrat de mariage entre Sr David Martin et Marie Poyen reçu M^c Galopin notaire à la Guadeloupe le 11 février 1714. Archives de M. Philippe de Poyen-Bellisle (document)

(ED) ANOM G1 502 Recensement révolutionnaire de Saint-Martin an IV (document)

(EE) Sources utilisées par M. Henry B. Hoff pour les Poyen de Lance :

- St. Croix Public Library, Christiansted : Registres paroissiaux de Sainte-Croix; registre 1 1780-1841, microfilm.
- M.R.H. Calmeyer "Het Geslacht Heyliger : Planters, reders en regenten op de Bovenwindse Antillen" in "Jaarboek van het Centraal Bureau voor Genealogie" 1973 n° 27, pages 97-180 à 135, 170.
- Henry B. Hoff et Rev. Kenneth Barta "De Windt family of the West Indies : part 2 : Descendants of Pieter de Windt of St. Thomas" "The Genealogist" 1983, vol. 4 n° 1, pages 3-58 aux pages 17-18, 26-27, 52

Généalogie de la famille Poyen

- Samuel Trant McCarthy "The McCarthys of Munster", Dundalk, Irlande 1922 pages 154-157.
- Adels Aarbog 1932, n° 49, pages 154-155.
- "*Tuite of Montserrat and St. Croix*" Caribbeana (Vere Langford Oliver, ed., London 1910-1919) vol. 6 pages 60-63.
- (EF) *Géographie du commerce de Bordeaux à la fin du règne de Louis XIV*, Christan Huetz de Lemp, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, centre de recherches historiques, Civilisations et Sociétés 49, 1975. (document)
- (EG) Me Joseph Antoine Achille Nesty, 22/04/1863 : Vente par Charles Ferdinand et Alexandre de Poyen à leur sœur Charlotte Gabrielle Caroline de Poyen, épouse de Vincent Pierre Léo Bouscaren, des 2/5^e de l'habitation dite "le four à chaux" à la Capesterre. (document)
- (EH) ANOM B 13 f° 26 v° : 27/07/1687 créance du sr Massiot sur Poyen et Jamain. (document)
- (EI) ANOM B 31 f° 403 r°: 12/02/1709 (document)
- (EJ) ANOM B 36 f° 64 v° 19/02/1714 (document)
- (EK) ANOM B 36 f° 245 v° 09/09/1714 (document)
- (EL) Décès d'André Gressier 22 mai 1802 (document)
- (EM) Charles DELORMEAU *Les Eglises protestantes du Rouergue aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles* Publications de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron
« Etudes sur le Rouergue » Actes du XLVIIe congrès d'études de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon et du XXIXe congrès d'études de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne.
Rodez 7, 8 et 9 juin 1974.
- (EN) Généalogie de Martine BELLIARD sur Geneanet
<http://gw3.geneanet.org/mbelliard?lang=fr&iz=538>
- (EO) Bertrand Guillot de Suduireaut *Une fortune de haute mer. François Bonnafé ; un armateur au XVIIIe siècle*
éditions confluences, Bordeaux 1999, 420 p ; ISBN 2 910550 77 X
- (EP) Base ROGLO : <http://roglo.eu/roglo?lang=fr>
- (EQ) Lucien Abénon "Les protestants de la Guadeloupe et la communauté réformée de Capesterre sous l'Ancien Régime" *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe* n° 32 2^e trimestre trimestre 1977 pp 25 à 62.

DOCUMENTS

Après les sources cotées par une ou deux lettres entre parenthèses nous donnons ce que nous avons relevé dans le fonds d'Anglade.

(A) A.N. Centre des Archives d'Outre-Mer G/1/469.

Recensement des personnes de la religion prétendue réformée
daté des 3-4 et 5 Mars 1687.

Marchand : François POYEN natif de Ste Affrique en Rouergue 26 ans

Mr Isaac LACCAN natif de Bordeaux 26 ans

Domestique : Louis BERTIN 30 ans

2 nègres

Marchand : Le Sieur Jean POYEN père, marchand, aagé de 65 ans

Etienne POLET natif de Milleaut 32 ans

Jean POULIN 17 ans

Leonard MIGRON 21 ans

1 nègre

1 negresse

1 negritte

Sucrier : Le Sieur Jean POYEN, capitaine d'une compagnie de cavalerie,
marié, natif de Sainte Affrique en Rouergue aagé de 37 ans

Demoiselle Lucesse GANSPOULLE, sa femme 30 ans

Pauline POYEN, sa fille 7 ans

Bernarde POYEN 6 ans

Jean POYEN 3 ans

Catherine POYEN 1 an

Domestiques

Robert GODEFFROY, mulastre, commandeur, agé de 35 ans

Pierre MOREL, engagé, aagé de 23 ans

22 nègres

24 négresses

8 negrillons

6 négrittes

Sucrier : Le Sieur Moyse PETIT, pour les héritiers de feu Nicolas

CLASSEN natif de La Rochelle, agé de 33 ans

Paulline Allette CLASSEN sa femme aagé de 22 ans

Samuel CLASSEN, son frère 19 ans

Corneille CLASSEN, son frère 12 ans

Nicolas POYEN fils de la ditte 6 ans

Marie Constance CLASSEN 16 ans

Anne Elisabeth CLASSEN 14 ans

Domestiques

Adrien LAURANT, maistre descolle 41 ans

Jean BERIN, gascon, tonnelier 51 ans

53 nègres

55 negresses

14 negrillons

Généalogie de la famille Poyen

10 negrilles

(B) A.N. E 91 Dossier COQUILLE Jacques Germain François

En 1769 demande de lettres de noblesse par Nolivos pour trois personnes dont :

Le Sieur POYEN ancien commandant de Capesterre âgé de 86 ans.⁴⁸⁸

"son grand père maternel a apporté les premiers plans de canne dans les îles et a commencé à y établir des manufactures; son grand-père paternel⁴⁸⁹ décédé en 1699 était premier capitaine des milices de Guadeloupe et avait deux fils, un major⁴⁹⁰ et un capitaine d'artillerie de milice⁴⁹¹.

(G) voir en fin de ce chapitre : Actes du fonds d'Anglade.

(H) A.N. C/8a/18 fo 141, 9 7 1711 état des religionnaires et nouveaux convertis

Martinique :

Etienne Pellet : fait ses devoirs extérieurement mais pas de sacrements.

Guadeloupe :

Sr. Gressier a abjuré deux fois et ne fait nul exercice de religion.

Sa femme en use de même.

Veuve Poyen, Sr. Estienne Besnard, Samuel Classen, Dlle Alette Classen veuve du Sieur Nicolas Poyen : ne font pas les devoirs de catholiques.

Sr. Poyen fait quelques fonctions catholiques.

(M) Archives Nationales AD XI 48 : Finances, arrêts sur les sucres et pétuns

20 1 1693 ... Jacob RATIER, Isaac LACAM et Jean ARNAUD, marchands à Bordeaux associés et attachés à faire venir les sucres à Bordeaux pour les raffiner, depuis plus de 25 ans... et les exporter vers Genève via Lyon.

(N) A.N. E 340

Mémoire de 1777 de Jean Baptiste Gabriel Poyen Bellisle : "passa fort jeune à la Guadeloupe ayant déjà servi en France en qualité de cornette de cavalerie, ayant continué son service dans la milice de la Guadeloupe, il fut pourvu de la commission de capitaine de cavalerie et a servi en cette qualité avec zèle jusqu'à sa mort."

(O) A.N. Colonies E 232 : Dossier Marc Etienne de JOUBERT

Mémoire des habitants de Marie Galante du 3 9 1774 (analyse)

...lors de la vente de Marie Galante au Roi par MM Houel et Boisseret en 1674, ceux-ci s'étaient réservé le tiers de l'île; des concessions sur cette partie ont été accordées aux habitants. En 1769 Poyen et Bouscaren réclament le déguerpissement des habitants. Grâce à M. de Joubert, "le procès s'est éteint à la satisfaction des sieurs Poyen et Bouscaren et chacun se trouve dans sa possession sans qu'il en ait presque rien coûté"

(V) C.A.O.M. Recensements révolutionnaires : G/1/497 n° 53 :

Retour d'émigrés du 21 prairial au 19 thermidor an X.

- Pierre Silvestre GARNIER LAMELOUSE o Alais (Gard) 41 ans.

⁴⁸⁸ Jean POYEN II o 1683/1684.

⁴⁸⁹ C'est très certainement une erreur de Nolivos, du copiste ou de Jean Poyen lui-même car il s'agissait de son père Jean II Poyen époux de Lucretse Van Ganspoel; voir (N).

⁴⁹⁰ Jean Poyen 1.1.3.4.

⁴⁹¹ Pierre Poyen 1.1.3.6.

Généalogie de la famille Poyen

- Jean Baptiste Gabriel POYEN BELLISLE 69 ans o Capesterre
- Marie Anne Lucrèce BOYER veuve POYEN de Sainte Marie de la Capesterre
- François Augustin POYEN 21 ans o Capesterre
- Jean Etienne POYEN 17 ans o Capesterre

(W) idem G/1/497 n° 61

Liste des émigrés brumaire an IV

Sainte Rose : Veuve POYEN SAINT SAUVEUR

POYEN ROCHEMONT parti pour la Nouvelle Angleterre avant
l'arrivée des Anglais

Capesterre : POYEN SAINTE MARIE, sa femme et ses enfants

POYEN BELLISLE, propriétaire créole

POYEN de LANCE, propriétaire créol (sic), sa femme née PAVIOT et
1 enfant

D'OLONNE (Le comte) et sa femme

Petit Canal : POYEN, POYEN SAINT SAUVEUR et Maurice leur économiste

(X) idem G/1/513

b) retour d'émigrés du 20 thermidor au 22 fructidor an X :

- Jeanne Gabriel veuve POYEN d'OLONNE 26 ans o Capesterre

- Jean Robert POYEN SAINT SAUVEUR 32 ans o Lamentin

c) retour d'émigrés du 21 fructidor au 5ème jour complémentaire an X :

24 fructidor : Dame Jeanne Marie EVEILLARD veuve POYEN SAINT SAUVEUR 27 ans,
de Sainte Rose ; Marie Augustine POYEN veuve BOISSONNIER 22 ans, du Moule

4ème jour complémentaire : Dame Agathe Anastasie POYEN veuve LAPERELLE 49 ans, de
Petit Canal

(AC) Archives de Ladeveze

Me Jean Donnet notaire à la Bastide Rouairoux

24 9 1713 Promesse de mariage entre :

- André de Bedos, fils de Louis et Delphine de Fargues, de Puylaurens

- Marguerite de Saix, de Jean, de Campans et Jeanne Du Poncet

Me Baudot à la Guadeloupe

20 5 1744

M. Jean Poyen, capitaine de cavalerie et dame Anne Agnès Gressier demeurants à Capesterre ont constitué leur procureur spécial M. Jean Jacques Boyer négociant à Bordeaux pour consentir aux mariages de sieur Pierre Claude Poyen, majeur et Milles Marie Louise Elisabeth, Agnès, Elisabeth Angélique et Pauline Poyen leurs filles encore mineures actuellement en cette isle et sur leur départ pour Bordeaux "avec de tels partis qu'il jugera à propos et trouvera bon et être sortable et convenable"

Me Jean Bertrand Martin notaire à Puylaurens

15 6 1769 Ouverture du testament de Jean Gaston de Bedos de Campans fait le 13 5 1769, +
17 5 1769.

15 6 1769 Puylaurens diocèse de Lavour

ouverture du testament de messire Jean Gaston de Bedos de Campan.

A la demande de :

- Jeanne Elisabeth Delphine de Bedos épouse de M. Pierre de Beaudecourt, habitant Castres.

- Milles Anne Marie et Anne de Bedos, sœurs de la dite, habitant Puylaurens; curateur leur oncle messire Charles de Ligonier de Montcuquet.

Généalogie de la famille Poyen

- Jean Cambefort ancien officier habitant Puylaurens procureur de messire Jean Philippe de Bedos de Campan, chevalier, officier au régiment d'infanterie de Touraine en garnison à Strasbourg et procureur de messire André de Bedos de Campan, chevalier, officier au régiment infanterie de Touraine.

Leur père décédé dans cette maison le 17 5 dernier. Testament mystique le 13.

Testament :

13 5 1769 dans la maison d'habitation du testateur messire Jean Gaston de Bedos seigneur de Campan, St Sernin de Monlong, habitant Puylaurens, malade, remet son testament mystique.

- confirme la dot de sa fille Jeanne Elisabeth Delphine : 4.000 livres, y ajoute 2.000 livres comme héritière particulière.

- Anne Marie de Bedos : 6.000 livres pour droit de légitime comme héritière particulière.

- Anne de Bedos "ma fille la plus cadette" 6.000 livres.

- Noble Henry Dominique André de Bedos, mon fils cadet : 6.000 livres

Legs aux servantes et valets

Héritier universel : noble Jean Philippe de Bedos mon fils aîné.

Exécuteur testamentaire : messire Charles Ligonier de Montcuquet habitant la ville de Castres, mon ami.

Jugement du tribunal d'instance de Basse-Terre 8 9 1822 : Liquidation des droits des héritiers de Mlle Marie Dominique de Poyen (1.1.3.13 + 12 1 1793 Montserrat)

Les héritiers de la Dlle recevront

- Les héritiers Poyen de Sainte Marie	76 684 l. 4 s. 3 d.
- Les représentant de la dame de Montcuquet	80 221 l. 10 s. 9 d.
- Les représentant de la dame Bedos de Campan	75 754 l. 5 s. 10 d.
- Le chevalier de Campan, légataire	52 302 l. 15 s. 10 d.
- La dlle Jeannille de Poyen légataire	52 172 l. 7 s. 6 d.

337 735 l. 4 s. 2 d.

part des héritiers de Lance comprise dans leur compte 1 357 347

(AD) C.A.O.M. D/2c/86 état des milices

Capesterre: Pierre POYEN o Capesterre, major 1765, quitte 1769, + 1773

Jean Baptiste POYEN o Capesterre, Compagnie des mousquetaires gris
1765, capitaine en second de la compagnie de dragons 1770, major
1776, retiré en 1779

Grand Cul de sac : Pierre Robert POYEN SAINT SAUVEUR o St François Grande
Terre 26 7 1740, démission pour infirmités 1 2 1783,

capitaine d'une compagnie de dragons en 1765

Denis POYEN SAINT SAUVEUR, sous lieutenant d'une compagnie
d'infanterie Lamentin 1767, lieutenant d'une compagnie
d'infanterie Ste Rose 1777

Denis Josph ROCHEMONT POYEN o Lamentin 14 8 1750, sous
lieutenant de dragons 1783

Mancenillier : François Hubert POYEN SAINT SAUVEUR, sous lieutenant 1780,
lieutenant 1782

(AE) C.A.O.M. G/1/500 à 502 : Recensements révolutionnaires an IV

Capesterre : habitation sucrerie POYEN (sequestre Thierry Bocage père et fils)

(7 pages)

habitation sucrerie POYEN BELLISLE (9 pages) séquestrée

Généalogie de la famille Poyen

N.B. en nombre de pages de "cultivateurs" (anciens esclaves) l'habitation Poyen Bellisle est la plus importante de Capesterre à égalité avec l'habitation Dumanoir dite le Moulin à Eau, ensuite vient l'habitation Poyen à égalité avec l'habitation Dorson

Lamentin : habitation caféière séquestrée Veuve SAINT SAUVEUR (7 cultivateurs)

Petit Canal : habitation nationale POYEN Frères (Pascal sequestre)

N.B. A Ste Rose les habitations ne portent pas le nom des propriétaires

(AG) M. A. Lacour : Histoire de la Guadeloupe. tome I Pages 378 et 379

Les protestants ne se faisant ni baptiser, ni marier, ni enterrer par les prêtres catholiques, la conséquence était qu'ils n'avaient point d'état civil.

La cupidité avait mis à profit une situation écrite dans la loi. Lorsque dans une même famille, ce qui n'était pas rare, on comptait des membres protestants et catholiques, il était arrivé que ceux-ci, invoquant les ordonnances, avaient demandé et obtenu que les autres fussent exclus des successions auxquelles ils étaient appelés par le droit naturel. Les tribunaux, témoins de ces spoliations, avaient fini par établir une jurisprudence à l'aide de laquelle les protestants recouvraient un état civil. La mort, la naissance ou les mariages se constataient au moyen de certificats délivrés par des amis ou des parents (*). Ces certificats portés au juge, il en ordonnait la transcription sur les registres de la sénéchaussée, pour servir et valoir d'actes d'état civil aux parties intéressées. L'un de ces actes fera encore mieux connaître le procédé. Voici celui qui constata le décès du sieur Poyen, ancien commandant du quartier de la Capesterre:

"Nous, soussignés, certifions que le cadavre que nous avons vu mettre en terre est véritablement celui de M. Jean Poyen, écuyer, ancien commandant du quartier de la Capesterre, décédé hier à cinq heures de relevée, âgé de quatre-vingt-douze ans; en foi de quoi nous avons signé le présent certificat.

Fait à la Capesterre, le 8 avril 1775.

E. Besnard, B. Moisard, Pautrizel fils, Denis de Blansac, Laffite, Ségur, A. Poyen"

(*) Ceci semble très largement exagéré sauf pour ce qui concerne les décès.

(AH) idem tome II page 482 :

Tableau nominatif des personnes prévenues de délits contre-révolutionnaires, par leur présence ou agence, sous les ordres du gouverneur (le traître d'Arrot), à l'époque du mois de décembre 1792, dans les camps Saint-Jean, Picard et Darboussier, au siège de la ville de Pointe à Pitre, et dans l'enlèvement et pillage de la gabarre "la Bienvenue", à Saint-Christophe, sous les ordres de l'infâme Malvaut, capitaine de "la Calypso", chargé en chef de cette expédition avouée par l'assemblée coloniale rebelle, au mois d'octobre de la même année 1792.

Petit Canal : Poyen Saint Sauveur aîné

(AI) "Copie du testament olographe de Monsieur Jean Baptiste Gabriel de Poyen Bellisle, décédé le 28 9bre 1814" communiqué par M. de Falguerolles (AC).

En dessous est écrit : Veuillez en faire part à tous ceux des héritiers qui sont dans votre voisinage. signature illisible

Capesterre le 25 8bre 1814.

Je soussigné Jean Baptiste Gabriel Poyen Bellisle, natif de la paroisse St Hiacinthe de la Capesterre, âgé de quatre vingt ans et neuf mois, voulant assurer l'effet de mes dernières volontés pour la distribution de mes biens ai fait, écrit, datté et signé de ma main mon présent testament olographe, ainsi et de la manière qui suit.

En premier lieu, comme chrétien, je recommande mon âme à Dieu et me confie à sa divine miséricorde, je veux qu'incontinent après ma mort toutes mes dettes soient payées de préférence, et mes torts s'il en existe, réparés par mes exécuteurs testamentaires ci après nommés.

Je donne et lègue aux pauvres de ma paroisse la somme de deux mille livres. Je donne et lègue à la mulatresse libre nommée Francille et à ses sept enfants aussi libres nommés : Adèle, Nanine, Gabrielle, Sophie Zelmire, Egisthe, Iphis et Zadic une pension alimentaire de six cens livres a chacun, sans préjudice des gages que je donne à la mulatresse Francille pour la conduite de mon ménage et de faire bâtir sur l'habitation qu'elle a acquise de mon neveu de Lamelouse à Cantamerle une maison convenable pour loger toute sa famille et un grenier au dessus pour y mettre du caffè, si je ne peux le faire moi même et les recommande tous expressément à mes exécuteurs testamentaires. Je donne et lègue à la mulatresse libre nommée Aude une pension alimentaire de quatre cens livres. Je donne et lègue au mulâtre libre nommé Constantin la somme de vingt cinq moëdes et cette même somme au mulâtre libre nommé Stanislas avec sa mère nommée Alcmène, ces deux mulâtres possédant un très bon métier. Je donne la liberté à la mulatresse nommée Alphonsine mon ancienne servante en récompense de ses bons et longs services. Je reconnais devoir à mon petit neveu Claude Henri Poyen pour la gestion de mon habitation, la somme de cent moëdes par an en déduisant le prix de la négresse Marie Claude et du nègre nommé Sidoine. Je donne à Francille et à ses enfants, à Aude, à madame Vve Jacques Forestal et à ses enfants, à madame Vve Hubert et à ses enfants, à madame Vve Floris et à son fils, à Constantin et à sa femme, à Stanislas, un habillement complet pour porter mon deuil et ce aux dépens de ma succession. J'apelle indistinctement mes neveux et nièces, petits-neveux et petites-nièces à partager également ma succession et si quelqu'un d'eux s'opposait à mes dernières volontés pour les legs et dons que je fais, je l'exclus de la qualité de mon héritier et c'est une des principales choses de mon testament et je donne de plus à la souche des Campan de Bedos une somme de vingt cinq mille livres que je leur avait promis lorsqu'ils avaient vendu leur habitation à M. Picard pour applanir les difficultés. Je donne et lègue à mon arrière-petit-neveu Gustave Gabriel Bouscaren la somme de dix mille livres, somme que je comptais donner à sa mère lors de son mariage avec M. d'Ollone et que les circonstances m'ont empêché d'effectuer dans le tems, et comme sa mère s'est remariée avec M. Bouscaren je laisse cette somme à son second fils Gustave Gabriel qui est mon filleul. Je donne et lègue à mon neveu Jean Etienne Poyen Bellisle, outre ses appointements le petit nègre Narcisse qui le sert depuis qu'il est avec moi et ma montre.

Je donne et lègue au petit métis Etienne Zadic la négresse Solange sa nourrice et tous ses enfants et à lui et à son frère Silvestre Iphis dix quarrés de terre à prendre à la lisière de M. Lamelouse le long de la rivière de l'anse et qu'avait occupé ma sœur Marie Poyen et au dessus pour joindre ma pièce de canne nommée Boisneuf et s'il ne s'en trouvait pas assez pour parfaire les dix quarrés de les prendre dans la dite pièce et sans compter les bords de la rivière.

Je désire de tout mon cœur que mon habitation demeure toujours à la famille du nom de Poyen. En conséquence je laisse entre ses mains le capital qui doit payer les rentes que j'ai léguées en l'autre part. Je nomme et choisis pour mes exécuteurs testamentaires mon neveu de Lamelouse, M. Léon Valcau négociant à la Basse Terre et mon neveu Jean Etienne Poyen Bellisle et j'espère qu'ils voudront bien me donner cette dernière preuve de leur amitié pour moi. Je donne et lègue un diamant de cent moëdes en reconnaissance du service qu'ils me rendront. Je donne et lègue à M. de St Victor mon nègre Bigorre qui le sert depuis longtemps pour reconnaître les soins qu'il a pris de l'habitation de Francille et de ses enfans : ce sont là mes dernières volontés.

signé Poyen Bellisle

Généalogie de la famille Poyen

Je préviens mes héritiers ⁴⁹² qui sont également ceux de ma sœur Marie Poyen que son intention avait toujours été de donner la liberté à son mulâtre Alcibiade à sa femme et à ses enfants, et que j'ai rempli sa volonté du consentement de ma nièce Poyen de Ste Marie, et de mon neveu de Lamelouse. J'engage tous les héritiers de se conformer à sa volonté et à la mienne et que j'ai donné la liberté à mon nègre Anicet et à la négresse Eugénie.

signé Poyen Bellisle

(AM) Actes de Saint Affrique aux Archives Départementales de l'Aveyron à Rodez

2 E 216 GG 2 : Registres catholiques de Saint-Affrique

10 1 1686 + Pierre Tournesy marchand dit Galoche, nouveau converti, environ 70 ans.

5 4 1686 b Marie Rouvelet o 3 de Jean Rouvlet bourgeois et Suzanne Poiene

p Jean Rouvlet son frère escolier; m Marie Salvande tante de Rouvelet père, présent au baptême.

23 7 1686 + Isabeau Peyre veuve de Pierre Tournesi marchand, 56 ans, (+) 24; assistent 3 prêtres.

29 3 1687 b Anne Rouvelet o 23 de Jean Rouvelet bourgeois et Suzon Poyen

p Jacques Raynaldy Sr. de Nougairoles; m Dlle Anne de Rouvelet fille de Jean Rouvelet Sr. de Montagut.

10 7 1687 b Jean Jacques Tournezy o 4 de Jean Marchand et Helix Dardier

p Jacques Dardier, marchand; m Marie Marcourelle femme d'Isaac Peyre marchand, tous habitants de St Affrique, disent ne pas savoir signer.

10 7 1688 b François Rouvelet o 4 de Jean Rouvelet (signe Rouvellet) marchand et Dlle Suzanne Poyen p Jean Rouvelet, fils du dit marchand (signe J. Rouvelet) pour Sr. François Poyen absent, m Dlle Marie Salvan pour demoiselle (blanc) femme du Sr. Jean Poyen fils, marchand, absente.

4 6 1689 + Suzanne Tournesi veuve de + Daniel Courtois, marchand, environ 70 ans.

23 7 1689 b Suzanne Rouvelet o 16 de Jean Rouvelet, bourgeois et Suzanne Poyen p David Poyen marchand représenté par Jean Rouvlet fils du dit Jean; m Jeanne Rouvelet

16 11 1689 b Jean Tournesi o 9 de Jean et Helix Dardier, p Jean Dardier cardeur à laine; m Suzanne Giberte femme de François Jugla, marchand.

6 3 1691 + Elisabeth Rouvelet fille de M. Jean Rouvelet marchand 6 ans environ. (+) 7

10 5 1691 + David Rouvelet bourgeois, (+) 11

8 9 1691 "Verbal sur la mort de Moïse Bonafé"

...avis que j'ai eu de la mort de Moïse Bonafé, marchand habitant St Affrique, nouveau converti et bruit qui court qu'on a enterré son corps dans son jardin aux Aubaredes. Le 5 9 je sus qu'il était dangereusement malade, il n'avait pas fait son devoir pascal et ne montrait pas de marques de catholicité. Depuis longtemps ni lui ni sa famille n'assistaient au service.

Le curé va le voir mais il ne veut pas se confesser; il y retourne le 7, il est agonisant et le curé se plaint à ses filles de n'avoir pas été averti. Le curé refuse de sonner les cloches pour lui.

10 9 1692 b Daniel Pierre o 3 de Sr. Jean Rouvellet bourgeois et Suzanne Poyen p Daniel Poyen représenté par Jean Vigouroux praticien; m Isabeau Rouvellet sœur du baptisé représentée par François Puech.

en marge : il est mort le 17 10 suivant.

⁴⁹² D'après les renseignements aimablement communiqués par M. de Falguerolles il y aurait eu 44 cohéritiers. En 1826 Etienne de Gineste fils d'Antoine et Jeanne Marie Madeleine Poyen (1.1.3.4.7) aurait touché 58.000 francs.

Généalogie de la famille Poyen

3 2 1693 x Barthelemy Vasserot marchand de Jean et + Isabeau Vasserot du lieu de Mouiline vallée de Cayras diocèse d'Ambrun en Dauphiné, lui demeurant depuis plusieurs années à St Affrique.

Suzanne Bonafé de + Moysse et Suzanne Tournesi de St Affrique

témoins : Daniel Courtois, marchand; Antoine Falgairou; Jean Gavalda.

3 2 1693 x Sr. Daniel Courtois, marchand, de + Daniel et + Susanne Tournesi de St Affrique.

Dlle Alix de Peylier de David, bourgeois et Suzanne Maseran, de St Affrique

témoins : Paul Courtois, maître chirurgien; Barthélemy Vasserot marchand, Antoine Fines, marchand; Antoine Falgairou; Jean Gavalda.

25 2 1694 x Jean Tournezy, voiturier, fils de + Pierre et C Peyre

Suzanne Crebassa de + David, plâtrier et Marguerite Girbaille

20 11 1697 (+) fille sans nom du Sr. Jean Rouvellet marchand et Sara Blanchoune (= Blachon) ondoyée à la maison

1 5 1700 b Jeanne Marguerite Rouvelet fille de Jean Rouvelet marchand et dlle Sarra Blanchoune (= Blachon) o 28 4 p Noël Bonal cordier; m Catherine Dauril.

6 10 1700 + Jeanne Tournesi femme de François Alibert, marchand, 75 ans. (+) 15 dans l'église.

14 11 1700 + Anne de Rouvelet femme de Paul Ginestet environ 45 ans, (+) 15 dans l'église

10 5 1701 + Jean Ginestet de Montégut 1 an et demi de Paul et Anne Rouvelet (+) 11 dans l'église

23 5 1701 Marthe Connague femme de Guillaume Rouvelet environ 70 ans

18 6 1701 + Sr. Guillaume Rouvelet veuf environ 70 ans.

26 9 1701 + Elisabeth Tournesy, 3 ans de Jean et Suzanne Escrebassone (= Crebassa).

1 10 1701 + Barthélemy Tournesy 5 ans de Jean et Suzanne Escrebassone.

25 12 1702/1 1 1703 b Pauline Rouvelet de Jean marchand et Sara Blachone (= Blachon) p Bernard Vernhet pour François Poyen; m Antoinette Marcoles pour Pauline Ganspoule veuve de Jean Poyen.

2 12 1707 b Etienne d'Estienne Peyre et Jeanne Pelette p Estienne Pellet de Milhau représenté par Anthoine Thomas, m Marguerite Boyere femme de David Peyre, marchand.

5 1 1713 b Louis David o 29 12 1712 du Sr. Estienne Peyre, marchand et Dlle Jeanne Pelet p Sr. David Peyre son oncle; m Dlle Marie Pellet (signe Marie Pellete) fille du Sr. Estienne Pelet de Millau.

7 11 1716 b François fils naturel de Claire Rouvelet et comme on nous a fait dire d'Anthoine Galtier p Me Jacques Jean, cleric; m (en blanc)

13 4 1717 x Sr. Jean Valés, marchand de + David et Claire Migayroux

Elisabeth Pelet de François et Marie Maury de la ville de Milhau

témoins : Etienne Peyre, marchand; Anthoine Terondels, marchand; Jean Bernadou, marchand tailleur; Jean Arnail tailleur.

25 4 1717 Abjuration de Dlle Claire Rouvellet fille du Sieur Jean et de Dlle Susanne Poyen de la présente ville "renonce à la religion et aux erreurs de Calvin ou de Luther" témoins Sr. Gabriel Cros et François Gamel chanoines soussignés.

Me. Peyre, notaire à Saint Affrique

3 E 15.647 : 10 2 1638 à 31 12 1642

1642 LH 16 9 1642 Cm 7 pages difficiles à lire

- Hugues Gibbert de + André Me. serurier de St Affrique

- Judic Thournesie de Guillaume et Suzanne Pegnoure (?) de la dite ville.

Témoins elle : Thournesi père, Jean Tournesi allié, Pierre Tournesi fils.

Les époux ne savent pas signer

Généalogie de la famille Poyen

Se marieront en la forme de la R.P.R.

3 E 15.648 : 18 1 1643 à 29 12 1649

1643 LIII 18 10 1643

Obligation pour Guillaume Rouvellet, marchand à St Affrique, contre Antoine Vernerie, paysan de Sauves (ou Lauvres) juridiction de Roquefort. 18 l.

XII 3 5 1647

Obligation par François Thournesy, marchand à St Affrique, de Pierre Masol, laboureur à St Ygest. 16 l 10 sols

II 11 1 1648

Obligation par Pierre Rayssat, de + André, charpentier à Courbel pour Jean Poyen, marchand de St Affrique, 20 livres 10 sols pour achat de marchandises à payer moitié à St Jean Baptiste et moitié à St Michel prochain.

XVIII 12 2 1648

Quittance par Anthoine Fonvielle, fils de David, marchand drapier à St Affrique à Pierre Thournesy son beau frère de St Affrique, pour reconnaissance en faveur de Marye Thournesy affiancée du dit Fonvielle.

XX 22 2 1648

Obligation par Louis Verdalle fils de + Barthelemy, tisserand pour François Thournesie, marchand à St Affrique. 20 l. achat.

LXII 24 8 1648

Obligation par Antoine Fonvielle cardeur à St Affrique contre Pierre Thournesi, même ville. 50l.

LXIII 24 8 1648

Quittance par Philippe Le Beau, marchand confiseur à Castres, contre Pierre Thournesi son beau frère : reconnaissance en faveur de Jeanne Thournezie femme du dit Lebeau.

LXXIII 28 9 1648

Obligation pour Jean Poyen...

LXXII verso

Belle signature Poyen (photocopiée)

XXVII 20 4 1649

Obligation par Brouguier Loyrette, laboureur, à Jean Poyen, François Thournesy, marchands de St Affrique. 16 l. pour achat de divers objets. Signature Poyen.

XLIX 3 5 1649 Obligation 25 l contre Jean Arlabosse, laboureur à la Roque au bel, juridiction de Pariaty (?)

L 3 5 1649 Quittance par Jean Trelpet époux de Françoise Arlabosse, fils de + Anthoine, laboureur de Bal Chanzin (?) au sr. Jean Arlabosse de la Roque au Bel son beau père.

LXIII 12 6 1649

Obligation d'Antoine Bernier, né à Roquefort, métayer, à Jean Poyen, marchand à St Affrique. 22 l. 10 sols. En marge quittance 29 8 1649. Signature Poyen.

LXXIII 14 6 1649

Obligation pour Jean Poyen, marchand à St Affrique. 18 l.

En marge Quittance. Signature Poyen.

IIIIXX 13 7 1649

Obligation par Jean Poyen, marchand à St Affrique. 18 l.

IIIIXXVII

Obligation pour les héritiers de + Guillaume Rouvellet, marchand à St Affrique, de noble Jean Durand de St Bourguil.

Jean Rouvellet fils au nom des autres. 26 l.

3 E 15.664 : 9 1 1675 à 28 12 1677

Généalogie de la famille Poyen

III Transaction entre Jean Rouvellet, marchand à St Affrique et Guillaume Salvan. 22 l 1676
III XX XIII et III XX XVI Plusieurs actes de Jean Rouvellet (5 quittances)
datés du 30 8 1676, 6 9 1676 et 8 9 1676.
ca 8 1 1677

Déclaration par Dlle. Bernarde Tournesie, femme du Sr. Jean Poyen, marchand de la présente ville : en 1666 le sieur Jean Poyen, son mari, à présent absent de la province se trouvant en prévention devant nos seigneurs de la Chambre des Grands Jours de la ville de Nismes, elle fit conjointement avec Issac Solie du pont de Camares agent du Sr. Poyen son mari la levée et exaction des rentes et revenus que Messire Pierre de Montcalm du Gouzon Sgr. et baron de St Veran, St Victor, Gouzon et autres lieux conseiller du roi en la cour de l'édit du Languedoc séant à présent à Castelnaudari a accoutumé de prendre et lever sur les emphyteates (?) et vasseaux du dit St Victor et Gouzon.

Et depuis le dit Sr. Poyen ayant été hors de province où il est encore, la dite Tournesie et le dit Soulier ayant en la dite qualité de fermier du dit Sr. de St Veran retiré paiement la dite année de la rente que Jean Baldet a accoutumé donner annuellement de la Grande Métairie du dit Gouzon appartenant au dit Sr. de St Veran soit en grains, blés, argent, laine que poulet, conforme au contrat d'afferme passé au dit Baldet devant la dite Tournesie ausi bien que le dit Sr. Poyen son mari, entendent le tenir quitte pour la dite année 1666 comme fermier du Sr. de St Veran et attendu l'absence du dit sieur Poyen qui est hors de province, la dite Tournesie en tant que de besoin a déclaré au dit Jean Baldet métaïé de la grande metterie du dit Gouzon ici présent que tant elle que son mari le tiennent quitte de tout le contenu de son afferme de 1666. Elle promet de faire ratifier par son mari incontinent après son retour à la première réquisition faite par Baldet.

3 E 15.650 : 2 1 1654 à 31 12 1656

XLII 30 5 1654

Obligation pour Pierre Tournesy, marchand blancher à St Affrique 42 l 5 s pour achat d'une mule poil rat par Etienne Vernieux paysan de Roquefort.

XLVI 8 6 1654

Obligation pour Jean Poyen, marchand de St Affrique, absent représenté par François Aribert son facteur, par François Assier fils de Jean, marchand à Lencout. 80 l. pour achat de marchandise à la boutique de Poyen.

LXVII 19 8 1654

Obligation par François Asnier fils de Jean, marchand de L'encou à Jean Poyen, marchand de St Affrique présent. 166 l. 10 s.

80 l dues par obligation du 8.6 + 86 l 10 s. restant à payer pour achat de marchandises.

IIIIXXV 26 10 1654

Quittance par Jean Rouvellet Sr. de Taurin fils et héritier de + Guillaume, de St Affrique à Job Jugla, marchand cardier de St Affrique. 59 l 5 s. 3 d : cote part du dit Jugla du regalement faite des dettes dues par la communauté des habitants faisant profession de la R.P.R. de la présente ville du 7 9 1646.

Quittant tous autres acquêts faits au dit Jugla tant par le dit + Guillaume Rouvellet que par le dit Sr. de Taurin tant de main privée que publique. Rouvellet tient quitte Jugla.

LCXIII 31 12 1654

Testament par M. Guillaume Boyer docteur et avocat, recommande son âme à Dieu le Père tout puissant créateur du ciel et de la terre. Veut être enseveli en la forme de la R.P.R.

Héritiers : Gabrielle et Marguerite de Boyer ses filles : 1.000 l. payables le 1/2 le jour de leur mariage et l'autre 1/2 2 ans après, y compris les droits qu'elles peuvent prétendre sur les biens de Dlle Marguerite Le Courtois, sa femme, si elle décédait avant elles.

Généalogie de la famille Poyen

à Guillaume Peyre son petit fils et filleul, fils d'Anthoine Peyre et de Cecile Boyer, fille du testateur, 50l à payer 1 an après son décès.

Héritière générale Marguerite Le Courtois sa femme, à charge qu'elle rende son hérité à la fin de ses jours ou quand bon lui semblera à M. Estienne Boyer docteur et avocat, leur fils.

XXXIII Recto 7 4 1655 et Verso 10 4 1655

Obligation par Jean Durand, marchand d'Ayssesne à Jean Poyen, marchand de St Affrique, absent représenté par François Aribert, marchand, son compagnon :

166 l le 10 + 120 l le 7, pour achat de marchandises.

en marge : 7 6 1655 quittance signée par Jean Poyen.

1656 Notes en tête des divers répertoires est écrit :

Dieu pour guidon

Vérité pour enseigne.

3 E 15.652 : 6 1 1659 à 29 12 1660

XVII 23 1 1659

Quittance par Jean Creyssier, cordier, et Guillaume Cristofoul à Catherine Carcassonne veuve de Jean Thournesy, héritière fiduciaire de + Guillaume Thournesy son fils et à Anthoine Boyer, fils de Jean acceptant, tous deux de St Affrique

Marie Mazille veuve en lères noces de Guillaume Tournesy et à présent femme de Jean Creyssier...

III XX XV 18 5 1659

Guillaume Rouvellet, fils de + David, marchand à St Affrique; accord avec divers dont Pierre Tournesy de St Affrique.

Locaterie d'une pièce de terre.

ICXLII 27 10 1659

Obligation par Jean Poyen présent, marchand fait cession à Etienne Lafleur notaire royal à St Affrique de 65 l. à prendre sur Dlle. Suzanne de Lacalin veuve de Jean Peylier, moyennant la même somme.

C C XLVI 5 11 1659

Délégation par Jean Poyen marchand à St Affrique à Me Gabriel de Taurine avocat de 287 l. du à Poyen par Pierre Durand moyennant la même somme que Poyen devait à Taurines.

L C XLVIII 6 11 1659

Obligation de 10 l. pour Pierre Tournesy marchand drapier à St Affrique.

III 4 1 1660

Obligation pour Dlle. Isabeau de Diernat veuve de Guillaume Rouvellet marchand à St Affrique 100 l. (argent prêté)

XXXVII 11 4 1660

Ratification de testament par Sr. Raymond Rouvellet marchand à St Affrique... avait fait un testament en faveur de + David Rouvellet son frère héritier universel; le sustitue par Guillaume et David Rouvellet frères, enfants du dit David. Mais maintient le leg en faveur d'Anthoine Cristofoul son neveu, tailleur à St Affrique.

3 E 15.653 : 1 1 1661 à 31 12 1662

IXXI 2 10 1661

Obligation pour Jean Poyen marchand à St Affrique présent 6 l. (marchandise à la boutique). En marge 28 6 1664 quittance signée Poyen.

IXXVI 5 10 1661

Rellauxation d'une métairie par Pierre Durand Heyregran paysan de Tiergues à Jean Poyen marchand à St Affrique : il y a 4 ou 5 ans le dit Poyen lui avait affermé une métairie appartenant à Bernarde Tournesis sa femme moyennant 8 cetiers de blés (contrat reçu par Me François Flotard) Durand ne peut plus payer; il dénonce le contrat.

Généalogie de la famille Poyen

IXXXII 30 10 1661

Obligation pour Jean Poyen marchand, présent, 12 l. par Anthoine Cristofoul tailleur. prêté en 1658.

idem 30 10 1661

Obligation pour Guillaume Rouvellet fils de feu David par Pierre Tournesi fils de feu Guillaume marchand drapier : 100 l. tournois à lui prêtées.

en marge : quittance 30 11 1663.

IXLI 7 11 1661

Obligation pour Jean Poyen, présent : 55 l. par Antoine Ferrens chapelier à St Affrique pour marchandises à la boutique.

IXLII 7 11 1661

Obligation pour Jean Poyen, présent : 20 l. par Barthélemy Clamouze travailleur à St Affrique pour achat de marchandises.

en marge : quittance signée Poyen 11 12 1661

IXLV 15 11 1661

Obligation pour Jean Poyen présent : 15 l. par Etienne Astruc, fils de feu Jean serrurier à St Affrique pour marchandises à la boutique.

IXLVI 16 11 1661

Obligation pour Sr. Jean Poyen marchand à St Affrique : 800 lt. par noble Olivier de Banquet seigneur de Murasson restant de 887 l. 10 sols dont il lui était débiteur tant par reconnaissance de dettes que par marchandises à la boutique. Payables 100 l. dans 8 jours et 700 l. en 4 termes égaux à la St Martin 1662 1663 1664 1665.

IXLVII 20 11 1661

Quittance par Jean Poyen marchand à St Affrique à David Cere aussi marchand à St Affrique : 131 l. 10 s. pour marchandises.

ILVII 9 12 1661

Délégation par Jean Poyen, marchand à St Affrique à noble Guillaume de Nosier seigneur de Ferayrolles : 179 l. 15 s. dûes à Jean Poyen par Jean Arniere (?) aussi marchand 7 2 1658 pour même somme reçue du cessionnaire.

ICLVIII 9 12 1661

Obligation pour Jean Poyen : 20 l. par Pierre Rouch de Montmeian, pour marchandises.

idem verso

Obligation pour Jean Poyen : 10 l. 3 s. par Honorat Galtier marchand d'Aissene fils de feu Jean pour marchandises.

XV 2 2 1662

Obligation pour Jean Poyen, présent : 18 l. par Jacques Anthoine serrurier de Cenones pour marchandises.

XVIII (18) 15 2 1662

Obligation pour Jean Poyen marchand à St Affrique : 23 l. 14 s. par Pierre Barrié scieur de La Peyre de Sorgue juridiction de Nonenque pour achat de marchandises.

XLIII (44) 27 3 1662

Obligation pour Jean Poyen marchand à St Affrique présent : 24 l 5 s par Jacob André maître cardier à St Affrique pour marchandises prises à la boutique.

III XX V (85) 9 6 1662

Afferme par Jean Poyen marchand à St Affrique présent, pour 5 ans à Pierre Barrié paisant de Tiergues une métairie appartenant à Bernarde Tournesie sa femme; pré, bois, champs, terres cultes et incultes contre 1/2 des blés et légumes; mais Jean Poyen paiera les tailles, crues est cens de la métairie.

III XX VIII (88) 16 6 1662

Généalogie de la famille Poyen

Obligation pour Jean Poyen marchand à St Affrique (signe) : 52 l. par Jean Fevrier procureur de Versols pour marchandises.

I X VII 7 9 1662

Délégation par Jean Poyen marchand à St Affrique présent à Jean Rouvellet Sr. de Taurin de St Affrique (signe Taurin) : 300 l dues à Poyen par Adam Frounier marchand à Lacaune par promesse écrite signée datée du 29 3 dernier moyennant même somme reçue de Jean Rouvellet.

I XX 8 9 1662

Quittance par Jean Poyen marchand à St Affrique cessionnaire de Jean Connac et Catherine Durante, mariés (Me Jean Rames le..(blanc).. a reçu de Pierre Barrié paysan de Tiergues comme dernier encherisseur sur le champs dit Pouget dépendant de l'hérédité de feu Pierre Durand dit Peyregran, à Tiergues (27 l dernier) vendu au profit des créanciers du dit Durant : 35 l. en déduction des sommes dues à Poyen.

I XX V 14 9 1662

Quittance par Jean Poyen marchand à St Affrique cessionnaire de Jean Connac et Catherine Durant mariés, à Guillaume Barascud et Anne Barascude sa soeur veuve de Pierre Durant dit Peyregran de Tiergues comme derniers encherisseurs d'un champ dépendant de l'hérédité de feu Antoine et Pierre Durant, à Tiergues : 124 l.

I XXIX 15 9 1662

Obligation pour Jean Poyen (signe) par Samuel Peyre marchand drapier à St Affrique : 35 l. pour marchandises.

3 E 15654 : 1 1 1663 à 31 12 1664

III XX XI (91) 5 9 1663

Obligation pour Jean Hermet marchand à St Affrique par Jean Poyen marchand à St Affrique et François Migairon aussi marchand à St Affrique : 300 lt. pour argent aimablement prêté, payables dans 1 an.

III XX XIII (93) 14 9 1663

Obligation pour Jean Poyen (signe) : 31 l. par Jean Darmal Sr. de Fontaural habitant la Pesade diocèse de Vabres pour achat de marchandises.

I C XXVIII (128) 17 7 1664

Obligation pour Pierre Peyre fils de feu Etienne par Pierre Thournesy et Isaac Peyre marchands drapiers.

3 E 15.655 : 1 1 1665 à 31 12 1665

XXIII 13 2 1665

Obligation pour Jean Poyen présent : 34 l. par Antoine Reufregiet paysan des Escrebassos

LXXIX 4 5 1665

Obligation pour Jean Poyen présent : 26 l. par Pierre Palet

II C III (204) 7 10 1665

Quittance par Jean Poyen présent : 17 l. à Jean Benczech de Verzolat (?)

II C VII (207) 7 10 1665

Quittance par Jean Poyen marchand à St Affrique : 27 l. à Jean Lautart paysan.

II C IX (209) 9 10 1665

4 obligations pour Jean Poyen présent

3 E 15.662 : 1672

XXXVIII 31 1 1672

Obligation pour Bernarde Tournesie femme du Sr. Jean Poyen marchand de St Affrique : 22 l. par Jean Barasaid pour un cheval poil rouge.

3 E 15.663 : 3 1 1673 à 31 12 1674

25 12 1673 (registre collé)

Echange de maisons entre Jean Poyen présent marchand et Anthoine Affre travailleur.

XLIII 1674

Obligation pour Bernarde Thournezie femme de Jean Poyen marchand : 25 l. à Pierre Triadon pour argent prêté.

LXXVII 1674

Testament de Suzanne Tournesie épouse de Moïse Conna marchand drapier à St Affrique

3 E 15.665 : 4 1 1678 à 29 12 1680

III XX II (82) 14 9 1678

Afferme par Dlle. Bernarde Thournezie femme de Jean Poyen marchand à St Affrique à Pierre Pascal fils de feu Gislais paysan : une métairie au village de Tiergues (à 5 Km de St Affrique départementale 593) maison champ terre culte et inculte pour 5 ans pour 6 cetiers de froment...

Témoins : Sr. Etienne Pelct (signe E. Pellet) marchand de Milhau beau fils de la dite Poyen; David Cristofoul drapier de St Affrique.

3 E 15.666 : 1681-1682 (répertoire à la fin de chaque année)

CVII 10 11 1682

Obligation pour le Sr. François Aribert contre Dlle. Bernarde Tournesie femme du Sr. Poyen.

Dlle. Bernarde Tournesie femme du Sr. Jean Poyen marchand doit au Sr. François Aribert aussi marchand à St Affrique 190 l. tant de marchandises prises à la boutique du dit Aribert que 4 l. 10 s. payées par le Sr. Aribert au Sr. Jacques Peyré pour des aides que 30l. payées par le même au Sr. Thourel exateur des tailhes la présente année à St Affrique le tout à la décharge de la dite Dlle. Et le surplus provenant des sommes fournies par Aribert pour la réparation de la maison et boutique de la dite Dlle. de Tournesi : 28 l. payées au Sr. Raynaud pour du bois fourni pour la réparation + 100 l. à Marcorelles maçon + 60 l. à Rivemalle menuizier pour les portes et autres bois pour ranger des marchandises + 9 l. au nommé Crebassa pour blanchir la boutique + 19 l 15 s. à Boyer serrurier pour les ferrements nécessaires. Toutes ces sommes dont elle se reconnaît débitrice, déduits les paiements qu'elle avait faits et précompté le prix de l'afferme de la boutique. Elle promet de payer de jour en jour à la volonté d'Aribert.

3 E 15.667 : 1683-1690

XLIX 7 5 1683

Quittance par Estienne Boyer bourgeois de St Affrique à Me. Jean Lavabre notaire de Montlaur. Quittance finale suite à transaction en 1670.

29 9 1683

Dlle. Bernarde Tournezy femme séparée de biens de Sr. Jean Poyen marchand de St Affrique. Baille à titre de locaterie perpetuelle à François Crebassa tanneur fils de feu Pierre de St Affrique, un champ à St Affrique avec 2 arbres Nougiers (?) relevant du Seigneur commandeur de St Felix, contre une rente annuelle de 3 setiers de froment ou 14 livres à payer à la fête de St Julien. La dite de Tournezy a dit ne savoir signer.

4 12 1683

Acte de relaxation par Anthoine Jean laboureur de Pratrial à Jean Rouvellet seigneur de Montegut, de St Affrique. Anthoine Jean laboureur habitant métairie de pratrial juridiction de Vabre en présence de Sr. Jean Rouvellet Seigneur de Montégut dit avoir accepté de feu noble Jean Damiac (?) seigneur du dit Montegut un terrain sur la terre de Montegut. Il ne peut plus la travailler et en fait relaxation au seigneur de Montegut.

29 4 1684

Afferme pour 5 ans par Damoiselle Bernarde Thournesie femme du Sr. Jean Poyen marchand de St Affrique à Anthoine Gozel de Roquefort : 1 métairie au village de Tiergues : maison, champs, prés, bois, terres culte et inculte moyennant 6 settiers de fromant, 2 cettiers de

Généalogie de la famille Poyen

milhun, 1 cettier de palmoule et 3 cettiers d'avoine par an, portés à la maison de la dite Thournesie à St Affrique à la St Julien.

30 I 1685

Quittance par Sr. Jean Rouvellet marchand à St Affrique à Jean Salvan maçon de Vendelones : 23 l. pour obligation reçue par même notaire le 30 6 1683.

Me Pomarede, notaire à Saint Affrique 1597-1613

3 E 14.623 : 1644 à 1658

II LXXVII 6 2 1656 Cm (difficile à lire)

- Guillaume Tournezy de Jean, marchand cellier et Catherine Carcassonne de la ville de St Affrique

- Marie Mazille de Jean et Marguerite Audout du Malage de Rigal (?) juridiction du Pont de Caveres (?)

Elle 600 l et 2 robes etc... (linge); douaire 100 l

François Tournezy, marchand à St Affrique, cousin du futur, procureur des père et mère.

Nombreux témoins dont Jean Poyen, Pierre Tournezy.

3 E 14.625 : 1647-1648

II III I 1648 /7 Accord entre les consuls et habitants de la Religion P.R. de St Affrique et Anthoine Migairon.

Ont procédé au recollement de leur dettes en conséquence des... du Conseil d'état du 10 5 1640, 15 4 1643 et ordonnance du 5 8 1645.

Guillaume Rouvellet, marchand, un des créancier de la Religion.

3 E 14.626 : 1649-1650

29 10 1650. Quittance de Jean Rouvellet, marchand, fils et héritier de + Guillaume aussi marchand à St Affrique, aux héritiers de + Jacques Peyre.

Me Etienne Lafleur notaire à Saint Affrique

3 E 14.539 à 14.545 et 15.779

3 E 14.540 : 1652-1654

XXXI 11 9 1652 quittance par Philippe Le Beau, marchand confiseur à Castres en Albigeois comme maître des biens de Jeanne Tournesie sa femme à Pierre Tournesi son beau-frère, marchand drapier.

20l paraisant avec 80 l déjà reçues en 2 versements et autres : 200 l que Le Beau devait recevoir de la dot = 150 louis que Tournesi donne de son chef par contrat du dit mariage Me Griffoliers (?) notaire de Castres 19 5 1648.

3 E 14.541 : 1664-1665

13 2 1665 Arrentement perpétuel par Jean Rouvellet Sr. de Taurin à Guillaume Teissier, marchand tailleur

27 3 1665 Donation par Marie Boutonette, fille de + François Boutonnet, de Boussac, à Suzanne Tournesie, femme du Sr. Daniel Courtois, marchand

A dépassé 60 ans et n'a pas de parents; Suzanne Tournesie compatissant à sa misère l'a aidée dans sa maladie...

24 9 1665 Cm

- Jean Rouvellet, marchand, de + Jean et Suzanne de Salung

- Honnete fille Marion de Ferrenq, de Pierre , marchand à St Affrique et Marthe Rogier

Se marieront en la forme de la Religion prétendue réformée qu'ils professent.

Ferrenq donne en avancement d'hoirie la 1/2 de ses biens.

Société de commerce entre Ferrenq et Jean Rouvellet qui rendra chez Ferrenq.

L'héritage de Jean Rouvellet père est aux mains de Suzanne de Salung. En mettra plus tard la 1/2 en communauté.

note en marge : 10 10 1666 Jean Rouvellet comme adult (?) de Jean Rouvellet Sr. de Taurin son cousin germain et Pierre Salung son oncle maternel et Marion assistée de son père... autre contrat le 6 3 1666 : chacun peut se marier de son coté.

(le 29 4 1681 on voit que Marion de Fering est femme de Jean Scalé, marchand à Castres.)

3 E 14.542 / 1668

XLIII 14 2 1668

Achat par Jeanne Boissière, veuve de François Tournesy, marchand à St Affrique.

IICV (= CCV) Déclaration par Jeanne Boyssière, veuve de François Tournesy en faveur de Daniel Courtois.

3 E 14543 : 1670

XXIII 17 2 1670

Quittance avec subrogation par Guillaume Rouvellet

XXVIII 17 2 1670

Obligation pour dlle Isabeau de Diennac (?) veuve de Guillaume Rouvellet

L 22 3 1670

Obligation et établissement de pension pour Jean Rouvellet Sr. de Taurin, habitant St Affrique par Pierre de Bourzin Sr. de Ligonier, habitant St Aularie; doit 1400 l pour argent prêté en pistoles, louis d'argent et autres bonne monnaie pour la dot constituée par le Sr. de Ligonier à la Dlle Dorothée de Bourzin sa soeur par Cm avec Jean Dumas Sr. de Perrin. Quittance par Perrin : Me. Gabriel Ostier, notaire de la cité de Vabres.

Paiera annuellement à la St Julien 14 cestiers de froment et blé etc...

CLXXXVI 2 9 1670

Quittance par Guillaume Rouvellet, bourgeois, comme héritier universel de + Raimond Rouvellet son oncle, à Jean Anthoine, Me. chirurgien à St Affrique.

Solde du prix d'une vente faite à lui par + Raimond Rouvellet.

IICLIII (= CCLIII) 25 10 1670

Obligation par Jean Rouvellet Seigneur de Montégut de St Affrique contre Noble Jean Dumas (Dearmas ?) Sr. de Combesaures et de Taurin, habitant métairie noble de Taurin dans la juridiction de St Rome (?) de Tarn. 200 l pour argent prêté.

IIICII 10 12 1670

autre obligation des mêmes. 80 l

IIICIX 19 12 1670

Subrogation par Jean de Rouvellet Sgr de Montégut, habitant St Affrique, en qualité d'héritier de + Guillaume Rouvellet son père (inventaire 30 8 1666) au sr. François Ronald, bourgeois.

3 E 14.544 : 1675

III 2 1 1675

Quittance par Jean Rouvellet Sgr. de Montégut en qualité d'héritier de + Dlle de Diernac sa mère à Jean Migairon, marchand drapier. 100 l

XIX 14 1 1675

Quittance par Barthelemy et Jean Rimallet père et fils, maîtres menuisiers.

LXXI 25 2 1675 Cm

- Pierre Valery, bourgeois de Bedarieux, diocèse de Beziers en Languedoc, fils de Pierre, bourgeois et + dlle Elizabeth Dabes

- Isabeau de Rouvellet fille de Jean Sgr. de Montégut et Dlle Jeanne de Bourzes
annonce de x faite église Prétendue Réformée de St Affrique et de Bedarieux.

Dot d'elle : 5.000 l. (le père donne 4.500 l. et la mère 500 l.)

lui en avancement d'hoirie : 30.000 l.

Généalogie de la famille Poyen

Signatures : Poyen; Raynaldy etc... Montégut (pas de Rouvellet sauf la mariée)

Dans la liste des témoins, très mal écrite : Jean Pouden père et fils, marchands de St Affrique.

Pas d'autre ressemblance avec Poyen; pas de signature Pouden.

CXLV 10 5 1675

Cession par Suzanne de Salvan, veuve et héritière fiduciaire de + Jean Rouvellet, marchand à Jean Anthoine, Me. Chirurgien juré habitant St Affrique, 120 l.

IICXLVIII (= CCXLVIII) 28 10 1675

Obligation et bail d'une paire de bœufs par Suzanne Tournesy, veuve de Daniel Courtois; 62 l 3 E 14.545 : 1681-1682

22 4 1681

Quittance par Jean Rouvellet Sgr. de Montégut (signe toujours Montégut), habitant St Affrique; 250 l d'Anthoine Barrier.

LXXXXVII 25 4 1681

Testament de Susanne de Tournesy, veuve et héritière fiduciaire de Daniel Courtois (R.P.R.) : à Etienne et Paul Courtois ses petits fils et neveux (sic) fils de + Jean Courtois et de Daniel Courtois son mari : à chacun 200 l.

sur son héritage de + François Tournesy son père, au chef de + Suzanne Boyssière sa mère dont elle est héritière.

Réserve le surplus pour son héritier universel Daniel Courtois son fils, conformément au testament de son mari l 9 1672 Me Lafleur.

Ne sait pas signer

CXLV 21 5 1681

Quittance par Suzanne de Salvan, veuve de Jean Rouvellet à Marie de Salvan sa sœur comme héritières de + Suzanne de La Fleur, leur mère, veuve de Jérémie Salvan, marchand à St Affrique.

CLXXVI 18 6 1681

Accord entre Sr. Jean Rouvellet, marchand, fils d'autre Jean, de St Affrique, et Sr. Anthoine, Me. Chirurgien.

30 6 1681

Obligation pour Me. Jean Vimiel Vimielles ministre de l'église P.R. de St Affrique contre Pierre Tournesy drapier : 60 l prêtées.

IILXXXIV 10 11 1681 Cm

- Barthelemy Gurbal, marchand drapier, de + Guillaume et Catherine Durant

- Isabeau Bologne (signatures Boulongne), de David, marchand drapier et Anne Durnage, de St Affrique.

Nombreux témoins dont : Jean Rouvellet Sr. de Montégut; Jean Rouvellet, marchand fils à + autre Jean; autre Jean Rouvellet, docteur et avocat en parlement, fils au dit sieur de Montégut.

XLIX 5 2 1682 Cm

- Jean Tournesy, marchand drapier, fils de Pierre, même profession, et Isabeau de Peyre

- Honête fille Helepes (?) Dardier de Jacques, marchand drapier et Isabeau de Garrigue, tous de St Affrique.

Dans les témoins : Jean Rouvellet, marchand.

28 2 1682

Guillaume et Jean Rouvellet, marchands, témoins à un acte d'achat.

LXXI 28 2 1682

Transaction entre Jean Migairon, marchand drapier à St Affrique, fils de + autre, et Guillaume Rouvellet, marchand, fils de + David et Jeanne Ramondet, par Cm de + Jean Migairon et de la dite Ramondet 23 11 1614 : dot 800 l à la dite Ramondet. Mariage consommé dont le dit Migairon est descendu. Feu Migairon son père fit testament le 30 5

Généalogie de la famille Poyen

1620. Héritier universel le dit Migairon son fils; usufruitière la mère. Elle se remarie avec + David Rouvellet le 1 2 1623; elle se constitue en dot tous ses biens et donne 400 l. à David Rouvellet. En descend Guillaume Rouvellet.

3 E 15.779 : 10 1 1704 à 30 12 1708 Etienne Lafleur et François Crebassa
3 2 1707

Quittance par Dlle Susanne Poyen, femme du Sr. Jean Rouvellet, marchand à St Affrique à Dlle Lucesse de Gaspoul, veuve du Sr. Jean Poyen, capitaine de cavalerie à l'île de Guadeloupe : a reçu en louis et demy d'argent et autre monnaie des Srs David et Etienne Peyre, marchand droguistes à St Affrique ayant ordre des sieurs François et David Poyens frères, bourgeois marchands de Bordeaux.

150 l en déduction des droits qui peuvent être dus à Suzanne Poyen sur les biens et hérédités du + Sr. Jean Poyen et autre + Jean Poyen, leur père et du chef de + Bernarde Tournesie, veuve du Sr. Poyen premier pour les biens à St Affrique ou ailleurs.

Fait maison du Sr. et Dlle de Rouvellet.

Elle ne sait pas signer.

16 9 1707

Même quittance pour 150 l aussi.

Me Antoine Rames notaire à Saint Affrique

3 E 15.763 : 1690

folio LXXX VII : 11 3 1690 Quittance par Dlle Jeanne de Tournesie femme du Sr. François Aribert qui est hors du royaume, a reçu en monnaie courante de Pierre Alauze fils et héritier de feu Jean, du lieu de Viagues (?), 35 l. en moins de 95 l. dont feu Jean Alauze était débiteur envers feu Jean Halut (?) premier mari de la dite Tournesie

3 E 15766 : 1693

folio CXXI 17 3 1693 Quittance par Jean Tournesie fils de feu Pierre habitant St Affrique comme mari et maître des biens dotaux de feu Helix Ardiere à Jean Dardier son beau frère fils de Jacques: 350 l. Cm Tournesie Me Etienne Lafleur 5 2 1682

folio III CXI 9 7 1693 Transaction entre François Poyen marchand et Pierre Peyre hôte du Cheval Blanc

- Par contrat du 5 10 1687 reçu par Fabre notaire à Creysse (nota Creissels commune de l'Aveyron) Dlle Bernarde Tournesie, femme du Sr. Jean Poyen marchand demeurant pour lors île Guadeloupe, de son chef et comme procuratrice de son mari, a baillé en locaterre perpétuelle à Pierre Peyre une maison à St Affrique rue du Griffoul...

- Par autre contrat du 14 12 1687 reçu par Fabre notaire de Millau la Dlle Tournesie a diminué la rente de 34 à 28 l.

- Peyre a sous affermé par contrat le 4 5 1690 Me Rames.

- François Poyen de son chef et comme procureur de ses frères et soeurs dit que sa mère était alors sous puissance maritale ne pouvait aliéner les biens.

Nota : le seul notaire Fabre conservé aux A.D. en 1687 est à Gleysenove près Millau; consulté à ces dates néant.

3 E 15770 : 3 1 1699 au 30 12 1699 (répertoire à la fin)

Nota : des actes concernant les dames religieuses de St Affrique

folio CXXXXII : 23 3 1699 : Quittance par le syndic du chapitre à Jean Rouvellet et autres fermiers de Bolonzac; 1501 l.

25 3 1699 : Obligation contre Jean Tournesie drapier à St Affrique ; 50 l.

20 4 1699 : Testament de Jean Tournesie de St Affrique drapier malade de corps et sain d'esprit; recommande son âme à Dieu le Père tout puissant créateur du ciel et de la terre...

Que son corps soit enseveli dans le cimetière de l'église paroissiale.

Généalogie de la famille Poyen

- A Isabeau Tournezy sa fille aînée et de feu Helix Dardive sa première femme: 100 l, 2 plats et 2 assiettes (moitié à 25 ans et moitié un an après)

- A Barthelemy, Marguerite et Izabeaux Tournesis ses autres enfants et de Suzanne Crebassa sa femme du 2ème lit et au posthume si elle était enceinte
100 l à chacun (moitié à 25 ans et moitié un an après)

- Héritière universelle Suzann Crebassa sa bien-aimée femme sous condition de rendre l'hérité à Barthélemy Tournesy son fils dès qu'il aura 25 ans, se reservant alors en pension 1 cctier de froment et 1 cctier mixture par an pour sa subsistance.

signatures : Durand, Peyre, Astruc...

18 10 1699 Obligation par Jeanne (damlle rayé) Tournezie femme du Sr. François Aribert habitant St Affrique; sachant que Etienne Lafleur avocat et notaire a fait saisir la vendange et autres fruits aux pièces qu'elle a en la présente ville. (15 de ce mois) et commis pour séquestre 2 cardeurs de laine et 1 maçon... promet de leur payer la valeur de la vendange.

15 11 1699 Donation par Dlle Jeanne Tournezie femme du Sr. François Aribert absent du royaume, à Paul Courtois chirurgien à St Affrique son neveu en reconnaissance de ses bons services, tous ses biens, mais elle en reste usufruitière et maitresse toute sa vie et son mari s'il revient au royaume.

3 E 15771 : 1 1 1701 à 31 12 1701

folio LXXXVIII 27 2 1701 : Dlle Suzanne de Poyen succedante aux biens de feu Dlle Jeanne Tournezie et Sr Paul Courtois Mc chirurgien donataire de la moitié des biens de la dite Tournezie habitant St Affrique, veulent terminer à l'amiable l'instance d'appel d'une sentence rendue par les officiers de la ville au sujet du partage des biens, pendante en le cour de Villefranche; donnent pouvoir à 1 juge et 1 avocat pour examiner leur differand et rendre arbitrage d'ici 1 mois. arbitre : Daniel Courtois marchand à St Affrique aussi succedant aux biens de la dite Tournezie.

La dite Poyen ne sait pas signer.

Me Crebassa notaire à Saint Affrique

3 E 15.789 : 1720

2 1 1720

Sr Jean Rouvellet marchand à St Affrique héritier de dlle Suzanne de Poyen sa femme et icelle cosuccedante à feu Dlle Jeanne Tournesie, femme de François Alibert marchand de la dite ville, baille à titre de locaterie perpétuelle à renouveler de 29 ans en 29 ans à Guillaume Gabriac travailleur à St Affrique, 1 pièce dépendant de la succession de la dite Tournesie à St Affrique: 5 carteries ou environ sur le chemin de St Affrique aux Escrabassos. cette pièce relève du dit Sr. Rouvellet comme feu Jean Galut 1er mari de la dite Tournesie. Elle en était héritière comme l'ayant acquise le 14 3 1655 Me Severac à Milhau.

(AN) Insinuations de Saint Affrique 2 C 24

21 9 1718 Cm Me Crebassa 19 9 1718

- Pierre Mathieu marchand à St Affrique

- Dlle Marion Pelet de Milhau

son père le sieur Etienne Pelet faisant pour sr. Jean Pelet son fils donne du chef de son dit fils à Dlle Pelet sa fille sœur de Jean 500 l.

de Dlle Marie de Douzal épouse d'Etienne Bonhomme de Milhau à la fiancée
100 l

les fiancés se donnent le fiancé 300 l, la fiancée 150 l

18 3 1719 Tm Me Antoine Rames le 11 2 1710 (lacune de ce notaire)

Généalogie de la famille Poyen

par Dlle Susanne Poyen femme de Sr. Jean Rouvellet décédée le 28 9 1713 (lacune des registres)

fait héritier le Sr. Rouvellet son mari à charge de rendre son hérité à un de ses enfants. Rouvellet déclare que l'hérité consiste en 1200 l. de dot de la testatrice par Cm 12 4 1672 Me Lafleur à St Affrique (lacune de ce notaire)

Rien d'autre jusqu'à la fin du registre

31 3 1742 Tm retenu par Me Crebassa à St Affrique par Sr. Jacques Rouvellet marchand de la ville.

légue à Etienne Mihonai fils à Pierre apothicaire la somme de 100 l.

(AQ) Minutier Central de Paris

Me. Girault le Jeune

III/924 15 1 1746 Cm

- Sr Pierre Claude Poyen, officier de cavalerie, habitant l'île Guadeloupe, de présent à Paris rue Montmartre, paroisse St Eustache, 25 ans passés, fils du Sr Jean Poyen, capitaine de cavalerie et habitant la Guadeloupe, et dama Anne Agnès Gressier (consentement Me Galopin 22 5 1745)

- Sr Jean Jacques Boyer, négociant à Paris rue Montmartre, paroisse St Eustache, comme procureur de Jean Jacques Boyer, aussi négociant, et dame Anne Gressier, son épouse (Me Fatin 23 12 1745 Bordeaux) pour Dlle Anne Pauline Boyer, leur fille mineure.

Témoins : Guillaume Terrail, cousin de la future, Dlle Elisabeth Delisle, son épouse

Sr André Henry Poyen, frère du futur

Coutume de Paris, communs en biens

biens lui : 45 000 livres argent de France (= 56 250 livres argent de Guadeloupe) constitués en dot par ses parents en avancement d'hoirie qu'ils payeront en lettre de change sur la France à la charge pour le futur de rapporter lors du partage les dits 45 000 livres et la différence argent de France à argent des îles = 25%

Aussi un mulâtre, Marcel, créol, 18 ans (1 400 livres) dont il est en possession

Aussi une habitation à Trois Rivières Guadeloupe et 120 esclaves acquis par le futur au Sr Jean Boyer, habitant le Guadeloupe, et dame Pauline Gressier, son épouse, 260 000 livres (1^{er} paiement courant 1746)

biens elle : dot 15 000 livres argent ds îles en avancement d'hoirie que le futur retiendra sur une plus grande somme qu'il doit payer au Sr Boyer, père de la future, créancier du Sr Jean Boyer qui lui a vendu l'habitation.

Entreront en communauté 10 000 livres de chacun. Le surplus présent et à venir leur appartiendra en propre

douaire de lui à elle : 1 200 l en rente viagère à compter de son décès ; en cas de prédécès le survivant prendra les meubles qu'il voudra jusqu'à concurrence de 6 000 l argent des îles.

si lui survit il prendra ses habits, linge, hardes, chevaux, équipages et armes à son usage ; si c'est elle, elle reprendra ses habits, linge, hardes, diamants, bijoux et argenterie de toilette.

donation entre vifs de tous leur biens.

si elle se remarie l'usufruit cessera à son 2^{ème} mariage mais elle aura 2 000 l de pension viagère en plus des 12 000 prévues.

III/935 Me Girault le Jeune, notaire à Paris

24 6 1748 Contrat de mariage entre :

- Jean Gaston de Bedos, seigneur de Campans, 30 ans, fils de messire André de Bedos seigneur de Campans, Paulhiviau et St Serrin de Montlong et feu dame Marguerite de Seys demeurant rue et paroisse St Germain de l'Auxerrois.

Généalogie de la famille Poyen

Sieur François Alexandre Richebourg, huissier audiancier en la chambre des bâtiments du Roi au Palais à Paris y demeurant rue du Roi de Sicile paroisse St Gervais procureur de messire André de Bedos par procuration 4 6 1747 par devant Me. Laval à Puyllaurant.

- Dlle Marie Louise Elisabeth Poyen, âgée de 23 ans passés, demeurant à Paris rue St Honoré paroisse St Roch, fille de messire Jean Poyen, capitaine de cavalerie à la Guadeloupe et dame Anne Agnès Gressier, tous deux absents, représentés par sieur Jean Jacques Boyer, marchand à Bordeaux faubourg des Chartrons de présent à Paris Rue St Honoré, par procuration devant Me. Baudot à la Guadeloupe le 22 4 1744.

Se marient selon la coutume de Lauraguais.

Dot en avancement d'hoirie : 40.000 livres.

28 6 1748 Quittance à Boyer de la dot de 40 000 livres.

Me Girault le jeune, notaire à Paris

4 12 1761 Quittance de 10.000 livres consentie à M. Poyen.

Mention du Cm de Messire Jean Gaston de Bedos seigneur de Campan avec Dlle Marie Louise Elisabeth Poyen devant Me Giraut le vieux, notaire à Paris 24 6 1748.

Jean Gaston de Bedos seigneur de Campan demeurant ordinairement ville de Puis Laurent en Languedoc, de présent à Paris rue Neuve, paroisse St Eustache, hôtel de Carignan, comme tuteur de ses enfants mineurs et de feu dame Marie Louise Elisabeth Poyen son épouse décédée il y a 3 ans passés... reconnaît avoir reçu de sieur Jean Poyen et dame Anne Agnès Gressier ses beau-père et belle-mère, par sieur Guillaume Terral, négociant à Paris, demeurant rue du colombier, paroisse St Sulpice, des deniers remis par le sieur Jean Jacques Boyer et fils négociant à Bordeaux : 10.000 livres en avancement d'hoirie, laquelle somme fait avec la même somme reçue des dits sieur et dame Poyen devant notaire à Bordeaux et 40.000 livres reçues par quittance devant Giraut le vieux, notaire le 28 6 1748, 60.000 l.

suit procuration des parents Bedos et des parents Poyen.

III/1013 16 7 1767 Cm

Sr. Pierre de Beaudecourt, citoyen de Castres en Languedoc, demeurant à Paris, rue Neuve, paroisse St Eustache, fils de Jean de Beaudecourt, citoyen de Castres et Dame Roze Dauriot, absents, représentés par Me. François Alexandre Richebourg, huissier commissaire priseur au Chatelet de Paris, demeurant rue des Ecouffes paroisse St Gervais, procureur des dits sr. et Dame De Beaudecourt et de sr. Job de Beaudecourt aussi citoyen de Castres, aieul paternel par procuration Me Galand à Castres 4 7 1767 (procuration jointe)

Messire Jean Gaston de Bedos Sgr de Campans, St Sernin de Monlong et autres lieux, citoyen de Puilaurent, demeurant à Paris, rue Neuve, paroisse St Eustache, pour Dlle Jeanne Elisabeth Delphine De Bedos Campans, sa fille mineure et de + Dlle Marie Louise Elisabeth Depoyen, son épouse, demeurant avec lui, présente.

...lois et coutumes du pays castrais et albigeois

- donation entre vifs de l'aieul au futur : 150.000 l. exigibles au décès de son aieul. Pour tenir lieu d'intérêt de la dite somme le sr. de Beaudecourt aieul prendra et logera les futurs époux dans sa maison et les nourrira avec lui et comme lui "à son même pot et feu" ainsi que la famille qu'il plaira à Dieu de leur donner; nourrira et paiera les gages des domestiques et donnera tous les ans aux futurs 2.400 l (de 6 mois en 6 mois) dès leur mariage. S'il y a séparation (ce qu'à Dieu ne plaise) tous les dits intérêts annulés. Paiera seulement au sr. de Beaudecourt les intérêts des 150.000 l à 4%.

- dot de la future : 12.000 l : 4.000 l en avancement d'hoirie de la future succession du père et 8.000 l dans la succession de la mère en déduction de sa portion héréditaire; payable dans les 6 ans après le mariage avec intérêt à 4%

Généalogie de la famille Poyen

- en cas de prédécès du futur les sr. et dame de Beaudecourt, père et mère et aieul, verseront 1.800 l par an à la future "pour lui témoigner le plaisir sensible qu'ils ressentent d'entrer dans son alliance et dans sa famille".
- après le décès de M. de Poyen aieul maternel de la future, le sr. de Campan fournira à la future sur les fonds qui lui parviendront de la succession 18.000 l, supposé que les droits héréditaires aille à cette somme et au delà. Ce qui fera avec les 1.200 l ci dessus 30.000 l de constitution totale (4.000 du chef du sr. de Campan et 26.000 l du chef de la feuë dame sa mère)
- s'il prédécède elle gardera robe, linges, bijoux et argenterie à son usage.

III/1044-1045 17 9 1772

Desistement d'Alexandre de Jourgniac et Anne de Bedos de Campan

- Messire Alexandre de Jourgniac, écuyer, ci devant capitaine au régiment du roi, au présent colonel d'infanterie, 25 ans passés, demeurant à Paris, rue de la Harpe, paroisse St Benoît., fils de Messire Etienne Alexandre de Jourgniac, écuyer et dame Marie Anne Cosset, demeurant à Bordeaux rue des petits carmes paroisse St Christoly, assisté du sr. Claude Antoine Bouchet, bourgeois de Paris, y demeurant rue Vieille du Temple, paroisse St Gervais, fondé de la procuration des père et mère (Me Duclos et Rauzan Bordeaux 27 8 1772)
- Sr. Jean Baptiste Queudanc, bourgeois de Paris y demeurant rue des Coutures, paroisse St Gervais, comme procureur de Messire Charles de Ligonier Sgr de Montcuquet tuteur de Dlle Anne de Bedos de Campan dlle mineure, fille de + Jean Gaston de Bedos Sgr de Campan, St Sernin et autres places et de + dame Marie de Poyen, élu tuteur (Castres 3 9 1772); procuration Me. Azais Castres 7 9 1772.

En présence de la dite dlle demeurant à Paris même maison, rue de la Harpe, paroisse St Benoît.

- Ils se desistent de leurs précédentes conventions matrimoniales devant Me Azais à Castres le 29 7 1772: nulles par minorité de la dlle. et défaut de tuteur.

19 9 1772 Cm des 2 ci dessus.

En présence de Messire Jean Philippe de Bedos srg. de Campans, St Sernin et autres lieux, frère d'elle, demeurant à Paris rue de la Harpe, paroisse St Benoît, seul témoin.

- coutume d'Albigeois
- dot d'elle : 6.000 l légués par son père (Tm Me Martin à Puis Laurent, sans date)
- héritage de sa mère 14.000 l pour son 1/5 des droits maternels affectés sur les biens de + Bedos son père, à recevoir de son frère.
- le frère paye à Jourgniac les 20.000 l en louis d'argent et monnaie. Le futur en jouira sa vie durant et assigne sur ses biens 500 l par an pour la future.
- lui : héritier général et universel de ses père et mère dans tous ses biens pour en jouir après le décès de son père à charge de nourrir et entretenir sa mère suivant son état et condition et si il a incompatibilité entre eux (ce qu'à Dieu ne plaise) payer à la dite dame annuellement 1.500 l par an chaque demi année et à charge de payer les dettes de ses parents et de payer à Suzanne Henriette et à Marie de Jourgniac dlles ses sœurs 30.000 l chacune.

Ses père et mère recevront et nourriront chez eux les futurs et leurs enfants et trois domestiques et paieront à leur fils une pension annuelle de 2.500 l par demi année.

Si incompatibilité les futurs iront vivre dans l'appartement neuf de la maison de Marcon appartenant à Jourgniac père vis à vis Castillon, sans payer de loyer, avec pension annuelle de 5.000 l.

En cas de prédécès du futur, la future gardera ses robes, bagues et bijoux.

Généalogie de la famille Poyen

III/1073-1074 Me Lemoine

26 9 1775 Avis des parents de Pauline Elisabeth Gabrielle de Poyen, fille mineure de feu messire Claude Pierre de Poyen et dame Anne Pauline Boyer.

comparent Mre Jean Baptiste de Poyen, écuyer Sgr de Sainte Marie, capitaine de dragons, habitant Cabesterre, de présent à Paris rue de la Croix des Petits champs (St Eustache), frère de la dite mineure ;

- Nicolas Hédemont Hurault Gondrecourt, chevalier de Saint Louis, colonel d'infanterie, commandant de la noblesse de Guadeloupe, demeurant rue Guénégaud (St André des Arts) ;
- Bonaventure Durand, officier au régiment de la Martinique, demeurant même rue et paroisse ;
- Sr Guillaume Terral, négociant, demeurant rue du Colombier (St Sulpice)
- Jean Lacoudré, écuyer, demeurant rue des Jeuneurs (St Eustache) ;
- Guillaume Henry Cocsfels, écuyer, demeurant même rue et paroisse ;
- Honoré Heaulme, bourgeois de Paris, demeurant vieille rue du Temple (St Gervais)

tous amis

ont constitué leur procureur général Me Gosse, procureur au Chatelet de Paris

sont d'avis que le Sr Jean Baptiste de Poyen, frère de la dite mineure, soit nommé son tuteur ad hoc pour consentir à son mariage avec Messire Pierre Robert Gabriel Hurault de Ligny.

27 9 1775 Cm Hurault de Ligny et Mlle de Poyen

(Mme la comtesse Hurault de Ligny, rue Basse du rempart n° 18)

- Mre Pierre Robert Gabriel Hurault de Ligny, écuyer, chevalier de Saint Louis, majeur fils de feu Mre Noël Gabriel Hubert Hurault de Ligny, écuyer, chevalier de Saint Louis, gouverneur en chef de l'île Guadeloupe, et dlle Pauline Thérèse Giraud Dupoyet, demeurant à Paris, rue Ste Croix des Petits Champs (St Eustache)
- Mre Jean Baptiste de Poyen, écuyer Sgr de Sainte Marie, capitaine des dragons du bataillon de la Capesterre, y demeurant, demeurant à Paris, même rue et paroisse pour
- dlle Pauline Elisabeth Gabrielle de Poyen (signe Pauline Poyen), sa sœur mineure, demeurant à Paris rue de la Harpe (St Séverin), fille de feu messire Claude Pierre de Poyen, écuyer, et dame Anne Pauline Boyer.

Témoins du marié :

- Mre Nicolas Hédemont Hurault Gondrecourt, colonel d'infanterie, commandant de la noblesse de Guadeloupe, demeurant rue Guénégaud, cousin paternel ;
- Mre Louis Nicolas Hurault Gondrecourt, écuyer, officier au régiment Dauphin cavalerie, demeurant même rue, aussi cousin paternel ;

Témoins de la mariée :

- dlle Marie Anne Lucesse Boyer, mineure, cousine ;
- Mre Robert Germain Coquille, écuyer, conseiller du Roi, so procureur général au Conseil supérieur de la Guadeloupe, ami ;
- Mre Bonaventure Durand, écuyer, officier au régiment de la Martinique, allié des deux ;
- Guillaume Terral, négociant, cousin.

Coutume de Paris ; communauté des biens.

lui :

- héritier 1/5 de ses père et mère, biens indivis ; inventaire après décès des deux :
 - habitation la Blandinière à Capesterre
 - linge, dentelles, diamants, bijoux à son usage évalués 10 000 livres.

elle :

- droits de succession de ses père et mère dont elle est héritière pour 1/5
- succession de sa sœur Elisabeth de Poyen pour 1/4

Généalogie de la famille Poyen

sauf les droits sur les 2 successions du dit sieur Jean Baptiste de Poyen comme aîné et mâle sur les biens tenus noblement compris dans l'inventaire fait après le décès de sr et dame de Poyen père et mère

- mobilier, habits, linge, harde, dentelle, diamants et bijoux : 10 000 livres

de chacun entrera en communauté 100 000 livres

Préciput au survivant suivant prise d'inventaire : 10 000 livres plus ses objets propres

douaire 20 000 livres argent des îles

donation entre vif

10 1775 Transports des droits successifs de M. et Mme de La Palun à M. et Mme Hurault de Ligny

- M. Paul Gabriel Pinel la Palun, écuyer, et dlle Claire Marie Gabrielle Hurault Deligny, son épouse, demeurant à la Guadeloupe, de présent rue Crois des Petits Champs hôtel de Bretagne, paroisse St Eustache

cèdent à

- Mre Pierre Robert Gabriel Hurault de Ligny, écuyer, et dlle Pauline Elisabeth Gabrielle de Poyen, mineure émancipée par mariage, demeurant à la Guadeloupe, de présent à Paris même lieu

Tous les droits successifs de la dite dame La Palun comme héritière de 1/5 de feu M. Noël Gabriel Robert Hurault de Ligny, écuyer, chevalier de Saint Louis, gouverneur en chef de la Guadeloupe et dlle Pauline Thérèse Giraud Dupoyet consistant surtout en

1) habitation de la Blandinière à la Cabesterre, Guadeloupe

2) habitation de Richebois à la Guadeloupe

3) tous meubles, batiments etc. ; 150 têtes de nègres, bestiaux, sucres, cafés

4) créance sur M. Coquille de 100 000 livres

La dame la Palun n'a pas touché à sa dot de 40 000 livres en avancement d'hoirie

A charge pour M. Hurault de Ligny de payer les dettes et acquitter toutes charges de la portion de la dame la Palun et en plus moyennant 105 880 livres argent de France :

- 1/5 de la Blandinière 45 333 l. 6 s. 8 d.

- 1/5 de Richebois 9 933 l. 6 s. 8 d.

- nègres, chevaux, meubles 51 213 l. 6 s. 8 d.

qu'il paiera à raison de 20 000 l par an argent de France à partir du 1 1 1778 en France

Si hostilités ou guerre : payable aux îles

(AV) R.P. Capesterre de Guadeloupe

22 4 1790 Réhabilitation de mariage

Le sieur Etienne Jean Besnard, ci devant capitaine de milice, et la Dlle. Marie Claude Jûgla, habitants de ce quartier, veulent réhabiliter selon "les formes prescrites par l'édit du Roi du mois de novembre 1788 le mariage qu'ils ont contracté le 11 juin 1767 en l'île Dominique sous le rite anglican comme professant la religion protestante, avec le consentement de la Dame veuve Jûgla, mère de la dite Marie Claude Jûgla, pour lors mineure, et sont venus nous prier de recevoir la déclaration de leur mariage. Vu l'arrêt du Conseil Souverain de cette île en date du 12 novembre 1789 qui déclare le mariage contracté en l'île Dominique nul et abusif, nous avons jugé nécessaire de publier un banc pour première et dernière publication, cette démarche le 20 du courant au prône"...à cause du deuxième degré de parenté qui existe entre eux comme issus de Dame Elisabeth Lucretse Gressier et Dame Thérèse Susanne Gressier, sœurs germaines.

mariage de : Sieur Etienne Jean Besnard, fils de M. Nicolas Besnard et de Dame Elisabeth Lucretse Gressier avec Dame Marie Claude Jûgla, fille de feu Sieur Pierre Jûgla, lieutenant de milice et de Dame Susanne Gressier. Ils ont reconnu pour leurs légitimes enfants :

Généalogie de la famille Poyen

- Sieur Louis Charles Etienne Marie Suzon âgé de 22 ans (signe Besnard fils).
- Dlle. Marie Henriette, âgée de 17 ans 4 mois (signe Mariette Besnard)
- Sieur Eloy Pierre, âgé de 14 ans 10 mois (signe Eloy Besnard)
- Dlle. Françoise dite Francille, âgée de 12 ans 9 mois (signe Francille)

Témoins : Messire François Désiré Godet, écuyer, conseiller au Conseil Souverain; Messire René Robert Giraud de Charbonnière, écuyer; M. Jean Roger, capitaine du régiment de Guadeloupe, chevalier de St Louis; M. Etienne Bousquet de Pélisson.

(AW) R.P. Capesterre de Guadeloupe

24 12 1776 "en vertu de l'ordonnance de M. Bayon, sénéchal de Basse Terre, d'après la réquisition de M. Moreau de Maisonneuve, procureur du Roi en date du 7 octobre dernier et déposée à la fin de ce registre (acte non recopié), je porte sur les registres de cette paroisse la mort de feu Dame Veuve Gressier de la religion P.R., inhumée sur ses terres en la forme qui suit :

L'an 1776 le 26 septembre a été inhumée à Carangaise le corps de feu Dame Anne Suzanne Poyen, née sur cette paroisse le 2 novembre 1693, en son vivant veuve de M. Hubert Gressier. L'inhumation faite en présence de MM. Poyen, Duquesnel, Prudeau, Pachot Gagneur, Poyen Bellisle, Meljeu et Roudez qui ont tous signé sur le certificat présenté à M. le Sénéchal et joint à l'ordonnance mentionnée ci dessus. F Quemmerays, missionnaire apostolique, ordre des FF Prêcheurs, curé.

(AX) R.P. Labat : Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique 1742, édition des Horizons Caraïbes, Fort de France 1972. pages 316, 317, 324, 325 et 381.

M. Chatillon : Le Père Labat à travers ses manuscrits. Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe n° 40-42. pages 130, 138, 145, 146, 175 et 177.

Nous mettons entre guillemets les compléments donnés par les manuscrits.

Labat tome IV pages 316 et 317; manuscrits page 130.

Je partis de la Guadeloupe le mercredi 3 Octobre...J'arrivai à la Martinique le Samedi au soir 6 Octobre...Le Supérieur Général (des Dominicains ou Jacobins) voulut que je l'accompagnasse au Fort Royal où il allait voir M. de Machault, Gouverneur Général des Isles. Je connaissais ce Général et sa famille... Le motif de notre voyage au Fort Royal était pour lui faire entendre raison sur une affaire de conséquence, où il prenait beaucoup plus d'intérêt qu'il ne devait, et dans laquelle il aurait soutenu la Religion et les Missionnaires, si on ne l'eût pas prévenu contre eux aussi fortement qu'on l'avait fait.

Il avait pris à son service, après l'affaire de la Guadeloupe, un certain abbé Signer, Provençal, qui était passé de l'Ordre des Carmes Deschaussés dans le grand Ordre de Saint Benoît, en vertu d'un Bref de la Pénitencerie d'Avignon. Il y avait six ans qu'il était aux îles; je l'avait connu à la Cabesterre de la Martinique, lorsqu'il était précepteur des enfants du sieur de Jorna. Il avait été ensuite aumônier des Religieux de la Charité à la Guadeloupe, et il avait amassé dans ces deux emplois une somme considérable, qu'il trouva moyen d'augmenter tout d'un coup, pendant que les Anglais attaquaient le Fort de la Guadeloupe. Comme sa vie et son argent lui étaient en singulière recommandation, il n'eut garde de se tenir avec les autres ecclésiastiques dans des lieux où il aurait risqué de perdre quelque chose, en assistant les malades et les blessés; il se retira à la Cabesterre, et s'avisa de marier deux personnes qui étaient de la Religion Prétendue Réformée, et qui malgré leurs abjurations réitérées, n'avaient jamais fait aucun exercice de la Religion Catholique et qui outre cela étaient alliées au second degré d'affinité; il reçut soixante et sept louis d'or pour la célébration de ce mariage, dont il donna un certificat en bonne forme, après l'avoir fait sans pouvoir, et sans autorité, à l'insu du

Curé, sans proclamation de bans, sans dispense, ni permission, dans une maison séculière; en un mot clandestinement. Cette affaire demeura secrète jusqu'au départ des Anglais ⁴⁹³; alors le sieur Gressier (c'est le nom du prétendu marié) qui était de la paroisse des Trois Rivières, desservi par les Pères Carmes, amena chez lui la Demoiselle Poyen sa femme prétendue qui était de notre paroisse de la Cabesterre.

Les deux curés furent extrêmement surpris de cette union illégitime, dont ils ne savaient rien, et qu'ils regardèrent comme un concubinage public et scandaleux; ils en firent leurs plaintes au Gouverneur et ensuite à M. Mithon Commissaire Ordonnateur, qui faisait les fonctions d'Intendant depuis le départ de M. Robert. Celui-ci ordonna que la fille retournerait chez ses parents, jusqu'à ce que l'affaire eût été examinée; cependant l'Abbé Signier étant devenu Aumônier de M. de Machault, il lui fut facile de persuader son maître qu'il avait pû faire ce mariage sans blesser les lois, ni sa conscience, et que les religieux ne s'y opposaient que par un intérêt sordide, pour n'avoir pas été satisfait de leurs droits curiaux. Cette affaire réveilla les préventions où il était contre nos Religieux. Ce fut sur ce pied-là qu'il écrivit une lettre fort dure au Père Cabasson, qui était alors Prefet Apostolique de nos Missions.

Le Père Bedarides ayant succédé au Père Cabasson, M. de Machault ne manqua pas de lui parler de cette affaire comme d'une bagatelle où nous montrions une avidité scandaleuse, pour la perception de nos droits. Celui-ci qui n'était pas encore informé assez amplement de ce mariage clandestin, lui répondit que ce ne pouvait pas être à cause de nos droits, puisqu'il était de notoriété publique que nous n'exigions rien pour l'administration des Sacrements, et que ce qui était taxé pour les sépultures, publications de bans, et autres fonctions ecclésiastiques, étaient trop peu de chose pour avoir porté les Curés à s'opposer à ce mariage...Il lui promit cependant de s'informer exactement de cette affaire, et même d'aller sur les lieux s'il était nécessaire, et de lui donner ensuite toute la satisfaction que sa conscience, son honneur et ses pouvoirs lui pourraient permettre. "Il ne manqua pas de s'informer du Père Cabasson, de ce prétendu mariage, mais celui-ci qui ne le voyait en sa place qu'avec une jalousie extrême, lui répondit que l'on pouvait trouver quelque tempérament pour le rendre valide. Non qu'il ne sut fort bien que cela était impossible, mais parcequ'il était bien aise de voir son successeur dans cet embarras et en état de faire quelque mauvais pas. Comme j'étais très parfaitement informé de cette affaire, il me pria de la lui expliquer dès que je fus arrivé et de lui en dire mon sentiment."

Les choses en étaient là lorsque j'arrivai de la Guadeloupe. Le Supérieur Général ne manqua pas de me demander comment cette affaire s'était passée, et me pria de lui dire mon sentiment; je le fis avec plaisir, peu de gens en avaient une connaissance plus entière, j'étais sur les lieux quand elle s'était passée, et on avait eu la témérité de m'offrir cinquante louis, même davantage, si je voulais m'employer à applanir les difficultés qui s'y trouvaient. Je rapportai donc à notre Supérieur Général toute la suite de cette affaire, et je lui dis pour conclusion, qu'il n'avait qu'à examiner les pouvoirs que le Pape lui avait donnés, comme Préfet Apostolique, pour voir, Primo, s'il pouvait dispenser dans le second degré d'affinité 2° S'il le pouvait faire en faveur des personnes, qui avaient contracté et consommé un mariage clandestin contre la disposition du Concile de Trente qui les prive dans ce cas de pouvoir jamais espérer de dispense. 3° S'il pouvait administrer le Sacrement de Mariage comme Sacrement, à des gens, dont l'un, savoir l'homme, avait déjà fait deux fois abjuration de l'Hérésie de Calvin, et la fille une fois, sans que depuis ce temps-là ils eussent donné la moindre marque de leur Catholicité, et qui par conséquent ne regardaient le mariage que comme un contrat purement civil.

⁴⁹³ Les Anglais commandés par Codrington fils, occupèrent la Basse Terre de la Guadeloupe du 20 mars au 18 mai 1703.

Ce fut pour exposer toutes ces choses à M. de Machault, et lui développer l'intrigue de son aumônier, que la Père Bedarides me mena avec lui au Fort Royal. Le besoin que M. le Général avait de nous pour tirer d'affaire son domestique, fit qu'il nous reçut assez bien ; mais quand il vit que notre Supérieur ne voulait pas outrepasser ses pouvoirs ni s'exposer à une excommunication, pour faire plaisir à son Aumônier, il recommença ses vieilles plaintes sur l'avarice des Moines, qui lui faisaient souhaiter de bons Prêtres de l'Oratoire, pour gouverner les paroisses, et de bonnes Sœurs grises, pour avoir soin des Hôpitaux. Nous lui offrîmes de nous désister entièrement, et de consentir que les Missionnaires des autres Ordres, c'est à dire les Jésuites et les Capucins la reglassent comme ils le jugeraient à propos.

Cela ne le contenta pas; et quoiqu'il vit par les Patentes de notre Préfet Apostolique que nous lui mêmes entre les mains, que nos facultés de donner les dispenses ne s'étendaient pas au-delà du troisième ou quatrième degré, il voulut toujours nous persuader qu'il ne tenait qu'à nous de trouver un expédient, pour rajuster la mal façon de son Aumônier. Nous le quittâmes enfin après lui avoir dit que ces gens là devaient obtenir une dispense en Cour de Rome, et y exposer le fait comme il était, sans omettre aucune circonstance, parcequ'autrement on ne pourrait pas s'en servir en leur faveur, s'il se trouvait qu'elle fût subreptice.

Labat tome IV page 324 et Manuscrits p 138.

Le 20 Avril (1704), M. le Général envoya au Père Bedarides une dispense que le sieur Gressier avait obtenu, pour réhabiliter son prétendu mariage : il lui écrivit en même temps, qu'il attendait que nous ne trouvions plus de raisons, pour différer la conclusion de cette affaire. Nous examinâmes le Bref, et nous reconnûmes d'abord qu'il ne valait rien; il était en termes de pratique Eclésiastique, subreptice et obreptice. " On n'avait point exposé qu'il y avait eu un mariage clandestin, célébré et tellement consommé, que la fille était déjà accouchée. On avait dit seulement que la fréquentation du dit Gressier dans la maison de sa prétendue femme, avait tellement irrité les parents de la fille qu'il était en danger d'être tué, s'il ne l'épousait, et en un mot, il n'était rempli que de fausseté." Cela obligea le Père Bedarides d'aller trouver M. le Général, de lui rapporter ce Bref, et de lui dire les raisons pour lesquelles on ne pouvait pas s'en servir en faveur des deux personnes qu'il protégeait si hautement, à cause de son Aumônier. Je l'accompagnai encore dans ce voyage, et pour faire voir à M. le Général que nous ne cherchions qu'à l'obliger, je lui donnai la formule de la Supplique que ces prétendus mariés devaient présenter en Cour de Rome. Je l'avertis en même temps, qu'afin que rien ne retardât la conclusion de cette affaire, lorsque la dispense serait obtenue, ils devaient se séparer dès à présent, ne se plus fréquenter, assister à la Messe de Paroisse, et faire les autres fonctions de la Religion Catholique, afin d'en pouvoir avoir des certificats de leurs Curés, sans quoi on serait encore obligé de les faire attendre, jusqu'à ce qu'ils eussent donné des marques assurées de leur Catholicité. "Avec tout cela M. de Machault ne fut point du tout content, et soit que son aumônier ou d'autres gens qui l'obsédaient, l'eussent aigri contre nous, il reçut fort mal nos défenses et continua à nous donner des marques de sa mauvaise humeur, toutes les fois qu'il en eut l'occasion."

Manuscrits pages 145 et 146.

...La conduite que tint M. de Machault contre nous... était d'autant plus étrange que dans le même temps qu'il nous donnait des preuves de sa mauvaise volonté, j'étais allé à la Guadeloupe pour informer sur une nouvelle dispense qui était venue de Rome pour ces deux prétendus mariés dont j'ai parlé ci-devant, auxquels il prenait tant de part à cause de son aumônier. Je fis les informations nécessaires et quoiqu'il se trouvât encore quelques manquements de formalité et des choses contraires mêmes à l'exacte vérité dans l'exposé, je conseillai au père Bédarides notre préfet apostolique, de passer sur ces difficultés et de

permettre la célébration de ce mariage, pour deux raisons, la première parcequ'ayant envoyé consulter cette affaire en France, nous avons reçu une résolution de plusieurs docteurs en théologie et en droit qui assurait que l'on pouvait se servir de cette seconde dispense en faveur de ceux qui l'avaient obtenue parce que le style et la coutume des expéditions de Rome ne demandaient pas d'explications plus amples ni d'autres termes que ceux qui s'y trouvaient. La seconde afin que l'on ne puisse pas dire que nous faisons naître des difficultés à plaisir pour nous venger de ce que M. de Machault faisait tous les jours contre nous. D'autant plus qu'il venait de recevoir un déplaisir sensible en la personne de son aumônier dont il crut que nous étions les auteurs, quoique dans toute l'exacte vérité nous n'y eussions contribué en rien, ce fut un avis de le renvoyer le plus promptement en Europe parce qu'il y avait ordre de la Cour de l'arrêter et de lui faire son procès et comme il ne pourrait pas se laver d'un crime d'avoir fait un mariage clandestin, il avait tout lieu de craindre, qu'avec toute la protection de son maître, il ne fut envoyé aux galères.

Labat tome IV pages 379 et 381.

...Le vendredi 27 (février 1705), sur le soir on me débarqua avec mon nègre à l'Islet à Goyaves, après un voyage de 52 jours pour faire 30 lieues...Je couchai chez mon confrère le Père Gassot, curé de cette Paroisse, et le lendemain je me rendis à notre Couvent du Baillif.

Mon arrivée fit plaisir à mes amis, et à ceux qui y avaient intérêt, comme le sieur GRESSIER et sa prétendue femme...Je fis avertir les prétendus mariés de mon arrivée; ils vinrent me trouver aussitôt, et m'apportèrent tous les certificats de Catholicité, de séparation, et autres preuves dont ils avaient besoin. Je fis les procédures ordinaires; et après avoir fait publier un ban dans leurs Paroisses, et dispensé des deux autres, je leur fis faire une nouvelle abjuration; après quoi je les renvoyai devant le Curé de la Cabesterre pour recevoir la bénédiction nuptiale ⁴⁹⁴. C'est ainsi que se termina cette affaire qui avait attiré beaucoup de mauvais traitements à notre Mission, et qui ne cessèrent pas, quoique nous eussions fait beaucoup plus que nous ne devons pour avoir la paix et pouvoir vivre en repos : mais il y a longtemps que les missionnaires sont accoutumés à souffrir des traverses quand ils veulent s'acquitter de leur devoir.

Je partis de la Guadeloupe le Samedi 14 Mars et j'arrivai à la Martinique le lendemain un peu après midi.

Manuscrits page 175.

Lettre à Monseigneur le Comte de Pontchartrain ministre et secrétaire d'Etat.

...Si votre Grandeur avait été instruite du refus fait par les Dominicains d'approuver le mariage clandestin fait pour soixante sept louis d'or et le commerce scandaleux qui s'en est suivi, elle n'aurait pas été surprise des injustes plaintes que M. de Machault a fait contre eux ni de tout ce que son animosité lui a fait écrire...

Manuscrits page 177.

Mémoire des Jacobins en 1706.

Quoique les révérends pères Jacobins qui servent depuis soixante dix ans dans les îles de l'Amérique en qualité de missionnaires apostoliques, n'aient jamais donné le moindre fait de plainte contre leur conduite et que tous les peuples se louent de leur zèle pour attirer les âmes à Dieu, cependant le malheur qu'ils ont eu de déplaire à Monsieur de Machault, Gouverneur Général, pour n'avoir pas voulu approuver un mariage clandestin que son aumônier avait fait

⁴⁹⁴ Aucun mariage ne se trouve dans les registres de Capesterre entre 1699 et 1710. On peut supposer que la publication des bans a eu lieu le dimanche 8 mars 1705 et la mariage dans la semaine suivante, avant le 15 mars.

pour soixante sept louis d'or entre deux huguenots, au second degré d'affinité, leur ayant attiré son animosité, il n'est point d'occasion où il leur en donne des marques...

(AY) A.D. Gironde 3E 6815 : Me Grégoire notaire à Bordeaux

1 6 1729. Analyse sommaire communiquée par M. P.L. Coÿne.

Contrat de mariage catholique entre :

Izaak-Louis Roberdeau, bourgeois et marchand de Bordeaux, habitant rue Ste Catherine, fils de Louis Roberdeau, notaire, et de Françoise Jugeon, présents et consentants.

Et Pauline Poyen, habitant aux Chartrons, fille de feu David Poyen et de Magdeleine Verdier, présente et consentante, actuellement épouse de M. Thomas Dayraud, docteur en médecine.

Magdeleine Verdier constitue en dot à sa fille :

1° du chef de feu son mari, selon testament du 2 mai 1723, 2000 livres par préciput à ses sœurs; 2° de son chef 2000 livres par préciput à ses autres enfants; 3° des deux chefs, le quart des biens restants, dont les droits sur la succession à la Martinique de défunts Manuel Sermaigne et Magdeleine Garet, aïeux maternels de ladite Verdier. Le tout évalué à 15000 livres.

Agencement 1000 livres.

Passé dans la maison de Joseph de Bacalan, écuyer, avocat, rue de la Devise.

Nombreuses signatures Roberdeau, Poyen, Lacan etc...

(AZ) A.D. Gironde sacs à procès : B 9024 à 9026. Procès Poyen - Roberdeau.

1739. Renseignements communiqués par M. P.L. Coÿne.

François Poyen, soldat de la Compagnie franche de la marine, Etienne Poyen négociant, Marie Poyen et Eléonore Poyen, enfants et héritiers de feu François Poyen négociant de Bordeaux et de Marie Lacan, réclament à une dame Naudy le tiers d'une maison bâtie par son feu mari sur un terrain à lui vendu par feu Sr. David Poyen qui n'en aurait été propriétaire que pour deux tiers, l'autre tiers appartenant audit feu François Poyen son frère.

La dame Naudy appelle en garantie les enfants de feu David Poyen et de feu Marguerite Verdier, qui sont Pauline Poyen veuve du Sr. Roberdeau, Catherine et Mariane Poyen, filles.

Le terrain provient de la raffinerie, société de Jacob Ratier et des frères Poyen, dans laquelle Jacques Verdier, bourgeois et marchand de Bordeaux, père de Magdeleine, avait été aussi intéressé.

(BB) Minutes de Me. Defferand, notaire à Bordeaux, A.D. Gironde 3 E 4100 folio 1088 et suivants. 17 12 1680. Aimablement communiqué par M. P.L. Coÿne.

Aujourd'hui dix septiesme du mois de decembre mil six cens quatre vingts après midy par devant moy Jean Defferand notaire et tabellion royal en la ville et cité de Bourdeaux et en Guienne, presens les temoings bas nommés, ont esté presens en leurs personnes Sieurs Jean et Jesban Lacam frères et Jacob Ratier, bourgeois et marchands de Bourdeaux, y demeurant lesd. Lacam es paroisses de St Michel et de Ste Colombe, et led. Ratier au lieu des Chartreux, paroisse St Remy, d'une part; et sieur François Poyen marchand faisant pour et au nom de Sicurs Jean et autre Jean Poyen ses père et frère marchands demeurant en l'isle de la Guadeloupe l'une des isles françoises de l'Amérique, et en vertu de leur procuration expresse en date du quatriesme jour d'octobre dernier, laquelle en original signée Poyen, Poyen, Heurtault, Malescot presens, Lalandre notaire et soussignée en notre présence en la marge par led. François Poyen procureur constitué, il a remise dans (les mains) de moy dit notaire pour estre annexée à ces présentes et incérée aux expéditions d'icelles, d'autre.

Lesquelles parties de leur bon gré et volonté ont déclaré et déclarent avoir amiablement arrêté le compte et traité tant de tout capital et de tous profits des carguesons que lesd. Sieurs

Lacam et Ratier ont envoyées auxd. Sieurs Poyen et de tout le commerce et négoce qu'ils ont fait ensemble depuis l'année mil six cens soixante quinze jusques à présent, et toutes déductions et compensations faites, ils ont fixé et réglé la solde et reliqua desd. comptes à la somme de quarante cinq mil six cens livres dont lesd. sieurs Poyen père et fils restent débiteurs et reliquataires auxd. sieurs Lacam et Ratier, sans toutefois comprendre la moitié des trois septiesmes parties des profits qu'il y peut avoir sur la raffinerie du Baillif en lad. isle Gardeloupe qui demeurent réservés auxd. sieurs Lacam et Ratier, et excepté du susdit compte les neuf mille livres qu'ils ont de capital dans les fonds de la susdite raffinerie qui ne sont pas aussi compris dans lad. somme de quarante cinq mil six cens livres.

Au moyen de laquelle somme de quarante cinq mil six cens livres outre lesd. profits et susdite somme de neuf mille livres exceptés et réservés, led. sieur François Poyen aud. nom et en vertu de lad. procuration a rendus et constitués vrais débiteurs lesd. sieurs Poyen ses père et frère associés conjointement et solidairement l'un pour l'autre et un seul d'eux pour les tous, avec renonciation au bénéfice de division et discussion envers lesd. sieurs Lacam et Ratier.

Auxquels ou à leur ordre lesd. sieurs Jean et autre Jean Poyen seront tenus solidairement comme dit est, ainsi que led. Poyen leur procureur constitué promet, de leur payer et bailler lad. somme de quarante cinq mille six cens livres pendant quatre années la première desquelles commencera le premier jour du mois de Janvier de l'année prochaine, sçavoir quinze mille six cens livres dans lad. année prochaine que l'on comptera mil six cens quatre vints un, qui sera le paiement de dix mil neuf cens dix sept livres du capital déboursé par lesd. sieurs Lacam et Ratier et quatre mil six cens soixante trois livres pour solde du compte courant desd. sieurs Poyen dans lequel ils ont débité lesd. Lacam et Ratier de la somme de neuf mille livres de leur interest dans lad. raffinerie du Baillif qui revient à trois mille livre pour chacun desd. sieurs Lacam et Ratier; et les trente mille livres restantes dans le cours des trois années suivantes, sçavoir dix mille livres dans l'année MVIC quatre vingt deux, autres dix mille livres dans l'année MVIC quatre vingt trois et pareille somme de dix mille livres dans l'année MVIC quatre vingt quatre, l'un des termes et paiement n'attendant l'autre, à peyne de tous depens, dommages et interets. Et à faute par lesd. sieurs Poyen de faire lesd. paiements dans chacune desd. termes, ils seront tenus de payer interet qui courra depuis et pour la somme du temps échu jusques à plein paiement à raison de l'ordonnance. Car ainsi il a été (convenu) par exprès faveur du commerce. Et ce faisant tous lesd. paiements en France en lettres de change qui seront tirées par les intéressés de lad. raffinerie du Baillif payables en six mois de veüe; le montant desquelles lesd. sieurs Lacam et Ratier passeront à compte depuis le jour de la reception d'icelles lettres.

Et pour l'exécution des présentes, led. Sr. François Poyen aud. nom a eslu domicile irrévocable en ceste ville de Bourdeaux dans la maison de Sieur Jean Pierre Malleret bourgeois et marchand dudit Bourdeaux sise en la rue Pilet paroisse St Michel nonobstant changement de demeure, pour y estre fait tous actes et exploits de justice ce concernant qui seront de pareille effet et valeur que si faits estoient parlant aux propres personnes desd. sieurs Poyen.

Et pour l'entretènement de tout ce dessus, mesme aux fins de satisfaire auxd. paiements, led. sieur François Poyen aud. nom et en vertu de lad. procuration a obligé et hipotequé envers lesd. sieurs Lacam et Ratier tous les biens meubles et immeubles presens et advenir desd. sieurs Poyen ses père et frère qui'il a soubmis à toutes rigueurs de justice qu'il appartiendra, ce moyennant sermant par lesd. parties fait et presté à Dieu, ont renoncé à toutes causes raisons et moyens à ces présentes contraires. Et ainsi l'ont promis et juré.

Et ont lesd. sieurs Lacam et Ratier demeuré d'accord entre eux que lad. somme de quarante cinq mil six cens livres sera partagée sçavoir trente neuf mil six cens livres par égales portions et troisiemes parties entre eux trois; et les six mille livres restantes entre lesd. sieurs Jean

Lacam et Ratier par moitié, auxquelles six mille livres led. Sr. Jesban Lacam n'a aucune part ni interest.

Fait et passé à Bourdeaux dans mon estude en présence de Sr. Salomon de Larrart marchand de Thoneins et Alexandre Desclaux aussi marchand dud. Thonneins tesmoings à ce requis.

(Signé :) Poyen, Lacam, Jacob Ratier, J Lacam, Salomon de Larrart, Desclaux, Defferand notaire royal.

(Suit la procuration donnée en l'Isle Guadeloupe le 4 octobre 1680 devant Lalandré notaire, par les sieurs "Jean Poyen l'aisné père et Jean Poyen l'aisné fils" à sieur François Poyen. Cette procuration comporte les signatures autographes de Jean Poyen et ses deux fils Jean et François.

Suit encore un acte de ratification établi "à la Guadeloupe" devant Galopin notaire par les sieurs "Jean Poyen père et Jean Poyen fils" le 12 juin 1681.)

(BC) A.N. C/7b/1, dossier 9, pièce 96. du 30 7 1720 (analyse)

Mémoire du conseil de marine : dispense de mariage pour Hubert Gressier et Suzanne Poyen habitants la Guadeloupe, adressée à l'évêque de Porto Rico.

C'est un abus car l'évêque de Porto Rico n'a pas juridiction sur les îles du vent. Il faut faire fulminer la dispense de mariage par le supérieur des missions à la Guadeloupe.

Mais celui-ci refuse car le sr. Gressier né d'un père huguenot ne fait aucune fonction de catholicité pas plus que la femme qu'il veut épouser qui est sœur de la femme de son père "ces deux familles ont un dessein formé de ne point s'allier avec des catholiques afin de perpétuer le religion protestante dans les îles où tout exercice en a été banni depuis longtemps.

Le père de Gressier a épousé en premières noces une huguenotte et en deuxième noces la cousine germaine de sa femme; son frère a épousé la sœur de cette deuxième femme, sa fille a épousé le frère de ces deux femmes et il veut marier son fils à la sœur de ces trois personnes.

Dans le temps de ces trois mariages ils ont tous fait semblant d'être catholiques et sont allés à l'église où ils n'ont plus paru depuis la célébration. Leurs enfants n'y vont pas non plus et sont élevés dans la religion protestante".

Le père Marre ne veut donc pas célébrer cet autre mariage car ce serait un sacrilège, même s'il y a dispense du Pape. Que pendant un an ils soient fidèles catholiques, après on verra.

(BD) A.N. C/7b/1, dossier 11, pièce 105. Novembre 1722.

Le père Marre représente que la paroisse de Capesterre est presque mi-partie entre catholiques et protestants qui se moquent du curé.

Réponse : les ramener par la douceur.

(BE) A.N. C/7b/1, dossier 1, pièce 2, du 2 7 1691. Lettre du gouverneur Hinselin sur l'attaque anglaise de Marie Galante et de la Guadeloupe.

...les ennemis ont brûlé Marie Galante, il ne rest plus que quelques habitants qui tiennent les bois avec leurs nègres.

Attaque anglaise (Codrington) contre Marie Galante.

Codrington a des liens avec les religionnaires : de Brissac et Fauvet, fugitifs de la Guadeloupe, ont dit que leurs frères accueilleraient les anglais et leur rendraient la conquête plus facile si Codrington "voulait tenir la parole que le prince d'Orange leur avait fait porter par Ganspouille, créole de cette même île. Ce jeune homme se trouva durant la guerre en Hollande et ayant passé en Angleterre dans le temps que le prince d'Orange faisait son armement pour la conquête des îles il conçut le dessein de trahir son pays, porté à cette perfidie par le seul désordre de ses affaires. Aussi par le moyen de ses parents qui sont puissants en Hollande il trouva accès auprès du prince d'Orange qui l'écoutait avec plaisir et

lui promet sa protection si bien que Ganspouille (s'engagea) à plus qu'il ne pouvait, s'obligeant de faire entrer les anglais dans la Guadeloupe et de les en rendre maître par les intelligences qu'il y avait avec ses parents, tous nouveaux convertis et des créoles ses camarades."

...Quoique Ganspouille ne soit pas de son expédition Codrington fait sonder ses parents et amis de la Guadeloupe par Fauvet : celui ci envoie un de ses nègres de Marie Galante qui, pris, avoue "qu'on l'avait envoyé pour parler au sieur Poyen, capitaine de cavalerie et dans l'alliance du dit Ganspouille dont il a épousé la sœur ". Il était chargé de dire à Poyen que quand Codrington aurait débarqué en Guadeloupe il fallait qu'il se joigne à lui comme tous les nouveaux convertis et que leurs biens leur seraient conservés.

Mais par les "sentiments d'honneur et de fidélité dont cet officier quoique nouveau converti" fait preuve, il porte la lettre à Hinselin. Le nègre est pendu. Hinselin enferme dans le fort 10 ou 12 nouveaux convertis et prie Poyen de se joindre à eux quand Codrington débarquera.

(BF) A.N. F/5b/14. Débarquements à Bordeaux. (communiqué par M. Pierre Bardin)

15 7 1775 navire le Persévérant venant de la Guadeloupe.

Poyen de Sainte Marie, (1.1.3.4.2.) capitaine de dragons accompagné de son domestique nommé Jérôme, nègre.

Mlle Poyen Marie (1.1.3.4.7 ?)

Alcibiade, mulâtre

Bibiane, mulâtresse

Poyen Robert, (1.1.6.7.) ancien officier d'infanterie accompagné de ses deux enfants.

(BG) A.N. F/3/393-394. Imprimé : 3 11 1774.

Noms de MM de la noblesse de Guadeloupe réunis auprès de MM le général et l'intendant.

Capesterre : Bellisle Poyen. (1.1.3.14.)

(BH) A.N. F/3/221 folio 829 à 836. 22 2 1687.

Partage entre Charles et Pierre Houel.

Etablissement de St Sauveur (sucrerie) Montagne St Sauveur, habitation établie par M. Houel père, échue à M. Houel aîné par partage, vendue par lui en 1699 à M. Devarenne qui l'a revendu la même année au sieur Poyen.

(BI) A.N. F/3/160. 1 6 1773

Ste Marie érigé par lettres patentes d'avril 1661 en faveur de dame Madeleine Houel veuve de sieur Jean de Boisseret et sieur Robert Houel son frère.

Vendu par la comtesse de Neuville unique héritière des anciens propriétaires aux sieurs Poyen et Bouscaren. Foi et hommage en 1766.

936 carrés, 372 nègres dont 250 de 14 à 60 ans.

St Louis de Marie Galante érigé par les anciens seigneurs de l'île fait partie de la vente faite aux sieurs Poyen et Bouscaren. Le sieur Desbois Boisulant est le propriétaire actuel. 367 carrés, 132 nègres dont 110 de 14 à 60 ans.

(BL) En novembre 1775 s'embarquent à Bordeaux pour la Guadeloupe :

- Pierre Robert Hurault de Ligny, 33 ans, de la Guadeloupe et Elisabeth Pauline Poyen , son épouse, 24 ans.

- Jean Baptiste de Poyen, 28 ans, créole de la Guadeloupe.

- Marianne Lucrette Boyer de l'Etang, 17 ans son épouse, créole de la Guadeloupe.

- Marie Poyen, 45 ans, de la Guadeloupe.

(BM) En 1804 Pierre Gabriel Hurault de Gondrecourt de Ligny, né à la Guadeloupe vers 1776 est de passage à Tonneins chez M. Sylvestre de Ferron.

Il repart pour la Guadeloupe en 1805 laissant au château de Ferron sa femme Sophie Félicité Vieillard qui y mourut le 18 1811 à 30 ans.

(BS) A.N. E 102 Dossier de Curt (à Londres)

8 1 1794 "J'ai fait demande de passeports gratis pour les enfants du marquis de Poyen. Je n'ai fait cette demande que d'après l'autorisation du Comte d'Olonne, gendre de M. de Sainte Marie".

17 1 1794 "Le Comte d'Olonne laisse chez moi un billet pour faire changer les passeports que je lui ai obtenus".

27 1 1794 "Je donne à dîner à M. le Comte d'Olonne".

6 2 1794 Dîner pour les colons de la Guadeloupe dont Mme. la comtesse et le Comte d'Olonne.

Nota : de Curt est mort à Londres d'après les Archives de la ville de Paris. la loi du VII Thermidor an VII exige qu'on donne, la vie durant, pension à ses enfants et sa veuve. (renseignement de M. Pierre Bardin)

(BU) Dictionnaire des biographies françaises : M. Prevost et Roman d'Amat. Paris 1954. Librairie Le Touzey et Ané; 87 Bd Raspail. fascicule XXXVII

Article signé E. Franceschini

BOUSCAREN ou BOUSCARIN Henri Pierre, général

né à la Guadeloupe le 9 11 1804, entré à Polytechnique en 1823 il sert dans le génie jusqu'en 1836 prenant part au siège d'Alger en 1830. Revenu d'Algérie en novembre 1836 et détaché aux spahis d'Alger il assista à de nombreux combats de cavalerie et fut grièvement blessé au col de Mouzaïa. Colonel du 3ème Spahis en 1845 il fut brave jusqu'à la témérité, montrant toutes les qualités du soldat mais un dédain absolu de la comptabilité.

Général de brigade en décembre 1851 il commanda la subdivision de Mascara. Un an plus tard il fut frappé mortellement à l'assaut de Lagouhat. Comme il s'était ruiné au service, Napoléon III paya ses dettes.

Archives de la Guerre. Le livre du centenaire de l'école Polytechnique tome II page 30; le livre du centenaire de l'Algérie; P Marchand : le maréchal Pelissier, le général Bouscarin.

(BZ) A.N. C/8a/13

folio 116 : 25 4 1701 Intendant Robert au ministre.

... vient de recevoir un avis de Guadeloupe : affaire de laquelle il revient au roi la confiscation des biens de deux habitants, dont il demande le don. "Un habitant de la dite ile nommé André Gressier religieux et marié à Londres a tué d'un coup d'épée le nommé Corneille Classen fils d'étranger et religieux n'ayant ni femme ni enfant. Les biens du dit Corneille Classen sont sans difficultés dévolus à sa Majesté et à l'égard d'André Gressier j'ai su qu'il a pris la fuite et qu'on lui a fait son procès par coutume, de sorte que selon les apparences tous les biens du dit Gressier seront aussi confisqués". Robert demande qu'on lui fasse don des biens des deux dévolus à sa Majesté par droit d'aubaine et par confiscation.

idem folio 202 : 5 11 1701 Du même au même
remercier du don demandé : le 1/3 des biens des deux.

A.N. C/8a/14 folio 64 : 3 3 1702 idem
microfilm très mal fait. manque des versos.

Généalogie de la famille Poyen

... réglera cette affaire de manière juste et raisonnable, pour lui et les autres intéressés pour faire valoir le don de sa Majesté dans toutes les règles de la justice.

(CA) A.N. D/2c/348 folio 162 verso et 163 recto. 1 1 1808. Brevet de capitaine adjoint à l'état-major et états des services de François Auguste Poyen. Relevé par Pierre Bardin.

A Ernouf général de division, grand officier de la légion d'honneur, capitaine général de la Guadeloupe et dépendances et commandant en chef l'armée.

Voulant récompenser les bons services de Monsieur François Auguste Poyen, lieutenant , et son dévouement à Sa Majesté l'Empereur le nomme au grade de capitaine adjoint à l'Etat Major général.

Ordonne au de l'Etat Major général et en son absence à l'officier qui le remplace de le faire reconnaître à la dite qualité de tous les officiers, sous officiers et soldats.

Donné au quartier général du camp de Bologne Basse Terre Guadeloupe le 1er janvier de l'an mil huit cent huit.

Signé Ernouf

Au nom de l'Empereur

Brevet de capitaine

Détail des services

De Monsieur François Auguste Poyen

né à la Guadeloupe le 10 février 1781

Dragon dans les milices le 15 prairial an 10

Brigadier le 30 messidor an 10

Maréchal des logis le 2 fructidor an 10

Sous lieutenant le 4 vendémiaire an 11

Entré à l'Etat Major Général de l'Armée

le 30 vendémiaire an 11

Fait lieutenant adjoint à l'Etat Major le 30 vendémiaire an 12

Passé au 66° régiment le 1er vendémiaire an 13

Repassé à l'Etat Major en sa même qualité le 1er avril 1807

Campagnes, Actions, Blessures

Campagnes

à la Guadeloupe

depuis son entrée au

service jusqu'à

ce jour

(CB) Lettre adressée à de Curt par Jean-Baptiste Poyen (1.1.3.4.2) du Fort Royal de la Martinique le 19 Novembre 1794.

Fonds Marcel Chatillon. Archives départementales de la Gironde

Fort Royal Martinique 19 9bre 1794

Remis le 13 Jer 1795

R. le 19 mars

Le plaisir que je goûte, mon digne ami, à m'entretenir avec vous, est bien troublé par la nouvelle cruelle que j'ai à vous apprendre !

Mon aimable, ma respectable sœur, n'est plus... une fièvre maligne l'a enlevée de nos bras en peu de jours et nous a livrés aux regrets les plus amers. Vous les partagerés ces regrets, mon cher ami, et votre coeur sensible et aimant appréciera l'état du mien !

Enfin sont arrivés trois vaisseaux de 74 sous le commandement du vice amiral Cooldwell, et du depuis le ramillier (?) de 74 portant le général Vaughan descendu à St Pierre depuis trois (?) jours et anonçant les troupes dans peu. Nous ne savons (?) encore rien de ses depeches ni de ses ordres. On dit que (?) le gl Grey lui a remis le commandement et qu'il part pour l'Angleterre (?) sur le Boyne avec l'amiral Gervis.

Des généraux, une armée nouvelle annonce des dispositions différentes (?), et je me flatte qu'elles seront telles, que la Guadeloupe sera (?) conquise une seconde fois, et ses malheureux

habitans réintégrés (?) sur les debris de leurs possessions qui toutes mutilées qu'elles (?) seront vaudront pour eux le perou.

Cette (?) perspective en ranimant mon esprit fait renaître chés moi (?) le desir de placer les trois enfans que j'ai à londres dans la marine (?) Royale, ou du moins en partie. Je fonde mon principal (?) espoir sur vous, mon cher ami, pour solliciter et (?) obtenir cette faveur, et comme je ne veux rien négliger pour cela, je me hazarde à vous tracer les faibles titres qui peuvent m'aider dans l'obtention de cette grace.

Lors de la première expedition de la Guadeloupe je n'ai rien negligé pour servir l'armée de sa majesté de tous mes moyens.

Tout ce qui était en ma possession lui à été offert, et elle en a usé.

J'ai fait la conquete de la Capsterre, et principalement du poste de Ste marie pour le livrer aux généraux de sa majesté, auxquels j'en ai fait part au gozier, leur demandant un renfort pour me soutenir, ce qui a été accepté par leur lettre officielle.

Le général Dundas, dont le souvenir me sera toujours en vénération, m'accorda une place dans son conseil, que j'ai remplie de mon mieux.

Les republicains ayant descendu à la Guadeloupe, j'ai marché avec les troupes venues de la Basseterre, au secours de fleur d'épée ou nous n'avons pu arriver à tems.

L'armée de sa majesté descendue au gozier pour la seconde fois, le général Syms, nommé gouverneur de la Guadeloupe m'ecrivit au pt Bourg ou j'étais commissaire de l'armée royaliste, pour venir le joindre ce que j'executai de suite; il eut la bonté de me dire que depuis trois jours que l'armée avait pris terre elle n'avait pu faire aucun mouvement faute de moyens, qu'il me donnait toute sa confiance ainsi que le général Grey, et qu'il m'engageait a donner des ordres sur le champ pour toutes les fournitures de l'armée.

Je me mis aussitot a l'œuvre, et appellant des secours de partout, qui commencerent à marriver le lendemain, dans quatre jours je réunis huit cents negres de corvée, des bestiaux de boucherie en quantité ainsi que des bœufs et mulets de trait et des chevaux pour monter les officiers. Il y a eu des jours ou j'ai ordonné l'emploi de quatre mille negres et que j'ai réussi à remplir cette tache en me tennant à ma besogne depuis l'aurore jusques a deux heures après minuit continuellement occupé de recevoir et faire repartir les ateliers qui graces aux bon ordre que j'avais établi dans cette partie essentielle semblaient la multiplier. Enfin le major Burnet du 43° regiment qui fesait alors les fonctions de député quartier maitre général me repete tous les jours publiquement ici, que sans moi, il ne sait pas ce que serait devenu l'armée.

Après la retraite du gozier on m'a donné un commandement J'ai dans les derniers tems occupé le poste de Ste marie avec de bien faibles moyens, et j'ai de concert avec M. de Faudoas commandt en chef couvert la Capsterre de toutes incursions, malgré que l'ennemi porta ses coureurs jusques sur nous; lorsque la capitulation de Berville et l'infame trafic qu'on a fait des pauvres royalistes qui si étoyent genereusement renfermés, nous a prescrit imperativement la retraite j'ai effectué la miene dans celle des colonies de la domination de sa majesté qui pouvait me mettre plus aportée de lui renouveler mes services, à l'operation des forces que j'attends pour les continuer.

Enfin mon cher ami, vous savez que ma famille est la seule protestante des colonies francaises, et qu'en devenant anglais, je le suis doublement proffessant la même religion que le souverain que j'ai juré de servir et de respecter avec toute ma ferveur.

Si vous pouvés aider ces faibles moyens de votre credit vous me rederes un grand service de placer ceux de mes enfans qu'on daignera recevoir dans la marine royalle.

Je me flate, mon cher ami, que vous aurai vû avec plaisir la demarche que vos amis, réunis ici, ont fait près de vous : c'est bien peu de choses sans doute, mais c'est tout ce que nous pouvions dans la situation ou nous sommes, et nous avons cru que cette demarche pouvait

vous mettre en mesure pour attendre celle que vous doit la colonie lors qu'elle aura le bonheur de se voir réunie à la Guadeloupe.

Vous avez un ami vrai, et chaud, en monsieur Dubuc administrateur général de la Martinique, c'est un grand homme, par les qualités du coeur, comme par les vertus, et la puissance du génie.

Mon oncle ⁴⁹⁵ me charge de mille choses pour vous; le poids de l'emigration l'affaisse singulièrement; il se promet de vous écrire avec bien de la joie à sa rentrée à la Guadeloupe et il est bien à désirer pour lui qu'elle s'effectue promptement.

Je ne doute pas que le sort de la Basseterre tenant, la conquête de la Guadeloupe proprement dite ne soit facile si elle est brusquée ce qui aura une grande partie de leurs forces aux républicains.

Mais la pointe à pitre et ses alentours offriront plus de difficultés.

Ce n'est plus le même pays.

Je vous embrasse et vous réitere tous les sentiments que je vous ai voué pour la vie, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur et cher ami, votre très humble et très obéissant serviteur

Poyen

(CK) B.N. Manuscrit Clairambault 886 fol 202, relevé par Pierre Bardin.

Monseigneur

La descente que les Anglais ont faite à la Guadeloupe ayant causé à un de mes frères ⁴⁹⁶, capitaine de la dite île, et à moy une perte considérable, tant par les maisons qu'ils nous ont brûlées, qu'une habitation et sucrerie que nous y avons qui travaille actuellement, ma obligé de passer en France pour acheter le nécessaire pour rétablir la dite habitation, ce que j'ay fait, et pour en faciliter le transport je me suis intéressé avec les sieurs Rattier et Lacam, marchands de cette ville, dans un navire de deux cents tonneaux, nommé La Judith, de Bourdeaux, que nous avons acheté à Nantes où il a été retenu jusques à présent par les glaces, sans quoy j'aurais été icy atemps pour partir avec les autres navires auxquels vous avez accordé des passeports, j'espère Monseigneur que vous aurez égard à notre perte, à l'inclination que nous avons de maintenir notre établissement, aux frais considérables que nous avons fait pour mettre le dit navire en estat aussi bien que son chargement qui est tout prêt, et aux très humbles supplications que je vous fais, Monseigneur, de m'accorder le passeport et commission portant permission d'aller aux Isles, d'y faire son expédition de prendre dans ce département les officiers et matelots nécessaires pour l'armement dudit navire, qui est monté de seize canons et quatre piéris. Il nous suffirait de vingt matelots classés, le restant invalides, étrangers et gens qui veulent se pousser à la navigation. La protection que vous accorder aux habitants des isles me fait espérer, Monseigneur, qu'il vous plaira de me favoriser de la grace que je prens la liberté de vous demander, nous continuerons nos vœux, Monseigneur, pour votre conservation.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Poyen ⁴⁹⁷

A Bourdeaux ce 27^e fev.

1694

(CL) "Evocation du vieux Bordeaux" de Louis Desgraves. Editions de Minuit.
page 366

⁴⁹⁵ Il doit s'agir de Jean Baptiste Gabriel POYEN BELLISLE

⁴⁹⁶ Probablement Jean II Poyen.

⁴⁹⁷ Il s'agit probablement de François.

Rue Poyenne

Cette rue doit son nom à un sieur Poyen qui y avait établi, au début du XVII^e siècle, une manufacture de savon. Le 17 août 1753, les jurats autorisèrent la dame Verdier, veuve Poyen, à rétablir la savonnerie. L'entreprise ayant échoué, quelques négociants y fondèrent le "Bal anglais" qui connut une certaine célébrité.

(CM) A.D. Gironde, sac à procès B 3970.

Analyse sommaire du contrat de mariage de David Poyen et Madeleine Verdier, communiqué par le commandant P.L. Coÿne.

Le 16 mai 1696, à la Basse Pointe, île Martinique, devant Me Lemoine, notaire à la Martinique, contrat de mariage entre :

- Sieur David Poyen, marchand à Basse Pointe, fils de défunts Jean Poyen, marchand de St Affrique en Languedoc et Bernarde Tournayzy, natif de St Affrique, d'une part;
- et Magdeleine Verdier, fils de sieur Jacques Verdier, habitant en cette île, et de demoiselle Françoise Sermagne, native de St Jean de Basse Pointe, d'autre part.

Le futur époux est assisté de sr. Jean Poyen, son neveu; de sieurs Mathieu Prunes, marchand au bourg St Pierre, et Pierre Peyssonnel, marchand à Basse Pointe, ses amis.

La future épouse procède du consentement de ses père et mère, de demoiselle Madeleine Garet, veuve en premières noces de feu Manuel Sermaigne et en secondes noces de Jean Penet, sa grand-mère; de sr. Jean Veyrier son oncle comme ayant épousé Madeleine Sermaigne, sa marraine; de Mr. Me François Charton, conseiller du Roi au Conseil Souverain de la Martinique, son parent.

Le mariage sera célébré en face de Notre Sainte Mère l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine.

Il sera réglé par la Coutume de Paris. La dot de la future est de 10.000 livres.

Fait à Basse Pointe au domicile du sr. et dlle Verdier.

Copie (ca 1715) aux A.D. de la Gironde, au sac à procès B 3970, dans une copie d'exploit par lequel Madeleine Verdier, femme séparée de biens de David Poyen, signifie aux créanciers de son mari les créances privilégiées qu'elle a sur les biens saisis de son époux.

(CO) A.D. Gironde 3 E 5059 folio 1280, communiqué par le commandant P. L. Coÿne.

10 8 1697 Contrat de mariage de Sr François Poyen, marchand des Isles d'Amérique, demeurant à Bordeaux, paroisse St Michel; fils de défunts Sr Jean Poyen et Dlle Léonarde (surchargeant Bernarde) Tournezy, habitants St-Affrique, d'une part; et Dlle Suzanne Marie Lacam, fille de feu Sr Jesban Lacam, bourgeois et marchand de Bordeaux, et de feu Dlle Jeanne Rattier.

(CP) A.D. Gironde 3 E 5058 folio 441, communiqué par le commandant P. L. Coÿne.

7 3 1696 C Rattier et Isaac Lacam, bourgeois et marchands de Bordeaux, donnent au Sr François Poyen, marchand aux Isles d'Amérique et à présent capitaine sur le navire "la Judic" de Bordeaux, une procuration générale pour vendre la cargaison de "la Judic" aux Isles, y acheter une cargaison de retour de sucre, et éventuellement charger aux Isles d'autres navires de sucre pour Bordeaux.

(CQ) A.D. Gironde 3 E 5058 folio 445, communiqué par le commandant P. L. Coÿne.

8 3 1696 Procuration en blanc de François Poyen pour la poursuite de procès qu'il a contre le sieur Laplaigne, en particulier pour affirmer sous serment que c'est ce seul procès qui l'a retenu à Bordeaux sans lequel il serait parti depuis un mois.

(CR) A.D. Gironde 3 E 5059 folio 601, communiqué par le commandant P. L. Coÿne.

11 4 1697 François Poyen, marchand, met son nègre Laurent Alexis en apprentissage pour deux ans chez Théodore Gautier, maître charpentier de navire à Bordeaux. Apprentissage terminé, il sera, par les soins des Srs Rattier et Lacam, renvoyé à la Martinique pour y travailler sous les ordres du sr Poyen.

(CS) A.D. Gironde 3 E 5059 folio 2042, communiqué par le commandant P. L. Coÿne.

19 12 1697 Traité d'association entre Jacob Rattier et Isaac Lacam, d'une part, François Poyen, d'autre, pour le commerce aux Isles. Rattier et Lacam apportent le capital, 60.000 livres, dont la valeur du navire "la Marianne", et Poyen, salarié et intéressé, apportera son travail. Il tiendra maison au Fort Saint Pierre de la Martinique.

(CZ) Bibliothèque nationale; manuscrits français 11.315. Acte aimablement communiqué par M. Pierre Bardin

Nous soussignés Jean-Baptiste PATOULET, conseiller du Roy en ses conseils, Intendant de justice, police et finances des isles de l'Amérique, en vertu du pouvoir à nous donné par l'arrêt du Conseil d'Etat du Roy, du 8eme Avril 1679, à eux Jean POYEN et Nicolas JAMAIN⁴⁹⁸, sommes mutuellement et réciproquement convenus ensemble, scavoir de la part de nous dits Jean Poyen et Jamain que nous ferons faire à nos causes et dépents, hormis les frais de justice, le recouvrement des sucres et effets provenant de la COMPAGNIE DES INDES OCCIDENTALES, dont les états nous sont remis par mondit sieur l'Intendant, lesquels sont signés de luy et de nous par ampliation, afin qu'il ne s'y puisse apporter de changement. Lequel dit recouvrement se fera par le nommé Jacques LE MORNE, huissier au conseil souverain de cette isle, auquel nous dit Intendant avons pour cet effet expédié une commission pour faire toutes les poursuites et diligences nécessaires pour faire contraindre les débiteurs de ladite compagnie au paiement de leur deub, suivant la rigueur de l'arrêt du conseil du Roy du 3 eme juillet 1677, rendu contre les débiteurs, pour la décharge desquels ledit Le Morne donnera quittance des sucres et effets qu'il recevra d'iceux débiteurs qui en seront valablement déchargés, estant vizeés de nous des sieurs Poyen et Jamain, qui nous sommes rendus caution solidaires dudit Jacques Le Morne. Et de la part de nous dit Sr l'Intendant promettant de payer par gratification audit Le Morne, la somme de trois cents livres tournois pour chacune des années 1680 et 1681, pendant lequel temps nous dit Sr l'Intendant, espérons que ledit recouvrement sera fait, et que les sucres et effets provenant dudit recouvrement seront mis ez mains de nous dits sr Poyen et Jamain, qui en fourniront à nous dit Sr Intendant des lettres de change, payables en France à six mois de vue, à fur et à mesure que nous dir Sr Poyen et Jamain en auront reçu la quantité de cinquante mille livres au prix et somme de cinq livres tournois pour chacun cent desdits sucres⁴⁹⁹. Et en cas de protest desdites lettres de change en France, nous dits Sr Poyen et Jamain, sommes convenus et convenons de payer au mondit Sr Intendant tous les despents, dommages et intérêts qui en pourront eschoir.

Fait à la Guadeloupe le troisième janvier 1680. Le présent acte fait double.
signé Patoulet, Poyen, Jamain et compagnie.

⁴⁹⁸ Nicolas Jamain, marchand, natif de La Rochelle, 45 ans, sa femme, Dlle Jeanne Bardouick, 36 ans, figurent dans le recensement des protestants de la Guadeloupe de 1687 (ANSOM G/1/469).

On le trouve cité dès 1663 (Debien les engagés) et en 1669 il est à 3 Rivières pouvant faire 39.000 livres de sucre par an (A.N. C7/A1 complément Fo 163). Il était aussi en relation avec Amsterdam (HCA 30).

⁴⁹⁹ Nous n'avons pas d'idée sur le bénéfice qui a pu être fait dans cette opération car nous n'avons pas pu savoir quel était le prix du sucre à cette époque précise.

Généalogie de la famille Poyen

(DB) Acte de mariage :

Argenton 30 août 1831.

Mariage de Jules Maximilien de Poyen, 36 ans, capitaine de cavalerie, habitant Tonneins, né à Saint Laurent du Lamentin (La Martinique) le 22 février 1795, fils de feu J. B., marquis de Sainte-Marie de la Capesterre (Guadeloupe) (+ 27 août 1796 à St-Louis de Fort Royal de la Martinique) et de Marianne Lucrèce Boyer (+ Tonneins le 21 janvier 1830), avec Henriette Lydie Crane, 24 ans, née à la Capesterre (Guadeloupe) le 7 mai 1807, fille de Georges André (+ le 18 septembre 1825 à la Guadeloupe) et de Charlotte Pagézie (+ à la Guadeloupe le 15 juin 1826). Le futur a un frère aîné qui habite Argenton. Pour constater l'identité de l'épouse un acte de notoriété est dressé par le juge de paix et annexé à l'acte de mariage. Les témoins de cet acte sont Claude Henri de Poyen, 51 ans, époux de Elisabeth Crane, 44 ans; Françoise Henriette Crane, veuve d'Anne Robert Poyen, 46 ans; Alexis de Rissan, 58 ans, et son fils Ernest, 26 ans, tous deux de Ruffiac.

(DC) A.D. Lot et Garonne 3E/798/12 22 juin 1831, contrat de mariage de Charles Barthélemy de Poyen, propriétaire à Tonneins, et avant à Figuès, commune d'Argenton, fils de feu J. B. marquis de Sainte-Marie et de feu Marie Anne Lucrèce Boyer de l'Etang, avec Marie Charlotte, surnommée Mélanie, Bujac, fille de feu Jean et de feu Marie Victoire Pélissier. Mariage à Saint-Gervais.

Elle a un domaine à Tonneins (3 métairies dont Fazanis) plus 15.000 fr dûs par Boudet de Monplaisir. Le futur dit que sa fortune se compose de 70.000 francs actuellement aux mains de M. Bellile de Poyen, son frère, au quartier de la Cavester (sic).

Présents : Claude Henri de Poyen, son frère, et Julie Antoinette de Poyen, sa sœur.

(DF) Bibliothèque Nationale Nouveau d'Hozier 274-6281

Acte retranscrit et communiqué aimablement par M. Bardin.

Copie de l'original sur parchemin.

Du mois de février 1770.

POYEN Paris : lettres de noblesse pour le Sr. Poyen ancien commandant du quartier de la Capesterre en l'Isle Guadeloupe.

Louis par la Grâce de Dieu Roy de France et de Navarre à tous présents et à venir Salut. L'anoblissement étant la récompense des services rendus à l'Etat et la seule véritablement digne de la Justice et de la Puissance du Souverain elle nous a paru justement méritée par notre cher et bien Amé le Sr. Jean Poyen ancien commandant du quartier de la Capesterre en notre Isle Guadeloupe. Il s'est trouvé en qualité de volontaire au siège de cette Isle fait au commencement de ce siècle par Cadrington qui y fut repoussé; il a servi à celui de St Christophe sous les ordres du Sr. de Chavagnac et à celui de Nieves sous ceux du Sr. d'Iberville; il était commandant du quartier de la Capesterre pendant le dernier siège de la Guadeloupe, il y avait même formé des retranchements à ses dépens pour la deffense de la Colonie. A ces considérations se réunit le souvenir que nous lui conservons du service que rendit son grand-père maternel en apportant aux Isles du Vent les premiers plans de Cannes à Sucre⁵⁰⁰ et des bons et louables services de son Grand-père paternel qui fut le premier

⁵⁰⁰ Dans la demande d'anoblissement effectuée par le gouverneur Nolivos en 1769 pour « le sieur Poyen, ancien commandant de Capesterre, âgé de 86 ans. Son grand-père maternel a apporté les premiers plans de cannes dans les îles et commencé à y établir des manufactures ». L'acte d'anoblissement ne mentionne pas les manufactures. En effet la politique vis-à-vis des colonies était que seule l'agriculture était permise et que tous les objets manufacturés devaient venir de France. Le sucre ne devait pas être raffiné sur place. Quand aux premiers plans de canne, il y avait longtemps qu'ils étaient à la Guadeloupe et que la culture avait été lancée à la Guadeloupe ne

Capitaine de Cavalerie des milices de la Guadeloupe⁵⁰¹, Scavoir faisons que pour ces causes et autres a ce nous prouvant, de l'avis de notre Conseil et de notre certaine Science pleine puissance et autorité Royale nous avons par ces présentes signées de notre main annobli et anoblissons le dit Sr. Jean Poyen, et du titre et qualité de noble décoré et décorons voulons et nous plait qu'il soit tenu, censé et réputé, comme nous le tenons censons et reputons pour tel ensemble ses enfants et postérité tant mâles que femelles nés et à naître en légitime mariage de même que tous ceux qui sont issus de noble et ancienne race et que le dit Sr. Poyen et sa postérité soient en tous lieux et endroits, tant en jugement que hors de jugement tenus, censés et réputés pour nobles et gentilshommes et comme tels qu'ils peuvent prendre en tous lieux et en tous actes la qualité d'Ecuyer et parvenir à tous degrés de Chevalerie et autres dignités titres et qualités réservés à notre noblesse, qu'ils soient inscrits dans le catalogue des nobles et qu'ils jouissent et usent de tous les droits, prérogatives, privilèges, franchises, libertés, preeminences, exemptions et immunités dont jouissent et ont accoutumé de jouir les autres nobles de notre Royaume, comme aussi qu'ils puissent acquérir, tenir et posséder toutes sortes de fiefs, terres et seigneuries de quelque nature, titre et qualité qu'elles soient, et en outre avons permis au dit Sr. Poyen et à ses enfants, postérité et descendants de porter les armoiries timbrées telles qu'elles seront réglées et Blazonnées par le Sr. D'Hozier de Serigny juge d'Armes de France, et qu'elles seront peintes et figurées dans ces présentes auxquelles son acte de Règlement sera attaché sous le Contre Scel de Notre Chancellerie, avec pouvoir de les faire peindre, graver et insculpter en tels endroits de leurs maisons, terres et Seigneuries que bon leur semblera, sans que pour raison du dit anoblissement le dit Sr. Poyen, ses enfants, postérités et descendants soient tenus de nous payer ny à nos successeurs Roys aucune finance ni indemnité dont a quelque somme qu'elles puissent monter nous leur avons fait et faisons don par ces dites présentes, à la charge toutefois pour eux de vivre noblement et sans déroger à la dite qualité.

Si Donnons en Mandement à nos amis et féaux les gens tenants noble Cour de Parlement et Chambre et Cours des Comptes, Aides et Finances à Paris, Présidents, Trésoriers Généraux de France au bureau de nos finances établis au dit lieu, mandons pareillement aux officiers de notre Conseil Supérieur en notre Isle de la Guadeloupe et à tous autres officiers et justiciers qu'il appartiendra que ces présentes ils ayent à faire registrer et du contenu en icelles jouir et user le dit Sr. Poyen, ensemble ses enfants, postérité et lignées males et femelles nées et à naître en légitime mariage, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements quelconques nonobstant tous Edits, Déclarations, Ordonnances, Règlements, Arrêts, Clameurs de haro, Charte Normande, Lettres et Autres choses à ce contraires auxquels et aux déroatoires des déroatoires y contenus nous avons expressément dérogé et dérogeons par ces présentes pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence. Car tel est notre plaisir. Et afin que se soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait mettre notre Scel à ces dites présentes.

Donné à Versailles au mois de Février l'an de Grâce mil sept cent soixante dix et de notre Règne le cinquante cinquième.

Signé Louis

(et sur le repli) Par le Roy : Choiseul Duc de Praslin.

serait-ce que par Trezel. Plusieurs demandes et actes d'anoblissement à la Guadeloupe font référence à un ancêtre ayant introduit les premiers plans de cannes...

⁵⁰¹ La confusion entre le père et le grand-père a entraîné une erreur reproduite dans presque tous les arbres généalogiques. C'est Jean II, le père de l'anobli, qui était capitaine de cavalerie et non Jean I qui est toujours qualifié de marchand.

Le 23 Février 1770 D'Hozier de Serigny enregistre et règle les Armoiries de la famille Poyen; un exemplaire en couleur y est joint.

Un écu de Geules à un Paon d'Argent passant sur une Terrasse de Sinople et un Chef d'Azur chargé de trois Etoiles d'or.

(EA) Lettre communiquée par M. et Mme Philippe de Poyen en mai 2012

Note sur le contrat de mariage de Jean POYEN
et Bernarde Tournezy, 23 Mai 1645

Lors de sa visite à Saumur en 1986, M Pierre de Poyen a bien voulu me remettre l'arbre généalogique de sa famille. En tête de ce document figure Jean POYEN, signalé comme étant "né à Saint-Affrique et époux de Bernarde Tournary". Ces indications semblent pouvoir être aujourd'hui complétées.

J'ai en effet retrouvé une copie du contrat de mariage de Jean POYEN avec Bernarde TOURNESY, passé le 23 Mai 1645 devant Me François Floran, notaire à Saint-Affrique. Jean POYEN y est dit "natif de Nuits en Bourgogne, fils de feu Jean POYEN, vivant receveur du Grenier à sel de Dijon, et de Jeanne JOUBIN." Cet acte indique le nom des parents de Jean Poyen, qui appartenaient à la petite bourgeoisie de Nuits Saint Georges et de Dijon.

Cette copie notariée a été extraite des minutes du notaire Floran le 10 juillet 1693 par Me Ramès, notaire à Saint-Affrique, à la demande de François POYEN, l'un des fils de Jean POYEN. Elle a été retrouvée dans les archives de mon ancêtre Jean MARZIALS, magistrat à Saint-Rome de Tarn, près de Saint-Affrique, à la fin du 17ème siècle. Ce dernier était chargé de veiller à certains intérêts conservés par les Poyen à Saint-Affrique après leur départ pour Bordeaux et la Guadeloupe. Jean Marzials était le petit-fils d'un autre Jean Marzials et d'Esther Tournezy qui devait être la sœur ou la cousine de la Bernarde Tournésy épousée par Jean POYEN. Les Poyen ont assez longtemps entretenu de bonnes relations de cousinage avec leurs parents demeurés au pays: c'est ainsi qu'en 1905 (pour 1705) ils accueillirent en apprentissage un fils de Jean Marzials, David Marzials, dans leur raffinerie de Bordeaux, puis à la Guadeloupe.

Les POYEN et les BOUSQUET de FLORIAN sont donc doublement apparentés :

- au niveau de Jean POYEN et de Bernarde TOURNEZY
- au niveau de Marie Constance POYEN, épouse en 1714 de David MARTIN et mère de Marie Pauline MARTIN qui épousa mon quinquain Louis de BOUSQUET (1719-1778).

Ci-joint une photocopie de la copie notariée ci-dessus, avec sa transcription effectuée par mes soins et donc imparfaite.

Bernard de BOUSQUET
27 avril 1999

(EB) Cet acte nous a été communiqué par M. et Mme Philippe de Poyen en mai 2012. Cet acte avait été communiqué en 1999 à M. M Pierre de Poyen par M. Bernard de Bousquet de Florian, à Saumur (EA).

Contrat de mariage Passé le 23 Mai 1645
entre Jean POYEN et Bernarde TOURNESY devant
Me François FLORAN, notaire de Saint-Affrique
Transcription de M. Bernard de Bousquet de Florian

Pactes de mariage ont été accordés par parole de présent entre le Sieur Jean POYEN, marchand, natif de Nuits en Bourgogne, fils de feu Me Jean Poyen, vivant Receveur au grenier à sel de Dijon, et de Jeanne Joubin, procédant à faire ce qu'il s'en suit, tant en conséquence de l'attestation à lui expédiée, faite devant les échevins et syndic dudit Nuits du vingt deuxième d'Avril dernier que du pouvoir à lui donné par Règne Alix, son aïeule maternelle, Jean Poyen,

Généalogie de la famille Poyen

notaire et greffier du Grenier à sel, Claude Poyen. marchand dudit Nuits, que autres ses parents nommés à l'acte du vingt troisième dudit Avril, reçu par Me Maselier, notaire dudit Nuite, cesdits deux actes par lui exhibés originellement demeurés en mon pouvoir, d'une part, et Bernade TOURNESY, veuve de Pierre SENEGAS, fille légitime du Sr François Tournesy, marchand de cette ville, et de Jeanne Bouyssière mariés, d'autre part.

A cette cause ce jourd'hui, mardi vingt troisième du mois de Mai mil six cent quarante cinq après midi, régnant Louis par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, au Faubourg du Griffon de la Ville de Saint-Affrique, diocèse de Vabres, sénéchaussée de Rouergue, maison d'habitation dudit Tournesy, devant moi notaire royal sous-signé et témoins bas-nommés, ont été présents les susdits POYEN et TOURNESY, futurs mariés, lesquels de gré, ladite Tournesy duement autorisée à passer ce contrat dudit Tournesy son père, aussi présent et consentant, ont promis mutuellement l'un à l'autre de se prendre et épouser en vrai et légitime mariage, en la forme de la Religion prétendue réformée, à la première réquisition de l'un d'eux, préalablement les formalités en pareil cas y accoutumées observées.

De plus a été présente la susdite Jeanne Bouyssière, laquelle pareillement autorisée de son mari, a volontairement donné et constitué à la dite Tournesy sa fille, épouse, en faveur de ce mariage et pour tous droits lui comptant de présent ou à l'avenir sur ses biens, la somme de deux cent livres et six linceuls, six nappes, douze chemises, un seau (de) cuivre pesant avec son anse (de) fer neuf livres, une robe burate faite et ouvrée selon la qualité des futurs mariés aux dépens du constituant, une couverte (de) lit de Montpellier de la moyenne sorte et un garniment (de) lit, courtine et rideaux (en) cadis de Lodève. Cela à elle payable, savoir les meubles à sa volonté et les deux cent livres par l'hérédité de la constituante, dans l'an du décès d'icelle constituante, moyennant quoi et demeurant en la forme prédite (.....), la dite épouse, elle sera tenue de quitter ainsi que fait maintenant, dûement à ce faire l'autorisant son époux..... tous les droits maternels sus-exprimés, promis pour raison d'iceux ne rien jamais plus demander sur sa future succession (.....) Comme aussi icelle Tournesy s'est constitué en dot audit Poyen son époux avec tous et chacun ses autres biens et droits quelconques, meubles et immeubles, présents et futurs le faisant du tout seigneur et maître pour en jouir comme des biens dotaux. Et pour que le dit Poyen entre en héritage, l'épouse sera tenue de lui reconnaître sur tous ses biens tout ce qu'il apportera et emploiera pour la liquidation d'iceux s'il se trouve bien dû pour lui être rendu et restitué, ou à autres à qui de droit il appartiendra. Le cas y échéant, dans l'an après ledit cas de restitution (.....) promet ledit époux d'en faire à son épouse (.....) Il n'aura rien de la propriété desdits biens dotaux ou de ce qui lui a été ci-dessus constitué par sa mère pour le droit (.....) Icelui époux a donné à sa dite épouse, pour en faire et disposer à tous ses plaisirs et volonté, tant en la vie qu'en la mort, la somme de trois cent livres et de plus, outre ce, toutes les robes, bagues, bijoux et autres menus (.....) dont elle se trouvera saisie. Et pour même droit que dessus icelle épouse en a donné à son époux la somme de cent cinquante livres à prendre en cas de prédécès par le survivant, seulement sur les biens du pré-mourant dans l'an du prédécès ...

parties contractantes respectivement l'une envers l'autre comme les concerne ont obligé et hypothéqué tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles, présents et à venir qu'ont soumis à toute rigueur de justice pour y être contraints

.....

.....

par moi dit notaire ainsi comme toutes parties, sous réciproque stipulation et acceptation, promis et juré.

Présents : les sieurs Jean Fabre, David Dumon son beau-fils, marchand, Pierre Tournesy, fils de feu Guillaume, Jean Galun, David Triadou, Jean Fraissignes, autre Pierre Tournesy, fils

dudit François, Paul Sabatier, cardeur de laine et Raymond Floran, écolier, habitants dudit Saint-Affrique, soussignés ceux qui savent, avec ledit Poyen, époux.

Les autres parties contractantes ont dit ne savoir. Et de moi François Florand, notaire royal

Suivent les noms des signataires

ainsi signé à l'original duquel cet extrait a été tiré et dûment collationné par moi Antoine Ramès, notaire royal de ladite ville, à la requête dudit Sieur François Poyen, fils au susdit Jean, exhibé et retiré ledit original par Mr Pierre Peyre, prêtre et curé de (.....), gardien des notes dudit feu Me Floran. et après deux collations faites sur iceluy, j'ai délivré le présent audit Poyen qui ne pourra s'en servir en justice sans être expédié sur Parchemin timbré à Saint-Affrique, ce dixième jour du mois de juillet mil six cent quatre vingt treize.

signé : Ramès, notaire royal

(EC) Cet acte nous a été communiqué par M. et Mme Philippe de Poyen en juillet 2012. Cet acte avait été communiqué en 1999 à M. Pierre de Poyen-Bellisles par M. Bernard de Bousquet de Florian, à Saumur (EA).

Nous ne savons pas si c'est une copie délivrée par Me Galopin ou une transcription faite par M. Bernard de Bousquet de Florian.

Contrat de mariage

entre Sr David Martin

et Lucrette Deganspoël V^{ve} de Jean Poyen ⁵⁰²

reçu M^c Galopin notaire à la Guadeloupe

le 11 février 1714

Par devant le notaire royal à la Guadeloupe isle de l'Amérique soussigné, furent présents, le sieur David Martin, marchand banquier de Sainte hypolite en Languedoc, de présent en cette isle, majeur usant et jouissant de ses biens et droits, natif du dit lieu de Languedoc paroisse Sainte hypolite, fils de deffunt le sieur Jean Martin maire perpétuel du sus dit lieu et de dame Angélique Astrube, ses père et mère de laquelle il se fait fort pour son agrément qu'il a cy devant obtenu par acte devant Me Monnier notaire de Sainte hypolite qui en a minute, d'une part,

Et demoiselle Lucrette Deganspoël veuve de feu le sieur Jean Poyen vivant capitaine de cavallerie en cette ville, demeurante au quartier de la Capesterre de cette dite ville stipulant en cette partie pour demoiselle Marie Poyen sa fille, mineure, à ce présente et de son consentement, native de cette ville, paroisse du dit lieu de laCapesterre, d'autre part. Lesquelles parties pour parvenir au mariage qui au plaisir de Dieu sera fait et célébré en face et sous licence de notre mère Sainte Eglise Catholique apostolique, et Romaine, Les solennités requises et nécessaires dûment accomplies entre le dit S^r Martin et la dite demoiselle Marie Poyen.

Ont volontairement faits les accords et conventions du dit mariage, qui suivent et ce de l'avis conseils et délibérations de leurs parens et amis ci après nommés

Savoir de la part du futur époux, de Monsieur Adrien de Saint Ricquier Escuier Seigneur Demachicour, Conseiller du Roy Commissaire de la Marine au département de cette isle Guadeloupe, Conseiller au Conseil supérieur, en icelle Procureur et Receveur des droits de son Altesse Serenissime Monseigneur L'amiral, Le S^r Nicolas Luker marchand et habitant demeurant au dit quartier de la Capesterre, Le sieur Pierre Celleron garde des magasins du Roy en cette ville et du S^r François Jacques Millet de la Girardiere Major du Régiment des milice de Lonvilliers, Et de la part de la dite demoiselle future épouse, avec la demoiselle sa mère, Le sieur Jean Poyen son frère, et demoiselle Anne Agnès Gressier son épouse, Le sieur

⁵⁰² Il s'agit de sa fille Marie Poyen qui était mineure.

Pierre Poyen, et Demoiselle Thérèse Chevallier son épouse frère et belle sœur, Le sieur Jean Gressier et demoiselle Bernarde Poyen, beau frère et sœur; le sieur Estienne Besnard marchand et habitant, et demoiselle Jeanne Poyen son épouse, beau frère et sœur, demoiselle Catherine, Suzanne, Agnès et Elisabeth Poyen sœurs, Le sieur Samuel Classen Couzin de la future - demoiselle Allete Classen veuve de feu le sieur Moïse Petit tante; Le sieur Nicolas Poyen cousin germain, le sieur Jean Rounelet⁵⁰³ - marchand, cousin germain; M^c Pamphille Louis Fillassier Doyen Conseiller du Roy, au dit Conseil, et du S^r Nicolas Godemarre habitant; C'est a savoir que le dit sieur Martin a promis et promet par ces présentes de prendre la dite demoiselle Marie Poyen pour épouse, et la dite Demoiselle Deganspoël veuve Poyen de lui donner et faire célébrer le dit mariage le plus tôt que faire ce pourra pour du jour de leurs espousailles et bénédiction nupcialle est ce comme effet, les futurs époux seront vus et commun en tous biens meubles et conquêts Immeubles faits durant et constant le dit mariage, suivant et conformément à la coutume de Paris observée en cette isle sous laquelle les parties ont déclarées contracter et vouloir leur communauté estre Régie et Gouverné, quand bien mesme ils feraient leurs demeures et acquisitions en Pays de coutume et dispositions contraires, auxquelles les dites parties ont expressement dérogé et renoncé se prenant d'ailleurs avec leurs droits, néanmoins ne seront tenues des dettes et hypothèques faites et créés auparavant le dit mariage, qui seront, s'il sen trouve acquittées par celle des parties qui les devra sans que l'autre ni ses biens en puissent souffrir.

En faveur duquel mariage la dite Demoiselle Deganspoel V^e Poyen a promis et s'est obligée de payer et donner au dit sieur futur époux pour dot de la future épouse la somme de dix mille livres tournois acompte de la succession échue du dit deffunt sieur Poyen son père, si tant il lui revient, sinon le surplus sera avaloir sur celle a échoir de la dite demoiselle veuve Savoir cinq mille Livres en sucre ou argent à l'option de la dite demoiselle veuve Poyen, dans le courant de la présente année et cinq mille livres dans l'année suivante mil sept cent quinze aussi en sucre ou argent comme dessus; en outre une négresse nommée Isabelle âgée d'environ quatorze ans prisee par l'assemblée la somme de cinq cents cinquante francs que le dit sieur futur époux reconnait lui avoir présentement été livrée, laquelle negresse au cas qu'il s'en aille en France avec la dite future épouse restera et retournera à la dite demoiselle veuve Poyen en payant la même somme de cinq cents cinquante francs au dit futur époux

Partant le futur époux a doué et douc la dite demoiselle future épouse de la somme de quatre mille livres de douaire, une fois payé, à prendre sur tous les biens présents et avenir du dit futur époux qui les y a obligez affectez et hypothéqués de ce jour. Pour du dit douaire en faire et disposer par la future en toute propriété, et sans retour, au cas qu'il n'y ait point d'enfans, et s'il y en a elle ne jouira sa vie durant à sa caution suratoire⁵⁰⁴ estant déchargés d'en donner d'autre quand mesme elle passerait à d'autres noces, dérogeant les dites parties pour ce regard à la dite coutume de Paris. Le survivant aura et prendra pour preciput sur les biens de la communauté suivant la prisee d'inventaire et sans crue la somme de Deux mille francs avant partage, en outre le coffre ou armoire, linge, hardes et habits à l'usage du survivant, et le lit garni Et en outre si c'est le futur, ses armes et bagages de guerre, et si c'est la future ses bagues et bijoux arrivant le décès du futur époux avant la future. Il sera loisible à elle d'accepter ou renoncer à la communauté et au dit cas de renonciation de reprendre franc et quitte de toutes dettes et hypothèques tout ce qu'elle justifiera y avoir apportée et ce qui lui sera advenu et échue par succession, donation, legs ou autrement, avec ses dites douaire et préciput; quand bien elle se serait obligé, aurait partie ou aurait esté condamnée aux dites dettes dont elle sera indemnisée par les héritiers ou représentans le dit futur époux qui à cet

⁵⁰³ Mauvaise lecture de Rouvelet.

⁵⁰⁴ caution juratoire

effet a obligé affectez et hypothequez tous ses biens de ce dit jour ; Laquelle faculté de renonciation et de reprise a esté aussi convenue en faveur des enfans du dit futur mariage. Car ainsi et de tout ce que dessus les dites parties sont convenues et demeurées d'accord sans quoi ses présentes n'auraient esté passées ni ce mariage ne s'acomplirait ; Promettant et obligant et à peine et renonceant et fait et passé en la maison et sur l'habitation de la dite demoiselle veuve Poyen au quartier de la Capesterre le onzième jour de février mil sept cents quatorze, après midi, en présence des dits sieurs Parens et amis témoins qui ont signé avec les dites parties et le dit notaire ainsi la minute des présentes. est signée D. Martin, Marie Poyen, La V^c Poyen, Poyen, Gressier Poyen, Poyen de St Sauveur, Thereze Chevallié, J. Gressier, Poyen Gressier, E. Besnard, Poyen Besnard, Catherine Poyen, Elizabet Poyen, N. Poyen, Suson Poyen, Agnès Poyen, Classen, Rounolet, Luker, Millet Lagirardiere, Cellcron, N. Godemar, et Galopin n^{re} soussigné.

(ED) ANOM G1 502 Recensement révolutionnaire de Saint-Martin an IV

habitation sucrerie (l'Espérance)

veuve ROUVELET 65ans

habitation cotonnerie

François ROUVELET 41 ans

Catherine sa femme 39 ans

Elisabeth sa fille 21 ans

6 cultivateurs

(EF) *Géographie du commerce de Bordeaux à la fin du règne de Louis XIV*, Christan Huetz de Lemps, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, centre de recherches historiques, Civilisations et Sociétés 49, 1975.

p. 57 (résumé)

Le 25/08/1708 dépôt à la Chambre de commerce d'un mémoire de protestation (AD 33 C4251-C4267) contre le Sr Vandezande, marchand hollandais, accusé de svir de prête-nom aux étrangers pour commercer avec les îles, ce qui était contraire au règlement de Strasbourg du 24/10/1681 et aux lettres patentes du 17/01/1703. Parmi les signataires : Rattier père et les frères Poyen.

p. 72 (résumé)

en 1708 Jacob Rattier et Poyen s'offrent comme caution pour un navire hollandais.

pp. 243-244 (importation d'eau de vie) (résumé)

Début 1710 enquête suite à l'apparition en Hollande d'eau de vie falsifiée. On découvre « qu'on faisait dans la raffinerie des sieurs RATTIER et POYEN frères dans le faubourg des Chartrons des eaux de vie avec des lies de vin mêlées avec des eaux de bac vulgairement appelées eaux sucrées. » (AD 33, C 4267, 4 7 1710). Jacob Rattier et les frères Poyen n'étaient pas de vulgaires spéculateurs mais des « bourgeois et marchands de Bordeaux » connus de longue date et intéressés depuis longtemps au commerce des colonies : Rattier dès 1699 comme armateur associé à LACAM d'un navire de 100 tonneaux, Les deux Marie, faisant le commerce des colonies, et, à partir de 1701 associé aux frères Poyen pour le *François Phélippeaux* de 150 tx, le Saint-Louis de 130 tx, le Saint-Mathieu de 160 tx, l'Espérance de la paix de 160 tx (lettres de mer enregistrées à Bordeaux de 1701 à 1704 et 1709, AD 33, 6 B 131). Outre 9 pièces d'eau de vie, on trouva dans leurs chais 223 barriques et 3 tierçons de lie de vin en partie mélangée d'eaux sucrées d'un caractère malsain. La condamnation fut exemplaire : tout le matériel saisi, 3 pièces de repasse enfoncées, « les pièces brûlées sur le quai des Chartrons près de la fontaine dudit lieu », les eaux de vie vendues, les chaudières détruites et les coupables déchus de leurs titres de bourgeois de

Bordeaux et frappés d'une amende de 6000 livres. Leur appel fut rejeté en parlement et la fabrication d'eaux de vie autres que de vin interdite par le Conseil d'Etat le 9 septembre 1710 malgré les demandes instantes des raffineries d'Orléans et les rapports de médecins et d'apothicaires du dit lieu concluant que si l'eau de vie de vin était meilleure pour la santé, les autres n'étaient pas pernicieuses. Les Bordelais insistèrent aussi avec force pour que soient interdites les eaux de vie de canne, rhums, tafias ou guildives, venant des colonies et un arrêt du Conseil en interdit l'entrée dans les ports de France (AD 33, C 3787) mais Bordeaux en fut indirectement frappé car les habitants des îles, ne pouvant vendre en métropole, versaient leurs sirops dans les tonneaux de sucre brut ou en vendaient en contrebande aux Anglais.

p. 553 (résumé)

A la veille de la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714), les négociants bordelais s'intéressaient plus à la vente de leurs marchandises aux îles qu'aux risques de l'armement colonial. Dans le cas de Poyen frères et Jacob Rattier, l'intérêt pour le commerce colonial était vital puisqu'ils dirigeaient une grosse raffinerie de sucre. Mais pendant cette guerre et surtout à partir de 1706, si on voit apparaître de nouveaux noms de gros et petits négociants qui se lancent dans l'armement colonial, d'autres, qui s'y intéressaient avant que la guerre interrompe leur activité (dont Minvielle, Lacan, Rattier et Poyen).

(EG) Me Joseph Antoine Achille Nesty, 22/04/1863 : Vente par Charles Ferdinand et Alexandre de Poyen à leur sœur Charlotte Gabrielle Caroline de Poyen, épouse de Vincent Pierre Léo Bouscaren, des 2/5^e de l'habitation dite "le four à chaux" à la Capesterre.

(EH) ANOM B/13 f^o 26 v^o et 27 r^o: 27/07/1687 du ministre au gouverneur du Maitz de Goimpy « le sr Massiot, commissaire de la Marine, m'ayant fait connaître qu'il a ci-devant prêté aux srs Poyen et Jamain, de la Guadeloupe, une somme de 4.900 livres pour l'acquittement de quelques lettres de change pour lesquelles ils étaient pressés et qu'encore qu'ils lui aient promis d'y satisfaire ils ne se sont pas mis en état de le faire, même qu'ils lui veulent faire perdre une partie de son dû. Je vous en fait part. Réglez cela. »

(EI) ANOM B/31 f^o 403 r^o: 12/02/1709 à Marly du ministre au gouverneur de Vaucresson. envoi « un nouveau placet des srs Rattier et Poyen, négociants de Bordeaux, qui se plaignent de l'ordonnance que vous avez rendue le 17/11/1707 pour condamner le nommé Rouvelet, leur commissionnaire à la Martinique, à 2.000 lt d'amende pour avoir vendu 72 barils de farine provenant d'une prise anglaise à un espagnol qui avait fretté une barque danoise qui était pour lors dans le bourg de Saint Pierre. Vous en examinerez les faits pour me mander s'ils sont vrais et s'ils peuvent répondre suffisamment aux motifs de votre jugement sur lequel je vous observerai deux choses : l'une que vous décerniez une amende sur ce que Rouvelet n'a pu ni dû vendre des farines dans un temps de disette sans votre permission ; vous ne marquez point s'il en a eu des défenses et si, de concert avec M. de Machault, vous avez rendu quelque ordonnance qui établisse une peine en cas de contravention ; l'autre que je ne vois pareillement point la raison pour laquelle une barque danoise était soufferte dans la rade de Saint Pierre ; la tolérance d'un bâtiment étranger dans cet endroit a peut-être induit cet habitant en erreur, au moins il le peut dire, et qu'il a cru qu'il était permis de vendre des vivres au capitaine ou à l'affreteur puisqu'il était souffert, et à votre vue. D'ailleurs l'embarquement s'est fait en plein jour et vous n'avez fait procéder contre Rouvelet que longtemps après. J'entre dans ce détail pour attirer votre attention et vous obliger à donner plus d'explications à toutes les circonstances surtout lorsqu'il s'agit de juger. »

(EJ) ANOM B/36 f^o 64 v^o 19/02/1714 à Versailles, du ministre à M. Lombard

Généalogie de la famille Poyen

« On m'a proposé le sieur POYEN, négociant de Bordeaux, pour entrer dans une compagnie de commerce. On m'assure que c'est un bon négociant très riche, fort accrédité et honnête homme. Comme je ne le connais point, je serais bien aise de savoir de vous ce qu'il en est. Je vous prie de me le mander, naturellement et sans aucune complaisance. Marquez-moi en même temps son âge, le commerce qu'il fait et s'il est en estime à Bordeaux.

Je vous recommande de tenir la chose secrète et de ne point dire à persnne que je vous ai érit à son sujet. J'attendrai votre réponse. Prenez la peine de me la faire au plus tôt parce que l'affaire presse. »

(EK) ANOM B/36 f° 245 v° 09/09/1714 à Fontainebleau , du minisre à M. Le Febvre

« Je vous envoie le placet et les pièces [documents non recopiés] du sieur Antoine Martially, habitant de l'île de la Guadeloupe, qui se plaint d'un arrêt rendu par le Conseil supérieur de la Martinique dans un procès qu'il a contre les sieurs Rouvelet et Maine, marchands de ladite île, et sur lequel il demande un arrêt pour ordonner la révision dudit procès par ledit conseil. Je vous prie d'examiner cette affaire et de m'en envoyer un mémoire avec votre avis. »

(EL) Registre des décès de la commune du Porge pour l'an X de la République. A.D. Gironde, dépôt communal 333, registre E 6.

Nous, adjoint au maire de la commune du Porge, département de la Gironde, ayant été invité par plusieurs amis tant de Bordeaux que de Listrac à me joindre à eux pour une partie de pêche sur la côte d'Arcasson, commune du Porge, au lieu appelé au Crouhot de la Grinne [certifions] que le deux prairial an Dix de la République [22 mai 1802] à une heure après midi, le citoyen André Gressier, domicilié de la commune de Moulis au lieu appelé Poujeaux, même département, après la pêche qui venait de se faire, que ledit citoyen étant resté dans la mer pour se baigner avec ses amis et parans, que là, s'élançant pour aller aux vagues pendant quelques instants où étaient les citoyens Vergne fils, Lespaze fils, Giraud son neveu, Laval aîné, Brun jeunesoussigné, que moi Brun jeune, m'étant aperçu que ledit Gressier se laissait aller trop aux vagues, je lui fis signe en l'appelant de venir à terre, mais qu'apparemment se fiant aux moyen qu'il avait de savoir bien nager ; lui fit dédaigner l'avis que je lui donnait, un instant après, une vague étant venue bien plus forte que les précédentes l'entraîna au-delà des vagues, ce qui le fit entrer dans le grand courant, tous les efforts que purent faire ses amis et parans ainsi que moi ne purent lui porter aucun secours, n'ayant aucune espèce de bateau pour le lui donner ; les deux frères Castaing, ses neveux, Pourrein, Dumoulier, Gobineau, Gui Chevalier et Marcel Brun furent témoins de voir engloutir dans les flots ledit citoyen Gressier, après l'avoir vu surnager environ d'un quart d'heure ; en foi de quoi j'ai dressé le présent verbal pour servir au besoin et en ai donné la copie au juge de paix du canton sur papier livre [sic pour libre], n'étant à portée d'en avoir de timbré ; au Porge, le trois prairial l'an dix à onze heure du matin.

Brun jeune, adjoint au maire

NB Le lieu de sa disparition est, depuis, appelé « le Gressier ».

Communiqué par M. Paul-Louis Coÿnc

(G) **ACTES DU FONDS D'ANGLADE** Archives municipales de Bordeaux

Archives départementales de la Gironde

Registres des baptêmes de la paroisse Saint André de Bordeaux

"Du samedy 25 aout 1696, a été baptisé Janne Anne, fille légitime de Sieur Antoine Gabriel Poyen et de Marie Barbarin, demoiselle, Parroisse St Christophle, parrain : Sieur Pierre

Généalogie de la famille Poyen

Barbarin, marraine : Jeanne Dupuy, demoiselle, naquit le 20 de ce mois à 2 heures et demi du matin;

Signés: Poyen, Barbarin, Jeanne Dupuy

"Dudit jour (jeudy 5 Septembre 1697) a été baptisée Marie Rose, fille légitime de sieur Antoine Gabriel Poyen et de Valerie Barberin, demoiselle, paroisse St Christophe, parrain : Sieur Charles Samson, marraine : Marie Jeanne Barberin, nasquit le 3 de ce mois à 2 heures et demy de l'après midy.

Signés : Poyen, Samson, Barberin

"Du Dimanche 18 juillet 1700, a esté baptisé Françoise Elisabeth, fille légitime de Sieur Antoine Gabriel Poyen, advocat au parlement de Paris, et de Valerie Barbarin, demoiselle, paroisse St Christophe, parrain : Gabriel Joseph Poyen, marraine: Françoise Poyen, frère et sœur, nasquit hier à 10 heures du soir.

Signés : Poyen Père, Poyen, F. Poyen

"Du vendredy 23 Septembre 1701 a été baptisé Jean Isaac, fils légitime de Sieur François Poyen, marchand, et de Marie Lacam, demoiselle, paroisse St Remy, parrain : Sieur Isaac Lacam, marraine : Magdelaine Lacam, nasquit le 20 de ce mois à 4 heures du matin.

Signés : Poyen père, Lacam, M. Lacam

"Du dimanche 3 de Juin 1703 a esté baptisée Marie Françoise, fille légitime de François Poyen, marchand, et de Marie Suzanne Lacam, demoiselle, paroisse St Remy, parrain : Jean Lafourcade, marraine Françoise Bouchet, nasquit le 31 de may dernier à midy. "

il est indiqué en marge de l'écriture de M. d'Anglade : vivait en 1753 lors du testament de son frère Etienne Poyen

"Du Vendredy 15 Juin 1703 a esté baptisé David fils légitime de Sieur David Poyen, marchand, et de Magdeleine Verdier, paroisse St Remy, parrain : Sieur Jacob Ratier, marchand, marraine : Suzanne Marie Lacam; nasquit le 13 de ce mois à 3 heures du matin.

Signés D. Poyen, Jacob Ratier parrain, M. Lacam."

"Du susdit jour 17 may 1704, a esté baptisé André, fils légitime de Sieur François Poyen, bourgeois et marchand et de Suzanne Marie Lacam, demoiselle paroisse St Remy, parrain : Sieur André Gressier, marraine : Demoiselle Marie Anne Ratier, nasquit le jeudy 15 de ce mois à dix heures un quart du soir.

Signés : Poyen, A. Gressier, Marianne Rattier "

"Du lundy 17 aoust 1705, a été baptisé Catherine Poyen, fille légitime de Sieur François Poyen, marchand, et de Suzanne Marie Lacam, demoiselle, paroisse St Rémy, p : Sieur Jacob Ratier, bourgeois et marchand, m : Demoiselle Catherine Poyen, nasquit le 15 de ce mois de 7 à 8 heures du soir.

Signés: Poyen, Catherine Poyen, Jacob Ratier parrain"

"Du dimanche 15 aoust 1706 ont été baptisés François et Pauline, frère et sœur jumeaux et légitimes de Sieur François Poyen, bourgeois et marchand, et de Suzanne Marie Lacam, demoiselle, paroisse St Remy, p: François Poyen et Magdeleine Poyen, et Sieur David Poyen et Pauline Poyen, demoiselle nasquirent hier à 4 heures du matin, la fille vint la première au monde.

Signés: Poyen père, D. Poyen, Poyen, Poyen, Pauline Poyen"

En Marge: "François fut officier dans les troupes Valones en 1753"

"Du dimanche 15 mai 1707 a esté baptisée Catherine Poyen, fille de Sieur David Poyen, marchand, et de Suzanne Verdier, demoiselle, paroisse St Rémy, p: Jean Duffossé(?), m: Catherine Plantey, née ce matin à 8 heures"

En marge: "mariée en 1696 à la Martinique"

Généalogie de la famille Poyen

"Du dimanche 22 janvier 1708 a esté baptisée Jeanne, fille légitime de Sieur David Poyen, marchand, et de Magdeleine Verdier, demoiselle, paroisse St Remy, p: Barthélemy Hosten, m: Jeanne Mercier, née ce matin à 10 heures, le père absent"

"Du Jeudy 4 Juillet 1709 a été baptisé Estienne, fils légitime de Sieur François Poyen, bourgeois et marchand, et de Suzanne Marie Lacam, demoiselle, paroisse St Remy, p: Sieur Estienne Ratier, m: Demoiselle Marie Magdeleine Verdier, nasquit le second de ce mois, demie heure après minuit.

Signés: Poyen, E. Rattier, Verdier Poyen"

En marge: "testa à Bordeaux 10 Octobre 1753 devant Me Guy notaire"

"Du mardy 27 may 1710 a esté baptisée Pauline, fille légitime de Sieur David Poyen, marchand, et de Magdeleine Verdier, demoiselle, paroisse St Remy, aux chartrons, p: Sieur André Gressier, m: Demoiselle Pauline Poyene (sic), nasquit le 24 de ce mois à 6 heures du matin.

Signés : D. Poyen, Gressier, Pauline Poyen

"Du susdit jour 24 Juin 1710 a été baptisée Eléonor, fille légitime de Me François Pouyen (sic) marchand, et de Marie Suzanne Lacam, demoiselle, paroisse St Remy, p: David Poyen et à la place Pierre Alise, m: Eleonor Boet, demoiselle, et à sa place Marguerite Giraud, nasquit le 21 de ce mois de 5 à 6 (heures) du soir, le père absent"

En marge: "vivante en 1753"

"Du susdit jour 15 Septembre 1711 a esté baptisée Catherine, fille légitime de Mr. David Poyen, bourgeois et marchand de cette ville, et de Demoiselle Magdeleine Verdier, paroisse St Remy, p: Mr. Pierre Verdier m: Demoiselle Catherine Clock, nasquit hier matin à 6 heures et demi.

Signés : Poyen, Verdier, Catherine Clock

"Du vendredi 27 Juillet 1714 a été baptisé Jean Joseph, fils légitime de Sieur David Poyen, marchand banquier, et de Magdeleine Verdier, demoiselle, paroisse St Remy, parrain : Jean Vaquey, marraine : Marguerite Gaulié, né ce matin de 3 à 4, le père absent, parrain et marraine pauvres n'ont su signer."

"Du mardy 18 septembre 1715 a esté baptisée Marie, fille légitime de Sieur David Poyen, marchand, et de Magdeleine Verdier, paroisse St Remy, parrain : Sieur Jean Boyer, marraine : Marie Sermignac (?) demoiselle, nasquit le 14 de ce mois à 10 heures du soir. Signé Jean Verdier, M. Sermignac."

"Du Vendredi 12e Juin 1716 a été baptisée sous condition Marie, fille légitime de Sieur David Poyen et de Magdeleine Verdier, demoiselle, paroisse St Remy, parrain : Arnaud Balgueric, marraine : Marie Dufousset, nasquit hier à 7 heures du soir, père absent, le parrain et la marraine n'ont su signer."

b 21 7 1729 de Louis Paulin fils de Sr Louis Isaac Roberdeau bourgeois et marchand et demoiselle Pauline Poyen paroisse St Remy, né le 20 à 3 h 1/2 du matin; p Me Louis Roberdeau, notaire à Bordeaux aïeul paternel ; m Dlle Magdeleine Verdier veuve de Sr David Poyen

7 4 1755 b Antoyne Marie Toucas de Coussolles, né le 6 4 à 9 h du soir, fils de Messire Antoyne et Marie Poyen, p Antoyne Toucas; m Dame Marie Madeleine Poyen et à leur place Louis Meynié et Anne Drouillard

14 8 1756 b Jean Hipolyte Toucas de Cousolles, né le 13 à 2 heures, fils de Messire Antoyne et Marie Poyen, p Jean Baillet; m Catherine de Bannes épouse du Sr Toucas Delporin, à sa place Marie Lagarde

26 11 1757 b Marie Catherine Geneviève, fille de Messire Antoyne et Marie Poyen, p Pierre Verdier bourgeois de Bordeaux; m Catherine Poyen; à leurs places Jacques Legris et Marie Balan

Généalogie de la famille Poyen

Saint Michel de Bordeaux

16 11 1664 Mariage de Jean Poyen et Marie Bouyé tous deux de la présente paroisse; tm Pierre Labarriere et Pierre Couillau

Saint Projet de Bordeaux

10 2 1739 x avec dispense du 2ème degré de consanguinité, bref du Pape Clement XII, de Nicolas Besnard et ...etc
Fiancailles faites le 8 dans cette paroisse

Sainte Eulalie de Bordeaux

31 7 1748 + Marie Poyen épouse Duval Belher, chevalier de St Lazare, environ 62 ans (+) paroisse St Remy; la susdite était de religion prétendue réformée

Registres protestants de Bordeaux

5 1 1780 (+) Sr André Gressier 71 ans 10 mois, + 4
21 6 1789 b Jeanne Lucesse Pauline Gressier, née le 19, fille d'André et Pauline Poyen, p Jacob Boyer pour le Sr Jean Poyen dit Bellisle habitant la Guadeloupe, oncle de la mère; m Lucesse Boyer veuve Gressier, aieule de l'enfant
16 5 1791 b Gabriel André fils des mêmes ; p Gabriel Ferriere; m Anne Thomson née Heliger représentée par Dlle Anne Castaing cousine germaine de l'enfant

Etat Civil de Bordeaux

12 3 1819 + Jeanne Gabrielle Cherie Poyen, décédée le 11, 43 ans fille de Jean de Sainte Marie et Lucesse Boyer de L'Etang, native de Ste Marie Guadeloupe, veuve du Comte d'Olonne et remariée à M. Bouscarin
9 5 1843 + Charles de Poyen, étudiant en médecine décédé le 8, 34 ans natif de la Guadeloupe, célibataire fils d'Augustin de Poyen et Francette Marie Louise Moncherry Skalkouït Classe

Registres de Saint Symphorien de Castillon (33)

Pas de registres : inventaires

21 12 1784 x Jean Hippolyte Toucas et Marie Françoise Vincent

25 3 1785 (+) Jean Hippolyte Toucas

Registres de Sainte Foy la Grande

en marge est écrit : vu o x + 1833 à 1852

3 4 1839 o Isidore Henri Poyen

26 6 1841 o Jules Maric Poyen

Registres de Moulis

Généalogie de la famille Poyen

6 Fructidor an II (23 8 1794)

+ Gérard Philippe Gressier fils d'André et Pauline Poyen

23 Brumaire an IV (14 11 1795)

+ hier 20 heures Jean Molinié, 65 ans habitant Pauillac fils légitime de Guillaume et Bernardine Gressier

10 Fructidor an VIII (28 8 1800)

o hier 5 heure du soir André Gressier d'André, agriculteur et Marie Pauline Poyen

15 10 1836 + Dame Pauline Marie Poyen Delance, 68 ans, veuve d'André Gressier

23 12 1836 + Le Comte Charles de Maccarthy, 59 ans époux de Louise Poyen

6 10 1837 + Jeanne Louise de Maccarthy, née Poyen de Lance, 39 ans

Faire parts

21 11 1877 Mariage de Jean Poyen Bellisle de ... et de Beauchamp et Marie Challan à Senlis

82 A 68 folio 50 12 6 1893 Paris 4 Rue Ruhmkorf, décès de Marie Adèle Gressier veuve de Gabriel Castaing dans sa 66 ème année mère de Elise Castaing, Gabriel Castaing et André Castaing

82 A 69 folio 273 Faire part de décès de Jules Marie Maurice de Poyen Bellisle à Sfax le 22 10 1895 dans sa 31 ème année.

3 2 1901 Angoulême : Mariage de Laurent Joseph Bouvyer et Augustine Marcelle de Poyen Bellisle

Amirauté de Guienne

6 B registre 51 folio 84 verso

Autorisation à M. Poyen, officier de cavalerie, de faire passer la nommée Nanette de nation Areda 38 à 40 ans pour s'occuper des 2 enfants du Sr Poyen.

Guadeloupe le 9 6 1751

signé Declieu

6 B 50 folio 115 verso

Autorisation d'embarquement 28 10 1748 d'Etienne Poyen 38 ans, natif de Bordeaux pour la Martinique

Archives départementales de Bordeaux

Me. Roberdeau, notaire à Bordeaux

26 1 1704 Bernard Roudey, tonnelier, s'engage envers David Poyen, bourgeois et marchand, pour travailler sur l'habitation de M. Verdier, son beau-père, à la Martinique au quartier de la Basse Pointe.

3 ans, 50 l. de gages par an.

30 1 1704 Charles Grichere (?)... au service des Srs. Jacob Rattier père, François et David Poyen frères... dans leur maison et raffinerie en qualité de garçon de cabinet... S'engage à rembourser.

9 2 1704 Dlle Marianne Rattier, épouse de Sr Izaak Lacan, bourgeois et marchand, séparée de biens et d'habitation d'avec lui, étant dans le couvent des dames religieuses Ste Ursule de Bordeaux, parlant à Sr. Jacob Rattier, bourgeois et marchand, son père, déclare qu'en raison des mauvais traitements qu'elle essayait journellement du dit Sr. Lacan, elle a été forcée de souscrire une police de séparation de biens d'avec lui... proteste contre les conditions souscrites.

Généalogie de la famille Poyen

- 16 4 1704 Remise par Isaac Lacan à Jacob Rattier père, des livres de comptes de leur société.
- 18 9 1704 Acte relatif à la séparation d'Izaak Lacan et Marianne Rattier... Cette dernière avait une dot de 40.000 livres.
- 8 11 1704 Ratification par Jacob Rattier père et François Poyen du contrat de vente consenti par David Poyen en faveur de Mathieu Prunel, lieutenant de milices habitant la Martinique : 1 magasin sis au bourg St Pierre par contrat du 30 6 1704 reçu par Lemoine notaire à la Martinique. 3.000 livres.
- 8 11 1704 Acte concernant la prise du St Mathieu armé pour Cayenne et la Martinique par Jacob Rattier, François et David Poyen assuré pour 70.850 livres.
- 8 11 1704 Acte concernant la prise de la Joly armée par les mêmes pour la Martinique, assurée 7.550 livres pour les 2/3.
- 26 11 1704 Acte indiquant que Jacob Rattier père, François et David Poyen frères, André et Jean Gressier frères, Beynard et Godet (*) de la Guadeloupe étaient associés le 6 4 1701 pour l'achat du vaisseau la Françoise et Phclypeaux qui fit 3 voyages de la Guadeloupe à Bordeaux. (*) cités en 1687 et 1711 dans les états des protestants de la Guadeloupe
- 25 1 1705 Reglement après cessation de Société entre Jacob Rattier et François Poyen et Izaak Lacan. François Poyen de retour de la Martinique à Bordeaux en 1701.
- 19 2 1706 Jacob Rattier père et Poyen frères reconnaissent avoir reçu de Sr. Mathieu Prunes, lieutenant de milices et habitant bourg St Pierre à la Martinique, 1.500 l. pour reste des 3.000 du prix d'un magasin au bourg St Pierre, vendu par David Poyen le 30 6 1704.
- 3 4 1706 Société de commerce tant des isles françaises de l'Amérique celle de la Martinique que Europe entre Jacob Verdier et Pierre Hugon fils, bourgeois et marchand à Bordeaux. Pour 5 ans : 2/3 Verdier, 1/3 Hugon, capital 30.000 livres
- 21 6 1706 Jacob Delbosc, raffineur demeurant aux Chartrons dans la raffinerie des Srs. Jacob Rattier père et Poyen frères, s'engage envers ces derniers en qualité de Me. raffineur pour 3 ans. 300 l. par an + nourriture et blanchissage.
- 27 7 1706 Sr. Jacob Rattier père a été payé de Dlle Lucesse de Ganspoel, veuve de feu Sr. Jean Poyen, capitaine de cavalerie à la Guadeloupe au nom et comme tutrice de leurs enfants représentée par David Poyen, bourgeois et marchand, suivant procuration du 28 Septembre 1705 retenue par Lenfumé notaire à Bordeaux, de la somme de 3.909 livres 4 sols 6 deniers dûe pour la part et portion de la solde du compte arrêté au 30 9 1702 entre les dits Srs. Rattier et Poyen et le Sieur Lacan, final de la somme de 45.300 l. contenue au contrat d'obligation consenty par le Sr. François Poyen, bourgeois et marchand de Bordeaux, faisant pour le dit feu Jean Poyen, son frère et autre feu Jean Poyen leur père en faveur du dit Sr. Rattier et de feus Srs. Jean et Gesban Lacan, bourgeois et marchands de Bordeaux en date du 17 12 1680 retenu par feu Ferrand, notaire royal à Bordeaux.
- (note : les minutes de ce notaire n'ont pas été conservées)
- 11 9 1706 Srs. Jacques et Pierre Verdier, père et fils, bourgeois et marchands aux Chartrons, Sieur David Poyen, bourgeois et marchand et Dlle Magdelcine Verdier son épouse... ont fait vente par contrat du 6 5 1704 (Lemoine) au Sieur François Hackart et Dlle. Catherine Lebourg son épouse d'une habitation située à la Martinique pour 91.000 livres.(*)
- (*) d'après "personnes et familles à la Martinique" (I) tome II page 568, François Hackart serait natif de Bordeaux paroisse St Rémy fils de Godefroy et Marguerite Goyon, x 29 6 1698 à Basse Pointe (Martinique) à Catherine Le Bourg, veuve en premières noces d'Abel Paviot et en deuxièmes noces de Pierre Hardy; née ca 1652 au Précheur (Martinique) fille de Jacques Le Bourg et Marie Le Sueux.
- 10 2 1708 Sr. Jacques Verdier père cède à Jacob Rattier père et François et David Poyen frères tous les fonds des sociétés contractées avec les Srs. Pierre Hugon fils et Jean Rouvellet (18 3 et 3 4 1706)

Généalogie de la famille Poyen

18 6 1708 François Poyen donne procuration à Guillaume Reoussec pour recevoir ce qui lui est dû a la Guadeloupe et à la Martinique.

19 6 1708 Engagement de Guillaume Reoussec, marchand de Beziers, envers Jacob Rattier et Poyen frères de s'embarquer pour la Martinique et régir leurs biens pendant 4 ans. 600 l. par an.

6 7 1708 François Poyen proteste contre le mauvais état de 5 tonneaux de colle envoyés par Arnaud Beyermann de Rotterdam

10 9 1708 Jacques Verdier et David Poyen, beau père et gendre, et Jacob Rattier père et François Poyen déclarent que leur est dû 2500 et 20000 l par François Aquart, habitant la Martinique et par son épouse pour vente d'habitation.

20 11 1708 Jacob Rattier et Poyens frères déclarent le mauvais état de 220 quinteaux de gingembre recus du Sieur Rouvellet et Cie à la Martinique par le vaisseau l'Elisabeth Canadienne.

18 2 1709 Jacob Rattier et Poyens frères avaient reçu des ordres pour achat de marchandises et munitions "Sa Majesté ayant ordonné un armement"

2 5 1709 Sentance arbitrale entre Rattier et Poyen frères et Jacques André Saladin, banquier de Genève.

6 3 1709 acte entre Rattier et Verdier avec Hugon fils et Rouvellet

12 3 1709 idem

5 4 1709 Vente par Jacques Mourejean, marchand de Nantes à Jacob Rattier et Poyen frères du 1/4 d'intérêt dans le navire la Belle Canadienne maintenant l'Espérance de Paix, de 160 tx; 1800 l

8 4 1709 Rattier et Poyen frères vendent à Dlle Marie Gaussines, veuve de Jean Boyer, bourgeois et marchand, le navire l'Espérance de la Paix, 9334 l

10 4 1710 Condamnation à 6000 l d'amende de Rattier et Poyen frères au sujet des eaux de vie. (EF)

23 6 1710 idem

7 8 1710 Jacques Verdier, habitant de Bordeaux, proteste auprès de ses collègues les courtiers de Bordeaux pour ne pas remplir la charge de trésorier de l'hôpital St André de Bordeaux, ayant atteint sa 75 ème année, ce qui l'en dispense.

30 8 1710 Procuration générale de Jacob Rattier et David Poyen à François Poyen étant sur le point de faire voyage aux îles

30 8 1710 Procuration de François Poyen à Marie Lacan, son épouse

30 12 1710 Acte entre Jacob Rattier, David Poyen et Dlle Marie Lacan, épouse de François Poyen étant en voyage pour les îles de la Martinique.

19 1 1711 sr Jacques Verdier père, bourgeois et marchand de Bordeaux, déclare que les droits échus à Magdeleine Verdier, sa fille, épouse de David Poyen dans la succession de Dlle Françoise Sermaigne, sa mère, se montent à 25000 l

25 2 1711 Acte de vente de Jacob Rattier et David Poyen et Marie Lacan, épouse de François Poyen absent, à Jean Nouailles bourgeois et architecte

12 3 1711 Jacob Rattier, David Poyen et Dlle Marie Lacan, veuve de François Poyen, donnent procuration à Guillaume Rieusset, marchand à la Martinique, pour recevoir et retirer tout ce qui revient à la société, aux îles de la Martinique et Guadeloupe

14 3 1711 Procuration en blanc

24 3 1711 Les mêmes vendent à Pierre Gomes Silva jeune le vaisseau l'Espérance 150 tx, 10 canons; 7500 l

16 4 1711 Inventaire par Dlle Pauline Poyen, veuve de Sr André Gressier bourgeois et marchand aux Chartrons, décédé le 6 8 1710, de la succession de son mari à Bordeaux, commencé le 9 8 1710 clos le 3 2 1711, en présence de David Poyen son oncle paternel.

Généalogie de la famille Poyen

1 6 1711 Dlle Pauline Poyen, veuve d'André Gressier (qui avait testé le 31 7 1710 devant Lemoine, notaire à Bordeaux) donne procuration à Jean Gressier, son beau-frère à la Guadeloupe, pour dissoudre la Société existant entre Jean et André et administrer ses intérêts à la Guadeloupe.

2 7 1711 Inventaire de la raffinerie de Jacob Rattier et François et David Poyen

2 7 1711 Dlle Marie Lacan, veuve de François Poyen décédé en allant à la Martinique sur le vaisseau du Roi l'Elisabeth, ce dont elle vient d'être avisée, dresse l'inventaire des meubles de la succession à Bordeaux à la raffinerie. (pas de papiers d'inventaire)

24 7 1712 Accord entre Magdeleine Verdier épouse de David Poyen et Pierre Verdier, bourgeois et marchand, au sujet de la succession de leurs parents.

8 9 et 10 9 1712 idem

1 9 1712 assurances prises par Pauline Poyen, veuve d'André Gressier et Jean Gressier de la Guadeloupe son associé, sur la frégate l'Alliance 130 tx allant de Bordeaux à la Martinique, prise à son retour par les Anglais.

7 5 1713 Contrat d'association entre David Poyen, bourgeois et marchand, et Jacques Pellet bourgeois et marchand

3 6 1713 dlle Pauline Poyen, veuve du Sr André Gressier, administratrice de leurs enfants suivant son testament du 31 7 1710 reçu par Lemoine, notaire à Bordeaux, donne procuration générale à Jean Gressier, son beau-frère habitant la Guadeloupe, pour vendre l'habitation des Trois Rivières à la Guadeloupe et augmenter son habitation du Carbet par de nouvelles acquisitions de terres, sucreries, moulins à sucre etc...

en marge au crayon rouge : décédé le 6 Août 1710 voir controle

4 9 1713 Envoi de 2 barriques de sucre à Genève par David Poyen

9 9 1713 Approbation des articles de mariage passé aux Trois Rivières par Duchasne, notaire à la Guadeloupe, le 25 Avril 1712 entre Jean Poyen, majeur natif de la Capesterre paroisse St Hyacinthe fils de feu Jean Poyen, habitant et capitaine de cavalerie de cette île et de Dlle Lucesse de Ganssepoule,

et Dlle Anne Agnès Gressier, fille de Jean Gressier, habitant du quartier des Trois Rivières et de feu Dlle Anne Elisabeth Classent.

Le futur assisté de : sa mère, Sr Etienne Besnard, Dlle Jeanne Poyen épouse d'Etienne Besnard, Dlle Catherine Poyen, Dlle Marie Poyen, Dlle Agnès Poyen, Dlle Suzanne Poyen et Dlle Elisabeth Poyen ses sœurs et du sieur Jean Etienne Besnard son neveu.

La future absente (à Bordeaux) représentée par son père assisté de Dlle Bernardine Poyen seconde épouse de Jean Gressier, sa belle mère, de Catherine Gressier (dite Catin) sa cousine germaine, de Pierre Jugla et David Martin.

Constitution par Jean Poyen à la future d'un douaire préfixe de 4000 livres. Articles ratifiés à Bordeaux aux Chartrons en la demeure de Dlle Pauline Poyen veuve de feu André Gressier, tante par alliance de la future.

11 6 1714 Envoi à Genève de 7 tonneaux de sucre par David Poyen et Jacques Pellet

27 6 1714 Engagement de Jean Bourdet, laboureur, 24 ans, à Dlle Pauline Poyen veuve d'André Gressier, agissant pour Jean Poyen habitant la Guadeloupe ; 200 l par an

3 7 1714 Sr David Martin, bourgeois et marchand de la ville de St Hippolyte en Languedoc (St Hippolyte, Aveyron ?) actuellement chez Dlle Pauline Poyen veuve d'André Gressier, déclare qu'en sus de la dot constituée à Dlle Marie Poyen son épouse, dans leur contrat de mariage passé dans l'île Guadeloupe devant Me Galopin, il a reçu 15 vaches, 11 moutons appartenant à Marie Poyen "et dont elle faisait commerce particulier et séparé d'avec celui de Dlle Lucesse Gaspouel sa mère" Vendus 2000 lt

4 7 1714 Procuration de Pauline Poyen veuve d'André Gressier à Jean Gardié l'ainé

Généalogie de la famille Poyen

25 10 1714 Contrat de mariage de Sr Jean Boyer, bourgeois et négociant, fils de feu Jean et Dlle Marie Gaussines, avec Dlle Pauline Gressier fille de feu André et Pauline Poyen

Dot 1200 lt

50 signatures

1715 nombreux protets Poyen

22 9 1716 sr David Martin, bourgeois et marchand, étant sur son départ pour St Domingue, a autorisé Dlle Marie Poyen, son épouse, de ratifier à sa majorité le contrat de vente au Sr Jean Poyen, habitant la Guadeloupe, de tous les droits et interets appartenant à la Dlle consistant en 1 habitation et autres terres de la succession de feu Jean Poyen son père.

15000 lt; nègres bestiaux 9000 lt suivant contrat de vente le 21 9 1715 passé à la Guadeloupe devant Galopin

3 10 1716 Le même constitue Sr Jean Boyer pour son procureur général

25 1 1718 Dlle Pauline Poyen veuve d'André Gressier, certifie la police passée à la Cabesterre le 4 2 1711 entre Jacques Gressier, son fondé de procuration, et Jean Poyen, son frère, devant Montin notaire à la Guadeloupe

Droits de succession de Pauline dans la succession de Jean Poyen son père 15000 lt

9 2 1718 Inventaire des biens du feu Sr André Gressier fait par Dlle Pauline Poyen sa veuve, en présence de David Poyen, Hendrik Zeelem et Jean Gardié aîné

Il y a à Bayonne 10000 lt de cacao entre les mains du Sr Jacob Pereira Braudon.

nombreux papiers d'armements de vaisseaux, pas de papiers de famille

12 2 1718 Inventaire de la succession de David Martin par Dlle Marie Poyen, sa veuve (pas de papier)

5 3 1718 et 30 11 1718 Procuration de Pauline Poyen à Jean Poyen son frère à la Guadeloupe pour dissolution de la société entre André Gressier et Jean Gressier son frère, fils d'André et Anne Sauvage.

30 5 1719 Sieur Daniel Poyen, bourgeois et marchand né à St Affrique en Rouergue, étant de présent à Bordeaux dans la maison du Sr David Poyen, bourgeois et marchand de Bordeaux son frère au lieu des Chartrons, cède et transporte à Dlle Magdeleine Verdier épouse séparée quant aux biens du dit sieur David Poyen, la somme de 2000 livres de principal et les interets d'icelle qui lui est du par l'hérédité de defunt Jean Poyen son frère capitaine de cavalerie à la Guadeloupe pour les droits du dit sieur Daniel Poyen dans la succession de defunt Jean Poyen son père décédé à la Guadeloupe, duquel le dit feu Jean Poyen capitaine de cavalerie est héritier.

Plus cède le dit Sr Daniel Poyen à la dite Dlle Verdier 50 livres sterling qui lui sont dues par le sieur Ridley de Newcastle en Angleterre, 10 livres sterling dues par le sieur Ridley fils de Newcastle

14 7 1719 Dlle Pauline Poyen veuve d'André Gressier faisant pour Dlle Lucrette Ganspouel veuve de feu Sr Jean Poyen capitaine de cavalerie à la Guadeloupe, paye à Dlle Jeanne Rouvellet procuratrice de Jean Rouvellet marchand à St Affrique en Rouergue son père : 7000l en déduction de ce que la succession de Jean Poyen héritier d'autre Jean Poyen son père doit à l'hérédité de feu Suzanne Poyen mère de Jeanne Rouvellet à cause des droits de la dite Suzanne dans l'hérédité de Jean Poyen son père, premier décédé.

Testament de Suzanne Poyen le 11 2 1710 devant Rames notaire à St Affrique

17 8 1719 Jean Gressier habitant quartier des Trois Rivières, Jean Poyen habitant la Guadeloupe, procureur de Dlle Pauline Poyen veuve d'André Gressier :

Partage des biens des parents : André Gressier et Anne Sauvage.

A la Guadeloupe non compris les esclaves et bestiaux 32101 lt 19 sols 6 deniers

A Bordeaux (inventaire 9 2 1718) 17400 lt 19 sols y compris le cacao

Généalogie de la famille Poyen

Jean Gressier paye la moitié qu'il détient 7349 lt 6 sols et 3 deniers en 2 paiements égaux. Il prend à bail à demi pour 10 ans les nègres: 15000 lt pendant les 3 premières années et 7000 lt chacune des années suivantes.

1 2 1720 Contrat de mariage entre Sr Jean Jacques Boyer, bourgeois et marchand de Bordeaux, fils de feu Jean et Marie Gaussines et Anne Gressier fille de feu André et Pauline Poyen

dot 12000 l

42 signatures

16 4, 5 5, 13 5 et 14 5 1720 Ventes de terrains par David Poyen

25 7 1720 Liquidation de la Société entre Jean Poyen et Jacques Pellet

20 3 1723 Procuration de David Poyen à sa femme

16 5 1724 Contrat pour la savonnerie de la rue Poyenne entre Madeleine Verdier veuve de David Poyen, Jean Barrié maître savonnier et Jacob Balguerie son commis

4 7 et 2 12 1724 Actes relatifs à la succession de David Poyen

9 2 1726 Procuration de Moyse Boudet habitant Clairac héritier de feu Jean son fils décédé au bourg St François Grande Terre en juillet 1724 à Jean Poyen habitant de la Guadeloupe pour rechercher la succession de son fils.

10 5 et 4 7 1726 Procuration de Madeleine Verdier à Jean Gardié

18 6 1726 Madeleine Verdier a reçu de Gabriel Lafont marchand à Rotterdam 5 balles de papier

13 6 1727 Créance de 6000 lt du Sr Pierre Galabin banquier à Paris sur les Srs Poyen et Pellet de Bordeaux.

31 10 1728 Dlle Madeleine Verdier veuve de feu Sr David Poyen épouse de Me Thomas Dairaud docteur en médecine, fille de feu Jacques Verdier et Françoise Sermaigne avisée du décès à la Basse Pointe ile Martinique de Dlle Magdeleine Garet son aieule veuve en premières noces de Manuel Sermaigne et en deuxièmes noces de Jean Perret, donne procuration à Pierre Laujol, négociant au Fort Saint Pierre pour liquider cette succession.

18 4 1730 Procuration de Jean Jacques Boyer et Dlle Anne Gressier son épouse au sr Jean Boyer et Dlle Pauline Gressier son épouse leur frère et sœur, beau-frère et belle sœur partant pour la Guadeloupe, pour faire rendre compte à Jean Gressier leur oncle à la Guadeloupe de la succession de leur père en cette île

Archives départementales de la Gironde.
Minutes de Me. Bernard, notaire à Bordeaux.

8 Octobre 1720, Contrat de mariage.

"Au nom de Dieu soit, sachant tous présent et advenir que aujourd'huy huitième Octobre mil sept cent vingt après midy...ont comparu Sieur Hendrick Seelen, bourgeois et négociant de Bourdeaux, y habitant aux Chartrons, paroisse St Remy, natif de Rotterdam en Hollande, fils légitime de Sieur Dirck Seelen et de feue Sofie Degrod, ses père et mère, majeur et maître de ses droits ainsi qu'il a déclaré... d'une part,

et Demoiselle Pauline Poyen, veufve de Sieur André Gressier, aussi bourgeois et marchand de Bourdeaux, y habitant audit lieu des Chartrons, mesme paroisse St Remy, aussi majeure et maitresse de ses droits, son père estant décédé et ayant le consentement verbal de la Demoiselle sa mère... (ses auteurs ne sont pas nommés)...assistée de sieur Jacques Pellet son cousin germain.

Le futur reconnaît avoir reçu 20.230 livres sur les droits revenants à la future épouse."

En marge est écrit : voir mariage Gressier Poyen. Il n'y a pas de contrat Gressier Poyen de 1703 à 1720, sans doute mariés à la Guadeloupe.

Généalogie de la famille Poyen

Guy notaire

9 4 1739 Procuration de Dlle Pauline Poyen veuve d'Isaac Louis Roberdeau négociant décédé dans l'île de la Guadeloupe, pour faire rendre compte au Sr Gressier L'Etang négociant à la Martinique et pour retirer des mains du Sr Jean Boyer habitant de la dite île Guadeloupe dans la maison et demeure duquel le dit Sr Roberdeau est décédé.

12 6 1740 Procuration de la même

30 7 1748 Navire à Jean Jacques Boyer

20 10 1749 Jacques Luques marchand à Castres en Languedoc Notre Dame de la Platté procureur de Charles de Ligonier, écuyer, Sgr de Lanauze et de Montinquet et Dame Marie Anne Poyen son épouse a reçu la somme de 10000 l de Jean Poyen capitaine de cavalerie à la Guadeloupe et Anne Agnès Gressier son épouse père et mère de Madame de Ligonier.

Contrat de mariage le 16 11 1743 Me Rabouire à Paris

31 6 1753 Procuration de Pauline Poyen veuve Roberdeau aux Sieurs Veyrier de la Martinique

10 10 1753 (contrôlé le 25 10 1753) Testament d'Etienne Poyen négociant à la Martinique arrivé depuis peu en cette ville Rue Poyenne

à son frère François Poyen "dans les troupes" et Catin Poyen fille de François, à ses sœurs et à sa mère.

6 11 1753 Procurations de Marie Françoise et Eléonor Poyen sœurs d'Etienne aux sieurs André Gressier et Pierre Poyen fils pour régir et gouverner les biens du deffunt Etienne à la Guadeloupe et à la Martinique

1 10 1754 Contrat de mariage entre :

- Pierre Gabesse fils de feu Sr Etienne et Marie Ducos

- Catherine Roberdeau fille de feu Sr Isaac Louis et Pauline Poyen

tm : Louis Roberdeau aieul, conseiller du Roi, notaire à Bordeaux, Madeleine Verdier aieule maternelle

38 signatures

7 8 1755 (?) Ouverture le 21 6 1751 (sic) du testament de Suzanne Marie Lacan veuve de François Poyen; cachet armorié surmonté d'une couronne de marquis.

Il ne restait que quatre enfants : François, Etienne, Marie Françoise et Eléonore

14 8 1755 Dépot de l'inventaire de succession de Suzanne Marie Lacan veuve de François Poyen décédée le 28 1 1752 dans la maison de Dlle veuve Poyen sa belle sœur (Madeleine Verdier) fait le 28 2 1752 par Dlle Marie Françoise Poyen fille majeure tant pour elle que pour Dlle Eléonor Poyen sa sœur absente

14 8 1755 Procuration de "Sieur François Poyen agrégé à la place de Barcelone demeurant ordinairement dans l'île de Majorque en Espagne" à sa sœur Françoise Poyen pour reprendre l'instance pendante entre Suzanne Marie Lacan leur mère et Dlle Madeleine Elisabeth Lacan fille de deuxième lit de feu Gesban Lacan, père de Suzanne Marie, les autres héritiers Lacan: Jacob et Etienne Rattier etc...

12 5 1757 Codicille de Dlle Marguerite Verdier veuve du sr. David Poyen :

Demande à être ensevelie dans l'église des R.P. Carmes déchaussés de Bordeaux, les priant de lui accorder le droit de sépulture. Elle lègue 150 lt et 150 lt pour 300 messes pour le repos de son âme.

8 7 1757 Reçu des trois sœurs à Pierre Verdier oncle de 2747 livres pour des sucres

16 9 1757 Assignation : référence faite à l'assignation faite le 30 6 1733

- à la dame de Mons veuve de Gourgue

Généalogie de la famille Poyen

- à la Dlle veuve du Sr Pierre Drouillard citoyen de Bordeaux
- à la Dlle Boyer veuve du Sr Jean Naudy
par Madeleine Verdier
- 24 9 1757 Les trois sœurs Poyen louent à Pierre Gabesse négociant gendre de Pauline Poyen, une maison rue Poyenne 700 l par an
- 6 7 1759 et 26 6 1758 Désistement d'assignation le 20 9 1757 par Marie Poyen, Catherine Poyen et Pauline Poyen contre Dlle Boyer veuve Naudy à la Dame de Gourges épouse de M. le marquis Du Lyon
- 7 5 1761 Testament de Catherine Poyen; héritières générales : Pauline Poyen veuve Roberdeau, Marie Poyen épouse Toucas de Goussolles pour moitié.
- 19 6 1761 Procuration de Pauline, Catherine et Marie Poyen pour recevoir ce qui est dû par Jean et Michel Veyrier à la Basse Pointe de la Martinique.
- 20 9 1762 Transaction sur succession de Madeleine Verdier et David Poyen leur père et mère entre :
 - Pauline Poyen veuve d'Isaac Roberdeau allée de Tourny paroisse Notre Dame du Puy Paulin
 - Catherine Poyen rue Mantrée (?) même paroisse
 - Marie Poyen épouse d'Antoine Toucas de Goussolles rue Poyenne
- 30 8 1763 ouvert 14 2 1764 Testament de Dlle Catherine Poyen (+ 30 8 1763/12 2 1764) Rue Poyenne
- Demande à être inhumée dans l'église des R.P. Recolets à Bordeaux.
- Garde robe à partager entre sa sœur aînée Pauline épouse de M Roberdeau et Marie épouse de M. Toucas de Goussolles.
- A sœur Duval Belair sa cousine religieuse au couvent de la Visitation de Bordeaux 30 lt de rente
- Pierre Verdier et Dlle Catherine Glock son épouse son oncle et tante la moitié de ses revenus jusqu'à leur décès
- Pauline Poyen veuve Roberdeau l'autre moitié et au décès des oncle et tante l'autre moitié
- Héritière générale et universelle Marie Poyen épouse de Toucas de Goussolles
- 30 11 1764 Contrat de mariage entre Sr Daniel Duprat négociant à Bordeaux fils d'Alexandre habitant bourg de la ville de Nerac et feu Sarra Duret
- et Anne Sophie Boyer fille de feu Jean Jacques et Dlle Anne Gressier
- Avis de Jean Jacques Boyer son frère aîné, sa mère
- 24 signatures
- 4 12 1766 Jean Barbotin négociant à Bordeaux au nom de noble Jean Gaston de Bedos, Seigneur de Campan et autres places habitant de la ville de Puylaurens diocèse de Lavaur sénéchaussée de Toulouse déclare avoir reçu de Jean Jacques Boyer agissant pour Sr Jean Poyen et Dame Anne Agnès Gressier son épouse beau- père et belle mère de M. de Bedos 10 000 lt à lui du comme tuteur de ses enfants mineurs et de feu Marie Louise Elisabeth Poyen. Première somme recue devant Me Giraut le jeune à Paris le 4 12 1761
- 21 5 1767 Reçu de la somme de 2500 lt pour créance de 2000 l et ... cédée à Madeleine Verdier veuve de David Poyen par Daniel Poyen, frère.
- Reçu de Jean Poyen ancien capitaine de cavalerie habitant la Guadeloupe représenté par Jean Jacques Boyer, versés à Pauline Poyen et Marie Poyen.
- Ressort d'un acte du 30 5 1719 devant Roberdeau à Bordeaux
- 8 2 1768 procuration par Antoine Toucas père ancien négociant à Marseille et Antoine Toucas de Goussolles son fils négociant à Bordeaux pour régler la succession de leur fils et frère Jean Toucas décédé au Fort Saint Pierre de la Martinique
- 15 4 1768 Procuration de Marie Françoise Poyen et Eléonore Poyen habitant Flauyagues en Albret à Pierre Poyen pour rechercher les biens d'Etienne Poyen leur frère à la Guadeloupe

Généalogie de la famille Poyen

10 5 1773 Sr Joseph Denis curateur d'Antoine Marie et Jean Hippolyte Toucas de Goussolles, enfants mineurs de feu Antoine et feu Marie Poyen

Brun notaire

1 9 1755 Don de Elisabeth Lacam à François Poyen à Palma de 6000 livres

Rauzan notaire

21 12 1754 Contrat de mariage entre

- Antoine Toucas de Goussolles veuf de Dame Anne Davil, fils d'Antoine, négociant de Marseille et Catherine Banes

- Marie Poyen 25 ans passés fille de feu David et Madeleine Verdier

Refus de la mère

Rauzan père notaire

24 9 1765 Dépôt des articles du contrat de mariage du 26 8 1765 entre

- Louis Alexandre Silvestre avocat à la Cour, fils de Pierre Henry Silvestre avocat et Dlle Suzanne Clarmon

- Dlle Anne Jeanne Poyen de Pierre Claude, habitant la Guadeloupe et Anne Pauline Boyer dot de la future 50 000 l

futur 100 000 l

44 signatures

1 7 1771 Dépôt des articles du contrat de mariage à Castres le 26 4 1771 entre

- Noble Pierre de Gervain, écuyer, seigneur de Roquepique, fils de Pierre et Suzanne de Labat

- Anne Louise de Ligonées de Montcuquet fille unique de Messire Charles de Ligonées, seigneur de Montcuquet et dame Jeanne Marie Anne de Poyen

Fougère notaire à Bordeaux

21 11 1810 Contrat de mariage de M. André Castaing, maire de Moulis fils de feu François et Madeleine Bernardine Elisabeth Gressier, de l'avis de ses deux frères et de Marie Delphine Castaing sa sœur, avec Lucrette Pauline Gressier de feu André Gressier et Pauline Poyen de Lance.

tm : Guillaume Martin adjoint au maire de Moulis, François Martin, pasteur président du Conseil de l'Eglise Réformée de Bordeaux, 22 Rue Cornac

14 signatures

Rideau notaire

8 1 1755 Bail à Jean Faurisson marchand d'une maison par Dlle Madeleine Lacan et Dlle Marie Poyen pour elles et Dlle Leonor Poyen sa sœur paroisse St Eloi sur les fossés de la rue Bouquiere

16 1 1774 Dame Bernardine Poyen épouse de Cambon, écuyer à Castres (Tarn) décédée sans enfant

19 8 1774 Creanciers de Toucas de Goussolles père. Marie Antoine et Hippolyte Toucas ses fils

Généalogie de la famille Poyen

5 12 1774 ouverture du testament d'Anne Pauline Boyer veuve de Claude Poyen daté du 2 12 1774

Jean Baptiste Poyen leur fils et 5 filles. 160 000 lt

3 3 1775 dépôt des articles de mariage de

- Jean Barthélemy de Carbon, écuyer, natif de Millau, fils de Jean Antoine et Thérèse Elisabeth de Poyen, habitants Millau

- Elisabeth Catherine Augustine de Poyen native de la Cabesterre de la Guadeloupe, fille de feu Claude de Poyen, écuyer et Anne Pauline Boyer

tm: Jean Maximilien de Carbon Ferriere propriétaire à Millau

Jeanne Amélie de Carbon épouse de Pierre Henry de France

4 3 1775 Inventaire après décès le 5 12 1774 d'Anne Pauline Boyer veuve de Messire Pierre Claude Poyen, écuyer, décédée le 3 12 1774

pas de papiers de famille

25 5 1775 Contrat de mariage de Messire Antoine de Gineste, officier au régiment de Condé cavalerie, fils d'Etienne de Gineste de Najac et Marguerite de Gineste avec Jeanne Marie Madeleine de Poyen, née à la Cabesterre de la Guadeloupe de feu Claude, écuyer et Anne Pauline Boyer

150 000 livres de dot, 20 000 l du futur

31 signatures

21 7 1775 Attestation : feu Pierre Verdier frère de M. Poyen et Dlle. Catherine Glock sont morts sans enfants

14 8 1775 Contrat de mariage entre Jean Baptiste de Poyen, Seigneur de Sainte Marie, écuyer, capitaine de dragon au bataillon de Cabesterre et Marianne Lucesse Boyer de L'Etang

dot : 100 000 lt.

28 10 1775 Anne Jeanne de Poyen épouse de Louis Alexandre Silvestre de Ferron, écuyer, son frère Jean Baptiste de Poyen, écuyer, capitaine de dragons... droits sur grand-père et grand-mère Jean Poyen et Anne Agnès Gressier, père et mère : Pierre Claude de Poyen et Anne Pauline Boyer

(+) Elisabeth Françoise Louise de Poyen sa sœur

4 11 1775 Jean Baptiste de Poyen et ses sœurs : Mmes de Carbon et de Gineste

4 11 1775 le même avec Mme Hurault de Ligny sa sœur

4 11 1775 Procuration d'Elisabeth Gabrielle Pauline de Poyen épouse Hurault de Ligny à Jean Jacques Boyer frère

11 2 1776 et 21 3 1776 Droits de succession

21 11 1776 Succession de Françoise Elisabeth de Poyen, décédée le 19 7 1775, entre frères et sœurs, tous enfants de Pierre Claude de Poyen et Anne Pauline Boyer

15 4 1778 Inventaire du 1 3 1776 de Jean Jacques Boyer négociant à Bordeaux époux de Catherine Balguerie.

dont Pierre Jean Jacques Boyer, Catherine Boyer épouse de Henry Lueckent et Anne Boyer épouse de Charles Lueckens.

28 11 1786 Procuration de Jean Baptiste de Poyen, écuyer, ancien major d'infanterie, co-seigneur du marquisat de Sainte Marie, y habitant, actuellement aux Chartrons, au Sr Arnaud Ardene négociant à Pointe à Pitre pour recevoir des Srs Louis, Nicolas et Michel Saint Martin négociants à Pointe à Pitre 45 000 lt pour des sucres.

Idem pour les sucres dûs par André Crane

27 2 1788 Procuration du même aux sieurs Ardene et Pasturin, négociants à Pointe à Pitre représentant le Sr André Crane

22 8 1788 Contrat de mariage entre André Jean Noël Gressier et Pauline Poyen de Lance, fille de Messire Antoine Robert et Anne Heliger

Généalogie de la famille Poyen

1er versement des domaines : registre B 15 folio 41

12 8 1710 Controle du testament fait par Sr André Gressier, marchand, dont l'hérédité est évaluée à 9000 l suivant la déclaration faite par Dlle Pauline Poyen, sa femme, et sans disposition faite.

Lemoine notaire à Bordeaux 31 7 1710

INDEX DES PERSONNES CITÉES

En vue de gagner de la place nous avons supprimé les particules de et d'

A

ALEFSEN BOISREDON Louis Elie, 61 ; Pierre Denis Rodolphe, 61-114 ; ALISE Pierre, 105 ; ALIX Regne ou Reyne, 6-7-8-9 ; ALLAIN M., 60 ; ALLARD Berthe Emma, 54 ; ALLEAUME voir SERGENT ; AMONVILLE voir DAMONVILLE ; ANDRIEU Marie, 110 ; Anne, 37 ; ARIBERT François, 16 ; ARNAUD LA CROIX Jean, 18 ; ASNIER François, 16 ; ASSIER POMPIGNAN René, 73 ; ASTRUBE Angélique, 36 ; ATTIGNY voir FINANCE ; AUBERT Claudine, 13 ; AUDET Louis, 109 ; AUDIFFREY NN, 57 ; AU TERTRE voir VILLERS ;

B

BABIN André Saint Simon, 57-62 ; Charles Simon, 57 ; Joseph Urbain, 57 ; BABIN SAINT SIMON Joseph, 55 ; BACHELIER Marie Madeleine, 105 ; BAILLY Lise, 65 ; BALGUERIE Jacob, 23 ; BALGUERIE BERAUD Marthe Adèle, 54 ; BALGUERRE Arnaud, 108 ; BALLY Joseph, 72 ; Léon, 73 ; Marie Thérèse Joséphine Gertrude, 72 ; Michelle, 73 ; BANES Catherine, 108 ; BANQUET Olivier, 16 ; BARBAZAN voir NEAU ; BARBER Denis, 14 ; BARBERIN Marie, 110 ; Marie Jeanne, 110 ; Pierre, 110 ; BARNEVAL voir FFRENCH ; BARRIÉ Jean, 23 ; BARTAMON voir SAILLANS ; BEAUCHAMP Anne Henri Théophanie, 60-71 ; BEAUJEU voir MINETTE et THINETTE ; BEAUPEIN Sieur, 103 ; BEAUPLAN voir CLASSE et VAN SCHALKWYCK ; BEAUVALLON voir LEMORNE ; BEDOS famille, 115 ; Anne, 39 ; BEDOS CAMPAN, 24 ; héritiers, 40 ; Jean Gaston, 40 ; BELHER voir DUVAL ; BELIN, 12 ; Denise, 10 à 13 ; Nicolas, 10-14 ; BELLECOMBE voir FRONTIN ; BELLER voir DUVAL ; BELLEVILLE voir JUSTON ; BELLISLE voir POYEN ; BELVAL voir CHAILLOU et CHALLAND ; BENARD voir BESNARD ; veuve, 36 ; BERAUD voir BALGUERIE ; BERIN Jean, 19 ; BERMEN LA MARTINIÈRE Jean Baptiste, 44 ; Bernard Me, 34 ; BERTIN Louis, 19 ; BESNARD, 23 ; Estienne, 21-36 ; Etienne Jean, 113 ; Nicolas, 36 ; BEYERMANN Arnaud, 23 ; BIRON DUFRESCHÉ Laurence, 22 ; BLOCK FRIBERG Marie Emmanuel Guy, 64 ; Pierre Marie François André, 64 ; BOET Eléonore, 105 ; BOILEAU CASTELNAU Louise, 39 ; BOISJOLY voir NEAU ; BOISNORMAND voir COURDEMACHE ; BOISREDON voir ALEFSEN ; BON voir JEAN ; BONFILS Louis, 37 ; BONNAFFÉ famille, 17-115 ; Elisabeth, 98 ; Jean Antoine Etienne, 95 ; Jeanne Lucile Louise Elmire, 95-96 ; BONNE voir MASSIAS ; BONTEMPS DAMONVILLE Jacob, 80 ; BORDENAVE, 24 ; Famille, 81 ; Jacques François Fercol, 81 ; Jean Baptiste, 81 ; BORIE POMARÈDE Jean, 35 ; BOROT Foy Thérèse, 13 ; BOUBERS Louis Jérôme, 85 ; BOUCHIERAN Marie Luce, 55 ; BOUCHET Françoise, 104 ; BOUFFART Honoré, 38 ; BOUILLON Dlle, 37 ; BOUILLON Marie Marthe, 64 ; BOUISSON Louis Jean Baptiste, 100 ; BOURDON Marguerite, 47 ; BOUSCAREN sieur 114 ; François Pierre Charles, 47-56 ; Henri Pierre, 114 ; Louis Frederic Gustave, 113 ; Lydie, 47 ; Pierre, 24-39-47 ; Pierre Julie Marie Cora, 62 ; Pierre Valentin dit Leo, 56 ; Rose, 47 ; Théobald, 47 ; BOUSCARIN voir BOUSCAREN ; BOUVYER Laurent Joseph, 72 ; BOUYÉ Marie, 110 ; BOUYSSIÈRE Jeanne, 6-16-30 ; BOYER, 24 ; famille, 17 ; Jean, 23 ; André, 46 ; Anne Pauline, 39-42 à 46-76 ; Etienne Pierre, 98 ; Jean, 107-108 ; Jean Jacques, 45 ; Jean Jacques Pierre, 98 ; Lucrèce, 76 ; BOYER LETANG Anne Françoise, 48-49-50 ; François, 52 ; François Moïse, 49 ; Jean Henri André, 48 ; Jean Jacques, 43-47 ; Jean Jacques, 39 ; Marianne Lucrèce, 43-47 à 52 ; BOYJOLI voir NEAU ; BOYSSIÈRE voir BOUYSSIÈRE ; BOZONIER LA BASSETTE Jean François Etienne, 97 ; BRIDIERS VILLEMOR Jean, 50 ; Paul, 50 ; BRIFFET Denys, 10 ; BRIOLS voir JUBLY ; BRISSAC, 20 ; BRISSOT Benoît, 68 ; BRUNI CHATEAUBRUN Augustine Marie Françoise, 63 ; BUFFET Denys, 11 ; BUNEL Joseph Marie Camille, 62 ; Madeleine Marie Adrienne, 65 ; Marie Amélie Léontine, 62-66 ; Marc Elie Antoine Xavier Théophile, 62 ; BURCLET Régine, 66 ; BUTTET Henri Carolin, 71 ;

C

CALMELS LESTIES Constance, 103 ; CAMBON voir NOIR ; CAMPAN voir BEDOS ; CANTON Auguste, 94 ; CAPBER Catherine, 77 ; CAPBER Pierre, 77 ; CARBON Jean Barthelemy, 49 ; CARBON FERRIÈRE, 24 ; Antoine, 45 ; Barthélemy, 37 ; Jean Antoine Barthélemy, 37 ; Jean Barthélemy, 45-52 ; CARCASSONNE Catherine, 16 ; CARFON voir CARBON ; CARLE Pierre, 65 ; CARRA LA VILLARDE Jean-Baptiste, 43 ; CARTEVON SAINTE GERMAINE NN., 86 ; CASAMAJOR Elisabeth Denise Aline, 63 ; Maria, 62 ; CASEAU M., 81 ; CASTELNAU voir BOILEAU ; CASTETS voir DUVAL ; CASTRES voir NOIR ; CERE David, 16 ; CHAILLOU BELVAL, 71 ; CHALLAND BELVAL Marie, 71 ; CHARCHAULT Françoise, 10 ; CHARLES Jacqueline Zélie, 60 ; CHARROPPIN, 24 ; Vincent, 79-84 ; CHASSAING voir CHASSIN ; CHASSIN Marie Zulma dite Emma, 55 ; Pierre François Charles, 55 ; CHATEAUBRUN voir BRUNI ; CHAUBREUD Pierre, 8 ; CHAVAGNAC, 24 ; CHEROT LASALINIÈRE Marie, 82 ; CHIESNELONG famille, 22 ; CHEVALLIÉ Claire, 79 ; Hyacinthe Françoise, 79 ; Nicolas, 79 ; Robert, 36 ; Thérèse, 24-38-80 ; Thérèse Françoise, 36-44-79 à 82 ;

Généalogie de la famille Poyen

CHEVALIER Amélie, 69 ; Claire, 82 ; Marie Anne, 80 ; Thérèse Françoise, 100 ; CHEVALLIER Elisabeth, 80 ; Pierre, 79 ; Thérèse, 83 ; CHEVILLOT Jules, 64 ; CLARMONT Suzanne, 43 ; CLASSE voir CLASSEN et VAN SCHALKWYCK ; CLASSEN, 19-28-115 ; Alette, 21 ; Anne Elisabeth, 34-35-37 ; Cornille, 19 ; Nicolas, 19-32-34 ; Pauline Alette, 19-32-106 ; Samuel, 19-21 ; CLAUDE Jean Baptiste, 109 ; CLEYT Jean, 14 ; CLOCK Catherine, 107 ; CODRINGTON, 20 ; COËLHO voir VAZ ; COJON DEVALLOH héritiers, 95 ; COLLET François, 10-11 ; COMBETTE Isabeau, 31 ; Pierre, 31 ; COQUILLE M., 114 ; Jacques Germain François, 111 ; Pierre, 10 ; CORBIER Marie Françoise Nicole Elisabeth Eugénie, 86-93 ; CORBIER Pierre, 86 ; COUDER Jean, 86 ; COUPPÉ DUPARC Anne Jeanne Louise, 100-102-103 ; COUPPÉ DUPARC François Laurent, 103 ; Louis, 100 ; Louis Guillaume Pamphile, 103 ; Louis Pamphile, 102 ; COUPPÉ DU PORTBLANC Nicolas, 100 ; COUPPÉ KERMADEC Jacques Nicolas, 102 ; COURDEMACHE BOISNORMAND Marie Thérèse, 80 ; COUREGEOLOGNE Marcelle, 67 ; COURTOIS Georges Gabriel, 58 ; Jean Marie Xavier, 58 ; COUTANCE Richard, 40 ; CRANE voir O'CRANE ; CRANE ou CRÂNE Anne Marie dite Anna, 55-57 ; Charlotte Assez, 55 ; Elisabeth Valentine dite Betsy, 48-53 ; Gabrielle Charlotte Céline, 55-56 ; Georges André, 52 ; Georges Jacques André, 55 ; Henriette Lydie, 52-74 ; Jeanne Gabrielle Charlotte Céline, 49 ; Leslie, 50 ; Philippe André, 48-49-50 ; CROUCHEN Marie, 98 ; CURT, 47-114-115

D

DA CRUS COËLHO voir VAZ ; DAIRAUD Pierre, 107 ; Thomas, 33 ; DAMONVILLE voir BONTEMPS ; DAURAY Pierrette, 12 ; DAVIL Anne, 108 ; DECLIEU voir RIGOLET ; DEGROD Sofie, 34 ; DELANO NN, 92 ; DELBOS voir GUÉRIN ; DELBOSC Jacob, 22 ; DELFAU Françoise, 17 ; Jean, 17 ; DEMAURAS DES ANGLES Cezar, 105 ; DENISE Mme., 46 ; DERMEN voir BERMEN ; DES ANGLES voir DEMAURAS ; DESCADILLAS M., 60 ; DES CORNAIS voir LIGNY ; DESCOTIERES voir NEAU ; DES FARGUETTES voir ROTOLP ; DES GAUTS voir DUVAL ; DES GOTS voir DES GAUTS ; DES GROTTES voir MARRAUD ; DESPOINTES voir HUYGHUES ; DESPRÉS voir MONGOMMIER ; DESPRÉS Dlle, 80 ; Anne Pauline, 51 ; Jean Baptiste, 39 ; Nicolas, 80 ; Pierre, 37-38 ; Pierre François, 41-81 ; Thérèse, 39-81 ; DESPRÉS DU BELLOY Jean Baptiste Bernard, 51 ; DESSOURCES voir TITECA ; DESTERNON M., 102 ; DEVALLOH voir COJON ; DESNAVENNE Claude, 8 ; DEVARENNE, 20 ; DONCKER voir ZIMONSZ ; DORILLAC voir HOUDIN ; DORRAT Marie Anne, 100 ; DOTHEMARE Elisabeth, 45 ; Françoise Elisabeth, 42 ; DOUENEL Michel, 105 ; DU BELLOY voir DESPRÉS ; DUBOIS Claude, 10 ; Toinette, 79 ; DUBREUIL voir NEAU ; DU BUC, 27 ; DUBUDUT LANNEYRAND Cécile, 60 ; DUC Gaston, 95 ; Georges, 95 ; DUCHASSAING FONTBRESSIN Charles Joseph, 96 ; Joseph Auguste, 70 ; Marie Auguste Daniel, 70 ; DUFAU Jean, 17-36 ; DUFOSSÉ Jean, 107 ; DUFOUSSET Marie, 108 ; DUFRESCHE voir BIRON ; DU GOUZON voir MONTCALM ; DUHAMEL Charles Paschal, 97 ; Nicolas, 97 ; DUHAYNE Bernarde, 10 ; DU HOUX VIOMÉNIL Catherine Charlotte, 47 ; DU LION gouverneur, 32-79 ; DUMON David, 7 ; DUMONT Pierre, 43 ; DUPARANT Albert, 67 ; DUPARC voir COUPPÉ ; DU PARQUET Messire, 44 ; DUPAS Anne Charlotte, 81 ; DUPERRÉ voir LE BOURGUIGNON ; DU PITON voir POYEN ; DUPONT Marie Anne, 39 ; DUPOYET voir GIRAUD ; DUPRÉ Marie Anne Catherine, 84 ; DUPUIS Catherine, 8 ; DUPUY Jeanne, 110 ; DUPUYS Elisabeth, 86 ; DUQUERRY Catherine Pauline, 43 ; DUQUESNEL Messire, 45 ; DURAND Jean, 16 ; DUVAL BELHER, 35 ; DUVAL LANCRE, 24 ; Pierre, 35 ; DUVAL LANCRE CASTET EN DORSE Etienne, 40 ; DUVAL LANCRE DES GAUTS CASTETS Etienne, 35

E

ELIGER voir HEYLIGER ; ELILIGER voir HEYLIGER ; ELLIOT Sally, 85-89-90 ; ENNERY, 114 ; ERNOUF général, 49 ; ESCLAND voir SAILLANS ; ESPAGNET Pierre Stanislas Fernand, 70 ; ESTIGNOLS voir SPENS ; EVEILLARD Jeanne Marie, 85-88 ; Pierre, 85 ; EYMA Berthe, 54 ; EYMERIC Pierre, 107

F

FAFAR voir FAFOU ; FABRE Jean, 7 ; FAFOU LA FRAMBOISE, 24 ; Jacques Noël, 81 ; FARFOU voir FAFOU ; FAUDOAS Françoise Dorothée, 51 ; FERAN Izai, 109 ; FERREIRE Marie Louise Françoise, 76 ; FERRIÈRE voir CARBON ; FERRON voir SYLVESTRE ; FEUGUEROLLES voir LE BOURGUIGNON ; FFRENCH Aline Marie Lydie, 62-64 ; Eugène, 62 ; Marie Aurélie, 59-62-63 ; Valentin Auguste Richard, 59 ; FFRENCH FRESNE BARNEVAL, 62 ; FILLEUL Elisabeth, 10 ; Louise Elizabeth, 11 ; Symphorienne, 9-10 ; FINANCE Charles Nicolas, 61 ; Henriette Marie Caroline, 61 ; FINANCE ATTIGNY, 61 ; FLORAN Raymond, 7 ; Flore, 109 ; FODOAS voir NEAU ; FOINGNET M., 60 ; FOLLERET Elisabeth, 10 ; FONTBRESSIN voir DUCHASSAING ; FONVIELHE Antoine, 16 ; FOURNIER Adam, 16, FOY Mlle, 84 ; FRAISSIGNES Jean, 7 ; Françoise, 109 ; FREMY Anne, 8 ; FRESNE voir FFRENCH ; FRIBERG voir BLOCK ; FRONTIN BELLECOMBE Jeanne Elisabeth, 54

G

GALTIER Honorat, 16 ; GALUN Jean, 7 ; GANSPOËL et GANSPOULLE voir VAN GANSPOËL ; GARNIER Denise, 8 ; Jean Baptiste, 8 ; Louis, 8 ; Nicolas, 8 ; GARNIER LAMELOUSE Pierre Philippe, 77 ; Pierre Sylvestre, 41-77 ; GAULIÉ Marguerite, 107 ; GAUSSINES Marie, 23 ; GAUTIER NN., 40 ; Théodore, 115 ; GEORGET Marianne, 109 ; GERARD François, 103 ; Georges Joseph, 103 ; Julie Thérèse Constance, 103 ;

Généalogie de la famille Poyen

GERMAIN Jean Baptiste, 11 ; GIBBERT Hugues, 16 ; GINESTE Antoine, 51 ; Marguerite, 45 ; GINESTE NAJAC, 24 ; Antoine, 45 ; GIRARD voir VAN SCHALKWYCK ; GIRARD Jean, 8 ; GIRAUD voir GANSPOEL ; GIRAUD Marguerite, 105 ; Paul Benjamin, 66 ; Suzanne Madeleine Joséphe, 66 ; GIRAUD DU POYET Dame, 44 ; Marie Magdeleine Gabrielle Rose, 45 ; Pauline Thérèse, 82 ; Pierre Robert Dominique, 44-80-107 ; Robert, 82 ; Thérèse Pauline, 44 ; GODEFFROY Robert, 19 ; GODET, 23 ; Jeanne Renée, 83 ; GOLDSHAR KEMENG-EGERZEG Valentin, 102 ; GOMES SILVA Pierre, 23 ; GONDRECOURT voir HURAUULT ; GOODRICH NN., 89 ; GOSSE voir PENOYE ; GOURGUES Raymond, 60 ; GOUSSOLLES voir TOUCAS ; GRANET Jeanne Marie Gabrielle, 74-75 ; Pierre Armand, 53-74 ; GRANHOMME Geneviève, 110 ; GRAVE NN., 101 ; GRESSIER famille, 21 ; André, 21-23-34-36-104-107 ; André Jean Noël, 76 ; André Pierre, 76 ; Anne, 21-39-45 ; Anne Agnès, 23-34-35-38-39 ; Hubert, 21-37-114 ; Jean, 21-23-34-35-37-79 ; Jeanne Françoise, 43-47 ; GRICHERE Charles, 22 ; GROSE Marie Angélique, 97 ; GROUSSOT Famille, 71 ; André, 71 ; GUÉRIN DELBOS Martial, 110 ; GUIONCEAU NN., 83 ; GUIONNEAU Jean Baptiste, 83 ; Jean Baptiste Paul Josué, 83-103 ; GUISCHARD Dlle, 103 ; GUNONNET Jeanne, 12 ; Guy Mc, 32-33-40-105-107-116 ; GUYOT Antoine, 10

H

HACKART François, 22 ; HELEYGER et HELIGER voir HEYLIGER ; HELIOT voir LE SULLY ; HELLISSART Charles, 36 ; Thérèse, 36 ; HEYLIGER Abraham, 42-77 ; Anne, 42-76-77 ; Johannes, 42 ; Judith, 76 ; HIGGITH Louise, 66 ; HINSELIN, 20-114 ; HOSTEN Barthélemy, 107 ; HOUDAN Catherine, 106 ; HOUDIN DORILLAC Marie Louise Françoise, 40 ; HOUDIN LONGVAL Marie Louise Désirée, 87 ; HOUDIN ORGEMONT Jean Louis Augustin, 87 ; HOUE Marie Jeanne, 82-84-97 ; HOUEL, 18-20-36-42 ; Charles, 28-114 ; Pierre, 28-114 ; HOUEL HOUELBOURG VERONNES Charles, 79 ; HOUEL VARENNES Charles, 79 ; HOUELBOURG voir HOUEL ; HUBERT Anne Marie Rose, 83 ; HUBERT Jean Charles, 85-86 ; Marie Rose, 85 ; HUGON Pierre, 22 ; HUILLARD BEAULIEU Catherine Charlotte, 86 ; HUNTINGTON voir JANVRIN ; HURAUULT GONDRECOURT Marie Elisabeth Lisida, 58 ; HURAUULT LIGNY, 24 ; famille, 111 ; Messire, 44-47 ; Gabriel Dominique 51 ; Gabriel Noël, 44 ; Gabriel Pierre Robert, 44-50 ; HUVE dit LE COMTE Denis, 31 ; HUYGHUES DESPOINTES Felix, 73 ; Marie Amédéc Roger, 73

I

IBERVILLE, 24 ; IMER Sophie, 114

J

JACQUIN Louis, 109 ; JAHAM VALMONT Messire, 45 ; JAMAIN Nicolas, 30 ; JANVRIN HUNTINGTON Fanny, 91-92 ; JEAN-BON Berthe Alice Valentine, 64 ; JOLLY Marie Caroline, 75 ; JOBIN Alix, 8 ; Catherine, 8 ; Claude, 8-9-10 ; Jeanne, 6-8-9 ; Marie, 8 ; JOUBERT Marc Etienne, 111 ; JOUBIN voir JOBIN ; JOUDRILLOT Nicolas, 9 ; JUBLY BRIOLS Jean François, 103 ; Marguerite Pauline, 103 ; JUGEON Françoise, 107 ; JUGLA François, 46 ; Marie Claude, 113 ; JUGLA MONPLAISIR Jeanne Céleste Louise Azélia, 95

K

KEMENG voir TUTRING ; KEMENG-EGERZEG voir GOLDSHAR ; KEMENG-EMERZEG Jean, 102 ; KENEISTON Elisabeth, 89 ; KENNISON Elisabeth, 89-91 ; KERMADEC voir COUPPÉ ; KERANGAL voir RIOU

L

LA BASSETTE voir BOZONIER ; LABAT Père, 21 ; LABAT VIVENS Grace Jacqueline Zelia, 54 ; Robert Adrien, 54 ; LACAM Isaac, 18-19-32-104-116 ; Jean, 18 ; Jesban ou Gesban, 18-20-32 ; Magdeleine, 104 ; Marie, 22 ; Suzanne, 32 ; Suzanne Marie, 20-22-23-32-99-104-105-107-115 ; LACAN et LACCAN voir LACAM ; LA CLERTIÈRE Marie Catherine, 97 ; LACOUDEUR SAINT HILAIRE Bernard, 94-95 ; Bernard Henri, 95 ; Edile, 94 ; Marie Gertrude Edile, 59-69-70 Pierre Louis Charles, 59-94 ; LACOUR Louis Ernest Emmanuel, 66 ; Marie Charlemagne Clémentine Charlise, 66 ; LA CROIX voir ARNAUD ; LACROIX Claude Edouard, 64 ; Jean Baptiste Marc, 94 ; Jean Pierre Marie Joseph, 94 ; Mathilde Eugénie Valentine, 64-65 ; LACROUZETTE voir de NOIR ; LADEVEZE voir ROTOLP ; LAFAGE Hubert, 109 ; LAFITTE M., 76 ; Jean, 46 ; Pauline, 76 ; LAFON François, 61 ; LAFONT voir POYEN BELLISLE ; LA FORGE Mlle, 32 ; LAFOURCADE Jean, 104 ; LA FRAMBOISE voir FAFOU ; LAGARDE Julie, 52 ; LAISTRE voir TERRIER ; LA JONIE Anne, 42 ; LAMARQUE Marie Léonis Félicie, 75 ; LA MARTINIÈRE voir BERMEN ; LAMELOUSE voir GARNIER ; LA MOTHE voir LE JEUNE et OYEN ; LA NAUZE voir LIGONNIER ; LANCE voir POYEN ; LANCRE voir SPENS et DUVAL ; LANDE voir LANCRE ; LANNEYRAND voir DUBUDUT ; LA PERELLE voir LE ROUX ; ROUX et ROUVE ; LARROUY Famille, 69 ; Auguste André, 69 ; Elisabeth Joseph Lise, 69 ; Guillaume Rodrigue Jean Camille, 69 ; LASALINIÈRE voir CHEROT ; LAUCHERE Marie Amélie, 66 ; LAURANT Adrien, 19 ; LAURENT ALEXIS, 115 ; LAVAUDET Nicolas, 8 ; Roch, 8 ; LAVERGNE Jean Louis, 60 ; Marie Mizely, 60 ; LA VILLARDE voir CARRA ; LEBEAU Philippe, 16 ; LEBEUF Claude, 10 ; Nicolas, 8-11 ; LEBOURG voir LACOUDEUR ; LEBOURG Catherine, 22 ; LEBOURG SAINT HILAIRE veuve, 94 ; LE BOURGUIGNON DUPERRÉ FEUGUEROLLES Elisabeth Aline, 59 ; LEBOYS Jean Mathieu, 8 ; LEBRUN Etienne, 109 ; LECLET Claude,

Généalogie de la famille Poyen

14 ; LE COMTE voir HUVE ; LE CORREUR, 27 ; LE DAUSSEUR Romain, 40 ; LEENHARDT Henri, 114 ; LEFORT, 60 ; LE GARDEUR Elisabeth, 81 ; LEGER Alexis, 59 ; LE JEUNE LA MOTHE Pierre Michel, 51 ; LE MERCIER famille, 113 ; LEMERCIER BEAUVOISIN Charles Gabriel, 103 ; LEMERCIER MAISONCELLE RICHEMONT Alexandre Jules, 63 ; Charles Gabriel Guillaume, 49 ; Jeanne Suzanne Eugénie, 49 ; Jules Ernest, 63-65 ; LEMERCIER RICHEMONT Jeanne Suzanne Eugénie, 54 ; Myrto Marie Gaby, 65 ; LE MERLE Marie Pierre Nicolas, 93 ; LEMOINNE Laurent, 31 ; LEMORNE BEAUVALLON Marie Elisabeth Eugénie, 86 ; LE NOIR voir NOIR ; LEPINARD Jean Baptiste, 105 ; Marie Jeanne, 43-105 ; LEPINAY Thérèse, 35 ; LEPINE voir PAPIN ; LE PREVOST QUENEL Antoine Jean Baptiste, 76 ; LE ROUX LA PERELLE Claude, 39 ; LESTIES voir CALMELS ; LE SULLY HELIOT NN., 85 ; L'ETANG voir BOYER ; LEVANIER Jeanne, 83 ; Louis André, 83 ; Louise Alette, 83 ; LIGNERIE voir LIGNY ; LIGNY voir HURAUT ; LIGNY M., 41 ; LIGNY DES CORNAIS Magdeleine Pauline Françoise, 76 ; LIGONIER, 24 ; famille, 113 ; épouse, 38 ; Marie Marguerite, 38 ; LIGONIER MONTCUQUET M., 46 ; Madame, 38 ; Charles, 51 ; LIGONIER MONTCUQUET LA NAUZE Abel, 39 ; Charles, 39 ; LIGONNIER voir LIGONIER ; LONGPRÉ voir NÉRON ; LONGVAL voir HOUDIN ; LORANCHET Antoine, 11 ; LORANCHET Claude, 11-13 ; LORCA Eugénie, 61-72 ; Jeanne Marie, 61 ; Louis XV, 35 ; Louis XVIII, 52 ; LOVING Elisabeth, 89 ; LOYSEL Cardin, 35 ; LUKER, 80

M

MACAULT Nicolas, 13 ; Philibert, 13 ; MAC CARTHY Charles, 78 ; Justin, 78 ; Patrick, 78 ; Vicomte, 78 ; MACHAULT , 21 ; MAISONCELLE voir LEMERCIER ; MALEPRADE François Jonathan Victor, 54 ; Frédéric, 54 ; Louis Lambert Frédéric, 54 ; MAMIEL veuve, 38 ; MANCEAU TERVILLE Pierre, 93 ; MARCHAND Denis, 10 ; MARCHET Marie Louise Adrienne, 72 ; Marie, 109 ; MARISSET NN, 83 ; MARMIGNON Edgard Pierre Eloi, 64 ; Juste Alphonse, 64 ; MARRAUD DES GROTTES Louise, 73 ; MARSILLY voir QUESSE ; MARTIEL Pierre, 36 ; MARTIN David, 36 ; Jean, 36 ; MASSIAS BONNE Charles, 68 ; Clotilde, 67-68 ; Louis Marie Auguste, 62 ; Louise Marie Gabrielle Clotilde, 62 ; Céline MASSIP Céline, 61 ; MATHIEUX Jeanne, 47 ; MAUVIF veuve, 85 ; Jean Mathieu, 85 ; Marie Joseph, 83-85-86-87-100-101 ; Mathieu, 83 ; MAUVIF PALLUAU Joachim, 86-101 ; MAZILLE Marie, 16 ; MEDAN Jeanne, 11 ; Pierre, 11 ; MELASSON Marie, 8 ; MÉNESTRIER Denys, 13 ; Jeanne, 12 ; MERCIER Jeanne, 107 ; MICHAUX Marie Adeline Alexandrine Jeanne, 62 ; MIGRON Leonard, 19 ; MILLARD Jean Baptiste Leger, 103 ; Nicolas, 103 ; MILLET LA PERELLE Marie Anne, 40 ; MINETTE BEAUJEU Antoinette Henriette, 61 ; MIOLANE NN., 73 ; MIRBAC Caroline Christiane, 56 ; MOISSAC M., 114 MOLLARD Anne, 106 ; MONCHERY voir VAN SCHALKWYCK ; MONGOMMIER DESPRÉS M., 42 ; MONNEL BELVAL Marie Françoise Calixte, 93 ; MONPLAISIR voir JUGLA ; MONROSE voir POYEN ; MONTCALM DU GOUZON Pierre, 17 ; MONTCUQUET voir LIGONNIER ; MONTÉGUT, 17 ; MONTINQUET voir MONTCUQUET ; MONTROP voir POYEN ; MORANDÉ Dame, 36 ; MORAX veuve, 43 ; MOREAU Auguste, 56 ; MOREL Pierre, 19 ; MORIN Hugues, 13 ; Rémond, 13 ; MOUCHEVAIRE Chrestien, 8 ; MOUJAC voir NAJAC ; MOUREJEAN Jacques, 23 ; MOYENCOURT voir VAULTIER ; MURASSON, 16

N

NAJAC voir GINESTE ; NAU Aménaïde, 59 ; Françoise Aménaïde, 51 ; Jeanne Françoise Aménaïde, 51 ; Robert, 51 ; NAVETIER Louise, 11 ; NEAU voir NAU ; NÉAU, 106 ; NEAU BOISJOLY ou BOYJOLI Jean Baptiste Louis Parfait, 56 ; Marie Madeleine Louise Madéline, 56 ; Marie Madéline, 58 ; NEAU DESCOTIERES Jean Baptiste, 86 ; NEAU DUBREUIL Pierre, 106 ; NEAU FODOAS BARBAZAN Marie Françoise, 51 ; NÉRON LONGPRÉ Anastasie, 102 ; Anne Louise, 100 ; Sophie, 102 ; NEUFCHATEAU voir POYEN ; NEUILLY voir VIPART ; NOIR CAMBON, 24 ; Urbain, 38 ; NOIR CAMBON CASTRES Honoré Jean, 38 ; NOIR CAMBON LACROUZETTE Honoré Jean, 38 ; NUIS Philippe, 10 ; NYOT Antoine, 8

O

O'CRANE voir CRANE ; O'CRANE André, 50 ; Cécile, 49 ; OLLONE François Xavier Maximilien, 47 ; Joseph Maximilien, 47 ; Marie Maximilien, 47-52 ; ORGEMONT voir HOUDIN ; OTHEMARE Elisabeth, 45

P

PAGESY Charlotte, 52 ; Charlotte Susanne, 55 ; PALLUAU voir MAUVIF ; PALMER Charles, 90 ; PAPIN LEPINE Catherine, 86-101 ; PARDIEU Adélaïde, 47 ; PATRIAT M., 37 ; PATTEN Stephen, 89 ; PAULHIVIAU voir BEDOS ; PAUTRIZEL voir THIRUS, PAVIOT Anne Marie, 76-78 ; Pierre Arnould, 76 ; PEINIER, 114 ; PELLET famille, 15-17 ; Sr., 115 ; Etienne, 19-20-21-30-31 ; Jacques, 22-23-31 ; Jean, 17-27-111 ; PELLISSIER Marie Victoire, 52 ; PENTZ ROSENØRN Frédéric Ludwig Christian, 78 ; PEROL Isabeau, 38 ; Marion, 38 ; PETIT, 28 ; Moïse, 19-32 ; PHELIPEAUX, 115 ; PICARD Marie Herminie Clémy, 62 ; PICHÉ Henry Jean Baptiste, 40 ; Jean Baptiste, 80 ; PIGNÉ Henriette, 10 ; PIGNET Françoise, 14 ; Pierre, 14 ; PINEL Guillaume, 81-106 ; Jean-Baptiste, 106 ; Marie, 106 ; PINSON Jean, 37 ; Marie Françoise Caroline Parfaite, 57 ; PLANTEY Catherine, 107 ; POIRIÉ Alphonse, 87-95 ; POLET voir PELLET ; POMARÈDE voir BORIE ; POMPIGNAN voir ASSIER ; POULIN Jean, 19 ; POUREN Jean, 18 ; **POYEN**, 13-14-28-115 ;

Généalogie de la famille Poyen

chevalier, 41-49-52 ; fils, 39 ; lainé, 38 ; Marquis, 52-54 ; Veuve, 21 ; Adrienne Antoinette Adélaïde ou Adeline, 54 ; Agathe, 85 ; Agnès, 37-40-79 ; Agnès Suzanne Jeanne, 37 ; Amédée Louise Lydie, 57 ; André, 104 ; André Georges Amédée, 57 ; André Henri, 40 ; André Philippe Adhémar, 74-75 ; Andresse Charlotte, 46, Anna, 53 ; Anne, 12-38-43 ; Anne Gabrielle, 51 ; Anne Jeanne, 38-43-45-48 ; Anne Jeanne Justine, 43 ; Anne Louise, 109 ; Anne Louise dite Lovely, 94 ; Anne Marie Jeanne, 38 ; Anne Pauline, 44 ; Anne Suzanne, 37-113 ; Antoine Gabriel, 110 ; Antoinette, 54 ; Antoinette Julie, 52 ; Auguste Louis Charles, 55 ; Augustin, 87 ; Augustine, 46 ; Augustine Catherine, 45 ; Bernard Désiré René, 69 ; Bernarde, 19-21-34 ; Bernardine dite Didine, 38 ; Catherine, 19-35-104-107 ; Catherine Augustine Elisabeth, 45 ; Catherine dite Catin, 107-108 ; Charles Barthélemy, 52 ; Charles François, 86-101 ; Charles François Auguste, 55 ; Charles Gabriel Ferdinand, 55 ; Charles Gustave, 95 ; Charles Gustave Gabriel, 56 ; Charles Hippolyte, 74 ; Charles Jacques Olivier, 54 ; Charles Marie, 94 ; Charles Marie Eugène, 54-56 ; Charles Marie Maurice, 71 ; Charlotte, 46 ; Charlotte Françoise, 42 ; Chrétienne, 14 ; Claire Jeanne, 58 ; Claude, 6-10-11-13 ; Claude Henri, 48-53 ; Claude Marie, 54 ; Cyprien, 110 ; David, 20-21-22-23-33-99-104-105-107-108-115 ; Denis, 10 à 14 ; Eléonore, 105 ; Elisabeth, 10-11 ; Elisabeth Angélique, 40 ; Elisabeth Catherine Augustine, 49 ; Elisabeth Françoise Louise, 46 ; Elisabeth Gabrielle Pauline, 45-47 ; Elisabeth Thérèse, 31-37 ; Emile, 51 ; Emma Augustine Henriette, 53-74 ; Ernest, 51 ; Etienne, 23-105 ; Etienne Charles Louis, 55 ; Eugène, 54 ; Félix, 12 ; François, 7-12-18 à 23-30-32-99-104-105-115 ; François Auguste, 115 ; Françoise, 14-110 ; Françoise Elisabeth, 110 ; Françoise Henriette Céline, 74 ; Françoise Jeanne Félicie dite Francette, 95 ; Gabriel Ferdinand, 57 ; Gabriel Joseph, 110 ; Gabrielle Caroline, 56 ; Geneviève, 75 ; Georges Jean Baptiste Pierre Henri, 58 ; Georgette Antoinette Mathilde, 53 ; Guillaume François Auguste, 49 ; Jacques, 10 ; Jean, 6 à 14-35-107-110 ; Jean I, 6-8-17 à 20-27-30-31-32-33 ; Jean II, 18-19-20-23-24-28-31-34 à 37-42 ; Jean III, 21-23-24-34-35-38 à 42-114 ; Jean Baptiste, 24-115 ; Jean Gabriel, 47 ; Jean Hubert, 39 ; Jean Isaac, 104 ; Jean Joseph, 33-107 ; Jean Marie, 51 ; Jean Marie Joseph Roger, 75 ; Jean Paul, 44 ; Jean Valentin Arthur, 53 ; Jeanne, 9-11-12-14-22-31-36-38-40-107 ; Jeanne Anne, 110 ; Jeanne Anne Marie, 51 ; Jeanne Gabrielle, 48-49 ; Jeanne Gabrielle dite Chéric, 47-51 ; Jeanne Geneviève Clorinde, 95 ; Jeanne Marie Alice Marguerite, 96 ; Jeanne Marie Anne, 39 ; Jeanne Marie Anne Louise, 51 ; Jeanne Marie Louise Berthe, 96 ; Jeanne Marie Magdeleine, 51 ; Jeanne Marie dite Marianne, 108 ; Jeanne Marie Madeleine, 45 ; John Saint Sauveur, 91-92 ; Jules Maximilien, 47-52-74 ; Jules Valentin Octave, 56 ; Julie Antoinette, 52 ; Julie Antoinette Lydie, 57-62 ; Julien, 58 ; Léonie, 109 ; Louis César Henri, 56 ; Louis Marc, 94 ; Louis Marie Alfred, 94 ; Louis Valentin Auguste, 57 ; Louise, 11 ; Louise Augustine Eugénie, 57 ; Louise Françoise Elisabeth, 45 ; Louise Jeanne Elisabeth, 46 ; Madeleine Bernardine, 108 ; Magdeleine, 104 ; Marie, 35-86-101-108-109 ; Marie Anne Victoire Madeleine, 71 ; Marie Augustin Max, 75 ; Marie Constance, 36 ; Marie Dominique, 50-77 ; Marie Dominique dite Mimi, 41 ; Marie Elisabeth, 93 ; Marie Elvire, 95 ; Marie Françoise, 104 ; Marie Françoise Charlotte, 42 ; Marie Gabrielle, 57 ; Marie Gabrielle Louise, 57 ; Marie Gabrielle Mathilde, 53 ; Marie Henriette Caroline Félicie, 58 ; Marie Jeanne, 45 ; Marie Jeanne Charlotte Valentine, 58 ; Marie Laure, 57 ; Marie Louise Catherine Elisabeth, 40 ; Marie Louise Claire, 59 ; Marie Louise Claire dite Clara, 94 ; Marie Madeleine Elisabeth, 107 ; Marie Philippine Ericie, 50 ; Marie Rose, 110 ; Mathieu Augustin, 88 ; Nicolas, 9-11-19-21-32-79-80-83-106-109 ; Olivier, 54 ; Pauline, 19-21-23-34-36-41-46-104-107 ; Pauline Gabrielle Elisabeth, 44 ; Pernelle, 11 ; Pierre, 19-21-24-32-106 ; Pierre Auguste Louis, 58 ; Pierre Claude, 40-42 à 46 ; Pierre Henri Alexandre, 56-58-67 ; Pierre Marie Robert, 75 ; Pierre Robert, 44-80-102 ; Pierrette, 12-13 ; Prudent, 9-10-11 ; Rémond, 12-13 ; Robert, 83-109 ; Suzanne, 17-21-27-33-40-114 ; Suzanne Thérèse, 40 ; Sylvestre François Théodore, 56 ; Théodore, 51 ; Thérèse, 36-71 ; Thérèse Elisabeth, 45 ; Valentin, 58 ; **POYEN BELLISLE** baron, 61 ; Marquis, 51 ; sieur, 48 ; vicomte, 60 ; Adélaïde Marie Aurélie, 63-67 ; Alain, 59-60-61 ; Alexandre Auguste Louis, 62-66 ; Amélie, 63 ; Amélie Henriette Louise, 69 ; Anne Charlotte Denise, 69 ; Armand Marie Benoît, 67 ; Augustine Marie Madeleine, 57-62 ; Augustine Marie Paule Marcelle dite Madeleine, 72 ; Camille Edouard Roger, 65 ; Charles Désiré Edwin, 60-71 ; Charles Désiré Jean, 71 ; Cora Clotilde Marie Aurélie, 67 ; Edvice, 59-60-61 ; Emile Abel, 64 ; Emmanuel Ernest Henri, 65 ; Ernest Ambroise, 64-65 ; Ernest Charles, 62-64 ; Françoise Jeanne Félicie dite Francette, 95 ; Geneviève Marie Marcelle, 68 ; Georges Louis Auguste, 63 ; Germaine, 60 ; Gustave Marie Daniel, 63 ; Henri Antoine Emile, 59-69-70 ; Henri Edgar, 60 ; Henri Marie Emile, 63 ; Isidore Henri, 61 ; Jean Baptiste Gabriel, 27-31-41-47-51-77-111-113 ; Jean Etienne, 59-60-61 ; Jean Etienne, 41-51 ; Jean Pierre, 71 ; Jeanne Gabrielle, 62 ; Jeanne Jeanne Lucie Marie Louise dite Jeannette, 73 ; Joséphine Marie Suzanne, 67 ; Jules, 114 ; Jules Auguste Ernest, 59-62-63 ; Jules Henri Egbert, 60 ; Jules Maximilien, 72 ; Louis, 113 ; Louis Joseph Daniel, 65 ; Louis Justin Marie Ange, 72-73 ; Louise Marie, 64 ; Madeleine, 73 ; Marc Ernest Marie Xavier, 66 ; Marguerite Marie Raymonde Elic Anne, 67 ; Marie Augustine Emilie, 69 ; Marie Cécile Claire, 70 ; Marie Françoise Anaïs, 60 ; Marie Françoise Gabrielle, 62 ; Marie Jeanne Joséphine Yonne, 68 ; Marie Jules Maximilien, 61 ; Marie Léon Louis dit Loulou, 66 ; Marie Louise Hélène Valentine, 70 ; Marie Lydie Germaine, 65 ; Marie Marguerite, 64 ; Maximilien Aimé, 60 ; Michel Hubert Marie Bernard Guy, 67 ; Paul, 73 ; Paul Bernard Raoul, 62-67-68 ; Robert René Eric, 59 ; Valérie Jeanne Marie Joseph, 70 ; Vaty, 70 ; **POYEN BELLISLE LAFONT** Fanny Marie Françoise, 61 ; **POYEN DU PITON** Jean Pierre Robert, 87 ; **POYEN LA MOTHE** Anne, 13 ; Claude, 13 ; Etienne, 13 ; François, 13 ; Françoise

Généalogie de la famille Poyen

Melchior, 13 ; Jean, 13 ; Philibert, 13 ; Pierre, 13 ; **POYEN LANCE** Anne, 76 ; Anne Judith dite Daudon, 76 ; Anne Judith dite Nancy, 78 ; Antoine Jean Louis, 76-78 ; Antoine Robert, 42-76-77 ; François Auguste, 49 ; Gabrielle Marie Elisabeth, 42-77 ; Jean Antoine Louis, 52 ; Jeanne Louise, 78 ; Julie Louise, 78 ; Louise Marie Antoinette Gabrielle, 78 ; Marie Louise Julie, 78 ; Pauline, 76 ; **POYEN MONROSE** NN., 59 ; Mathieu Augustin, 87 ; **POYEN MONTROP**, 59 ; Charles, 87 ; Marie Elvire, 87 ; Mathieu Augustin, 85-87-94-95 ; **POYEN NEUFCHATEAU** Anne Robert, 50 ; **POYEN ROCHEMONT** veuve, 85 ; Denis Joseph, 25-87 ; Line, 101 ; Pierre, 93 ; Pierre Gabriel, 86-89-101-103 ; **POYEN ROUVROUX** Pierre Urbain Benjamin, 102 ; **POYEN SAINT SAUVEUR** chevalier, 84-89 ; M., 44-87 ; épouse, 38 ; veuve, 85-100 ; Adélaïde, 86 ; Agathe Anastasie, 84 ; Agnès Suzanne, 81 ; At Agaïl, 89 ; Benjamin, 84 ; Bernardine Henriette Jeanne, 80 ; Charles Jean Baptiste, 86 ; Charles Louis, 85 ; Charlotte Marguerite Dieudonnée, 84 ; Claire Françoise, 79 ; Claude Abraham Constant, 81 ; Constance Marie, 103 ; Denis, 24 ; Denis Benjamin, 84-97-98 ; Denis Joseph Rochemont, 85-89 ; Denis Nicolas, 97 ; Dieudonnée, 84 ; Edward Augustin, 91 ; Elisabeth, 80 ; Elisabeth Joséphine, 89 ; Elisabeth Thérèse, 83 ; Emma Josephine, 91 ; Francette, 90 ; Francis, 91 ; Francis Louis, 89 ; François Hubert, 25-85-100 ; Françoise, 81 ; Françoise Pauline Larissa, 103 ; Gabriel Hubert Robert, 82 ; Helene Maria, 91 ; Hubert Robert Benjamin, 82 ; Hubert Robert Benjamin, 100-101 ; Jacques Jean Robert, 102 ; Jean, 81 ; Jean Baptiste Robert, 93 ; Jean Elie, 103 ; Jean Emery, 88 ; Jean Louis Sophie, 102 ; Jean Pierre, 79-83-84-85-86-88-93-97 ; Jean Robert, 86-93-100-102-103 ; Jeanne Agathe Anastasie, 98 ; Jeanne Elisabeth, 81 ; John, 89 ; Joseph Louis, 89 ; Joseph Rochemont, 89 ; Louis Alexandre François, 80 ; Louise Pauline, 80 ; Louise Robertine Anastasie, 102 ; Lucy, 90 ; Marie, 84 ; Marie Anne Françoise, 86 ; Marie Augustine Robert, 97 ; Marie Elisabeth, 86-89-101-103 ; Marie Françoise, 40-79-84 ; Marie Françoise dite Clarisse, 93 ; Marie Guillaume dit Sainte Marie William, 103 ; Marie Jeanne Sophie, 97 ; Marie Renée Adélaïde, 86 ; Marie Renée Adélaïde, 85-100 ; Mony Antoinette, 89 ; Pauline, 41-81 ; Pierre, 24-36-38-41-79-80-81-82-83 ; Pierre Gabriel Poyen Rochemont, 89-90 ; Pierre Robert, 24 ; Pierre Robert, 83-85-86-87-88-89-97-100-101 ; Richard, 100 ; Robert, 42-80-99-100 ; Robert Gabriel, 100 ; Robert Gabriel Benjamin, 82 ; Robert Hubert Gabriel Benjamin, 85-86 ; Sally, 89 ; Sarah, 91 ; Sauveur, 80 ; Thérèse, 40-42-79-80-83 ; Thérèse Pauline Lucrèce, 79-81 ; Thomas, 89 ; Thomas Anthony, 89 ; **POYEN SAINTE MARIE** Marquis, 62-64-65 ; Jean Baptiste, 43-47-48-49-50-51-52 ; Pierre Claude, 39 ; Pierre, 76 ; PRÉVAL voir ROBIN ; PRUNEL Mathieu, 22 ; PUJOL chevalier, 44

Q

QUENEL voir LE PREVOST ;

R

RACPSACK Marie Josèphe, 103 ; RADELING RAVENNES Elisabeth, 94-95 ; RANNAP voir ROBIN ; RASTELLE héritiers, 84 ; RATIER Etienne, 105 ; Jacob, 18-22-23-104-107-115 ; Marie Anne, 20-32-104 ; Rauzan Me, 43-108 ; RAVENNES voir RADELING ; RAYSSAT Pierre, 16 ; REAUX Eugénie Marie Alexandrine, 47 ; Regnault Me, 40 ; RELION Octavie Marie, 64 ; REOUSSEC Guillaume, 22 ; REVERCHON Marie, 38 ; REYMONENQ héritiers, 85 ; RICARD Marthe, 31 ; RICHEMONT voir LEMERCIER et POYEN SAINT SAUVEUR ; RIEUSSET Guillaume, 22 ; RIGOLET, 13 ; RIGOLET DECLIEU Marie, 41 ; RIOU KERANGAL Caroline Augustine Nathalie, 75 ; Jean Marie, 75 ; ROBERDEAU 113 ; Isaac Louis, 23-107 ; Louis, 107 ; ROBERT Claude, 10 ; RUBICHON Hippolyte Antoine Joseph, 57 ; ROBIN Marie Françoise Dieudonnée, 64 ; ROBIN PRÉVAL Louis Alexandre, 82 ; Pierre François Urbain, 82-102 ; ROBIN PRÉVAL RANNAP Louis Alexandre, 80 ; ROCHEMONT voir POYEN ; ROMÉLET, 27 ; ROSENØRN Mathias Pender Otto, 78 ; ROSIES Marie Madeleine, 97 ; ROSSAT Pauline, 71 ; ROSSE Claude, 11 ; ROSSERT Caroline Marie Pauline Gabrielle, 71 ; ROTOLP LADEVEZE Jeanne Esther, 38 ; Louis, 38 ; ROTOLP LADEVEZE DES FARGUETTES Louis, 38 ; ROUCH Pierre, 16 ; ROUILLER Françoise, 13 ; ROUJOL. Pierre, 97 ; ROUNELET, 27 ; ROUVE LA PERELLE, 24 ; M., 79 ; Madame, 84 ; Claude, 81 ; Claude Nicolas, 84 ; Jean Prosper, 84 ; Louis Nicolas, 94 ; ROUVELLET famille, 17 ; François, 17 ; Guillaume, 17 ; Isabeau, 27 ; Jean, 17-22-33 ; Pauline, 31 ; ROUVROUX voir POYEN ; ROUX Marie, 32 ; ROUX LA PERELLE Claude, 40 ; ROVELET, 27 ; ROY Marguerite, 9 ; ROYER Chrétienne, 14 ; Jacques, 8 ; Jeanne, 9 ; Pierre, 8

S

SABATIER Paul, 7 ; SAILLANS Pierre Robert Gaspard, 81 ; SAILLANS ESCLAND, 24 ; SAILLANS 'ESCLAND BARTAMON Jean François, 81 ; SAINT AMANTS Sieur, 38 ; SAINT AURET Amédée, 64 ; Marie Valentine Madeleine, 64 ; SAINT HILAIRE voir LACOUDRAI ; SAINT SAUVEUR voir POYEN et VIPART ; SAINT SERNIN voir BEDOS ; SAINTE GERMAINE voir CARTEVON ; SAINTE MARIE voir POYEN ; SAÏX Marguerite, 40 ; SALADIN Jacques André, 23 ; SALVAN Suzanne, 33 ; SAMSON Charles, 110 ; SARGOS G., 60 ; SARGOS TARNÈS Amédée Ferdinand, 60 ; SARON François, 8 ; SARRET Pierrette, 31 ; SAUT Jacqueline, 31 ; SAUVAGE Anne, 34 ; SEELEN Dirck, 34 ; Hendrick, 34 ; SÉGUR comte, 40 ; marquis, 40 ; Etienne, 42-51 ; SENEGAS Pierre, 6-30 ; SERGENT ALLEAUME Catherine Gabrielle, 96 ; Marie Sophie Emma, 70 ; SERMAGNE Françoise, 33 ; Magdeleine, 107 ; Marie, 108 ; SERMIGNAC Marie, 108 ; SERVAT Thérèse, 85-88 ; SIGNARD Jean, 68 ; SIGNER abbé, 21 ; SILLY voir VIPART ; SILVA voir GOMES ; SILVESTRE FERRON, 24 ; Henri, 43 ; Henri Pierre, 43 ; Louis Alexandre, 43-45-48-51 ; Marie

Généalogie de la famille Poyen

Pauline, 50 ; SIMON Didier, 12-13 ; Nicolas, 12 ; SIREJAN Renée, 8 ; SMITH Luce Anne, 89 ; SOLIÉ Isaac, 17 ; SOLMINIHAC Famille, 71 ; Charles Louis, 71 ; Louis Auguste Joseph, 71 ; SONOYS Jean, 13 ; SOYER M., 60 ; SPENS ESTIGNOLS LANCRE Marie Anne, 35 ; STEWARDT Judith, 93 ; Robbert, 93 ; SYLVESTRE voir SILVESTRE ; SYMOND voir SIMON

T

TARNÈS voir SARGOS ; TAURIN, 17 ; TAUVET, 20 ; TERRAL M., 38 ; TERRIER LAISTRE Marie, 71 ; TERRON Louis Alexandre Sylvestre, 38 ; THIBAUT Jean, 10 ; THINETTE BEAUJEU voir MINETTE BEAUJEU ; THIONVILLE Auguste, 56 ; THIRUS PAUTRIZEL Jean Baptiste, 45 ; THOMASSY Françoise, 77 ; THOMAZEAU Jean Baptiste, 109 ; Joseph, 109 ; THOMPSON Elinor, 42 ; Samuel, 42 ; Thomas, 42 ; THOURNESY voir TOURNESY ; TISSIER Pernette, 10-11 ; TITECA Marie Anne Agnès, 100 ; Marie Reine, 100 ; TITECA DESSOURCES Louis, 100 ; TIXIER Jean, 73 ; Joseph, 73 ; TOUCAS GOUSSOLLES Antoine, 23-108 ; TOURNESY Bernarde, 6-17-18-30 à 33 ; François, 6-7-16-30 ; Guillaume, 7-16 ; Jeanne, 16 ; Judith, 16 ; Marie, 16 ; Pierre, 7-16 ; TRIADOU David, 7 ; TRIBOLET, 12 ; Claude, 10 ; Jacques, 10 ; TRIVIER Anne, 11 à 14 ; Jean, 12 ; TRESCOOT William ; TROUSET Jean, 8 ; TRUSCOTT voir TRESCOOT ; TUIE Mary Winifred, 78 ; TUTRING KEMENG Anne Marie Catherine, 102

V

VALERY Pierre, 27 ; VALMONT voir JAHAM ; VAN GANSPOEL famille, 20-27 ; Sr, 39 ; Agnès, 32-34 ; avid, 28 ; Luressse, 18-19-23-24-31-34-35-36-37-79 ; Pauline, 31-37-79-107 ; Samuel, 31-37-79 ; Thérèse, 37 ; VAN GANSPOEL GIRAUD Pauline, 41 ; VAN SCHALKWYCK Francette Marie Louise, 87 ; Jacques François, 87 ; VAN SCHALKWYCK CLASSE, 24 ; Anne Honoré, 94 ; Elisabeth, 85 ; Jacob, 83 ; Marie Charlotte, 84 ; Perrine Agathe, 84 ; Renée, 83 ; VAN SCHALKWYCK CLASSE BEAUPLAN Denis, 84 ; VAN SCHALKWYCK CLASSE GIRARD Denis, 79 ; Elisabeth, 79-83-84 ; VAN SCHALKWYCK CLASSE MONCHERY Marie Françoise Jeanne Augustine dite Francette, 87-94-95 ; VAN SCHALKWYCK CLASSE ZEVALOS Renée, 85 ; VAN SUSTEREN Mathurin, 34 ; VANDEVENNE Pauline, 31 ; VAQUEY Jean, 107 ; VARENNES voir HOUEL ; VATAS Marthe, 37 ; VAULDRIY Alix, 8-10 ; VAULTIER MOYENCOURT, 37 ; VEGAIT NN., 84 ; VERDIER Jacques ou Jacob, 20-22-33-107 ; Madeleine, 20-22-23-33-99-107-108 ; Marie Magdeleine, 105 ; Pierre, 22-107 ; Véronique, 109 ; VERONNES voir HOUEL ; VERONNES seigneurie, 79 ; VIART Marie, 79 ; VILLEMOR voir BRIDIERS ; VILLIERS voir YVERS ; VILLERS M., 37 ; Beatrix, 36 ; Thérèse, 79 ; VILLERS AU TERTRE Marie Thérèse, 80 ; Susanne, 81 ; Susanne Fevrier, 81 ; Suzanne, 44 ; Thérèse Claire, 36 ; Vincent Me, 40 ; VIOMÉNIL voir DU HOUX ; VIPART François Augustin, 97 ; Marie Jeanne, 100 ; Marie Jeanne Augustine, 84-87-97-98 ; Sophie, 85 ; Sophie Anonyme, 82-86-100-101-102 ; VIPART NEUILLY, 24 ; Marie Thérèse Elisabeth, 103 ; VIPART NEUILLY SILLY François Augustin, 82-84-100 ; VIPART SAINT SAUVEUR comte, 89 ; VIPART SILLY François Nicolas, 82 ; VIVENS voir LABAT ; Zélia, 54 ; VON PENTZ Edel Benedicte, 78 ; VOTIÉS Marie Madeleine, 97

W-Y-Z

WALSH Catherine, 103 ; WINT Geurt Speurt, 76 ; Jean, 76 ; WITHER Mathieu, 89 ; YVERS VILLIERS Marie Remy, 49 ; ZEDOUKIC voir ZIMONSZ DONCKER ; ZEVALOS voir CLASSE ; ZIMONSZ DONCKER Elisabeth, 42-77 ; Judith, 42